ATTENTION À LA FERMETURE DES PORTES

Un livre de :
Jean-Stéphane Borja,
Martine Derain,
et Véronique Manry
un documentaire sonore de création
de Caroline Golmot

Édition Commune, 2010

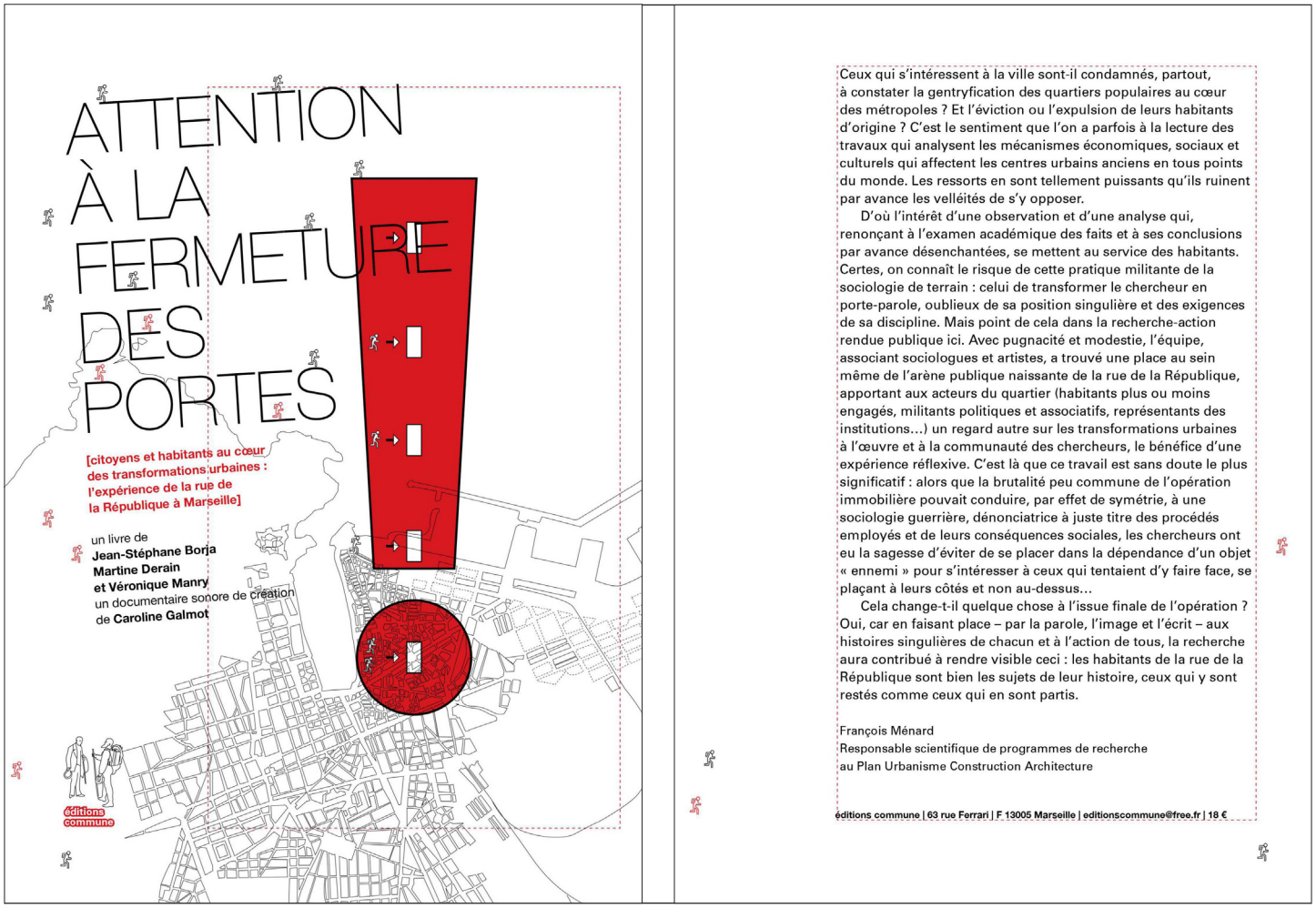

ATTENTION À LA FERMETURE DES PORTES

[citoyens et habitants au cœur des transformations urbaines : l'expérience de la rue de la République à Marseille]

un livre de
Jean-Stéphane Borja
Martine Derain
et Véronique Manry
un documentaire sonore de création
de **Caroline Galmot**

éditions commune

1

4

6

7

8

quai du Port

Hôtel de Ville

quai de Rive Neuve

quai des Belges

La Canebière

	vides	habités
RUE DE LA RÉPUBLIQUE		
n° 35	4	2
n° 37	11	1
n° 39	10	15
n° 41	11	2
n° 43	19	5
n° 45	20	13
n° 47	11	2
n° 49	9	4
n° 51	14	5
n° 53	7	5
n° 55	8	5
n° 57	6	4
n° 59	9	13
n° 61	10	12
n° 63	21	13
n° 65	9	14
n° 67	12	8
n° 69	5	9
n° 84	6	0
n° 89	7	4
n° 90	11	5
n° 91	9	2
n° 92	12	2
n° 93	10	7
n° 95	8	5
n° 96	8	10
n° 97	3	6
n° 99	3	3
n° 101	7	5
n° 103	4	2
n° 105	5	1
n° 107	2	4
n° 109	10	2
n° 111	11	1

RUE SAINT-JAUME Immeubles entièrement vides et murés

RUE FIOCCA		
n° 4 et n° 6 entièrement vides et murés		
n° 8	4	3
n° 10	6	3
n° 12	9	9
n° 14	8	5
n° 14 bis	13	4
RUE DES PRÊCHEURS		
n° 3	3	2
n° 5	2	3

n° 39 : Même entrée que le 37, une dame y vit toute seule depuis des années et possède la clé de la porte anti-squat ! 1 non-renouvellement de bail au 39.

n° 45 : Un commerçant, qui risque de perdre et son logement et son commerce. Un monsieur égyptien et sa femme, et un monsieur qui vient du Yémen, il faudrait y aller avec Noureddine. Et une jeune maman avec deux enfants, qui voudrait venir à la prochaine délégation chez Euromed. 2 non-renouvellements.

n° 47 : Une vieille dame, elle a trop peur, ne veut même plus ouvrir sa porte et parle, comme ça, depuis l'autre côté…

n° 49 : Une dame a signé les demandes de HLM, un peu sous la menace, le médiateur lui a dit : « Faut coopérer, pas trop exiger, c'est toujours mieux que d'avoir les huissiers, non ? » 1 NR.

n° 51 : Passage de Lorette, 2 non-renouvellements, dont Monique.

n° 52 : Un locataire dans le même appartement depuis 50 ans. Une dame, prête à diffuser l'information et les tracts.

n° 53 : 1 non-renouvellement de bail.

n° 63 : Un appartement très cher, 900 € pour un T4 sans chauffage et sans gaz… Beaucoup de charges, mais pas d'ascenseur depuis 2 ans (+ maison du fond murée).

n° 65 : Deux locataires habitant ici depuis 1941 + maison du fond entièrement murée.

n° 90 : Le boulanger est en procès, il y a eu un effondrement de plafond et P2C/MR ne veut pas réparer. Fait les travaux à ses frais pour pouvoir continuer à travailler. D'accord pour relayer infos et affiches.

n° 90 : 1 non-renouvellement de bail.

n° 92 : Un commerçant en colère, en procès depuis des années pour maintenir son bail. Trouve injuste la mobilisation actuelle.

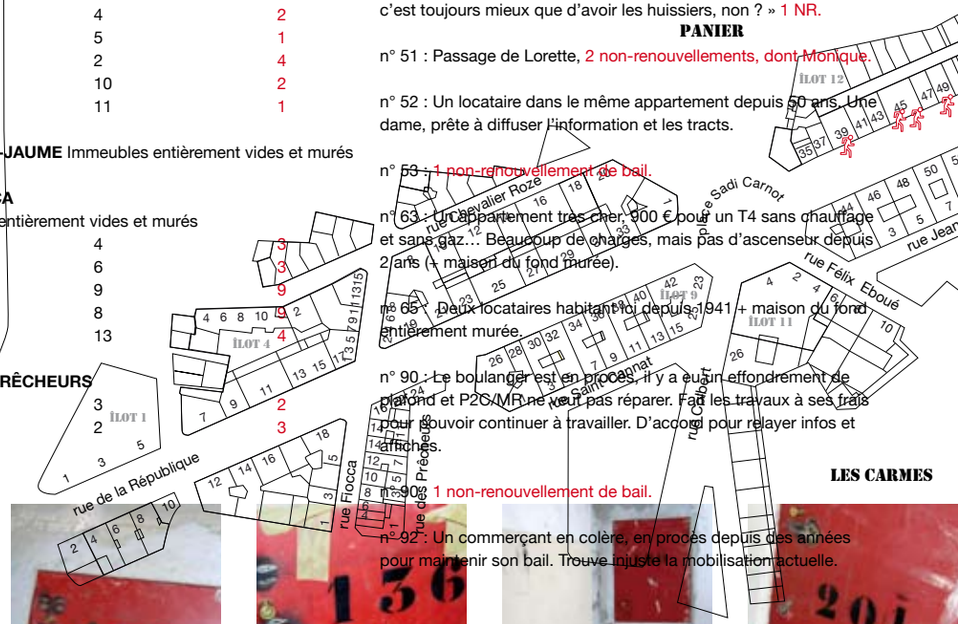

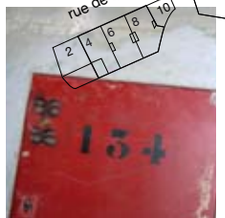

quartiers Sud

	vides	habités
RUE CHEVALIER ROZE		
n° 10	7	6
n° 12	12	17
n° 14	9	4
n° 16	4	24
n° 18	11	6
PLACE SADI CARNOT		
n° 5	2	10
RUE COLBERT		
n° 26 escalier A	4	8
n° 26 escalier B	2	10
RUE FÉLIX ÉBOUÉ		
n° 8 escalier A	11	9
n° 8 escalier B	13	5
RUE JEAN TRINQUET		
n° 1	6	6
n° 3	4	6
n° 7	7	3
n° 9	7	5
n° 13	10	5
RUE VINCENT LEBLANC		
n° 1	2	10
n° 3	3	3
n° 7	15	10
n° 9	13	14
n° 11	15	9
RUE FRANÇOIS MOISSON		
n° 22	6	9
n° 12	2	14
BOULEVARD DES DAMES		
n° 27	3	7
n° 29	4	7
n° 68	6	0
n° 70	2	3
n° 72	2	3
n° 74	2	3
n° 76	4	1
n° 80	8	4
n° 82	5	5
n° 84	6	6
n° 23	9	7
n° 25	13	14
n° 112	10	3

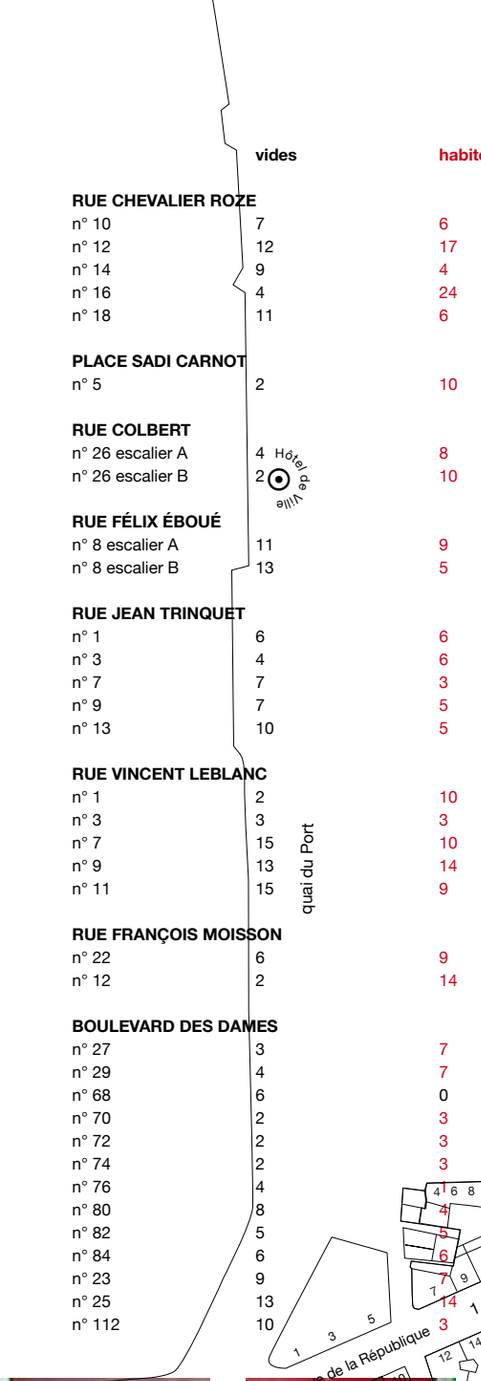

n° 99 : Jules et Monique, d'accord pour distribuer les tracts.

n° 107 : 1 non-renouvellement.

n° 109 : Africasia. D'après le commerçant, les gens de la communauté vietnamienne trouvent rapidement des appartements ailleurs, ils ont « honte » quand ils reçoivent le courrier d'un huissier et se débrouillent. Il m'a offert des fruits confits, je ne sais pas ce que c'était, mais c'était délicieux. Il sait que certains ont reçu des lettres de NR, mais ne peut pas me dire combien et qui.

Rue Jean-Marc Cathala, au n° 12, un hôtel meublé. Vu 2 locataires habitant là depuis des années, toutes petites chambres, sans salles de bain. Les revoir.

Rue Félix Éboué, au n° 8 : ascenseur en panne depuis 2 ans. Le gérant, Nexcity, aurait dit : « On ne répare pas, on attend que vous partiez.» Une jeune dame, qui veut bien témoigner et rencontrer les journalistes.

Rue Fiocca : un énorme squat et quelques locataires. Au n° 14, un vieux papy qui a fait la guerre d'Indochine pour l'armée française, il ne veut plus sortir de chez lui (s'est fait agresser violemment). Il y a des centaines de cassettes de kung-fu qui tapissent les murs de toute sa maison ! C'est impressionnant !

Rue Jean Trinquet, au n° 3 (n° 46 de la rue de la Ré traversant). Des lois de 48, des gens qui ont entièrement équipé les appartements. Ne veulent pas partir. Et au n° 13 (n° 56 de la rue de la Ré), le médiateur a dit : « Vous irez dans les quartiers Nord, vous n'aurez pas le choix. » Vu un vieux monsieur, son appartement est insalubre, il veut le quitter mais rester dans le quartier. 1 NR.

Boulevard des Dames, 2 non-renouvellements de baux : 1 au 27, 1 au 29.
Au n° 37 : Une locataire très âgée a reçu 5 visites en 6 jours, des menaces et une proposition d'argent. Elle habite ici depuis 48 ans. Une autre qui certes a eu des retards de paiement, mais d'après ce que j'ai vu, a remboursé auprès des huissiers : l'huissier n'ayant pas (encore ?) reversé l'argent à Marseille République, on lui demande de continuer à payer. Le médiateur l'a menacée d'appeler la police et de la jeter dehors… mais elle dit qu'il lui a proposé la somme de 7 000 € pour qu'elle quitte l'appartement avant la fin de son bail, qui va jusqu'en 2009. Cette personne a deux enfants, victimes de saturnisme, ils habitaient dans un autre appartement de P2C et ont été déménagés à la demande des services de l'Hygiène. La plus grosse partie du loyer était réglée par la CAF à Nexcity, elle ne devait que la somme de 80 € par mois. Ça ressemble à ce cas que Noureddine a démêlé. La somme de 7 000 € semble avoir été proposée à la voisine de palier, qui elle, n'a aucun problème.
Les revoir.

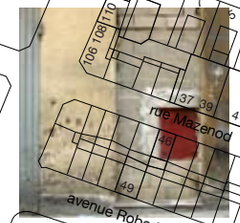

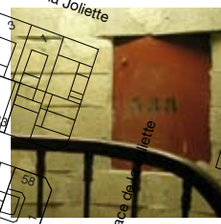

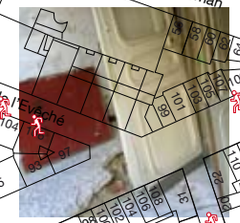

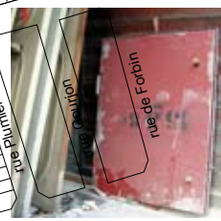

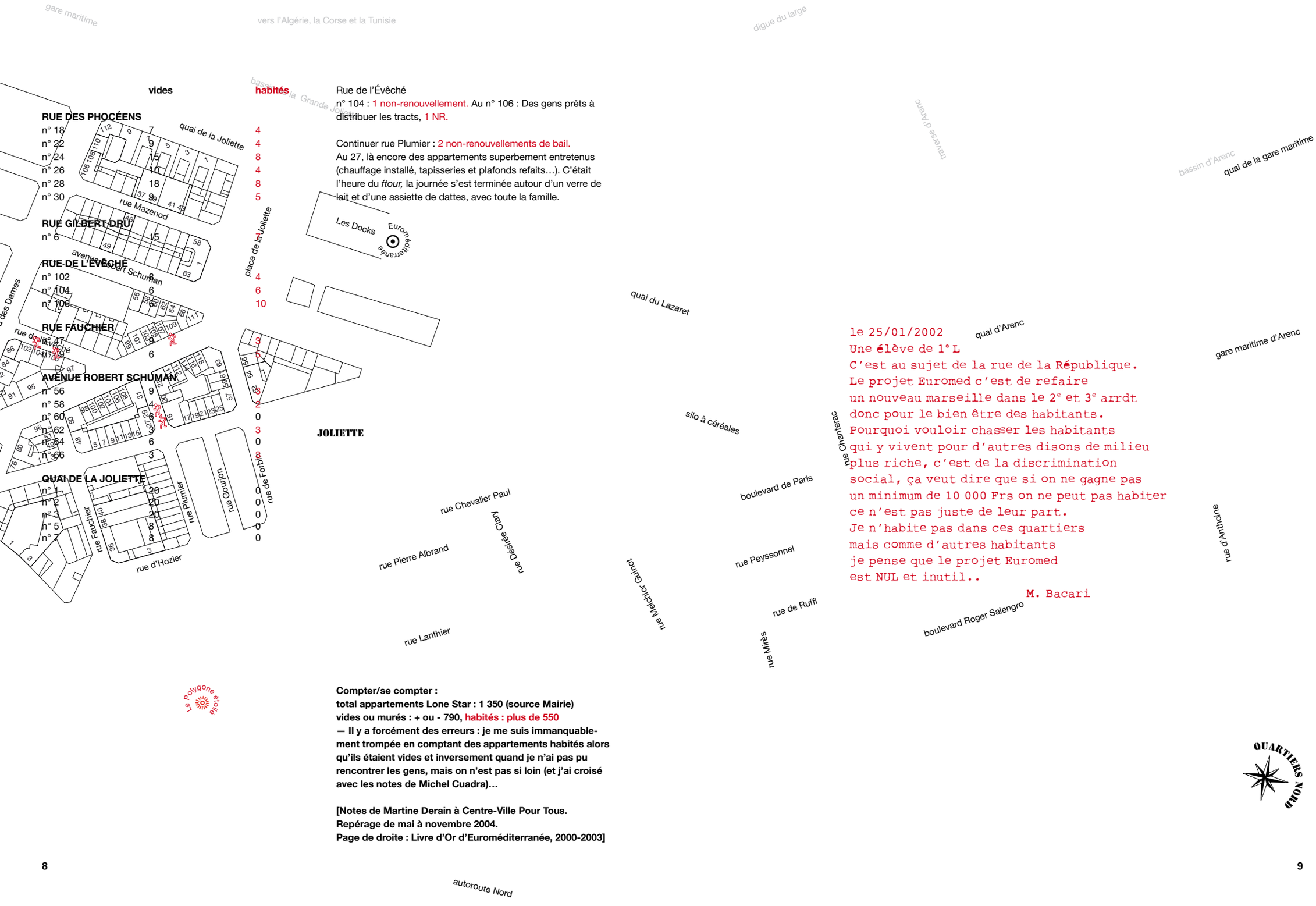

	vides	habités
RUE DES PHOCÉENS		
n° 18	7	4
n° 22	9	4
n° 24	15	8
n° 26	10	4
n° 28	18	8
n° 30	9	5
RUE GILBERT DRU		
n° 6	15	
RUE DE L'ÉVÊCHÉ		
n° 102	8	4
n° 104	6	6
n° 106	6	10
RUE FAUCHIER		
n° 47	9	3
n° 49	6	6
AVENUE ROBERT SCHUMAN		
n° 56	9	6
n° 58	4	2
n° 60	6	0
n° 62	3	3
n° 64	6	0
n° 66	3	0
QUAI DE LA JOLIETTE		
n° 1	20	0
n° 2	20	0
n° 3	20	0
n° 5	8	0
n° 7	8	0

Rue de l'Évêché
n° 104 : 1 non-renouvellement. Au n° 106 : Des gens prêts à distribuer les tracts, 1 NR.

Continuer rue Plumier : 2 non-renouvellements de bail.
Au 27, là encore des appartements superbement entretenus (chauffage installé, tapisseries et plafonds refaits…). C'était l'heure du *ftour,* la journée s'est terminée autour d'un verre de lait et d'une assiette de dattes, avec toute la famille.

le 25/01/2002
Une élève de 1°L
C'est au sujet de la rue de la République.
Le projet Euromed c'est de refaire
un nouveau marseille dans le 2e et 3e arrdt
donc pour le bien être des habitants.
Pourquoi vouloir chasser les habitants
qui y vivent pour d'autres disons de milieu
plus riche, c'est de la discrimination
social, ça veut dire que si on ne gagne pas
un minimum de 10 000 Frs on ne peut pas habiter
ce n'est pas juste de leur part.
Je n'habite pas dans ces quartiers
mais comme d'autres habitants
je pense que le projet Euromed
est NUL et inutil..

M. Bacari

Compter/se compter :
total appartements Lone Star : 1 350 (source Mairie)
vides ou murés : + ou - 790, habités : plus de 550
— Il y a forcément des erreurs : je me suis immanquablement trompée en comptant des appartements habités alors qu'ils étaient vides et inversement quand je n'ai pas pu rencontrer les gens, mais on n'est pas si loin (et j'ai croisé avec les notes de Michel Cuadra)…

[Notes de Martine Derain à Centre-Ville Pour Tous.
Repérage de mai à novembre 2004.
Page de droite : Livre d'Or d'Euroméditerranée, 2000-2003]

Visite de la rue par
ses habitants mêmes,
8 mai 2004.

ATTENTION À LA FERMETURE DES PORTES

Marseille, été 2004… Un conflit éclate entre des locataires et leur propriétaire, un fonds d'investissement américain venant d'acheter sur la rue de la République et ses alentours plus d'un millier de logements. Il exige que tous ses locataires, très modestes pour la plupart, quittent leurs appartements : il veut y engager des travaux et les revendre « à la découpe ». Il annonce un rendement brut de 18 % – taux record ! – pour ses actionnaires[1], alors même que la requalification des immeubles et du quartier est fortement soutenue par la puissance publique. Elle s'inscrit en effet, à la suite des réhabilitations du centre-ville initiées par la Municipalité, dans le cadre du projet Euroméditerranée, « plus grande opération de rénovation urbaine d'Europe[2] ».

La rue de la République est une artère centrale, bâtie sous le Second Empire selon les canons haussmanniens. La moitié des 5 200 logements de la rue appartiennent à des petits propriétaires privés qui ont entretenu et souvent mis aux normes leurs immeubles. L'autre moitié est la propriété de deux grands investisseurs qui ont laissé leur patrimoine se dégrader. Le premier, ANF/Eurazeo, est l'une des plus importantes

1 *Libération*, 30/09/2004.

2 www.euromediterranee.fr L'opération est gérée par un Établissement Public d'Aménagement qui regroupe l'État, la Ville de Marseille, le Département des Bouches-du-Rhône, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté Urbaine. L'Union Européenne apporte son soutien financier sur des projets ponctuels.

sociétés d'investissement européennes. Sans objectif de revente, elle rénove progressivement et mise sur l'augmentation des prix du foncier et du locatif. Le second, c'est donc le fonds d'investissement Lone Star, dont le désir de rentabilité financière à court terme passe par l'éviction des locataires actuels.
La violence de ses pratiques a cristallisé leur opposition, non à la réhabilitation elle-même, nécessaire et souhaitée par tous, mais à la forme qu'elle prenait ici. À l'initiative de quelques-uns d'entre eux, appuyés par l'association Un Centre-Ville Pour Tous[3], une mobilisation collective a pris forme, qui a mis en lumière l'incapacité des acteurs publics à rendre les citoyens partie prenante du renouvellement urbain en cours et placé au cœur du débat public leur participation[4] à ces processus de transformation.

À Paris, l'affaire, très fortement médiatisée, interpelle le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA)[5], qui sollicite alors des chercheurs sur place. Une interrogation que l'on pourrait simplement résumer par : Que se passe-t-il rue de la République ? et à laquelle nous décidons de répondre. Nous avions chacun une position impliquée sur la rue, activité militante aux côtés des habitants pour certaines, professionnelle ou de recherche pour d'autres. Déplaçant nos engagements, nous avons alors, pendant les trois années qui ont suivi, confronté nos regards dans le cadre d'une recherche-action financée par le PUCA et soutenue par la Région. C'est la matière issue du rapport remis en décembre 2007 aux deux institutions, transformée et complétée, que nous présentons aujourd'hui dans ce livre afin de rendre compte plus largement, et à tous, des bords par lesquels nous avons compris et restitué ce qui était en train de se passer, ce dont nous avons été témoins et acteurs. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous tentons de donner à voir une situation complexe et mouvante, au travers des contributions de chercheurs, d'habitants, de militants et d'artistes, disant la multiplicité des entrées que nous avons choisies ou qui se sont imposées à nous.

Il nous a d'abord paru essentiel de donner quelques repères historiques et socio-économiques à la réhabilitation du centre-ville et de la rue de la République, afin d'en mieux saisir les enjeux actuels : **Un espace tendu [p. 18-74, Martine Derain et Véronique Manry]**. Quelques repères également, quant à la mobilisation racontée ici par (certains de) ses acteurs. Ces entretiens, transcrits et complétés par leurs auteurs, ont été vus comme un moyen

3 Créée fin 2000, l'association est devenue un acteur incontournable de la réhabilitation du centre-ville. Elle finance ses actions avec les seules cotisations de ses adhérents. www.centrevillepourtous.asso.fr

4 La participation des habitants aux projets d'aménagement est inscrite dans différents cadres législatifs : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (25/06/99) ; Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (13/12/00) ou Loi sur la Démocratie de Proximité (27/02/02). Elle a prioritairement concerné les quartiers d'habitat social.

5 Le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA-Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement et de l'Aménagement Durables), développe depuis sa création en 1998 des programmes de recherche et des actions d'expérimentation dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.

d'interroger l'action menée, sa portée et ses limites – et parfois notre recherche elle-même : **Tribune Libre ! [p. 75-119, Vincent et Martine Abad, Noureddine Abouakil, Jean-Philippe Beau, Damien Brochier, Daniel Carrière, Michel Guillon, Antoine Richard et Monique Roussel]**.

Nous ferons ensuite un bref retour sur notre démarche et cette commande publique ouverte et progressivement réajustée. Nous postulions initialement que notre recherche pouvait créer et mettre à disposition des « outils » permettant aux habitants de « porter leur discours[6] ». Établir des dispositifs adaptés ou ajustés pour, à leur suite, les analyser dans une sorte de retour réflexif, nous a semblé relever par ce vis-à-vis même d'une posture réductrice négligeant la singularité de la situation : en effet, personne ne nous attendait et l'on « causait » déjà en abondance sur la rue de la République, mais sans doute pas dans des formes conventionnelles ou « encadrées » ! Tout inattendus que nous étions, nous avons donc choisi ceci : réintégrer le travail quasi quotidien d'une situation problématique, en lien direct avec quelques-unes des formes de visibilité et d'actions déployées par les habitants sur diverses scènes publiques. En d'autres termes, nous n'avons pas insufflé de nouvelles orientations, mais soutenu, alimenté, encouragé les initiatives qui pouvaient apparaître, émerger… Ainsi avons-nous limité au possible toute tentation/tentative normative, accueilli cette parole et « donné à voir » certains des contextes où nous avons pu l'entendre, ce qu'elle y transportait, ou pas : un **Agir en mode mineur [p. 120-128, Jean-Stéphane Borja]** par lequel nous nous sommes inscrits dans quelques-uns des plis de l'action collective.

Ce donné à voir a également interrogé les représentations imaginaires de la rue de la République. Les promoteurs du XIXe siècle espéraient que la rue, son style, sa centralité, allait séduire la bourgeoisie d'affaires, qu'elle choisirait d'y vivre et d'en faire le siège de ses activités. Elle ne « revint » pas, provoquant la ruine des investisseurs et des spéculateurs de l'époque. La rue fut alors habitée par des ouvriers du port et des petits-bourgeois. Son percement spectaculaire et son architecture ont été amplement documentés et loués, mais elle a toujours porté le stigmate de la faillite initiale : « déclin », « descente aux enfers » ou « malédiction » sont les figures récurrentes des récits de son histoire. Pour interroger ces représentations et (se) jouer

6 Note d'intention et rapport de recherche consultables sur le site de Centre-Ville Pour Tous [Rubrique Documentation, *Renouvellement urbain à Marseille : centralité populaire et mobilisation collective. Le cas de la rue de la République*, 2007].

de cette disgrâce persistante, nous avons d'abord produit nous-mêmes images et sons, puis collecté les créations d'artistes et de cinéastes, nombreux à travailler sur la rue depuis le début de la mobilisation. Enfin, nous avons inscrit ces œuvres dans un cadre public en créant autour d'elles, à Marseille et plus loin, des temps de rencontres et de débat. La publication, tout au long de ces pages, des images de **Martine Derain, Serge Le Squer [p. 65-74], Florence Lloret, Denis Gheerbrant [p. 129-143], Sygrind Palis et Marc Ball** est l'une des modalités de leur mise en jeu.

Nous nous sommes posé la question de l'usage de la mémoire et de l'histoire dans le processus de légitimation mis en œuvre par les acteurs de la réhabilitation (aménageurs, promoteurs et habitants). Usages qui mettent en relief les enjeux sociaux, les conflits, les appartenances et les redéfinitions identitaires que cette réhabilitation, et les réactions qu'elle a suscitées, ont contribué à mettre au jour. C'est au travers d'entretiens biographiques, de récits de vie et d'une observation des rencontres collectives (permanences, réunions publiques, manifestations…) que nous tentons de présenter une histoire sociale de la rue de la République et de la mobilisation : **Mémoire(s) à l'épreuve [p. 144-177, Véronique Manry].** De son côté, à partir des enregistrements et par un travail musical sur leur matière même, Caroline Galmot propose un documentaire qui nous met à l'écoute de ces voix singulières : **Attention à la fermeture des portes [Caroline Galmot],** que vous trouverez à la toute fin de ce livre.

Enfin, un dispositif apparu en 2005 a tout particulièrement retenu notre attention : la Permanence de la rue de la République, d'abord tenue de manière informelle par les habitants, puis organisée et portée par Centre-Ville pour Tous. La Permanence, telle une place centrale, est une avant-scène de l'arène publique où se déploie le « drame » de la rue et où, sur la base d'une exposition en public, des cas sont relevés et tirés vers la scène judiciaire. À partir de la notion de relation de service et sous le prisme de la mobilité (se dé-placer à la Permanence), nous avons ainsi interrogé un principe moteur de la mobilisation : « Les affaires de l'un sont les affaires de tous. » Nous avons ensuite été amenés à analyser le travail politique à l'œuvre qui préside aux mises en commun et aux cristallisations de celui-ci, ainsi qu'à un élargissement du cercle de concernement et aux réorientations de l'action collective : **La Permanence, ou comment faire place au problème de la rue de la République [p. 193-263, Jean-Stéphane Borja].**

Crise immobilière oblige, la réhabilitation est aujourd'hui au milieu du gué. Bien malin qui pourrait prédire le destin de la rue ! Comment conclure ? Ce qui restera durablement de l'histoire récente évoquée ici, c'est à coup sûr le souvenir de la violence et du mépris dont les habitants ont fait l'objet. Mais c'est aussi, au delà d'une exigence de justice et de dignité, une nouvelle attache à la ville qu'ils ont revendiqué – une attache citoyenne dans son vis-à-vis avec le marchand. En guise de conclusion, nous préfèrerons alors insister sur ce à quoi renvoie plus globalement l'affaire du point de vue des processus de gentryfication des centres anciens et mettre en exergue les agencements sociaux en devenir, un nouvel « être ensemble urbain » que l'on pourrait alors voir, sur la rue de la République, comme la participation, sinon l'œuvre, de ses habitants **[p. 264-272, Jean-Stéphane Borja, Martine Derain, Véronique Manry].**

Jean-Stéphane Borja,
sociologue, doctorant
au LAMES/Maison
Méditerranéenne des Sciences
de l'Homme/Université
de Provence.

Martine Derain, artiste,
membre du bureau de
Centre-Ville Pour Tous.
www.documentsdartistes.org

Caroline Galmot,
documentariste sonore.

Véronique Manry, sociologue
et anthropologue (association
Transverscité, LAMES, Centre
Jacques Berque à Rabat).

[5 janvier 2010]

Bernard Rilfaud dans *J'y suis J'y reste*, un court-métrage de Sygrind Palis. [Ateliers Varan, 2004]

Dèmos est bien le nom d'une partie de la communauté : les pauvres. Mais précisément « les pauvres » ne désigne pas la partie économiquement défavorisée de la population. Cela désigne simplement les gens qui ne comptent pas, ceux qui n'ont pas de titre à exercer le commandement de la cité…

[Jacques Rancière, 1998]

UN ESPACE TENDU

UNE CENTRALITÉ POPULAIRE LONGTEMPS COMBATTUE

La transformation de la rue s'inscrit au cœur d'un dessein : changer l'image – on entend souvent : le *visage* – du centre de Marseille, qui présente en effet la caractéristique désormais rare d'abriter des habitants parmi les plus modestes. « Reconquérir[1] » le centre sur les pauvres et les étrangers, « assainir » les quartiers anciens, y faire « revenir » des habitants plus riches : c'est une constante depuis près d'un siècle, « l'une des figures clefs de la continuité dans les politiques urbaines marseillaises[2]. » Toutes les grandes métropoles françaises et européennes ont engagé – et souvent achevé – la réhabilitation de leurs centres, avec requalification de l'habitat ancien, mise en valeur du patrimoine architectural, création d'équipements publics, institutionnels et culturels, amélioration des transports. Ce processus, qualifié de *gentryfication*, concourt à transformer la composition sociologique, la nature du parc immobilier et le marché du foncier de ces quartiers[3]. Le maire actuel en a fait son cheval de bataille :

> — Ma politique ne plaît peut-être pas aux nostalgiques de la gauche, qui ont laissé pourrir le centre-ville pendant des années. Mais elle plaît aux Marseillais. Le Marseille populaire, ce n'est pas le Marseille maghrébin, ce n'est pas le Marseille comorien. Le centre a été envahi par la population étrangère, les Marseillais sont partis. Moi, je rénove, je lutte contre les marchands de sommeil et je fais revenir les habitants qui payent des impôts[4].

chapitre 1

Martine Derain
Véronique Manry

1 L'expression, employée dès les années 20 par le maire Henri Tasso, sera souvent reprise par les municipalités successives.

2 Peraldi, Samson 2006, p 177.

3 Hamnet, 1997.

4 Jean-Claude Gaudin, *La Tribune*, 5/12/2001.

Mais quels intérêts un tel déni et un tel programme, affichés dans un quotidien économique de renom, peuvent-ils bien servir ?

Du début du XIXe siècle jusqu'à la fin des Trente Glorieuses, les travailleurs peu qualifiés, venus de l'arrière-pays, d'Italie ou des colonies, trouvent à s'employer dans les activités commerciales, maritimes et industrielles qu'offre la ville : Marseille est le point de passage obligé des produits ramenés d'Afrique et d'Asie, son industrie de transformation des matières premières est alors florissante. Les quartiers centraux, à proximité du port, permettent aux nouveaux arrivants de trouver des réseaux d'entraide et des logements à prix attractif, même si très dégradés et précisément parce que très dégradés.

La fin de l'empire colonial et la désindustrialisation des années 60-70 frappent de plein fouet l'économie phocéenne sans atteindre la vocation d'accueil du centre-ville. À partir des années 70 en effet, dans le quartier Belsunce et ses alentours, les migrants algériens et juifs séfarades développent un commerce à destination des clientèles maghrébines, qui transitent par Marseille avant les retours au pays, et en particulier algériennes, qui traversent la Méditerranée pour s'approvisionner en biens de consommation courante. C'est ainsi que le *trabendo*, dénomination algérienne de la contrebande, prospère entre Marseille et toute l'Algérie : une noria de gros trabendistes et de petits contrebandiers rapportent à bout de bras, par valises, ballots et containers, vêtements, linge de maison, produits alimentaires et pièces automobiles inaccessibles sur le marché algérien. Ce commerce connaît son apogée dans les années 80[5]. L'instauration des visas en 1987 et la guerre civile en Algérie au début des années 90 ont raison de ce dynamisme sans pour autant faire disparaître la présence des migrants : les commerçants se repositionnent sur des clientèles de proximité. Ils mettent en place une offre de détail et de demi-gros sur le créneau du discount et du bon marché, qui draine des milliers de clients des quartiers Nord et de tout le Grand Sud[6]. Un dispositif commercial qui ne correspond pas aux critères d'attractivité des classes moyennes que l'on souhaite attirer. Il est vécu et pensé comme un désordre urbain, une anomalie, la richesse qu'il produit est minorée. Son éviction ou son éloignement seront souvent présentés comme des arguments majeurs légitimant la « reconquête ».

Vers le milieu des années 80, la Municipalité lance une vaste opération de réhabilitation. Des outils institutionnels, les Périmètres de Restauration Immobilière (PRI[7]) et les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH[8]), sont mis en œuvre. C'est d'abord la Société d'Économie Mixte (SEM) de la Ville, Marseille Habitat, qui obtient la concession des opérations, que reprend ensuite la SEM Marseille Aménagement, créée en 1991[9]. Dès l'arrivée de Jean-Claude Gaudin à la Mairie en 1995 et afin d'accélérer le processus, la logique de l'investissement privé est privilégiée : Marseille Aménagement commence par réhabiliter le patrimoine municipal puis rachète des immeubles dégradés. La SEM réalise les travaux et propose ensuite les appartements rénovés comme placement financier : les dispositifs législatifs existants permettent en effet aux investisseurs de bénéficier tout à la fois de fortes défiscalisations (le montant de l'investissement peut être déduit des impôts) et de subventions publiques, en contrepartie d'un engagement à louer les appartements à des prix plafonnés :

> — Concrètement, ces deux dispositifs permettent au particulier avisé de pouvoir investir en immobilier, avec ou sans apport, afin de se constituer un patrimoine en grande partie financé par le locataire et les réductions d'impôt.[10]

Malgré la mauvaise qualité de la réhabilitation[11], ces propriétaires, qui bien souvent n'ont jamais vu leurs immeubles et encore moins leurs locataires, réalisent des profits substantiels. Marseille Aménagement, qui assure à la fois la réhabilitation et la gestion locative des appartements vendus, leur donne de solides garanties (de vacance, d'impayés de loyers, sur le prix de revente) et assume un rôle central dans ces opérations, sans que les objectifs en soient toujours clairement définis. La gestion hasardeuse de la société sera d'ailleurs énoncée par la Chambre Régionale des Comptes en 1998[12] et dénoncée dès 2001 par Centre-Ville Pour Tous. L'association tout juste déclarée apparaîtra sur la scène politique et médiatique locale en mettant publiquement en débat les dysfonctionnements de ces opérations et le montant excessif des rémunérations des sociétés prestataires de la concession sur le PRI du Panier[13]. Elle pointe dès cette époque l'absence de logements sociaux :

> — La Ville possédait de nombreux immeubles vacants qu'elle a vendus à Marseille Aménagement pour amorcer l'opération. Au lieu d'en vendre à des sociétés HLM pour reloger les gens, elle les a tous vendus à des privés avec défiscalisation. On a bradé trente ans d'acquisitions foncières en cinq ans ![14]

5 Tarrius, 1995 ; Peraldi, 2001.

6 Manry, 2006.

7 PRI : procédure d'aménagement, au sens du Code de l'Urbanisme, ayant pour objet la restauration et la remise en état d'habitabilité d'immeubles dans un périmètre créé à cet effet ; il vise notamment à résorber l'habitat vacant et insalubre. C'est à la fois un outil incitatif (aides pour réhabiliter ou vendre, avantages fiscaux) et coercitif (obligation de travaux, expropriation).

8 OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, dispositif permettant d'attribuer des subventions publiques aux propriétaires privés.

9 Son champ d'action couvre la maîtrise d'ouvrage d'équipements publics, l'aménagement de ZAC et la maîtrise des PRI et des OPAH pour Marseille et les communes avoisinantes. Son capital est détenu à 90 % par la Ville de Marseille et la Caisse des Dépôts et Consignations.

10 www.loi-borloo.fr/dispositif-borloo-populaire.htm consulté le 8/06/2008.

11 Relevés et enquêtes faits en 2005 par les étudiants de l'École d'architecture de la Villette.

12 « Le mode de fonctionnement de la société et le faible intérêt de la Ville ont contribué à en faire un organisme structurellement déficitaire, alors même qu'il permettait à un grand nombre d'organismes, prestataires de services, établissements financiers, entreprises candidates à l'implantation, de se rémunérer de manière confortable. » CRC 1998 (années 1991-1997).

13 Devant le refus de la Mairie d'attaquer en justice, Daniel Carrière, alors administrateur de CVPT, se substituera à la Ville et portera plainte, en tant que contribuable et contre inconnu, pour « escroquerie, abus de confiance, usurpation de fonction et délit de favoritisme commis au détriment de la Ville dans le cadre de la concession qu'elle a consentie à Marseille Habitat pour l'aménagement du PRI Panier-Vieille Charité. » L'affaire ira jusqu'au Conseil d'État.

14 Jean-Philippe Beau, ancien Directeur de l'Urbanisme de la Ville, CVPT, 2007, p. 8.

Rassemblement de protestation du 9 mars 2006 organisé par CVPT devant la Direction des Impôts, place Sadi Carnot : une note des services fiscaux prive désormais les locataires des meublés du 1er arrondissement de Marseille de leur avis de non-imposition, et par conséquent de leurs droits à certaines prestations sociales.

[Vidéo : Martine Derain]

Les quartiers sur lesquels sont mis en place ces outils de rénovation présentent un bâti fortement dégradé. Les premières victimes de la méthode vont être les habitants les plus fragiles : les vieux travailleurs maghrébins, louant des chambres en hôtels meublés, souvent insalubres, parfois depuis plusieurs dizaines d'années[15]. Les immeubles valant plus cher vides qu'occupés, propriétaires et gérants font pression pour qu'ils partent d'eux-mêmes : menaces verbales et physiques, dégradation des effets personnels, coupures d'électricité, deviennent leur lot quotidien. Aucune solution n'est proposée à ces locataires qui ne peuvent accéder aux appartements réhabilités en raison des loyers pratiqués. Plusieurs procès ont été intentés contre ces gérants ou les propriétaires des fonds. La Ville de Marseille elle-même fut condamnée, dans un jugement qui fait désormais jurisprudence, à indemniser et reloger les locataires d'un immeuble qu'elle avait donné à bail à un « marchand de sommeil», pour avoir exigé de lui la remise des locaux libres de toute occupation, se défaussant à bon compte des obligations que le Code de l'Urbanisme impose aux aménageurs[16].

Dans le temps même de cette grande violence contre les plus pauvres et afin de « séduire de nouvelles populations[17] », des logements pour étudiants, des ateliers d'artistes et des galeries sont implantés. De grands équipements publics voient le jour : faculté de sciences économiques, Cité de la musique, Bibliothèque municipale à vocation régionale… L'outil PRI est aujourd'hui arrivé à son terme et la réhabilitation marque le pas : les immeubles pouvant intéresser les investisseurs ont été rénovés ; subsistent quelques bâtiments très dégradés, qui continuent de faire la fortune de quelques marchands de sommeil, pourtant connus de tous et toujours impunis. La défiscalisation n'est plus le levier prioritaire de l'action de la Ville, qui confesse aujourd'hui que « faire appel à des investisseurs lointains qui s'en fichent, ce n'est plus la bonne manière d'agir » : elle rachète les immeubles revendus par les propriétaires dès la fin des aides publiques – à quel prix ? aura-t-on jamais le bilan de l'opération ? – pour en faire du logement social et promet un relogement aux habitants des derniers hôtels meublés[18].

Second périmètre de l'action publique, le centre nord, avec Euroméditerranée. Lancée en 1995, l'opération couvre une superficie de 480 hectares, qui comprend des friches industrielles et portuaires et des quartiers habités. Près de 34 000 Marseillais sont concernés. Le répertoire de l'intervention urbaine contemporaine est mobilisé : diversification des activités portuaires, production de logements et bureaux à destination des cadres et employés des entreprises du tertiaire, valorisation des grands gestes architecturaux, soutien au développement des industries culturelles et du tourisme… Les opérations de « marketing urbain[19] » et les chantiers se succèdent. Un lycée, une école maternelle, des hôtels et des parkings sortent de terre, 700 entreprises du tertiaire supérieur s'installent dans le bâtiment des Docks réhabilités et les bureaux construits alentour. La gare Saint-Charles est réaménagée, deux lignes de tramway sont créées. Le pôle média de la Friche de la Belle-de-Mai, installé sur le site de l'ancienne usine Seita, produit la série à succès *Plus belle la vie*… et la réhabilitation des quartiers anciens se poursuit.

La rue de la République, longtemps qualifiée « d'appendice » du projet Euroméditerranée, reçoit alors pour mission d'établir une liaison, non plus entre les deux ports, mais entre les deux périmètres de l'intervention publique en cours[20]. Initiée en 2002 et portée par la Ville, l'OPAH appelée Marseille-République, concerne

15 En 1997, plus de 2 500 personnes étaient logées dans les 165 hôtels meublés du centre-ville. Ascaride, Condro, 2001.

16 2003, affaire de la rue de la Fare, consultable sur le site de CVPT. Rappelons que c'est pour défendre les droits de ces habitants que l'association s'est créée.

17 *Le Méridional*, 13/04/92

18 Arrêt de la défiscalisation : Jean-Claude Gondard, secrétaire général de la Ville dans *La Marseillaise*, 5/10/09. Rachat des immeubles de la rue Thubaneau : *20 Minutes*, 10/07/2008. « Opérations de logements sociaux pour les travailleurs isolés du centre-ville » : délibération du Conseil municipal n° 08-16121 du 1/02/08. En 2009, CVPT, après enquête, a rendu public le non-respect de cet engagement.

19 Rosemberg, 2000.

20 Dubois et Olive, 2004.

la totalité des logements et va de l'éradication de l'habitat indigne au ravalement des façades. Les travaux d'embellissement, plantation d'arbres, réaménagement de l'espace public, et les investissements programmés, parkings, bassin de rétention, sont aujourd'hui achevés.

Sous les effets conjugués de ces dispositifs, le centre de Marseille a peu à peu changé. Quelques-uns des habitants rêvés (ceux qui payent des impôts) se sont installés, mais à Belsunce, au Panier, à Noailles ou rue de la République, vivent encore des ouvriers, des retraités, des employés, des petits commerçants, de toutes origines et tous aux revenus modestes… Pourrait-il en être autrement ? Marseille est une ville pauvre et la pauvreté touche à la fois les quartiers Nord et le centre – un tiers des 10 000 habitants du périmètre de l'OPAH Marseille-République vivent sous le seuil de pauvreté lorsque l'opération commence[21], et près de 60 % des habitants de la ville pourraient, au regard de leurs revenus, accéder au logement social…

> — On a besoin de gens qui créent de la richesse. Il faut nous débarrasser de la moitié des habitants de la ville. Le cœur de la ville mérite autre chose ! propose Claude Valette, adjoint au maire délégué à l'urbanisme[22].

Mais comment « fabriquer » ces classes moyennes tant désirées ? Comment faire coïncider une réalité récalcitrante et la ville imaginée ? L'histoire à Marseille semble bégayer : la construction de la rue de la République, trouant la ville ancienne au XIXe siècle, portait déjà le rêve d'une autre ville, espérait déjà le « retour » en son centre de la bourgeoisie et du capital.

21 Le taux de chômage y est une fois et demi supérieur à celui de la ville [Bilan 2002-2003 OPAH Marseille-République, Marseille Aménagement]. Sur la totalité de l'OPAH de site Euroméditerranée en 2001 : 63 % de foyers non-imposables, 40 % des ménages de moins de 60 ans allocataires du RMI (moyenne marseillaise : 18 %), demandeurs d'emplois âgés et sans qualification… Euroméditeranée, 22/03/2001.

22 *Le Figaro*, 18/11/2003.

D'UNE SPÉCULATION À L'AUTRE

« Au nom du commerce et de l'humanité », XIXe siècle

Dans les années 1840, stimulée par l'expansion de l'empire colonial, la croissance marseillaise s'accélère. La population de la ville passe de 183 000 habitants en 1846 à 300 000 en 1866. Le Vieux Port ne peut plus absorber l'augmentation du trafic : une extension doit être réalisée. Ce sera l'anse de la Joliette, au nord, proche à la fois de la ville existante et d'un quartier au devenir industriel déjà relié à la gare ferroviaire. Sa construction est achevée en 1853. La côte est remodelée et des terrains sont conquis sur la mer le long des bassins par l'utilisation des remblais. Ils représentent une réserve foncière considérable et suscitent l'intérêt de sociétés privées, au premier rang desquelles celles de Jules Mirès, magnat de la presse et de la bourse, et de Paulin Talabot, ingénieur des Ponts et Chaussées et homme d'affaires. Le premier achète les terrains que la Ville viabilise, le second obtient la concession des docks de Marseille.

Les Docks de Marseille. Réhabilitation Eric Castaldi. [Février 2006]

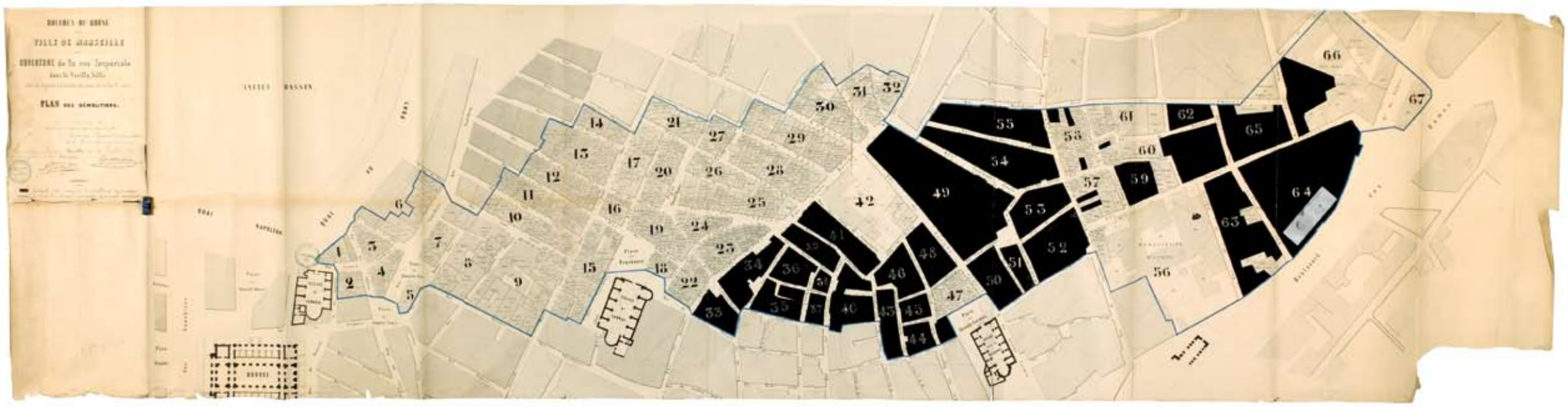

***Ouverture de la rue Impériale dans la Vieille Ville, plan des démolitions,* 14 juillet 1862, Auguste Gassend.**
[1 FI 520-1]

***Plan général*, 2 mars 1861.**

[Archives départementales des Bouches-du-Rhône]

On parle de ces nouveaux quartiers comme d'une « troisième ville » en construction[23]. Spéculation foncière et travaux d'utilité publique vont alors se trouver associés dans un vaste projet d'aménagement. Nouveaux quartiers au nord, vieille ville au centre séparant les deux ports, ville étendue au sud accueillant depuis les XVIIe et XVIIIe siècles le peuplement bourgeois et les activités de prestige : les édiles municipaux vont chercher, tout en reliant les deux ports, à « réunir » la ville. Ils projettent le retour d'une bourgeoisie d'affaires en son centre et veulent apporter une « solution » au contrôle social et hygiéniste des quartiers populaires[24]. Jules Mirès propose l'arasement complet des vieux quartiers et leur reconstruction totale. Le projet effraie la Municipalité, qui adopte le principe d'une transformation par étapes et l'ouverture de percées. Le maire, Louis Lagarde, et Auguste Gassend, directeur des Travaux de Marseille, obtiennent en septembre 1860 l'accord de Napoléon III pour le percement d'une rue impériale :

> — L'ouverture d'une large rue à travers cet amas d'habitations, dont la condition déplorable est notoire, peut seule opérer une réunion réclamée tout à la fois au nom du commerce et de l'humanité[25].

La future rue de la République devient alors l'emblème de la modernisation de la ville et son chantier le plus spectaculaire[26]. Le Trésor accorde une subvention de six millions de francs. La

23 Roncayolo, 1996.

24 Volonté hygiéniste sans doute – le souvenir de l'épidémie de choléra de 1835 hante encore les mémoires – mais aussi volonté d'accorder la forme de la ville aux représentations idéologiques du temps : l'entrelacs des ruelles des vieux quartiers est perçu comme un obstacle à la logique du mouvement et de l'échange propre à cette période d'essor du capitalisme et à l'influence de la doctrine de Saint-Simon sur nombre des acteurs de l'époque.

25 Toute la ville est alors en chantier, « mais rien n'est comparable, par la rapidité d'exécution et la magnificence des résultats, au percement et à la construction de la rue Impériale. » Teissier, 1867. La rue Impériale deviendra rue de la République en 1871.

26 *Lettre de la Municipalité à l'Empereur,* 10/09/1860. Jasmin et Jasmin, 1994.

que de projets,
que de fric à dépenser,
et que de pots de vin
en perspective.
pouêt pouet !

(anonyme)

De gauche à droite :
Album *Ouverture, mise en viabilité et construction de la rue Impériale de Marseille,*
Fonds Adolphe Terris :
Vue des chantiers prise du milieu de la rue Montbrion : au fond l'église Saint-Cannat, juin 1863.
[12 Fi 05]
Vue de l'ensemble de la rue prise du Vieux Port le jour de son inauguration par Napoléon III, 15 août 1864.
[12 Fi 14]
Vue de l'îlot 1 prise du Vieux Port, juin 1866.
[12 Fi 17]
Vue de l'îlot 9 prise depuis l'îlot 4, juin 1866.
[12 Fi 23]

[Archives départementales des Bouches-du-Rhône]

Livre d'Or d'Euroméditerranée. [2000-2003]

Compagnie Immobilière des frères Pereire, qui soutiennent à Paris le préfet Haussmann, reprend la concession après l'échec de Jules Mirès. Les Pereire ont construit les immeubles de la rue de Rivoli, créé la ligne de chemin de fer Paris-Saint-Germain, fondé la Compagnie générale transatlantique et le Crédit mobilier. La Compagnie réalise les travaux dans les délais imposés, en faisant intervenir les entrepreneurs locaux et de très bonnes affaires, en servant d'intermédiaire entre ces derniers et la Mairie[27]. La percée haussmannienne, réalisée en moins de six ans (1861-1867) tranche les collines de la vieille ville. Trente-huit rues disparaissent, 935 maisons sont détruites et 16 000 personnes déplacées. Les propriétaires furent indemnisés et la Ville affirme s'être souciée « des 2 773 ménages déplacés sans indemnité et dont la plupart appartenaient à la classe ouvrière et malaisée[28] ». Les spéculateurs de l'époque s'adressaient également aux classes populaires et des habitations plus modestes, toujours de bon rapport, furent élevées dans les quartiers du port.

Inaugurée en 1864 alors même que la construction des immeubles n'a pas commencé, la rue ne sera occupée en totalité qu'à partir de 1880. Les élites attendues ne viendront pas y vivre et poursuivront leur lente appropriation des quartiers Sud, « rejetant avec mépris le "vide" des créations haussmanniennes[29] ». « Un ralentissement marqué dans l'accroissement de la population, l'inexécution des grands travaux d'utilité publique, les habitudes et les traditions qui tenaient les locataires industriels et commerçants éloignés des nouveaux quartiers, enfin le trop grand nombre d'immeubles bâtis[30] » expliquent en partie l'échec de cette opération qui s'inscrit dans l'histoire urbaine de la fin des années 1860, jalonnée de crises retentissantes. L'opération marseillaise, en effet, n'échappe pas à son époque et conduira, après de multiples malversations, rachats de sociétés et subventions renouvelées de la Ville, à la faillite des entrepreneurs et des spéculateurs. Les immeubles seront repris en 1878 par une société unique, la SIM, Société Immobilière Marseillaise, créée par les grands noms du patronat local qui ne souhaitaient pas perdre totalement leurs investissements dans le programme Mirès-Pereire. Elle en conservera la propriété et la gestion pendant plus d'un siècle.

Au cœur de la ville populaire, à proximité du port : la rue de la République va être habitée par la partie la plus solvable de la classe ouvrière liée aux activités maritimes et par la petite

27 « Le rapport de juin 1863 de cette compagnie avoue sans fausse honte : « É. Pereire a pris l'engagement d'exécuter tous les travaux de tassement et de viabilité moyennant 6 millions à déduire du prix des terrains. Ces travaux ont été depuis adjugés par lui à des entreprises, moyennant un prix qui limite la dépense à 3 900 000 francs, soit un bénéfice de 2 100 000 francs. » Roncayolo, 1983, p. 107.

28 Jasmin et Jasmin, 1994.

29 Roncayolo, 1983, p. 116.

30 Jasmin et Jasmin, 1994.

bourgeoisie locale. L'adresse est alors une « référence », y « résider vaut certificat de réussite sociale[31] ». *L'Indicateur Marseillais* de 1871 indique les métiers de ces citadins inattendus : capitaines-marins, acconiers et maîtres-acconiers, portefaix, courtiers maritimes, employés des docks, cordonniers, lingères, liquoristes, giletières, fabricants de casquettes, de savon, d'hameçons ou de caoutchouc, chapeliers, instituteurs, médecins, pharmaciens, avocats, coiffeurs, tailleurs, confiseurs, quincailliers, contrôleurs des douanes, maçons, professeurs de musique, ferblantiers, accoucheuses, minotiers, mécaniciens, horlogers… :

— Une ville dans la ville, dont le peuplement évoquerait la fonction plus tardive des Habitations à Bon Marché…[32]

Les temps redevenus plus favorables aux propriétaires qu'aux spéculateurs, la SIM tire dès lors d'excellents revenus des loyers et des commerces. Mais la rue portera toujours le stigmate de l'échec initial : « Elle serait l'une des voies les plus majestueuses de France, si elle était mieux habitée », écrivait le journaliste Ardouin-Dumazet à la toute fin du XIXe siècle[33] ; elle « ne cessera de péricliter tout au long du XXe », lit-on dans les plaquettes d'Euroméditerranée. « Cette artère est maudite depuis sa création », conclut-on dans tel article de presse relatant les difficultés de la réhabilitation actuelle[34].

Jusqu'au milieu des années 70, le processus de « classement social par la résidence » va se poursuivre et se renouveler par le jeu des transmissions de logements sous loi 1948[35] ou des recommandations; elle vaudra également pour les nouveaux arrivants, Italiens, Corses puis Algériens. Ainsi, plus d'un siècle plus tard et comme sans rupture, *L'Indicateur Marseillais* de 1979 répertorie des administrateurs d'immeubles, des magasins de prêt-à-porter et de cadeaux, des bijoutiers, des agences de transports maritimes et d'intérim, des restaurateurs, des compagnies de navigation, des masseurs-kinésithérapeutes, des infirmiers, des médecins, des dentistes, des fabricants de postiches, des fleuristes, des bouchers, des imprimeurs, des comptables et des commissaires aux comptes…

À la fin de la décennie, le destin de la rue suit celui de la ville, qui subit le choc de la décolonisation et de la désindustrialisation. L'industrie portuaire s'est effondrée ou déplacée vers les rives de l'étang de Berre et dans l'aire de Fos-sur-Mer. Le chômage écrase la ville[36], qui connaît une décroissance démographique

31 Fournier, Mazella, 2001.

32 Roncayolo, 1996. Les HBM ont été créées en 1894.

33 Cité par Roncayolo, 1997.

34 *La Provence*, 5/07/2007.

35 La crise du logement consécutive à la Seconde Guerre mondiale a obligé les autorités à prendre des mesures contre la flambée des loyers. C'est l'objet de la loi du 1er septembre 1948, applicable aux immeubles construits antérieurement à cette date. La loi Méhaignerie du 23 décembre 1986 interdit toute nouvelle location ou relocation sous cette loi. Ces logements offrent un loyer généralement très bas et le droit au maintien dans les lieux.

36 Un taux de chômage de 20 % allant jusqu'à 30 % dans certains quartiers. Rapport Masson, Mission de préfiguration d'Euroméditerranée, 1993.

continue (elle perd 113 000 habitants entre 1975 et 1990) qui génère un taux de vacance des logements élevé sur la ville entière et particulièrement en son centre. La rue de la République répond alors aux problèmex de logement de nombreux Marseillais. Le blocage des loyers prévu par la loi de 1948 permet d'abord à ses bénéficiaires d'y rester, quand bien même leur situation se dégrade, ainsi pour nombre de vieilles dames percevant de petites retraites de réversion, ou les enfants de ces premiers locataires. De nombreuses familles, également héritières du peuplement initial et disposant de revenus corrects, continuent d'y vivre, attachées tout à la fois à la rue et à leur logement, qu'elles ont souvent entièrement rénové. Des loyers très bas pour le reste du parc et un stock d'appartements rendus disponibles par les départs des habitants vont peu à peu conduire à une situation de logement social de fait. Des familles ne trouvant pas à se loger dans un parc social saturé, des femmes seules avec enfants, des travailleurs vivant d'emplois précaires ou d'allocations sociales, vont trouver ici des appartements vastes et bon marché. Des petits commerçants, souvent issus de l'immigration, ouvrent snacks et boutiques spécialisées à côté des commerces plus anciens. Puis arrivent des locataires plus jeunes, étudiants, artistes, professions libérales… Enfin, vers la fin des années 1990, les appartements laissés vacants, près d'un quart en 2001, vont être occupés par les plus pauvres, et notamment des jeunes sans titre de séjour venus du Maghreb et des pays de l'Est. D'autres squatteurs, familles immigrées à faibles revenus en attente de logement social ou personnes seules en grande précarité, occupent des appartements de manière diffuse dans les immeubles.

L'hétérogénéité des habitants, de leurs parcours, de leurs situations ou de leurs conditions d'habitat, constitue à l'orée du XXIe siècle la singularité de la rue de la République : une « mixité sociale » bien réelle, au départ pourrait-on dire, que les pouvoirs publics – qui font pourtant de ladite mixité un objectif majeur des réhabilitations – ne voudront pas ou ne sauront pas voir :

— Je ne souhaite pas que les 600 familles soient relogées sur place. Le repreneur a l'air de mener la politique qu'on souhaite. Ils ont confiance en Marseille. C'est un signe que Marseille va mieux, déclare l'adjointe au Maire déléguée au logement, au tout début de la mobilisation[37].

37 Danielle Servant, *Libération*, 30/09/2004.

— Ils veulent faire habiter des cadres dans le quartier. Mais moi aussi je suis cadre !
— On investit depuis 30 ans, on paye depuis 30 ans et on vient nous dire de partir ? On se sent dévalorisé, on n'est pas assez bien ? On va faire tache dans le quartier ?
— Nous, on attend que ça, la rénovation, on veut en bénéficier, on veut profiter de tout ce qui est fait pour améliorer le quotidien. Je ne vois pas pourquoi on nous a acceptés tant que c'était un quartier abandonné. Maintenant que ça ne l'est plus et quand ça va être bien, on n'est plus désirables ? lui répondent des habitantes de la rue[38].

La réhabilitation aurait pu être ici l'enjeu d'une participation effective des habitants à la transformation de la ville, où se seraient vérifiés et réaffirmés l'égalité de tous et le droit de chaque citoyen à bénéficier d'une égale protection. Pourrait-on dire que leur fut signifiée clairement leur illégitimité à participer à la ville renouvelée ?

Au nom du « rayonnement international et de la qualité de vie », XXIe siècle[39]

En 1987, après plus d'un siècle de quasi-monopole sur la rue, la SIM revend 125 immeubles à la filiale immobilière du groupe Danone, Cofinda. Cette vente ne touche pas directement les locataires, qui commencent pourtant à subir les conséquences d'une gestion devenue purement financière : les travaux de remise aux normes et l'entretien des parties communes ne sont plus effectués, le taux de vacance s'élève, les appartements vides sont « dévitalisés[40] », les commerces tirent leur rideau. Cet abandon n'a jamais empêché une rentabilité excellente, qui s'est encore accrue à partir de l'augmentation des prix de l'immobilier et du foncier du milieu des années 90[41].

La SIM reste le premier propriétaire de la rue avec 1 350 logements et de nombreux commerces et locaux professionnels. En mai 2001, elle est achetée par la Société Rue Impériale de Lyon[42]. Trois ans plus tard, Rue Impériale est absorbée par le groupe Eurazeo, qui en mai 2005, apporte son patrimoine immobilier, constitué des immeubles haussmanniens de Lyon et de Marseille, à sa filiale ANF. Les immeubles conservés, sans être réhabilités, ont été entretenus *a minima*, avec un taux de vacance relativement faible. Il semble que la vente de 1987 à Cofinda ait permis à la SIM de se défaire des immeubles du nord de la rue, entre les places Sadi Carnot et Joliette, dans lesquels il

38 Amina Ben Sabeur, *Libération*, 30/09/2004 ; Madame D'Arcangelo, TF1, 11/2004 ; Monique Roussel, dans le *teaser* d'un film de Thomas Donadieu, *La Trace*, 2005.

39 Euroméditerranée, 2006.

40 Dévitalisation : destruction des canalisations, de l'électricité, des fenêtres… par le propriétaire, afin d'éviter l'occupation d'appartements vacants en état d'être loués.

41 14 % par an pour les appartements anciens et 15 % pour le foncier entre 1996 et 2004. *Marseille, 50 ans d'évolution des prix du foncier*, A. Donzel, Études foncières n° 124, novembre-décembre 2006.

42 Créée lors de la construction d'une rue impériale en 1854 et appartenant à la Banque Lazard.

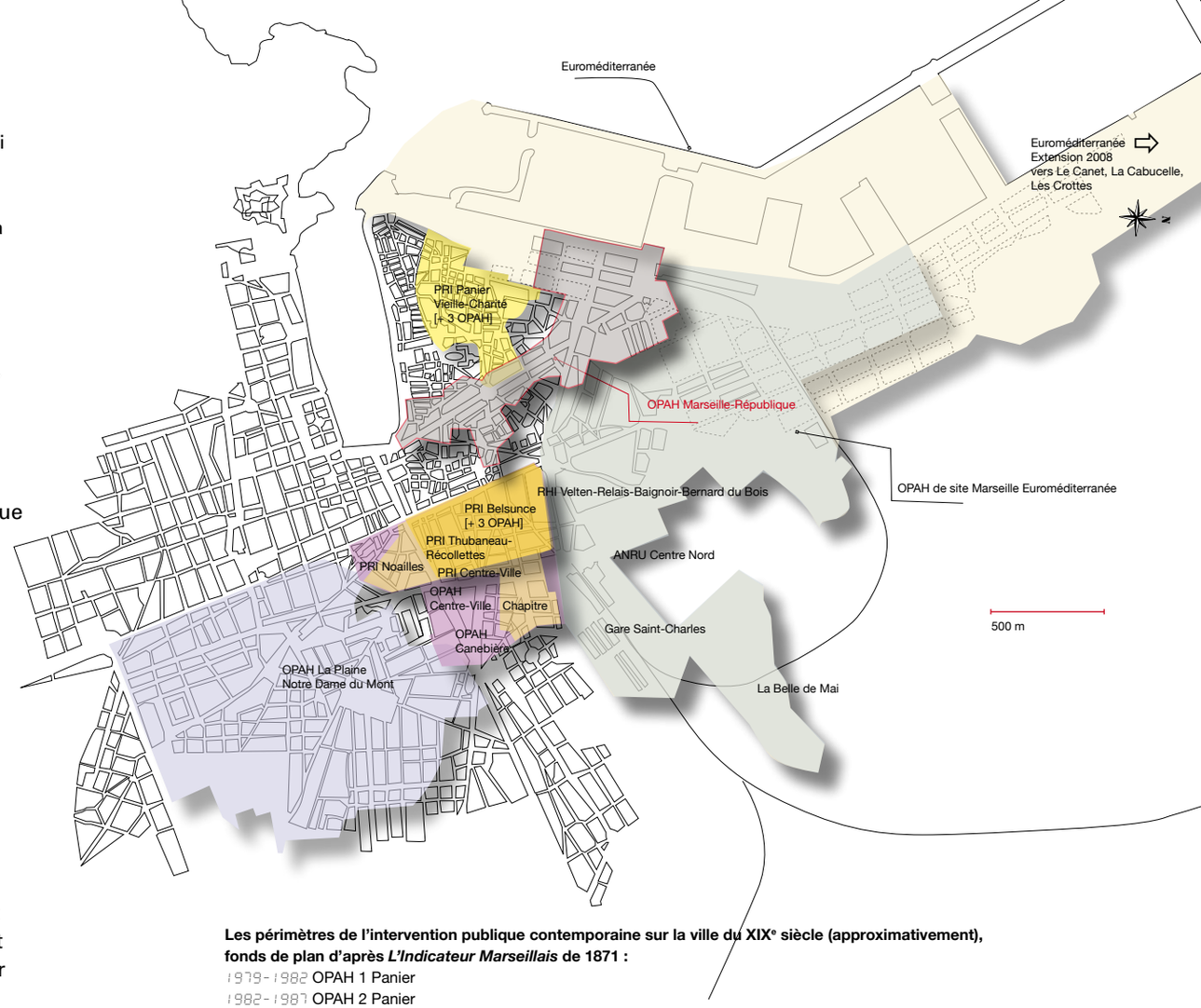

Les périmètres de l'intervention publique contemporaine sur la ville du XIXe siècle (approximativement), fonds de plan d'après *L'Indicateur Marseillais* de 1871 :

1979-1982 OPAH 1 Panier
1982-1987 OPAH 2 Panier
1983-1985 OPAH 1 Belsunce Pressensé
1987-1989 OPAH 2 Belsunce Nationale
1988-1991 OPAH 3 Panier
1992-1994 OPAH Canebière et Résorption de l'Habitat Insalubre : Velten, Relais-Baignoir, Bernard du Bois
1993 Création des PRI Panier-Vieille Charité et Thubaneau-Récollettes
1995 PRI Centre-Ville (Belsunce, Chapitre,Thiers) et création d'Euroméditerranée
1995-1997 Extension du PRI Panier
1995-1998 OPAH Centre-Ville 1
1999-2002 OPAH Centre-Ville 2
2001 OPAH Marseille-République (incluse dans la projet Euroméditerranée)
2001-2006 OPAH de site Euroméditerranée (Joliette, Saint-Charles, une partie de la Belle de Mai)
2001-2003 OPAH La Plaine-Notre Dame du Mont
2001 PRI Noailles-Chapitre 3
2006 Convention Ville-Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) sur le centre-nord et Saint-Mauront
2008 Extension d'Euroméditerranée
2009 Marseille Aménagement sollicite de la Ville la prolongation des PRI Thubaneau, Centre-Ville et Panier…

était nécessaire de réaliser de gros investissements, et qu'elle en ait conservé la part la plus rentable en termes de loyers[43]. Eurazeo ne destine pas ses immeubles à la vente, mise sur l'augmentation des loyers et du foncier.

De son côté, Danone-Cofinda revend ses immeubles à la société P2C Immobilier[44]. Cette dernière les acquiert en juin 2000 sous le statut de marchand de biens, qui lui permet de bénéficier de droits de mutation réduits et en franchise de TVA à condition de revendre avant quatre ans : un mode d'acquisition qui laissait mal augurer de sa volonté de faire un investissement dans la durée ! En juillet 2001, sous l'impulsion d'Euroméditerranée, P2C signe pourtant un protocole d'accord et s'engage à réhabiliter et à produire un tiers de logement social et un tiers de logement à loyer intermédiaire, en contrepartie de subventions publiques conséquentes. Rue Impériale signera plus tard le même protocole et, devenue ANF/Eurazeo, respectera une partie de ses engagements, notamment la production de logements sociaux. P2C ne réalise aucun des termes de l'accord et affiche, début 2004, un taux de vacance de plus de 60 %. Le 29 juillet, P2C est rachetée par le fonds d'investissement Lone Star IV. Il n'y a pas de cession proprement dite des immeubles, mais acquisition de la société et donc de ses actifs[45]. Lone Star change la dénomination de P2C qui devient… Marseille République, plagiant le nom du dispositif public de la Ville. Cinq cent cinquante-trois familles, environ 1 300 personnes, habitent encore dans les 1 350 appartements revendus. Les lettres de non-renouvellement de bail – « pour motif légitime et sérieux en raison de l'imminence d'une vaste opération de réhabilitation » – envoyées aux locataires par Marseille République dès le mois d'août marquent le début de la mobilisation et placent l'affaire sous les feux de l'actualité.

En décembre 2004, Marseille République répond aux attaques et organise une conférence de presse : elle déclare reprendre à son compte l'accord signé par P2C et vend aux sociétés HLM les appartements dédiés au logement social[46]. Elle annonce l'engagement des travaux dans le reste de son patrimoine. La commercialisation commencée au printemps 2006 devait se poursuivre jusqu'en 2008, terme prévu de l'opération… Mais en juillet 2007, coup de tonnerre : la société propose ses actions à la vente, alors que les trois quarts des îlots sont toujours en attente de

43 Les locataires qui habitent les immeubles de la SIM présentent un profil socio-économique un peu plus élevé : 31 % des locataires sont non imposables contre 42 % pour P2C, moins de 15 % de vacances contre 33 % pour le parc P2C, 26 % du parc sous loi 48 contre 35 % pour P2C. DESS Développement local et urbain, 2004.

44 Appartenant à Pierre Schoen, un industriel strasbourgeois, pour un montant de 87 M€.

45 Pour 117 M€, soit avec un bénéfice pour le vendeur de 30 M€. Les capitaux de Lone Star proviennent des fonds de retraite par capitalisation américains (enseignants de Californie, pompiers de Dallas...), d'investisseurs internationaux (gouvernement de Singapour, émirat du Koweit, Caisse des Dépôts du Québec...) ainsi que des excédents de trésorerie de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International. Pour l'opération marseillaise, il s'est associé à la Société générale et à la Caisse d'épargne. Berry-Chikhaoui, Deboulet, 2007.

46 Marseille République aura pris soin, entre cette annonce faite le 7 décembre 2004 et la livraison effective début 2006, d'y avoir exécuté quelques travaux (chèrement refacturés) et relogé les locataires délogés des immeubles destinés à la découpe, privant ainsi les bailleurs de leur marge de manœuvre dans l'attribution des logements.

réhabilitation.Un premier investisseur, Buildinvest, acquiert 154 appartements non rénovés[47]. En mars 2008, Atemi, groupe immobilier français adossé au fonds d'investissement américain Lehman Brothers Real Estate Partners, acquiert les îlots restants[48]. Nouveau propriétaire, nouvelles promesses, cent millions d'euros d'investissement et commerces de luxe annoncés, mais continuité : l'équipe de Marseille République et sa méthode sont conservées. Le président du directoire d'Atemi commente l'opération, semblant ainsi boucler la boucle :

> — C'est un phénomène excessivement rare de pouvoir restructurer un centre-ville, en en changeant la destination. La deuxième ville de France change de visage[49].

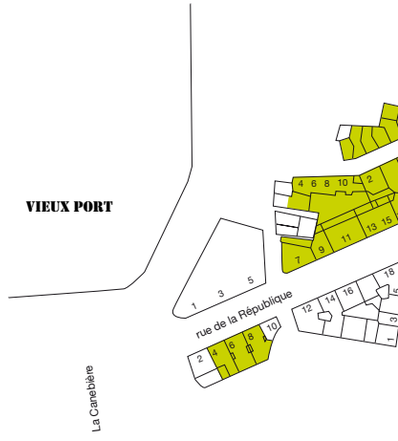

47 « Qu'il commercialise actuellement dans le cadre de la loi Malraux qui octroie de nombreux avantages fiscaux liés à la rénovation ou la réhabilitation dans le secteur sauvegardé de Marseille ». *Business Immo*, 21/12/2007.

48 Pour un montant de 200 M€. *Traits Urbains n° 21*, 03/2008.

49 *Business Immo*, 9/01/2008.

« Beaucoup de ceux qui viendront travailler à Euromed pour cinq ans puis partiront poursuivre leur carrière ailleurs ne cherchent pas forcément à acheter mais ont besoin de louer. Je suis persuadé qu'il y a là une piste très intéressante… Si la Ville avait fait cette analyse, était allée voir la Caisse des Dépôts, avait fait un tour de table pour acheter une partie des immeubles… C'est dommage qu'on ne l'ait pas fait dès le début… En tout cas c'est une piste encore atteignable à condition de faire entendre raison à Marseille République. Il faut profiter du fait qu'on a encore un seul propriétaire possédant des îlots entiers pour qu'il puisse en vendre à des bailleurs institutionnels… »
[Jean-Philippe Beau, novembre 2007]

LA PROPRIÉTÉ EN 2009

	nombre de logements
Propriétés privées (copropriétés et propriétés uniques)	2 350
ANF/Eurazéo (dont 100 logements sociaux)	1 350
Buildinvest	154
Immeubles conservés par Marseille République	80
Appartements déclarés vendus par Marseille République à des particuliers et à Atemi/Lehman Brothers	711
Logements sociaux	405
Autres	150
TOTAL	5 200

Source : Ville de Marseille et terrain

FRAGILITÉ D'UN SENS COLLECTIF

Chacun à Marseille, et en premier lieu ses habitants les moins aisés, s'accorde sur la nécessité de créer de nouvelles ressources économiques… Mais quel décalage pourtant entre données du problème et solutions : les programmes immobiliers de la Joliette et de la rue de la République répondent sans doute à la demande de quelques uns – seuls 20 % des Marseillais peuvent en effet prétendre acheter les logements neufs ou rénovés – mais les logements intermédiaires ou sociaux prévus ne peuvent satisfaire les besoins de tous. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille elle-même, « la voix du monde économique auprès de l'action publique », le constate dans une étude publiée en décembre 2006 :

> — Ouvriers, jeunes actifs, revenus modestes, primo-accédants, étudiants, familles monoparentales ou actifs résidant temporairement restent exclus de ce marché immobilier, en location ou à l'achat [50].

L'expérience de cette situation et le sentiment partagé d'une attaque injuste ont fait naître une communauté visible, active et solidaire. C'est logiquement lorsque les pressions furent à leur maximum que la mobilisation collective fut la plus forte. Des premiers non-renouvellements de baux d'août 2004 jusqu'à fin 2005, les relations entre locataires et bailleur sont extrêmement tendues. À partir de petits groupes, réunis par affinités ou proximité, les locataires s'interpellent, échangent leurs informations, s'organisent en collectifs, médiatisent leur parole. Sollicité par l'un de ces premiers collectifs, Un Centre-Ville Pour Tous appuie cette mobilisation et lance une pétition, qui déplace la relation privée propriétaire/locataire et fait du départ souhaité des 553 familles une question publique. Elle demande l'arrêt des non-renouvellements de baux, le retour dans les appartements rénovés ou le relogement selon le désir de chacun, ainsi que le respect des accords concernant la production de logements sociaux et à loyers maîtrisés. Elle est signée par 222 locataires et un millier de Marseillais. La manifestation du 27 novembre 2004 réunit près de 600 habitants du quartier, ceux-là mêmes qu'on ne voulait plus voir, qui marchent dans la rue et tête haute de la place Sadi Carnot jusqu'à la Mairie. Enfin, les habitants se réunissent toutes les semaines dans un bar de la rue : la Permanence, créée au cours de l'été 2005, naîtra de ces rencontres informelles.

50 www2.ccimp.com/logementdesactifs.pdf

Le chantier du tramway rend alors la rue invivable : nuisances sonores, fermetures des commerces, difficultés de circulation même piétonne. Il redouble l'inconfort des habitants qui vivent un cauchemar quand la réhabilitation de leurs immeubles commence. Certains se retrouvent sans eau parce que les ouvriers ont coupé les canalisations durant les travaux, ou inondés parce qu'ils les ont laissées ouvertes, les cages d'escaliers et les ascenseurs ne sont plus entretenus. Les « médiateurs » de Marseille République tentent d'obtenir le départ des locataires. Menaces et négociations alternent avec une insistance qui peut tourner au harcèlement. Les échanges se font uniquement de manière orale, accroissant l'incertitude et l'angoisse, laissant libre cours à la rumeur et à la division entre habitants (tel se serait vu proposer un meilleur montant, on promet à tel autre un plus bel appartement…). Certains locataires « craquent » et acceptent un relogement sans connaître l'emplacement ou le montant du loyer, d'autres partent en contrepartie d'une indemnisation symbolique. Marseille République remet également en cause un certain nombre de baux sous loi 48 et lance des assignations au tribunal pour occupation illégale contre les locataires dont le bail est échu…

De leur côté, les habitants et leurs associations ripostent, plusieurs affaires sont portées en justice : Marseille République est condamnée à réparation des torts envers une locataire et ses enfants, qu'elle avait menacés d'expulsion, doit réaliser des travaux d'entretien ou indemniser des locataires d'hôtels meublés. Centre-Ville Pour Tous continue d'interpeller les pouvoirs publics et rencontre, en compagnie d'habitants ou d'acteurs associatifs du quartier[51], chacune des institutions engagées dans la réhabilitation. La Préfecture s'engage à ce qu'aucune expulsion n'ait lieu et réactive le Comité de suivi, la Région conditionne les versements qu'elle accorde au projet dans le cadre d'Euroméditerranée à un plan de relogement, le Conseil général hausse le ton.

À partir de 2006, Marseille République semble réajuster sa stratégie. Elle a donc vendu près de 300 logements aux bailleurs sociaux conformément aux accords initiaux : les locataires qui y demeuraient déjà sont ainsi assurés d'y rester, et d'autres, venant des immeubles destinés à la vente à la découpe, y sont relogés dès le début de l'année. Des indemnités de départ substantielles sont accordées aux derniers locataires d'immeubles presque vides et les relogements s'accélèrent. Ceux qui souhaitaient rester sur la rue ou dans le quartier, une majorité, habitent désormais

Chez Monique. [Photographie : Michel Cuadra]

Manifestation devant la Mairie, à l'occasion du conseil municipal du 10 octobre 2004. [Photographie : Laurent Saccomano, *La Marseillaise*, 11/10/04]

51 Une éphémère « Coordination des associations et collectifs de la rue de la République et rues adjacentes » est créée en mars 2005 ; elle réunit CVPT, le Collectif loi 48, Solidarité Mieux Vivre, des Comités d'Intérêts de Quartiers et des associations de commerçants et de co-propriétaires.

dans les immeubles appartenant aux bailleurs sociaux, rue de la République, rue Vincent Leblanc ou rue des Phocéens. D'autres quittent le quartier – par choix pour certains, trop souvent sous la pression ou de guerre lasse pour d'autres.

L'action collective, dans sa forme visible, ses moments forts, a semblé s'étioler dès que les attaques ont touché un moins grand nombre de locataires, qui par ailleurs et sans aucun doute se sont aguerris au fil du temps et ont appris à se défendre seuls. Les relogements, les indemnisations et les négociations individuelles avec les propriétaires – sans que cela exclue pour autant le soutien aux événements collectifs et aux associations agissantes, le traitement clientéliste des problèmes des locataires par une partie de la classe politique locale ou au cas par cas en préfecture, ont participé de cette évolution. Et si la Permanence s'est arrêtée au début de l'été 2009, la mobilisation se poursuit encore, sous des formes plus discrètes, au travers d'une veille attentive et partagée – et l'on continue de défendre les habitants affrontant de nouveaux problèmes, les accompagnant en justice ou vers d'autres conciliations[52]…

Périmètre Euroméditerranée, rue Roger Salengro, 2007 : entrepôt démoli en juin 2009.

52 D'autres acteurs sont apparus sur la rue à la toute fin de l'année 2009 : GCT Chômeur et Confédération Syndicale des Familles. CVPT et Solidarité Mieux vivre maintiennent des rencontres régulières à destination des habitants.

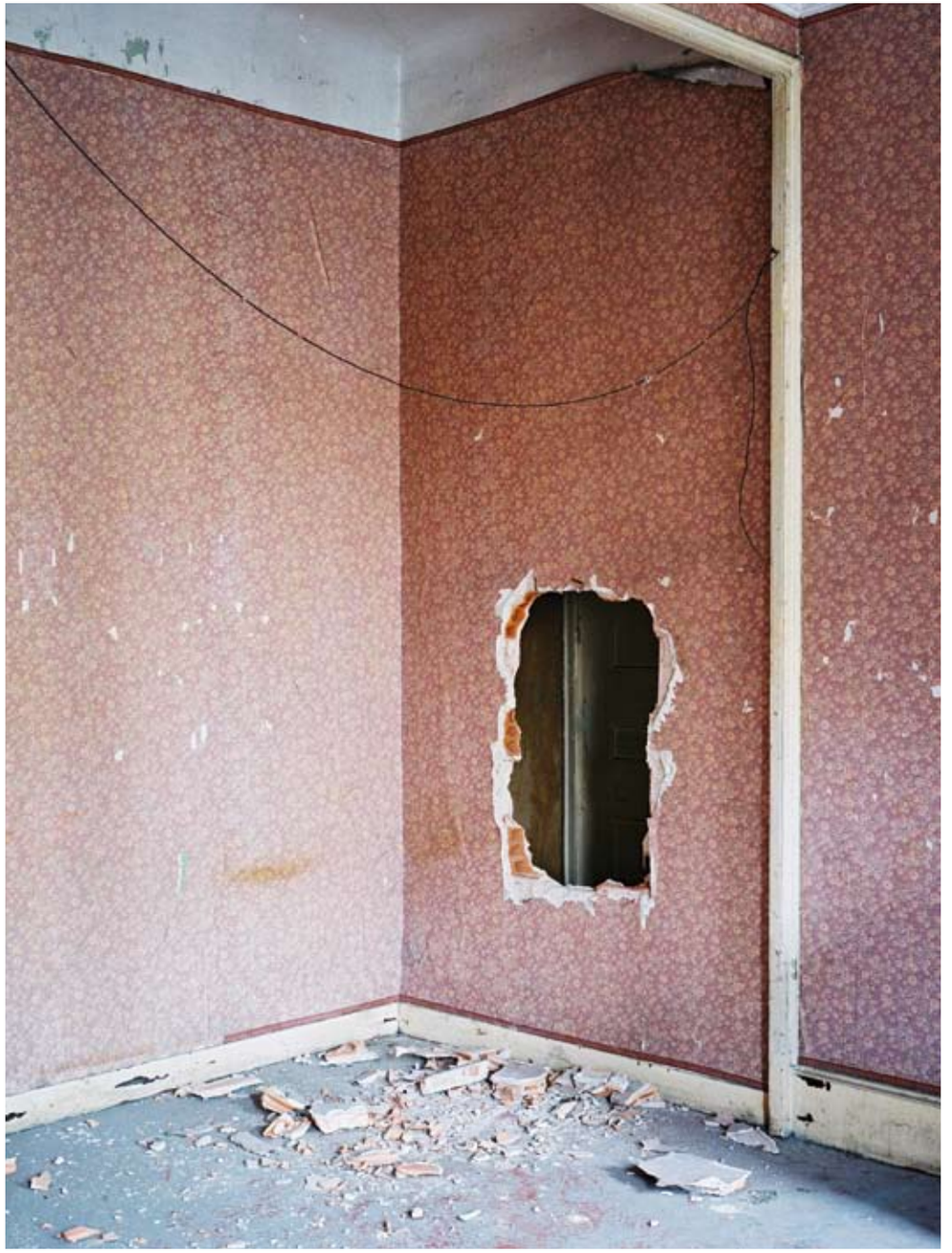

Chez Isabelle, 96 rue de la République.
[Septembre 2007]

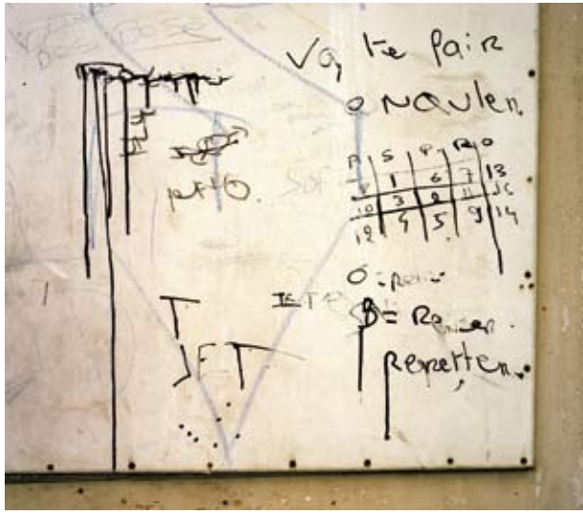

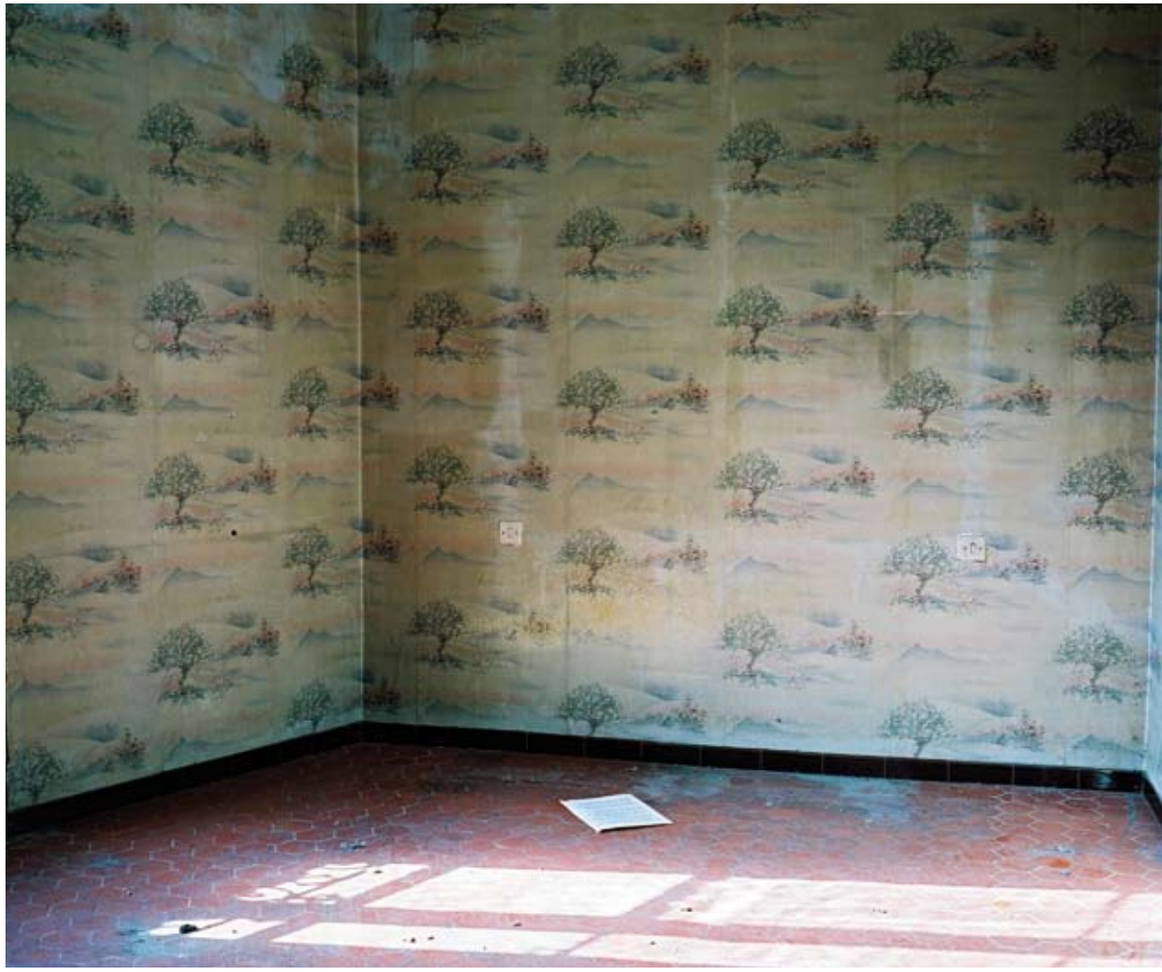

Appartements dévitalisés des 45, 91, 92, 96 de la rue de la République, 104 rue de l'Évêché et 8 rue Félix Éboué. [2006-2007]

À gauche, démolition du Lycée Technique Ozanam, 22 rue Vincent Leblanc. [Mai 2008]

[Photographies : Martine Derain]

Page suivante : Livre d'Or d'Euroméditerranée. [2000-2003]

le 24/08/00
Bonjour,
Pouriez-vous nous fair un biblioteque
au Doks de Marsielle et dont
cette biblioteque nous mettre
des bande Dessine Des livre D'action
Des Romen genre policier
ACTION FICTIONS, AVENTURES, HUMOUR,
Mercie

Jérôme Hartinus

J'Y SUIS
J'Y RESTE

Jardin des Vestiges
RENDEZ
NOUS
LA
RÉPUBLIQUE !

Serge Le Squer, *Les habitants*.
[Vidéo, 27 novembre 2004]

TRIBUNE LIBRE !
ou la mobilisation racontée par quelques uns de ses acteurs

Il est 8 heures passées. En sortant de la Cité des associations, je discute avec Monsieur V. Il est question du pré-entretien que je lui ai donné à lire. Nous en avions déjà parlé juste avant la réunion. Dans l'ensemble, il m'annonce que mon compte-rendu « colle bien » à ce qui a pu être dit. Seules une ou deux choses doivent être précisées. Toutefois, la transcription de certains propos concernant tel notable de la rue semble vraiment l'embarrasser. Je lui précise à nouveau que cela restera totalement anonyme, je serai le seul à en avoir l'utilisation et rien ne filtrera.

Plusieurs petits groupes se forment. D'un côté, certaines personnes de Centre-Ville Pour Tous, de l'autre, les habitants, accompagnés de Noureddine. À plusieurs reprises, les gens se disent au revoir (en sortant de la salle, dans le hall et sur le parvis de la Cité des associations), tout en continuant de discuter ensemble. Sur le parvis, nous rejoignons Madame M. qui nous a précédés. Elle écoute Noureddine en train de parler de je ne sais plus qui.

Sur le chemin du retour, la discussion s'engage : elle nous explique qu'elle est déçue par le programme de recherche évoqué par Véronique. Elle ne comprend pas trop à quoi ça sert, pense surtout que l'on gaspille beaucoup d'argent. D'ailleurs, elle ne voit pas l'intérêt de faire des « animations artistiques », un peu comme si cela ne servait à rien. Je lui réponds qu'il est possible que j'y participe. Puis j'ajoute que moi aussi je travaille sur le quartier sans pour autant y intervenir de façon significative. Elle me répond qu'en ce qui me concerne, ce n'est pas pareil : moi je serais là « depuis le début ». « Et puis pourquoi ces gens, le PUCA, s'intéressent-ils maintenant à ce qui se passe ? » Elle poursuit en m'expliquant que cela intervient trop tard : la rue est pratiquement vide et il ne reste que quelques irréductibles. Son regard court, ne croisant le mien que de façon intempestive. J'ai vraiment l'impression que cet intéressement tardif semble particulièrement la gêner et notre projet de recherche l'énerver…

Jean-Stéphane Borja,
Assemblée générale de
Centre-Ville Pour Tous
[5 septembre 2005]

***Le jour se lève et sur moi la nuit tombe*,**
un film de Florence Lloret.
[© Films du Tambour de Soie/Images Plus 2006]

On n'est pas contre

Monique Roussel
[19 mars 2007]
Membre du Collectif des habitants de la rue de la République et du Conseil d'administration de CVPT. Après avoir reçu sa lettre de non-renouvellement de bail et être restée dans son appartement plus de deux années en tant qu'« occupant sans droit ni titre », elle a obtenu un logement social sur la rue même.

Monique : J'ai essayé de faire changer les choses : je connaissais Centre-Ville Pour Tous et vos actions à Belsunce. J'ai pu vous contacter, mais je n'aurais pas de moi-même monté une association, on avait essayé avec Muriel[1] mais ça n'a pas tenu… J'avais déjà alerté, écrit, fait signer des pétitions… Quand tu vois que rien ne bouge, tu alertes la Mairie, rien, après tu fais des pétitions, rien, tu alertes les services de l'Hygiène… Je n'ai eu aucun retour ! Guérini[2] est passé chez moi avant les élections, pour constater qu'il fallait faire quelque chose. Au troisième feu dans le passage de Lorette, là, les immeubles ont été murés et les poubelles évacuées…

Martine : Pourtant je me souviens que le passage de Lorette avait été réhabilité, il y avait une installation artistique[3], non ? Il…

Monique : Oui ! oh la la ! Ce truc mon dieu ! une catastrophe, j'avais oublié… C'est peut-être un pote à toi ? Tu te rends compte, à deux heures du matin, tu es réveillé par des haut-parleurs, toutes les demi-heures, tu avais dix minutes, soit de musique, soit de gens qui parlent… Même la nuit, toute la journée ! C'est sympa tu vois, quand tu habites au-dessus ! toutes les demi-heures ! Pour les gens qui allaient visiter le Panier, peut-être, c'était « interculturel », tu avais des musiques orientales, des images en vidéo projetées sur les murs, à la base, l'idée n'était pas mauvaise… Je lui ai téléphoné, je lui ai dit : « Vous savez, il y a des gens qui habitent au-dessus ! » Ça a tenu un temps, puis ils ont arrêté la nuit, puis ils tout enlevé… Ça a coûté des millions, dans un

1 Première locataire à avoir reçu une lettre de non-renouvellement de bail, au motif de la transformation de son immeuble en bureaux. Elle a engagé un procès contre P2C, qu'elle a perdu.

2 Jean-Noël Guérini, président du Conseil général des Bouches-du-Rhône (PS).

3 Proposition de Système Friche Théâtre, direction artistique Lucien Bertolina, financement Politique de la Ville.

quartier où y'a tant de misère ! Des millions, tu les files au centre social pour les enfants…

Martine : Bon, moi je pense qu'il faut que les artistes aient les moyens de travailler, que c'est important l'art, qu'on en a besoin aussi pour faire l'expérience du monde… et aussi je n'aime pas vraiment les centres sociaux, j'y vois trop d'inégalité dans le rapport avec les gens… pas assez de colère… Mais je suis d'accord avec toi, il faut avoir le souci de ceux qui vont vivre avec les créations qu'on produit…

Monique : Là, c'était pour les touristes, clairement ! Alors que le quartier était déjà abandonné, qu'il n'y avait rien ! Ni police, ni balayeurs : une fois, j'ai appelé la société de nettoyage en les menaçant d'informer la Mairie et de demander un nouvel appel d'offres ! Avec les squatteurs, c'était encore plus terrible. Je ne suis pas contre le squat, c'est malheureux ces appartements vides alors qu'il y a des gens sans logement, il y a des squatteurs qui sont prêts à payer un loyer. Le problème, c'est qu'après, il y a eu un afflux, on leur avait donné l'adresse et les clés sûrement ! C'était un lieu de passage, ils étaient des dizaines, jamais les mêmes, les commerces étaient squattés aussi, il y avait un mètre de hauteur de poubelles, ils vivaient dans leurs poubelles – ça vraiment je ne comprends pas, il y avait des feux à cause des branchements électriques. Ils étaient dans l'immeuble d'en face où ne restaient que trois locataires officiels. À qui on a coupé l'eau, le syndic ne pouvant plus payer la facture ! Ici, on a surveillé : dès qu'un squatteur cassait un appartement, on y allait, avec Madame Sampieri et Fatima [Haïk]. Fatima avait un couteau grand comme ça ! On descendait toutes les trois et on virait les squatteurs, c'est arrivé trois fois. Fatima n'a jamais menacé les gens, c'était juste au cas où on serait menacées. Après, on a fait des pieds et des mains pour faire murer. Il y a un squatteur qu'on a laissé, il était seul, au dernier étage, il travaillait dans une pizzeria à Noailles. On lui a dit : « Restez, mais on ne veut pas qu'il y ait 50 personnes, que ce soit la zone »…

Martine : J'ai vu ça aussi, rue Fiocca, une famille qui squattait mais qui était soutenue par les locataires. Mais dis-moi, quand tu me racontes, il n'y avait que des femmes pour descendre la nuit ?

Monique : Oui, que des femmes ! Bon, Madame Sampieri était seule, Fatima aussi, moi j'étais avec Bernard [Rilfaud], il y a beaucoup de femmes seules ici, avec des enfants à charge… La rue, ça tient sur les femmes ! Dominique [Idir][4] a été très présente aussi… Moi, je

4 Ancienne membre de CVPT, elle a particulièrement accompagné le début de la mobilisation.

me suis inquiétée bien avant les non-renouvellements de baux, je me suis inquiétée avec Euroméditerranée. Je voulais simplement savoir ce qui allait se passer, mais je ne savais pas à qui m'adresser. Je savais qu'il allait y avoir des travaux, de la rénovation. Je voulais savoir ce qu'on allait devenir, est-ce qu'on allait être relogés ? ou réintégrer nos appartements ? J'ai fait Euromed, la Mairie, les Comités d'Intérêt de Quartier[5], la Direction de l'urbanisme : ils ne savaient rien ! La seule chose que j'ai apprise, c'est que mon îlot faisait partie du PRI du Panier-Vieille Charité. Impossible d'avoir de l'info ! J'allais aux Docks, chez Euromed, mais il n'y avait que la maquette et les prospectus, j'allais au boulevard des Dames, c'était pour les propriétaires, on n'avait aucune information ! À l'époque de P2C, quand ils ont commencé à vendre, toujours aucune information, ça me gonflait ! Quand même, on aurait dû nous informer, non ? ?

Le seul qui a bougé, c'est Madonna, le président du CIQ, je suis allée le voir, je lui ai parlé de tout ça, il a organisé en avril 2003 une réunion publique avec la Mairie, Euromed, P2C et tous les CIQ. P2C a dit : « Ben voilà, on va prendre un immeuble vide, rénover et faire des appartements tiroirs et reloger les gens. » On s'est dit : « Enfin voilà de l'information ! » Et v'la que P2C revend ! Et rebelote ! Cette réunion avait été assez dure, Madonna avait raconté les problèmes de la rue, en dehors du consensus, squats, abandon, insécurité, il voulait en parler. On lui a claqué le bec, il s'est senti menacé – bon, il n'était pas très net non plus – mais après cette réunion, il a quitté le CIQ… Donc après, rebelote pas d'info, on ne voyait rien venir, rien n'a été fait et l'été suivant, en août 2004, les non-renouvellements de baux sont arrivés. Quand le mien est arrivé, je me suis dit : « Voilà, ce que je craignais est arrivé », je le craignais, je le sentais, c'est arrivé. Virer les gens ? Beaucoup sont partis sans faire de bruit, tu vois bien, c'est tout vide aujourd'hui… Et le nombre de vieux qu'ils ont fait crever par l'angoisse… Ça, on n'a pas de statistiques…

Le projet Euromed, c'est bien à la base, revitaliser, les emplois qu'ils ont créés là-bas… Moi, je suis restée quatre ans au chômage, jamais une proposition ! Je ne sais pas où étaient les offres d'emplois, à Aix ? en tout cas pas à l'ANPE du quartier… Moi, je peux faire n'importe quel boulot, je suis opérateur de saisie et je pense qu'il y en a là-bas… Jamais une proposition, je suis allée à la Joliette, j'ai demandé le listing des entreprises pour pouvoir postuler, Euromed ne l'avait pas ! Ces entreprises ne sont pas pour nous, ils ont pourtant dit : « On requalifie un quartier, on intègre les habitants, ils pourront rester et participer »… Ce n'est pas vrai, les emplois ne sont pas pour nous alors qu'on a quelque chose comme 20 % de chômage ici, on nous vire

5 « Les CIQ sont des associations à but non-lucratif régies par la loi 1901 ayant comme finalité celle de défendre et promouvoir les prérogatives de leur quartier. » Mattina, 2001.

des appartements, c'était violent… J'étais en colère ! Moi, pour aller travailler, j'ai deux heures minimum de transport par jour ! J'étais en colère ! Ont-ils créé des emplois, sans doute, mais pour qui ? Je pense que tout le monde a cru que ça allait se passer en douceur, que les gens allaient obéir, se trouver un petit appart'… Ils n'ont pas réalisé qu'on allait se battre, ils ont pensé qu'on était des gens incultes et miséreux… Comme quand on nous disait au début : « Rendez-vous compte, vous aurez des belles salles de bain ! Vous pourrez toucher les Allocations Logement ! ». Ça veut dire quoi ? On touchait les APL, on payait notre loyer et nos charges, on avait des salles de bains ! Ils nous prenaient pour quoi ? Ils n'avaient peut-être pas conscience qu'on était des gens normaux, dans des appartements normaux, et que si c'était sale et abandonné, c'était à cause des propriétaires, pas des locataires ! Il y avait des gens qui bossaient, des retraités, des riches, des pauvres, de tout !

Martine : Peut-être pensaient-ils que tout le monde croit à ce nouveau lieu commun : « les centres-villes appartiennent aux riches » ?

Monique : Marseille, c'est la dernière ! Va à Paris, c'est un musée ! À chaque fois que j'y vais, je me dis : « Il manque quelque chose, mettez, je ne sais pas, une serviette à vos fenêtres, une cage à oiseaux ! » Regarde à Belsunce comme ça a commencé, les galeries d'art, ou au Panier, mais là c'est plutôt des artistes touristiques… Aujourd'hui, je suis toujours là pour aider les gens comme je peux, j'envoie des gens à Noureddine, il y a la Permanence, il faut bien reconnaître que c'est Centre-Ville Pour Tous qui la tient, la coordination, le collectif qu'on cherchait n'existe pas. Tu sais, les autres, le CIQ, tu rigoles, ils n'existaient pas, le CIQ Sadi Carnot, du pipeau ! Ce qui les intéressait, c'était les décorations de Noël et le vide-grenier. Dès qu'on parlait des problèmes, ça n'intéressait personne, je suis aussi allée à celui de la Joliette, puis du Panier… Je n'ai vu personne sur la rue, ni le Parti Communiste[6], ni le Parti Socialiste… J'avais écrit à Vauzelle[7] quand j'ai reçu mon non-renouvellement de bail, je n'écrivais pas aux partis mais aux responsables, à ceux qui donnaient de l'argent public et ont accepté Euromed. Je crois que chacun avait son intérêt à la requalification. Ils sont cons parce que nous, on n'était pas contre non plus, loin de là ! Il y avait plein d'appartements vides, il y avait de la place pour leur projet, ils pouvaient faire du luxe et nous intégrer dedans, il y avait les trois quarts de vides ! Ça aurait pu être fait sans drames, sans angoisse. Ils ne voulaient plus de nous, qui ne payons pas d'impôts, comme dit Gaudin… On n'était pas contre, on est modeste, mais on aime aussi quand c'est joli et propre !

6 Une « Rencontre de travail » organisée par Jean Dufour, président du Groupe des élus communistes du 2e secteur a cependant eu lieu au Polygone étoilé le 19 octobre 2004. Le Polygone étoilé est un espace dédié à la création et à la diffusion cinématographiques, installé tout à côté de la Joliette. Il est animé par les cinéastes du collectif Film flamme.

7 Michel Vauzelle, président du Conseil régional PACA (PS).

Pour moi, cette lutte a changé pas mal de choses… Je suis contente, d'abord j'ai été relogée et pas mal de gens l'ont été, alors que c'était pas gagné… Et puis j'ai rencontré plein de gens et ça, c'est pas mal ! Maintenant, je connais plein de monde et on se parle très facilement. On n'est que des relogés dans cet immeuble, on se parle volontiers, finalement, ça a changé l'ambiance. J'ai rencontré des gens sur cette rue, tellement longue, où il y a plusieurs quartiers, des gens du boulevard des Dames à la Joliette, sauf vers le Vieux Port, où je ne connais personne. S'ils avaient eu les mêmes problèmes que nous, on serait allés les voir et on les aurait aidés… Ce que j'aime à Marseille, c'est cette diversité, je veux que ça reste comme ça, disons que je veux que ça bouge avec de l'amélioration, faut aider les pauvres à se redresser ! les tirer vers le haut ! Là c'est plutôt, on les écrase un peu plus, qu'on ne les voie plus ! Les aider à se relever, à s'en sortir. Les enfants, ça doit vivre mieux que leurs parents, rien n'est fait pour qu'ils relèvent la tête ! On te laisse vivre dans un quartier abandonné, tu t'enfonces ! Maintenant, j'en ai vraiment marre, j'ai vraiment envie de me battre, pour tout !

Boutiques «Potemkine» installées fin 2006, visibles depuis l'espace de vente de Marseille République : « En janvier 1787, Potemkine, devenu ministre de la Guerre, invite la tsarine Catherine II à visiter les nouvelles provinces. Adolf Helbig, biographe de Potemkine, a lancé la légende selon laquelle le ministre aurait implanté des villages factices en carton-pâte tout le long du parcours de la tsarine dans ses nouvelles provinces. Il aurait ainsi voulu la flatter et la rassurer sur l'état de sa paysannerie ! » [www.herodote.net]

La rue, elle est à moi !

Martine et Vincent Abad [4 avril 2007]
Martine travaille dans un cabinet d'avocats. Vincent est fondateur et président de l'association Solidarité Mieux Vivre. Il est né dans le quartier. Ancien commerçant, son bazar se situait à l'emplacement même de l'espace de vente de Marseille République, à l'angle du boulevard des Dames et de la rue de la République.

Vincent : Mes affiches ? J'avais laissé des pages blanches en marquant : *Signalez ! Exprimez-vous !* Parfois il y avait un petit mot, peu de gens ont écrit mais beaucoup allait lire. Ça fait deux ans que je les fais. Je ne les signe pas, mais je colle en plein jour, je ne risque pas grand chose, je colle sur des murs abandonnés, sur d'autres affiches, des palissades… Mes affiches, je les collerai toujours ! En vérité la rue, elle est pas à Donnadieu[1], elle est à moi ! Il les arrache, moi je les colle, chacun son métier et on verra qui partira le premier ! J'ai fait ça pour dénoncer, mais comment dénoncer ? J'ai commencé par les commerces qui fermaient… J'espérais que les gens viennent parler… *Tribune libre ! Exprimez-vous !* En même temps, tous les samedis, je tenais une table de signature pour ma pétition contre l'insécurité, j'emmenais ma table pliante, j'étais seul, un travail de fourmi… Mon idée c'était d'aller partout, dans tous les îlots. J'aurais aimé faire un suivi, du porte à porte, immeuble par immeuble, tout savoir, pourquoi les gens partent, tout est lié, commerces qui ferment, insécurité, gens qui se retrouvent seuls, j'aurais voulu tirer ces fils… mais c'était sans doute trop ambitieux pour mes petits bras… J'ai vu les commerces fermer depuis quinze, vingt ans… depuis le début d'Euroméditerranée… Je ne comprenais pas pourquoi personne ne reprenait ces magasins, ils n'étaient pas reloués, c'était la Société Immobilière de Marseille à l'époque… Les commerces d'abord, puis les locataires qui partaient d'eux-mêmes… À la SIM, si on avait des retards de loyer, on pouvait s'arranger, c'était paternel enfin paternaliste, catholique, mais pas d'expulsion, personne ! Quand on a pris ce commerce en 1997 – un bazar, j'y étais employé avant,

1 L'un des « médiateurs » les plus célèbres de Marseille République.

je vendais de tout, des bonbons, des jeux à gratter, des collants, de la peinture, de tout ! – on a eu la SIM pendant deux, trois ans, puis P2C est arrivé… On arrivait en fin de bail, on a reçu une lettre de non-renouvellement. Je voulais revendre le fonds mais notre repreneur ne leur plaisait pas et puis P2C revend à Marseille République, pareil, on nous dit revoyez-ci, revoyez-ça, mais rien n'avançait.

Martine Abad : Notre exemple n'est pas très bon… Nous avions dû fermer notre fonds, nous ne faisions plus de chiffre, nous étions étranglés. Alors Marseille République a dit : « Mais qu'est-ce que vous voulez qu'on vous rachète ? » Ils nous ont quand même un peu indemnisé, j'ai perdu 100 000 francs mais je n'ai pas à me plaindre. Pour être indemnisé, il faut avoir un chiffre d'affaires, nous on n'avait plus rien, on a payé le loyer pendant deux ans, on paye encore le crédit du fonds jusqu'en avril… Il nous a fallu dix ans pour en sortir ! On continuait à payer le loyer : si quelqu'un voulait acheter, il fallait qu'on soit à jour. Mais on est un cas spécial… Les autres, qui étaient en activité, ont sans doute été dédommagés comme il fallait. As-tu déjà eu une plainte ? de quelqu'un à qui Marseille République a acheté le fonds ? Ils ont l'argent pour acheter ! Personne n'a pu revendre mais tous ont été dédommagés… Nous, on n'a pas pu revendre parce que la SIM nous a fait attendre, puis P2C… Les petits commerces, ça ne les intéresse pas. Je pense que les grandes enseignes vont venir… ANF sait très bien s'entourer et fait tout dans la légalité, mais ils augmentent les loyers et sont prêts à payer très cher pour faire partir des gens. Certains y trouvent leur intérêt, d'autres sont relogés dans le patrimoine, c'est ce qu'on dit et ce que je crois. Ils font très attention, n'agissent jamais sans leurs conseils et ont peur d'avoir mauvaise presse… Mais je suis très heureuse de voir cette rue redevenir… même si j'ai payé aussi, j'ai contribué ! Elle est belle cette rue !

Vincent : La première partie de la rue, du Vieux Port à Sadi Carnot, a toujours été mieux entretenue, les commerces ne sont pas partis… Au final, la SIM a revendu ce qui l'arrangeait ! Ils ont fait leur tri… Les Américains n'ont rien compris ! Quand on a enquêté avec la Coordination sur les commerces de la rue, ils nous disaient : « Mais vous, vous êtes de la Joliette ! » Disons que le Vieux Port, c'est plutôt Breteuil[2] et Joliette, plutôt quartiers Nord… Avant, quand c'était brillant, il y avait des bijoutiers, une pâtisserie où les gens venaient de tout Marseille, le traiteur, cette très grande poissonnerie, près de la Grand Rue, le Roi du Bon Marché, le Royaume de la Chantilly… Pour avoir un appartement ici, il fallait avoir le bras long ! Mais ce n'était quand même pas un quartier bourgeois bourgeois ! Ouvrier ! Mais ils vivaient bien, les gens gagnaient bien leur vie… Remarquez, tout va avec le temps, les ouvriers aujourd'hui ne gagnent pas bien leur vie… et les gens de condition « entre », à peine mieux !

Vincent : Regarde Stop Bazar à côté de Marseille République, c'est un bailleur privé. Si j'avais eu la chance d'acheter 15 mètres plus loin, j'y serais encore ! Je me suis trompé de 15 mètres ! Pourtant on était en plein dans le périmètre Euroméditerranée. Ça fait plus de cent ans que ça existait cette rue, on est tombé au moment où il fallait pas ! S'il avait fallu refaire, améliorer, on l'aurait fait. Pour moi, personnellement, Euromed, ça n'a pas été très bon, on a tout perdu ! On aurait pu ne pas s'en sortir, si je n'avais pas eu ma fille et mon gendre qui ont jeté tous les sous qu'ils avaient, peuchère ! sinon on nous prenait cette maison ! Ça va, on n'est pas mort, je continue, je dirai aux nouveaux commerçants : « Avant vous, il y avait un petit épicier… » Je dirai pour ne pas qu'ils oublient… Mais est-ce que ça va réussir cette fois ? Et si ça marche, à quel prix ça aura marché, je n'oublierai jamais ! Pourquoi ils ont fait ça aux personnes âgées ? Et puis, ici il y a toujours eu des étrangers, alors… Moi je transmettrai la mémoire du quartier ! On doit faire la mémoire des anciens à Film flamme. On va recueillir des témoignages, des photos… J'ai commencé, j'ai quelques photos de quand j'étais petit, de mon ancienne école, je vais contacter des anciens élèves qui sont toujours dans le quartier, les gens qui travaillaient dans les entreprises doivent aussi avoir des photos, je vais les inviter avec leurs albums, pour qu'ils parlent de leurs souvenirs. Je vais prévenir une cinquantaine de personnes pour qu'ils commencent à chercher leurs images… Je vois toujours les anciens… J'ai du mal à quitter ce quartier… Quand on se retrouve et qu'on en parle, il y a des choses fortes, fortes ! c'est pas possible… Peut-être qu'ailleurs c'est pareil hein ? Je n'ai pas d'images de cette époque, je n'en faisais pas… Je connais aussi cette mère qui habite ici et dont le fils travaille à Film flamme, elle pourra parler de sa jeunesse et son fils de la sienne… Malgré que tout a changé, parler ça existe toujours…

Quelque chose s'est cassé et puis quelque chose s'est construit, un truc nouveau. Cette dame du boulevard des Dames, qui ne voulait pas partir mais qui s'est retrouvée toute seule, est rentrée dans un immeuble et a retrouvé quelqu'un avec qui elle avait travaillé à la Mairie il y a trente ans, et depuis, il y a deux ou trois locataires très unis. Ça a recréé quelque chose, cette mauvaise passe nous a peut-être ressoudés… On était tous dans des mauvaises passes dans le temps, c'est pour ça qu'on était soudés ! Y'avait des voyous, des grands bandits, mais on ne

2 Pour dire les quartiers Sud, les « beaux » quartiers.

touchait pas aux personnes âgées. Ce qui se passe aujourd'hui n'aurait pas pu se passer, Marseille République aurait explosé et le Donnadieu, y serait déjà pendu à un arbre ! Quand on a délogé Madame Garcin, ce qu'elle a dit, ce n'est pas : « Je vais perdre mon appartement », c'est : « Je vais perdre mes voisins »… J'aurais pensé une résistance plus forte sur la rue, ça ne m'a pas quitté, moi, la solidarité… Je pensais que tout le monde allait sortir dans la rue comme un seul homme ! Résister, ça aurait été descendre tous dans la rue quand Marseille République a dit aux vieilles personnes de partir ! *Tout le monde dans la rue ! Tu vas jeter ma mère dehors ? !* La manifestation de novembre, c'est vrai, je ne m'y attendais pas, il y avait du monde ! Moi, j'étais depuis le début dans le Collectif des habitants de la rue de la République, il y avait Madame Duchemin, Muriel Beffeyte, Monique Roussel et moi. J'étais à Euroméditerranée Association[3], rue des Phocéens et j'y tenais une permanence. Muriel est venue un jour et nous a dit : « Je vais être expulsée et je fais un procès. » J'ai commencé à coller mes petits papiers… Madonna, président du CIQ du Panier, après la réunion qu'il a faite avec la Mairie et P2C, s'est fait aussi virer de tout, après sa lettre : « Les élus nous mentent »… Personne n'a rien fait, ni la Mairie, ni la Région, ni le Conseil général au début… Les élus, si on ne les embête pas, ils ne font rien ! Il faut que les associations soient là derrière… Ça aurait pu se faire autrement, je ne crois pas que c'était la seule manière, la seule solution… S'ils avaient parlé aux gens gentiment… Quand la SIM a vendu rue Pierre Albrand, ma mère était locataire, on lui a dit : « On va vendre, vous avez trois ans pour vous décider, trouver un crédit », une opération normale quoi. Ça aurait pu se faire normalement, si on avait dit aux personnes âgées : « Vous êtes seul dans un 100 m² un peu vieux – fallait voir, certains logements, même pas de minuterie, des ascenseurs en panne, des squats, des rats, des incendies, saccagés, on va vous reloger, dans un appartement refait ou dans du social, propre, avec un ascenseur », au lieu de dire : « On va vous casser la cage d'escalier et vous allez mourir chez vous. » C'est pas comme ça qu'on parle ! Ça devait se faire « dans la sueur et les larmes[4] » ! Tout le monde dehors ! On peut parler gentiment, expliquer. Pourquoi mettre une telle pression ? Faire partir des gens si vite, alors qu'on ne fait rien ensuite pendant des mois ou des années ?

3 Euroméditerranée Association (EMA) est « chargée de mettre toute personne physique ou morale en relation avec le projet Euroméditerranée », elle dispose d'un local et de salariés.

4 Référence à une déclaration de M. Foillard, directeur de Marseille République. *Libération*, 30/12/2004 : « On n'est pas des spéculateurs qui se disent : "Le marché va monter, on peut s'enrichir en dormant". Non, Avec du sang, de la sueur et des larmes, on va créer de la valeur, par le travail. »

On aurait pu reloger les gens par famille ou par amitié, tout le monde aurait été content, ça serait bien passé ! Beaucoup de gens m'ont dit, si on m'avait expliqué, rassuré, je serais parti…

Bref, c'est vrai que Centre-Ville Pour Tous a beaucoup travaillé, c'est sûr et tout le monde le reconnaît. Mais pour l'instant on ne peut pas encore faire la fête… On fera la fête à la fin et on tirera le bilan, ce n'est pas encore la fin…

Page de gauche : Vincent Abad dans *La République*, un film de Denis Gheerbrant. [© Les Films d'Ici/Les Films du Tambour de Soie/Éditions Montparnasse]

À droite : le 14 décembre 2007, MM. Gaudin, maire de Marseille, Muselier, président d'Euroméditerranée et Keller, directeur général d'ANF/Eurazeo, organisent une fête pour l'inauguration de la première partie de la rue. [Les animations, photographie : Antoine Richard]

Belsunce en réhabilitation.
[Vue sur l'arrière de la rue Bernard du Bois, décembre 2008]

Faire surgir le réel

Damien : Je travaille aux Docks depuis 1995 et j'y vais en vélo, j'en ai vu, chaque matin et chaque soir, des kilomètres de façade ! Mais je n'étais pratiquement pas rentré dans un logement avant nos histoires… Ce qui était frappant c'était les commerces, surtout l'intérim, puisque je m'intéresse au travail, cette rue avec toutes ces agences, une rue travaillante, l'arrière-port. C'était une rue populaire au sens où l'on n'y voyait pas de « grands » commerces, une rue très vivante avec beaucoup de gens, avec le bordel classique marseillais, beaucoup de voitures… Et effectivement cette bizarrerie, cette exception, à la fois le côté bourgeois des immeubles et une ambiance populaire. À Paris, les boulevards haussmanniens, c'est « classe » dans les immeubles, dans les commerces et dans la rue. Ici, c'était une espèce de mystère… Quand tu levais les yeux, ces grandes façades grises, monumentales, pas très entretenues. Et puis en bas, des gens de toutes nationalités, des travailleurs, des vieux, beaucoup d'Arabes, ça pouvait surprendre un observateur extérieur qui aurait débarqué de Paris, je comprends pourquoi Marseille République s'y est intéressé… Mais je ne me fais aucune illusion sur ce qui arrivera à terme, je ne vois pas au nom de quelle exception marseillaise, qui serait soi-disant fondamentalement différente de toutes les villes au monde, on échapperait à ladite « reconquête » du centre-ville et à la disparition de la population pauvre. Nous, on essaie de retarder l'échéance, mais je ne vois pas ce qui va l'empêcher, parce qu'il y a de l'autre côté des gens qui passent leur temps à ça ! qui sont des professionnels de ça et il n'y a pas de tendance inverse, politiquement parlant. On essaie… avec la

Damien Brochier
[26 octobre 2007]
Membre du Conseil d'administration de CVPT et fondateur du collectif Noailles Ombre et Lumière. Ingénieur de recherche au Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ). Il s'est présenté en 2001 aux élections municipales sur la liste de la Gauche plurielle en tant que membre de la société civile.

Permanence par exemple… La Permanence s'est « institutionnalisée » quand la Cimade[1] nous a prêté son local et qu'on s'est donné un ordre du jour, c'était début 2006. On a pris cette forme, jamais quittée depuis : on se voit, on discute, tout le monde s'écoute, on cherche ensemble des réponses. On a un peu conceptualisé les choses, mais c'est venu… comme naturellement. C'est Michel Cuadra[2] qui a commencé, il a joué un rôle important quand, au début, les gens se retrouvaient au bar tous les vendredis et faisaient, disons, permanence comme Monsieur Jourdain fait de la prose, sans le savoir… Ils se réunissaient, se passaient les infos… « L'institutionnalisation » est née de l'été 2005, quand on se disait : « Marseille République va profiter des vacances pour faire des mauvais coups, il faut qu'on veille ! » Je ne sais pas si ça aurait continué si on n'avait pas été là, mais… J'ai lu récemment dans le journal l'histoire de Barack Obama, un des candidats démocrates à la présidence des États-Unis. Il disait qu'il avait commencé à Chicago comme « organisateur de communauté ». J'aime bien le rapprochement des termes. Et je me demande, en tout cas sur la rue de la République, si nous, Un Centre-Ville Pour Tous, on n'est pas juste ça. On pourrait dire que Marseille République a contribué à fonder les bases d'une communauté, pas résistante, mais d'une communauté attaquée. Et on a joué simplement un rôle pour organiser cette communauté émergente… on a organisé un moment, on a essayé de donner une forme un peu pérenne, de donner du sens…

Dans cette organisation, j'ai investi en particulier dans l'animation d'une Coordination d'associations, de collectifs et de Comités d'Intérêt de Quartier du secteur, qui s'est constituée à partir du début de l'année 2005 pour demander aux institutions de participer au suivi des opérations. L'actualité des années passées et la crainte d'une stratégie de la Mairie m'ont fait penser que si on ne faisait pas attention aux autres groupes existants, qui sont entendus par les pouvoirs publics même s'ils sont plus ou moins représentatifs… d'autres risquaient de le faire ! Avec les gens de la Coordination, il a fallu sans cesse expliquer ce qu'on faisait à Centre-Ville pour Tous. Pour écarter certains soupçons de manipulation, il a fallu que j'explique mes autres engagements, jusqu'en mars dernier au sein de Convention Citoyenne[3] par exemple, ou ma conception sur une autre façon de faire de la politique ici, à Marseille… Du coup, il y a eu des marques de solidarité vis-à-vis de ce qu'on faisait et on était sur la même longueur d'ondes quand on a rencontré le préfet ou le président du Conseil général. Centre-Ville Pour Tous m'a vraiment permis de me rendre compte profondément de cette espèce… non pas de privatisation, mais

1 Association œcuménique assurant un soutien juridique pour les migrants et les demandeurs d'asile. Son local se trouve rue Jean-Marc Cathala, vers le milieu de la rue de la République.

2 Michel Cuadra, animateur du Collectif Loi de 48.

3 Association fondée au lendemain des élections municipales de 2001 par d'anciens membres du Parti Socialiste. Lors des municipales de 2008, elle s'est associée aux listes de Jean-Claude Gaudin. Son président, Philippe Sanmarco, fut un éphémère président de Marseille Aménagement, dont il démissionna en raison de désaccords stratégiques en mai 2009.

d'accaparement de la chose publique… je réfléchis en parlant… Par exemple, s'il y a un fait social médiatisé, ici, des locataires qui ont un problème, l'élu ne peut pas ne pas s'en mêler, parce que sa légitimité, c'est de représenter les habitants qui l'ont élu (et il veut se faire réélire !). Sous quelle forme va-t-il prendre ce fait ? À Marseille, pour apparaître comme présent sur une réalité sociale, ce sont les visites, préparées par le cabinet, ce que je dis vaut de façon exemplaire pour le Conseil général. L'élu vient, écoute les habitants, les associations, il se promène, des journalistes prennent des photos, il écoute et il annonce : « Je rachète cet immeuble pour en faire du logement social. » Bon, ça n'a presque aucun rapport avec la question qui a été posée avant, mais pour la campagne électorale à venir, on aura des photos de l'élu avec les habitants de la rue de la République et s'il se représente ici, il dira que le Conseil général a tout fait pour eux ! Je suis très interrogatif sur le statut des institutions qu'on a élues, qui représentent le peuple, qui portent la parole et les financements publics, et qui ont construit une telle distance vis-à-vis du peuple ou des communautés. Tout en pensant qu'elles sont dans la proximité ! Je suis persuadé que l'élu pense qu'il est proche du peuple quand il vient faire sa visite ! Je pense qu'il se dit, dans la forme canonique de la politique : le standard de la rencontre avec les habitants, ce n'est pas la Permanence, c'est la visite…

J'ai passé du temps avec les gens d'Euroméditerranée, avec le Conseil général, je suis allé voir quatre fois le préfet à la Ville, ces contacts-là m'ont vraiment interrogé, vraiment, au point de me dire aujourd'hui : « Disons à ces politiques-là que le système dont ils sont porteurs est finissant. » Bien sûr, il y aura toujours des gens qui seront dans la « révérence » vis-à-vis des politiques et le clientélisme ne disparaîtra pas en un jour. Mais j'ai envie de leur dire qu'on peut s'imaginer aussi faire de la politique autrement qu'en étant élu ou dans un parti… alors que cette forme représente encore pour eux l'alpha et l'oméga de la vie publique et de la représentation. Sans mythifier Paris, il y a là-bas des élus locaux qui ont trouvé des formes de participation, qu'ils légitiment en tant qu'élus, mais qui donnent un peu de place aux citoyens. De ce point de vue là, à Marseille, les élections municipales de 2008 seront exemplaires, façon de parler ! On va avoir deux leaders qui sont les tenants d'une histoire politique qui n'est plus la nôtre, Jean-Claude Gaudin, élu depuis 1965, et Jean-Noël Guérini depuis 1977, tous les deux formés par Defferre, lui-même maire de cette ville pendant trente trois ans… Ce sont des gens qui ne peuvent comprendre la nature profonde de ce que l'on fait, qui ne peuvent que ranger ce que j'appelle organisateur de communauté dans la catégorie « ennemis ». Parce

que si tu dis ça, ils disent : « Attendez, c'est nous les organisateurs de communauté. C'est nous, on a l'argent, on a la légitimité, on est élu par le peuple. Et vous ? » J'ai eu notamment ce style de réponse de la part de l'élu à la sécurité et à la police municipale quand il a fait installer des caméras de vidéosurveillance dans mon quartier. Il a dit en direct plusieurs fois : « La différence entre vous et moi, c'est que moi je suis élu et pas vous. » Mais surtout, il a dit, en parlant de moi : « Je ne reconnais à ce monsieur, ni autorité, ni compétence pour demander quoi que ce soit », ça fait frissonner, non ? ! Je n'invente rien. C'est écrit noir sur blanc dans un article de presse[4] et vraiment cette phrase me fascine ! « Ni autorité, ni compétence pour demander quoi que ce soit. » Un élu de la République, qui dit à un citoyen touché par une action qu'il a mise en place, qu'il ne lui reconnaît pas la compétence de demander quoi que ce soit ? Fondamentalement, je pense qu'au fond des institutions, sans que ça soit toujours cette forme-là, c'est ce qui se passe… « Ok, vous nous alertez, vous nous informez, vous faites les permanences, c'est super bien, c'est gratuit pour nous. Vous avez une petite compétence de lien social mais vous n'avez pas autorité. L'autorité et le financement, c'est nous. Faites bien votre boulot, mais il y a une limite que vous ne devez pas franchir. » C'est une ligne jaune qu'on n'a jamais vraiment franchie dans les actions de la rue de la République… Mais il faut continuer à faire surgir le réel face aux politiques, aux techniciens… On pourrait donner beaucoup de responsabilités aux associations. Pourquoi les institutions n'ont-elles pas créé un truc, un espace, un lieu, pour que les habitants puissent rencontrer des techniciens en toute confiance et que nous puissions y intervenir ? Qu'on nous communique les informations et les données du problème, les citoyens ne sont pas des enfants !

4 *La Provence*, 20/10/2004

***Le jour se lève et sur moi la nuit tombe*, Florence Lloret.**
[Immeubles du boulevard de Dunkerque © Films du Tambour de Soie/Images Plus 2006]

Savoir oublier, parfois, ce que l'on sait…

Daniel Carrière
[3 novembre 2007]
Président de CVPT. Il a notamment été : président-fondateur de la première SCOP de travaux d'entretien et d'amélioration de l'habitat social ; conseiller de l'Union des PACT de la région parisienne (Propagande et Action contre les Taudis) ; de 1963 à 1966, directeur de chantier à Oran ; consultant auprès de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (Paris) et de l'Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel (Vienne) ; secrétaire général de l'association pour la mise en œuvre des échanges culturels et technologiques en Méditerranée (Échanges Méditerranée, Marseille) ; délégué régional du Fonds d'Action Sociale pour les Travailleurs Immigrés et leurs familles (Marseille) ; conseiller auprès du directeur de la Mission de préfiguration d'Euroméditerranée ; chargé de mission auprès du préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Retraité depuis 1998, membre fondateur et/ou bénévole d'associations dont Espace, accueil aux étrangers ou Convention Citoyenne.

Daniel : La chance nous a parfois aidés, mais c'est l'acharnement, la ténacité, qui nous ont le plus souvent servis ! Légalement parlant, nous étions pourtant fort démunis ! Le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat nous a offert une possibilité, une prise, alors que ce document n'avait pas force de loi… et ne concernait pas la totalité des logements, mais seulement ceux pour lesquels les aides pouvaient être demandées. Il y en avait relativement peu au regard de l'ensemble du patrimoine des deux grands propriétaires. Mais pour la première fois, s'agissant de la réhabilitation de la rue, il était écrit dans un acte public que les institutions s'engageaient à ce que les logements soient répartis en trois tiers d'égale importance : logement social, logement à prix intermédiaire et loyer libre. Il s'agissait là non seulement d'une première, mais d'un objectif majeur ! Et c'est sur ce simple engagement, sans autre force que son écriture seule, que nous avons travaillé ! Ensemble, habitants et militants, nous avons fait bon usage de ce qui avait été écrit !

Il faut dire aussi, que, avec d'autres qui nous ont appuyés, nous étions comme… les porteurs d'une mémoire de l'histoire d'Euroméditerranée, pour avoir participé à sa Mission de préfiguration à partir de 1994. Bien que cette participation ait été de courte durée en ce qui me concerne, puisqu'elle s'est s'achevée en 1996, l'alerte avait été déjà donnée sur les difficultés d'une réhabilitation massive de la rue de la République. La première stratégie du logement sur

Euroméditerranée a été élaborée sous la direction de Jean-Pierre Weiss, son directeur. À ses côtés, j'étais notamment chargé de mettre au point les propositions en matière de logement. Plusieurs réunions avaient été organisées avec les acteurs compétents, la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat à la Ville de Marseille, les responsables de la Direction Départementale de l'Équipement et des organismes de financement. Je me souviens d'avoir fait une proposition au directeur de la mission en lui disant : « La bonne solution, avant de conclure sur la façon dont on va réhabiliter cette rue, c'est de commencer par une très grosse opération de reprise en main des escaliers. » J'étais persuadé qu'il fallait envoyer un signal fort, non seulement en direction des propriétaires, mais aussi de tous les locataires. Il fallait concrétiser l'idée que c'en était fini de la dégradation. Les grands propriétaires avaient déjà laissé leur patrimoine dans un état de déshérence qui ne pouvait que s'amplifier. La dégradation de l'habitat évolue de manière exponentielle : au début ça part très doucement et ça va de plus en plus vite. Je suis persuadé que lorsque que l'on n'a pas trop d'argent pour entretenir un patrimoine locatif, il convient de promouvoir une gestion de proximité des parties communes. C'était cela mon idée : « On a supprimé tous les concierges de ces immeubles, eh bien, mettons des jeunes en situation de responsabilité avec comme mission la préservation des parties communes, l'entretien, la gestion. Et vous allez voir que tout s'en trouvera modifié, dans les rapports entre propriétaires et locataires, entre locataires eux-mêmes, et qu'on aura une tout autre appréhension de ce qui pourrait être fait sur la rue ! »

Je n'ai pas eu le temps de mettre en œuvre cette approche… Certes, c'était de la micro-intervention. Je me suis toujours intéressé au micro et au macro en même temps. Je sais par expérience que c'est très difficile de trouver des gens capables de participer en même temps aux deux démarches. C'est pour cela que très souvent, il y a des conflits entre les partisans de l'une ou l'autre échelle. Pour autant, il ne faut pas considérer qu'il y a là un handicap au fonctionnement démocratique ! Il y a des circonstances qui font qu'à un moment donné, des gens peuvent appréhender le micro et le macro, et d'autres moments où ils n'y parviennent pas. Ce n'est pas une vision élitiste de l'action, il nous arrive à tous de ne rien comprendre ! Il ne me paraît pas anormal que certains habitants viennent à nos réunions par respect pour notre travail alors qu'ils ne comprennent pas, comme tu me le disais, et qu'ils ne peuvent y prendre toute leur place. Je trouve essentiel et très rassurant qu'il y ait des gens qui disent : « Nous venons parce que nous nous sentons solidaires, nous ne comprenons rien mais nous venons quand même. » J'ai souvent observé que les gens qui n'ont pas

tout compris d'un processus seront ceux qui, en d'autres circonstances, apporteront des solutions…

Martine : Après le macro et le micro, parlons d'une autre tension, d'un autre rapport, entre la marge et le centre… Tu dis souvent que Centre-Ville Pour Tous gagne des choses, mais à la marge, et tu l'as dit en particulier pour la rue de la République. Pourtant, tu ne cesses de ramener les problèmes au « centre », dans les lieux du pouvoir. Qu'est-ce qu'on peut faire à la marge, qu'on ne peut faire quand on est au pouvoir ?

Daniel : Les moyens très limités d'une association ne l'autorisent qu'à faire bon usage des outils existants. Agir à la marge, c'est utiliser ces outils, le droit, l'analyse, le débat public, les médias… comme un bras de levier. C'est de la périphérie que tu peux souvent mieux voir le centre, et comme en physique, c'est bien de la périphérie que tu peux le mieux exercer l'effort pour agir au cœur des problèmes ! Pourquoi est-ce efficace ? Tout simplement parce que tu es libre, tu ne dois rien, tu n'attends rien, tu n'as d'autres objectifs que ceux que tu te donnes par ton éthique et tes convictions. Pour que l'action par la marge soit optimale, tu dois compenser le défaut de propriété des outils ou de « pouvoir » par le travail – il faut beaucoup de travail – par une organisation, une exactitude et une précision sans faille qui donnent du poids à ton intervention. Et c'est ça qu'on a fait avec un certain succès dans notre entreprise associative, je crois aux vertus du monde associatif pour cristalliser une action collective et publique… On a beaucoup travaillé à transmettre notre expérience à certains élus, c'est vrai, mais on peut le faire avec tous ! Certains travaillent plus que d'autres, il faut choisir ceux-là afin que notre apport soit réinvesti politiquement. Malheureusement, on ne rencontre pas toujours cette opportunité… Et pour amplifier la portée de nos actions, il faut aussi rechercher les bons usages de la communication. Notre site Internet a en partie joué ce rôle. J'appartiens à une autre école, en raison de mon âge, et j'étais loin d'imaginer que notre association pourrait avoir autant de résultats par ce biais. Le site est un outil extraordinaire, plus de 400 personnes par jour, ça aussi, c'est un levier à notre action… Par exemple, j'ai mis en ligne le bilan des commissions de conciliation au sujet des augmentations de loyer et des moyens d'y faire face. Tout le monde aurait pu trouver l'information, mais ce n'est pas toujours facile… Alors, pourquoi la remettre en forme et en ligne ? Tout simplement parce qu'il va y avoir au moins une dizaine de personnes qui vont s'emparer de l'information, la lire et l'adapter à leurs besoins et

d'ici à six mois, on en ressentira les effets sur la commission Bouches-du-Rhône. J'ai fait ce que devraient faire normalement des gens qui ont le sens du public, mettre à portée de mes concitoyens de la bonne information, de la connaissance utile.

Martine : Comment perçois-tu les dispositifs participatifs comme la concertation chez Euroméditerranée, quand on y voit le peu d'informations « utiles » transmises…

Daniel : On parle de concertation, mais la version institutionnelle de ce concept prend souvent des formes qui me paraissent vides de sens. Au mieux, elle satisfait le législateur ou ceux qui élaborent des dispositifs, ils y mettent un peu de leur sensibilité et de leur cœur… Au pire, on multiplie les actes et les budgets de communication : opération bus, plaquettes, signaux sous forme de containers… ou association telle que Euroméditerranée Association, censée informer les gens… Tout ça n'est pas très sérieux et ne répond pas à la question fondamentale du rapport des habitants au projet. Pour apporter une véritable réponse, il ne faut pas d'idées préconçues et se garder de toute instrumentalisation. Se donner de la souplesse pour être sans arrêt à l'écoute. C'est en tout cas ce que nous avons essayé de faire rue de la République. Au départ, aucun de nous n'avait une juste appréciation de ce qu'il fallait faire. C'est en écoutant qu'on s'est dit : « Là il y a des souffrances, là des problèmes d'incompréhension du droit. Là, de la peur… » On a appris de ces gens-là et c'est progressivement que l'on a construit l'action avec eux. Si on part avec des schémas de résolution trop rigides, on risque de faire des dégâts. Il faut oublier, parfois, ce que l'on sait !

Au stade où en sont aujourd'hui les rapports des associations et des habitants avec les institutions et en fonction de notre propre compréhension sur un sujet tel que celui de la rue de la République, Centre-Ville Pour Tous pourrait, devrait prendre l'initiative de proposer la constitution d'un « conseil économique et social Euroméditerranée ». Ce lieu pourrait être celui d'une véritable expression des acteurs et des habitants de ce territoire et le promoteur de préconisations en direction des pouvoirs publics. C'est ce qui manque. On pourrait former des avis, faire valoir des points de vue, s'appuyant sur le vécu, les compétences, et le ressenti…

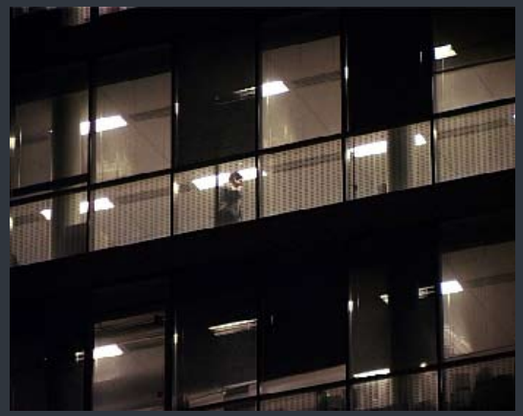

***Le jour se lève et sur moi la nuit tombe*, Florence Lloret.**
[Immeubles du boulevard de Dunkerque © Films du Tambour de Soie/Images Plus 2006]

Un bilan à partager

Noureddine Abouakil
[8 novembre 2007]
L'un des fondateurs de CVPT. Notice biographique publiée dans le livret *Petite histoire et grandes batailles* : « Il avait commencé des études d'ingénieur à l'école Mohammedia, au Maroc. Son militantisme lui vaut une note inférieure à 12, exigée pour continuer dans cet établissement. L'année suivante, il part faire des études de maths à Nice. Cette année-là, l'école Mohammedia connaîtra une répression sans précédent, de nombreux amis de Noureddine ont disparu. Il reste en France, enseigne alors dans des collèges catholiques et assume des remplacements dans le public. Il dirige désormais au coin de la Canebière, au centre de Marseille, Inter Services Migrants, une association créée en 1984 ; elle est reconnue par les administrations, traduit à partir de vingt langues et propose également les services d'interprètes. »

Noureddine : Je n'ai pas connu d'action semblable, dans un contexte semblable… Avec des intérêts très divergents en jeu, avec une prime aux investisseurs – au plus fort, pourrait-on dire – puisqu'ils avaient l'argent et se donnaient la légitimité d'intervenir en déclarant : « Nous sommes habillés de blanc… nous venons réhabiliter… nous voulons apporter la décence et la propreté… » Il était très difficile de faire face à un tel discours, qui ne pouvait que séduire les Marseillais ! De plus, ils étaient outillés, ils avaient des liens avec le monde politique, avec le monde de l'État. C'était le pot de fer contre le pot de terre ! Les habitants de la rue, eux, avaient des sources de fragilité, l'âge pour beaucoup, les revenus. Ils ne réagissaient pas en tant « qu'habitants collectifs » : ils étaient agressés individuellement et dans un premier temps cherchaient une réponse individuelle, ce qui, face à Marseille République ou Eurazeo, est nécessairement voué à l'échec, nécessairement déséquilibré. C'est pour ça qu'avant notre action, des gens, dont je ne saurais donner le nombre, avaient rendu les clés sur la base de pressions, se disant qu'il valait mieux accepter de partir au plus vite pour mieux tirer son épingle du jeu. L'intérêt de notre action a été de faire face à ces bailleurs et à cette mairie, ça a été de créer un début de solidarité entre les locataires et surtout de rendre leur problème public. À partir de ce moment-là, on a commencé à rééquilibrer un peu le rapport de forces, les gens ont commencé à faire confiance à l'association et à se sentir utiles les uns aux autres, ce qui n'était pas gagné d'avance… On a fait une action médiatique extrêmement importante. Sans elle, beaucoup d'acteurs ne se seraient sans doute

pas mêlés de l'affaire ! La Préfecture a été la première à réagir, elle a été obligée d'intervenir, ne serait-ce que comme médiateur, puisque Marseille République étant un propriétaire privé, l'État n'a pas, de par la loi, grand-chose à exiger. On n'était pas dans une opération d'aménagement mais dans une opération où un privé qui dispose de logements les réhabilite. Et ça, ça n'avait rien de public. C'est simplement par la dynamique créée que le préfet a trouvé les moyens de dire : ça concerne 500 familles, ça a une dimension publique. Voilà. Il a constitué en mars 2005 le premier comité qu'on a appelé Comité technique et qui avait cet intérêt pour nous : les bailleurs y étaient amenés à s'expliquer. Ils ne le devaient pas, mais ils ont été amenés à s'expliquer une fois par mois sur leurs agissements et sur ce que disait la presse, et ainsi de suite, et ça, ça les a fragilisés. Ils ne s'y attendaient pas… La Mairie les avait rassurés et voilà que le préfet leur demande des comptes sur le logement au troisième étage à gauche, avec des détails tellement précis ! Le deuxième pilier, c'est le recours à la justice, même si, quantitativement, il ne s'est pas agi de centaines de procès. Mais symboliquement, ça a donné chaud au cœur aux locataires et confiance en la capacité de faire plier Marseille République et ses protecteurs ! Les procès gagnés, qui l'ont obligée à indemniser des locataires menacés[1], à rembourser des charges indues ou à faire des travaux, ont eu un effet salutaire pour le combat collectif…

Martine : Tu n'as jamais fait de séparation « technique » entre les locataires, selon la loi dont ils relevaient, de 48 ou de 89…

Noureddine : Je sentais le danger. J'avais vérifié que l'opération ne se déroulait pas sur un Périmètre de Restauration Immobilière, ce n'était pas une opération d'aménagement garantissant le relogement de droit. Par conséquent, sur le plan juridique, on n'avait pas que des forces ! Attaquer Marseille République en étant divisés ne pouvait conduire qu'à l'échec. Au lieu d'avoir 500 personnes qui disent la même chose, on risquait d'en avoir 200 qui disaient une chose et 300 une autre. La principale protection des locataires, c'est celle qu'ils apportaient les uns aux autres. Ça ne veut pas dire qu'il faille nier les particularités de chacun, mais s'il y a un lieu où ces particularités doivent être mises en valeur, c'est le tribunal. Quand on y est, on parle de son bail, est-ce qu'il est 48, est-ce qu'il est 89, on parle de son indemnité de relogement… Par contre, stratégiquement, il était absolument vital d'avoir un seul bloc… Je reconnais que la tâche n'était pas facile, parce que beaucoup de gens en loi de 89 pensaient que c'était foutu pour eux et à l'inverse beaucoup de gens de loi 48 pensaient qu'ils étaient surprotégés. En

1 Comme celui de Mme Ben Mohamed dont les huissiers avaient forcé la porte en son absence et « terrorisé » ses enfants et qui a pu obtenir réparation devant le tribunal.

fait, les deux avaient tort, ils avaient besoin les uns des autres. Donc, moralité, malgré ces difficultés, je considère que le résultat global, et non pas individu par individu, n'est pas si mauvais que ça, puisque le relogement a été imposé par l'action des habitants, puisque les habitants ont eu la possibilité de négocier…

Martine : J'ai souvent vu des voies parallèles, c'est-à-dire des gens qui viennent nous solliciter tout en menant des négociations avec le propriétaire…

Noureddine : Oui, c'est tout à fait humain, à partir du moment où ils ne nuisent pas aux autres, c'est un comportement que je comprends. La plupart des habitants de la rue n'étaient pas de grands combattants, de grands militants, ne serait-ce qu'à cause de l'âge ou de la santé. Ils cherchaient plusieurs voies. Je comprends qu'ils n'aient pas du jour au lendemain fait confiance uniquement à l'association, c'est seulement dans la durée que cette confiance s'est construite. Pendant ce processus, les gens ont pu vérifier que nous étions honnêtes, on donnait des conseils, on leur disait que s'ils n'acceptaient pas le relogement qu'on leur proposait, ils en avaient tout à fait le droit et qu'on serait à leurs côtés, mais que si, par contre, ils cherchaient un relogement, il valait mieux qu'ils le fassent sous l'œil vigilant de personnes qui ont l'expérience… Et puis que ceux qui voulaient encore une troisième voie… on est en liberté ! on n'instrumentalise pas les locataires !

Martine : Tu as toujours un peu râlé contre la Permanence, tu aurais préféré t'en passer…

Noureddine : Nous devons en partie notre succès à quelques originalités. Ça ne veut pas dire que nous sommes meilleurs, ça ne veut pas dire que les autres sont des… hein ! Qu'est-ce qui nous différencie ? On n'a pas de subventions, pas de secrétariat, on n'a pas de lieu de pouvoir, ça sort de l'ordinaire ! Et ça a été une plus-value pour nous, parce que quand on a un lieu identifié, pour beaucoup de gens, on devient une institution. Et on ne se comporte pas avec une institution comme avec des militants un peu francs-tireurs, parce que les tireurs sont insaisissables, ils font des embuscades… Quand tu as un local, des horaires, une affiche, une police (de caractères) et tout ça, tu rentres dans un moule ! Les gens n'auraient pas eu tort de se demander comment on était financés, ou si nous n'étions pas les agents électoraux de certains élus. À l'inverse, quand nous étions joignables uniquement sur les téléphones portables et sur la rue, on leur ressemblait, on n'était

pas une institution, on était plus proches d'eux. Et d'accord, je craignais que nous ne donnions l'avantage à l'aspect individuel, que nous ne devenions prestataire de service – le mot prestataire de service n'est pas péjoratif dans ma bouche, mais sans les moyens. On perdait cet attrait du rebelle qui n'a pas où dormir, on devenait une instance sociale sans le titre… un lieu où les gens viennent et puis, pendant une demi-heure, on écoute les doléances, et puis les dossiers sont mis entre les mains de gens, d'ailleurs, dont on ne sait pas trop la motivation. Et puis on part, et puis on revient quinze jours après en disant : « Qu'est-ce que tu as fait pour moi ? » C'était ce risque-là. La période d'avant, les gens constataient que nous étions démunis et que s'ils ne s'impliquaient pas, ça ne marchait pas. Il y avait Bernard [Rilfaud], par exemple, pourquoi était-il si impliqué ? Parce qu'il était convaincu que ça valait la peine. Bernard était un local ambulant. Par contre, si tu faisais une permanence, Bernard, à la limite, était étouffé, tu vois ? Parce qu'il y a Martine, Noureddine, il y a Damien, il y a Machin, des gens qui s'y connaissent… Non, ce qui m'a vraiment agacé, c'est cette notion de Coordination. Je ne suis pas contre une coordination, mais si on met un gramme de mensonge dans notre processus, on recueillera du vent. Coordonner des gens qui agissent les uns avec les autres et qui ont besoin de coordination, d'accord. Or, il n'y avait pas grand monde qui agissait à part Vincent [Abad]… La coordination, c'était du vent. On a cherché à vendre une image dont nous savions qu'elle n'était pas réelle. Qu'on fasse des actions avec les autres et une fois que ces actions deviennent consistantes et réelles, qu'on les formalise, mais non l'inverse ! Parce que finalement, qui tient la Permanence ? Nous nous sommes imposés, notre militantisme a fait qu'on s'est imposés à Marseille République, qu'on s'est imposé à l'État, et quelque part même à certains locataires qui ont fait avec nous parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement. Nous ne sommes pas médiateurs, d'ailleurs, Marseille République, on ne l'a jamais rencontré, sauf une seule fois et sous l'égide d'Euroméditerranée[2] ! Comment peut-on faire de la médiation sans rencontrer la partie principale ? Par contre, on a rencontré le préfet pour l'amener à exercer des pressions sur Marseille République, on a utilisé tous les instruments qu'on pouvait. Nous sommes une association de francs-tireurs, on a dénoncé, on a pris des risques…

Martine : Une dernière question : la rue est vide aujourd'hui, les travaux ne sont pas achevés, que peut-elle devenir ?

Noureddine : Moi, je suis pour l'évolution, le développement, le changement. Et tout changement génère des inquiétudes réelles ou supposées. Le tout, pour les militants, c'est de faire en sorte que le changement fasse le moins de dégâts possible et génère du progrès pour les plus fragiles. Ce qui se passe rue de la République se passe dans une ville qui avait besoin d'investissements, besoin que ça bouge, besoin de chantiers, je vois beaucoup de gens travailler et qui sont de condition modeste… Au nom de quoi dirais-je : « Gardons le statu quo, les gens précaires sont très bien comme ça ! », non ce ne serait pas sérieux… Quels sont les scénarios possibles ? On en a déjà un : les résultats que nous avons obtenus démentent les pronostics d'éviction des plus modestes. Il n'y a rien d'irréversible, il n'y a que des rapports de force qui se créent ou ne se créent pas ! Je ne suis pas pessimiste, le projet de Marseille République et d'une partie de la Mairie, c'est de chasser les gens pauvres de plusieurs manières : l'une, c'est par le biais du locatif, ils ont partiellement réussi, mais pas de manière consistante, et l'autre, c'est par le biais du commerce, fermer tous les commerces de proximité. Ça, c'est leur projet. Ce n'est pas parce qu'ils l'ont décidé qu'il va se réaliser. Moi, je pense qu'il ne va pas se réaliser, je peux me tromper, et j'avance l'argument suivant : pour que leur scénario se réalise, il faut qu'affluent ici des gens qui gagnent 4 000 euros par mois, soit pour acheter, soit pour louer. Or, il n'en est venu que 5 à 10 %. Le plus gros va rester des gens modestes, à la grande rage de certains. Ce qui veut dire qu'à terme, il y aura de nouveau des commerces de proximité… Le nouveau quartier n'est pas celui que Marseille République avait prévu, n'est pas celui que la peur avait prévu, mais il n'est pas le même que ce qu'il y avait avant… Ce que décide la Mairie ou les détenteurs du capital ne se produit pas inéluctablement. Parfois, grâce aux actions d'associations, et parfois simplement parce qu'ils sont « à côté de leurs pompes », parce que Marseille est une ville où il y a énormément de pauvres et que leur projet va se heurter à la faiblesse de la demande solvable… Et quand elle fait défaut, eh bien, les commerces baissent leurs prix, les loyers baissent. Les prix à l'achat ne peuvent que baisser, ils sont trop montés et je pense qu'ils vont baisser à Marseille plus vite que dans d'autres villes parce que la demande solvable est inférieure à l'offre existante. Les personnes que nous avons accompagnées n'ont pas de loyers multipliés par trois, ce n'est pas vrai. Les gens relogés par Marseille République, environ 350-380 personnes, n'ont pas de loyers excessifs, et ça, c'est une victoire ! Même Eurazeo n'a pas utilisé l'arme de l'augmentation de loyer sur 100 % des locataires, on a eu quelques cas, les gens passent en commission de conciliation, et avec des dossiers bien préparés, les augmentations sont peu importantes. Les nouveaux locataires vont rentrer sur des loyers chers, des loyers d'aujourd'hui, il n'y a rien de spécifique à la rue

2 Rencontre Marseille République/CVPT du 22/02/2005. Compte-rendu consultable sur le site de CVPT.

de la République. Si ce que j'escompte se vérifie, on risque de voir le demandeur et le bailleur se regarder en chiens de faïence parce que le locataire a besoin de cet appartement mais ne peut pas le payer, le bailleur a besoin de louer mais il ne trouve pas à hauteur de ses prétentions. Il arrivera un moment où les bailleurs vont revoir leurs prétentions à la baisse, et à ce moment-là, le scénario de la sélection par le loyer ne se réalisera pas. Et puis les gens qui ont de l'argent ont l'embarras du choix, pourquoi viendraient-ils faire la queue à la rue de la République ? Si les décideurs, les capitalistes et la Mairie pouvaient fabriquer les riches le soir, oui, je te dirais oui. Les fabriquer et faire la substitution ! À David[3], tu as une belle vue sur la mer pour moins cher que sur la rue de la République et des programmes dont beaucoup ne trouvent pas preneur. Quant aux commerces, on ne s'en est pas trop occupés, il y a une association pour ça et ils ont été très correctement indemnisés dans l'ensemble… Je n'exclus pas qu'un tissu se reconstitue, là encore, il y a déjà la rue Saint-Ferréol à côté et 10 000 m² de surface commerciale prévues sur le port… D'où les gens vont-ils sortir cet argent ? Pourquoi viendraient-ils plus conforter les commerces rue de la République que ceux du Port ou de… On est sur des indicateurs théoriques. Et la vie d'un quartier, c'est quelque chose de dynamique, si on prend des photos figées, on a des raisons de s'inquiéter. Si on accepte l'idée que c'est dynamique, ce qui peut se produire peut très bien nous surprendre… ou surprendre les autres !

Voilà, on a essayé de faire le moins de mal possible, en fonction des désirs des locataires et de leur engagement. Si tous les habitants avaient été à la Permanence tous les soirs, on aurait pu obtenir bien plus ! Mais par rapport à l'aiguillon qu'ils ont représenté, j'estime qu'on a obtenu beaucoup… Il y a aussi une réalité de l'engagement des gens, qui nous fait aboutir à tel ou tel résultat. Le bilan est à partager !

3 Du nom de la copie du David de Michel-Ange, offerte par Jules Cantini en 1903 et placée à l'entrée de la plage du Prado, quartiers Sud.

Prendre du temps

Antoine Richard
[8 novembre 2007]
Membre du Conseil d'administration de CVPT. Extrait de *Petite histoire et grandes batailles* : « Parmi eux, la haute silhouette d'Antoine Richard, savoyard, économiste. Il a un peu le même parcours que les autres membres de l'association, commence par un programme de développement dans les Andes péruviennes en 1963-1964, fait de la coopération à Madagascar en 1967-1969, entre au PC en 1974, dont il sortira après une douzaine d'années, soutient une thèse en économie à 42 ans, travaille à la Mission régionale jeunes du Conseil régional avant que Gaudin ne la marginalise, termine son parcours professionnel en travaillant dix ans au Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications… »

Antoine : De septembre 2004 à octobre 2007, ça n'a pas cessé de bouger… On ne peut pas définir notre action sans la resituer un peu dans son histoire, dans l'évolution du contexte. Ce qu'on fait aujourd'hui n'est pas de même nature que ce qui s'y faisait avant que j'y sois et même au début de la période où j'y étais. Entre ces deux moments, le quartier a basculé… Quelque chose s'est passé. La première phase, c'était un accompagnement de bagarres et de luttes relayées par des manifs, des actions collectives. Les transformations qui ont touché les habitants, les relogements, ont peu à peu conduit à une diminution du collectif, à un moindre rassemblement des gens… Aujourd'hui, nous accompagnons et veillons à la défense du droit de ceux qui restent dans l'incertitude. Que ce soit au point de vue de leur bail, du devenir de leur immeuble, de leur nouveau propriétaire, de tout ce qu'ils ne savent pas et que nous ne savons pas très bien non plus… dans le flou de ce projet qui n'en est pas un, qui est un marché et où la régulation par les pouvoirs publics n'a pas été à la hauteur…

Les deux armes qui peuvent fonctionner, c'est d'une part la justice, mais on n'a pas eu cinquante cas – il y en a peu, mais ils sont exemplaires. Et l'autre volet, ce n'est pas la justice mais c'est quand même l'action sur le droit et à nous, association, de persuader, pour que les gens soient convaincus de leurs droits et résistent. Notre action, c'est un peu ça. On voit bien, dans la période récente, que les personnes âgées, qui ont déjà tant d'incertitudes, craquent devant le harcèlement des « médiateurs »… À nous de leur donner du réconfort: « Non, vous restez dans votre droit, votre bail vous le permet, on peut

rénover sans vous mettre dehors… ça peut exister ! » Mais c'est un rôle d'accompagnement qui, s'il n'était qu'individuel, n'aurait aucun effet, d'où l'intérêt de la Permanence. Quand on parle de cette façon, qu'on appuie par des données d'ordre juridique et que ça se passe en public, ça fait un effet plus fort que si on allait voir chacun chez lui, sans résonances. Je ne me sens pas du tout leader. Je me sens organisateur, co-organisateur, avec certains, d'un lieu pour que les gens puissent venir. C'est différent… Ce que je veux dire, on avait un peu échangé sur le sujet, c'est que notre rôle et mon investissement dans cette association rejoignent quand même un investissement plus large qui est d'ordre politico-idéologique. Je ne veux pas confondre les choses. Je trouve que le travail que nous faisons ici, c'est essentiellement d'être le « facilitateur » de l'émergence du droit des citoyens face à un problème concret. Je suis engagé dans cette affaire non pas comme prestataire de service mais comme… J'ai beaucoup de plaisir en fait !

Il y a en quelque sorte aussi dans notre fonction, non pas un rôle d'assistance sociale, mais d'appui à la compréhension, à la fois de la logique financière qui préside à cette opération de réhabilitation et de la complexité des mécanismes institutionnels qui se jouent dans leurs affaires privées. Il s'agit d'expliquer et de tranquilliser, parce que ça paraît des montagnes. Si je n'avais pas eu des formations, des discussions, si je n'avais pas appris, ça me paraîtrait effrayant aussi. C'est un rôle d'accompagnement, il ne s'agit pas de se substituer aux gens mais de leur dire : « Continuez à vous battre, vous y arriverez, n'ayez pas peur, c'est pas compliqué ! Nous sommes à vos côtés. » Et puis, nous soutenons, au vrai sens du terme, nous rassurons, nous sécurisons… Les habitants sont dans une telle angoisse – justifiée ! – liée à l'insécurité dans laquelle on les a placés, à cette opération où les promoteurs ne leur expliquent ni les projets, ni le calendrier, ni qui détient les ficelles, ni quels sont leurs droits. Je crois qu'on a le privilège d'être un peu plus informés et de pouvoir leur apporter quelque chose, à eux qui sont moins informés, plus isolés, moins en relation avec les mécanismes institutionnels et qui ont des complexes par rapport à ces situations. Nous avons tous eu parfois du pouvoir ou des responsabilités techniques. J'avais, dans mon expérience professionnelle, une marge d'initiative comme chargé de mission sur les politiques régionales de formation. Je n'avais pas vraiment de pouvoir. Par contre, je me situais, avec d'autres, dans des fonctions techniques qui nous ont permis d'appréhender les mécanismes institutionnels et de devenir peu à peu des vieux routiers de ces milieux. Cette expérience nous permet de déchiffrer les vrais enjeux, c'est peut-être ça, oui…

Martine : Voilà donc pour ce que fait l'association, mais que font les habitants ? Si on appliquait la loi, l'égalité de traitement, qui est écrite partout, est-ce qu'on poserait cette question de la participation ?

Antoine : Centre-Ville Pour Tous tient de fait un rôle de médiation dans la relation entre les personnes les plus directement concernées par cette opération d'aménagement et les pouvoirs publics. On voudrait qu'il n'y ait plus de Daniel ou de Jean-Philippe qui soient des intermédiaires mais que ce soit directement Marie-Thérèse ou Isabelle qui s'organisent dans la rue et demandent un rendez-vous au préfet. On n'est pas dans cette situation, dans les rapports sociaux, ni au niveau éducatif ou d'expérience institutionnelle. Assumons ce rôle de médiation. Et réfléchissons à ce que veut dire « participation ». La question de la participation se pose de façon intéressante si, dès la conception du projet, il y a un réel débat sur ce qu'on veut faire, en termes d'habitat, de services de proximité, d'école, d'équipements sociaux et culturels. Les gens peuvent en parler. Ensuite, ça ne suffit pas. Le projet prend des formes techniques et plus personne n'y comprend rien. Il faut que, par rapport à ces stades du process, on rende compte aux gens qu'on a consultés des différents états de l'élaboration : « Voilà où nous en sommes, par rapport à ce que nous avons dit au départ, voilà la forme que ça prend. Est-ce que vous vous y retrouvez ? » Et puis il faut qu'il y ait sur toutes ces questions des évaluations. Sinon, après, ça va se perdre dans la nuit des temps…

J'ai toujours été frappé, dans le domaine de la formation professionnelle, sur la façon dont tous les dispositifs, pour les gens les plus en difficulté, font appel à la nécessité absolue qu'un jeune ait un projet pour qu'on puisse ensuite lui greffer un peu de formation, un peu d'expérience. Des gens qui ne sont pas démunis d'intelligence, mais d'outils pour avoir un projet. On ne demande jamais cela à un gars qui est d'une famille bourgeoise. Faisant des études, le projet va se dessiner presque dans la loi du marché normal, du marché du travail. Il va se construire sa petite idée. On n'exige pas ça pour qu'il se forme. Tandis que là, dans tous les dispositifs de formation, c'est l'aide à l'élaboration du projet. C'était d'un formalisme ! Et ce besoin de faire adhérer les gens à un projet, à une démarche qui n'est peut-être pas la leur, en fait. Si on a réellement envie d'engager la participation au sens d'une démocratisation dans la construction d'une politique publique, locale ou plus large, il faut associer les habitants sur ce qu'on veut faire de cette ville. Prendre le risque d'une discussion réelle sur le projet et non se contenter de la question : « Qu'est-ce que vous pensez de ce joli projet que j'ai déjà construit pour vous ? (ou contre vous, plus souvent…) »

Un vieux slogan de 68, qui s'était développé avec les idées de participation à la vie de l'entreprise, aux bénéfices, c'était « Participation, piège à cons ». C'était la conscience que l'offre de participation des pouvoirs publics ou des détenteurs du pouvoir était telle qu'elle ne pouvait pas remettre en cause l'essentiel du mode de fonctionnement, que ce soit de l'entreprise ou du projet. Quand je dis qu'il faut trouver d'autres modalités de concertation, ça n'est plus technique. C'est une volonté politique d'associer des gens soit à la gestion d'une boîte, qu'ils soient dans le comité d'entreprise, qu'on leur présente vraiment les comptes financiers, qu'est-ce qui est fait de l'argent, comment le réinvestir, que toutes ces données-là soient entre les mains de ceux à qui on dit : « Oui, vous pouvez participer. » Mais si on vient, on tourne la table et 90 % des informations, on les garde à gauche… si on dit : « Les ouvriers vont avoir 0,2 % des bénéfices de l'entreprise » et qu'on ne sait pas ce qui est fait des 99,8 %, on est dans une fausse participation. C'est vraiment une question politique, au cœur des rapports entre détenteurs du pouvoir et travailleurs, ou du responsable de la cité et des habitants. C'est à ce niveau-là. Et il faut prendre son temps. Il faut apprendre aux décideurs à présenter leurs projets de façon simple. Il faut être capable d'écouter ce que disent les gens non techniciens et non spécialisés, qui disent des choses qui ont du sens, il faut savoir le traduire dans un projet…

Terrains de sport du collège Jean-Claude Izzo.
[Vue depuis la rue Chevalier Paul, en fond le collège,
les hôtels et les Docks. Photographie : Alexandre Wantz, 2009]

Les manques du champ politique

Jean-Philippe Beau
[27 novembre 2007]
Membre du Bureau de CVPT. Architecte et urbaniste, il a été chef du Groupe d'études et programmation à la Direction Départementale de l'Équipement des Bouches-du-Rhône ; chef de l'Atelier régional des sites et paysages de la Délégation régionale à l'environnement PACA ; chargé de mission auprès du préfet des Bouches-du-Rhône pour les questions d'environnement ; chef du service de l'urbanisme opérationnel à la DDE 13 ; directeur adjoint de l'Équipement du Var ; directeur général adjoint des services techniques de la Ville de Marseille chargé de l'urbanisme (d'octobre 1990 à juillet 1994) puis directeur général de l'urbanisme et de l'habitat jusqu'en mars 1997, enfin inspecteur général de la Construction, chargé du domaine, urbanisme, habitat, environnement et architecture à la 11e Mission d'inspection générale du Ministère de l'Équipement à Marseille.

La rue de la République apparaît comme un segment relativement isolé au milieu d'un tissu urbain dont la morphologie n'a pas vraiment changé. Elle est homogène mais elle est relativement isolée. C'est une rue haussmannienne *Canada Dry*. De l'haussmannien, elle a les façades et la modénature, mais pas le profil en travers, le rapport entre la largeur de la voie et la hauteur des immeubles n'est pas bon, l'emprise publique n'est pas assez large, les trottoirs sont trop étroits… Mais c'est quand même une grande rue de Marseille ! Il y a à Paris des rues haussmanniennes qui ont ce type de profil en travers, mais ce sont des rues secondaires ; de plus, les grandes percées se sont inscrites dans le remaillage complet de la voirie. À Marseille, cela ne s'est pas passé ainsi… Cette rue a été obtenue par un coup de sabre. On a fait une tranchée dans le rocher, on a complètement éventré les quartiers médiévaux et les raccords avec ces quartiers sont très faibles. Ils ne pouvaient que l'être d'ailleurs, ce n'est pas du tout le même tissu urbain, pas la même morphologie. Il y a quelques passages, le passage de Lorette, quelques escaliers, mais spatialement, le raccord ne se fait pas. Quand on est rue de la République, on est dans un monde. Au Panier, dans un autre. Ce sont des mondes juxtaposés et qui pourraient, fonctionnellement, vivre séparément. Sauf que la rue de la République, comme elle n'a pas d'épaisseur, j'entends épaisseur d'urbain derrière elle correspondant à la fonction qu'on veut lui donner, elle a un problème, comme un malaise… Son épaisseur, c'est un quartier populaire…

Si on compare avec Paris, dans un quartier haussmannien classique comme ce qui entoure le boulevard Malesherbes par exemple, on est au milieu d'un tissu urbain homogène hiérarchisé. Il y a un rapport entre la grande avenue et les rues qui l'entourent. On peut installer une hiérarchie de commerces, de proximité dans les petites rues, plus luxueux sur la grande avenue elle-même… Il y a une relation et une hiérarchie spatiale, fonctionnelle et sociale qui peut s'établir. Les classes bourgeoises y ont trouvé un lieu d'identité et s'y sont installées dans des immeubles de prix et de qualité diversifiés. À Marseille, ce n'est pas non plus ce cas de figure. La rue a transpercé des quartiers populaires, d'un côté et de l'autre, et qui le sont restés. Ce qui est particulier, c'est qu'elle a été conçue d'un coup, d'où sa très grande unité formelle, il y a peu de variations architecturales, sinon dans les modénatures ou les sculptures, certains immeubles sont plus valorisés que d'autres mais finalement, ce sont presque tous les mêmes. Il y a une conception très forte, très unitaire, et un grand décalage entre l'ambition que révèlent la décoration ou le grandiose des façades et le caractère de la ville, sa proximité d'avec le quartier du port… Ça ne m'étonne pas du tout que ça ait raté ! Est-ce qu'on peut en déduire qu'aujourd'hui, ça ne va pas marcher ? C'est une autre question… Les quartiers de la Butte des Carmes et du Panier sont malgré tout en train de changer… La Butte des Carmes, elle aussi, a été quasiment rasée dans les années 1970, c'était une opération de rénovation. Pas si mal finalement, la Butte des Carmes ! Il y a du logement social et des équipements, des arbres, le rapport entre les immeubles neufs et l'arrière des immeubles haussmanniens vers la rue Trinquet fonctionne… Mais ce n'est pas un quartier bourgeois. Pour donner un « look » bourgeois à la rue de la République, on ne peut pas compter, de ce côté-là, sur l'épaisseur urbaine dont je parlais plus haut… Quant à l'autre côté, le Panier, il y a bien eu tentative d'en faire un quartier « bobo », artiste, mais pour le moment ça ne prend pas. Et je ne suis pas sûr que ça puisse prendre parce qu'il n'y a pas un « réservoir » de personnes suffisant. On ne va pas transformer la sociologie de Marseille d'un coup de baguette ! On veut voir les « bobos » partout, à Belsunce, au Panier… Je pense qu'il n'y en a pas assez ! À mon avis, le Panier va rester un quartier populaire et ne va pas se « gentryfier » énormément non plus… Ce qui est en train de changer, c'est l'aménagement de l'espace public de la rue et ce qui se passe à ses entrées. Avec le tramway, parce qu'on modifie le profil en travers de la voie. L'organisation de l'espace public et la modification de la perception qu'on en a, ça compte ! Ce n'est pas du tout pareil de marcher sur un trottoir étroit, dans une rue entièrement minérale, au pied d'un immeuble, que d'être dans le même espace sur un trottoir

beaucoup plus large, beaucoup plus près du centre de la rue, avec des arbres. Ça a des conséquences fonctionnelles sur les commerces, sur la possibilité de faire des bistrots agréables avec une terrasse… Ils auront malgré tout du mal à vendre ces immeubles aussi massivement qu'ils le voulaient aux classes supérieures, parce que ça ne correspond pas vraiment à ce que ces gens recherchent… avec le tunnel à péage sous la ville, ça va tellement plus vite d'aller de l'autre côté… à peine plus loin. On y construit énormément, et des immeubles peut-être plus attrayants… Ceci dit, comme il y a une grosse pénurie, s'ils baissent un peu les prix, à 2 500 euros le m² ou 2 800, ils peuvent trouver des acheteurs. Euroméditerranée, c'est beaucoup d'emplois et ça peut décider des gens à s'installer là au moins pour un certain temps. Ça aurait été pertinent de faire dans cette rue des immeubles locatifs intermédiaires, en quantité importante, pour les gens qui passent quelques années à Marseille et ne sont pas tous cadres supérieurs !

Il y a eu en face du Stade Vélodrome une opération d'immeubles locatifs, c'était la Cofimeg, des bailleurs institutionnels, qui louaient. Qui étaient là pour louer. Quand les fonctionnaires arrivaient pour un poste de trois-quatre ans, ils trouvaient à se loger sans problème, à un prix normal. Si on faisait ici l'équivalent, c'est-à-dire des immeubles locatifs avec des prix contrôlés… Beaucoup de ceux qui viendront travailler à Euromed pour cinq ans puis partiront poursuivre leur carrière ailleurs ne cherchent pas forcément à acheter mais ont besoin de louer. Je suis persuadé qu'il y a là une piste très intéressante. Si la Ville avait fait cette analyse, était allée voir la Caisse des Dépôts, avait demandé à faire un tour de table pour acheter une partie des immeubles… Ce qui serait choquant, ce serait de le faire maintenant, et qu'avec de l'argent public, on enrichisse nos chers amis de Marseille République. Ça ne serait pas moral. C'est dommage qu'on ne l'ait pas fait dès le début et qu'on ait favorisé P2C (je ne pense pas que la question se soit posée au moment de la première vente à Danone). En tout cas c'est une piste encore atteignable à condition de faire entendre raison à Marseille République. Il faut profiter du fait qu'on a encore un seul propriétaire possédant des îlots entiers pour qu'il puisse en vendre à des bailleurs institutionnels. Parce que c'est ce qui correspond à un besoin, indépendamment des logements sociaux, qui sont une autre question et qui sont aussi nécessaires. Regarde l'étude de la Chambre de Commerce, qui parle de logements pour les actifs. Elle fait ce constat : seuls 20 % des Marseillais ont les moyens d'acheter un logement neuf ou rénové. Elle n'utilise quasiment jamais le terme de logement social, parce que ça ne fait pas « propre », mais c'est de ça qu'ils parlent et ils ne parlent que de ça. Et ils disent exactement ce

que nous aurions pu dire. Ça laisse rêveur ! Ils parlent de 2 400 euros le m² à l'achat comme étant le prix de référence pour pouvoir espérer vendre. Ils disent que c'est un impératif économique de produire à ce prix, qui est le prix de référence du fameux logement à prix maîtrisé de la Ville. Je persiste à penser que la solution est bien plus dans une production de locatif institutionnel avec toute une gamme de prix, parce que c'est bien adapté à la mobilité de l'emploi, qui est une réalité d'aujourd'hui. C'est bien adapté à un contrôle public, parce qu'il y a des négociations possibles avec des propriétaires bailleurs plus ou moins institutionnels, il y a la Caisse des Dépôts, les bailleurs sociaux, le Comité Interprofessionnel du Logement… On a tous les outils et on a l'opportunité de faire cela en centre-ville, c'est quelque chose d'extraordinaire ! Et au lieu de ça, qu'est-ce qu'on fait ? On le découpe en morceaux. Ça me paraît un contresens. L'intérêt de Marseille République, c'est évidemment de dire : « Je vends au plus cher. Et au détail, je vends plus cher qu'en gros. » Mais la conjoncture, avec les prêts à risques américains, peut les amener à changer la mise.

Ce qu'on dit, nous, à Centre-Ville Pour Tous, c'est très simple : il faut loger les gens – tous les gens. Et on se saisit de tout ce qu'on trouve pour le dire. Il y a eu Belsunce, il y a toujours Belsunce d'ailleurs, la rue de la République… Il y a la défense des gens, qui est nécessaire. Au-delà, on essaie de montrer ce qu'est la stratégie municipale. Depuis deux ans, on fait un atelier Plan Local de l'Habitat, parce qu'on a ressenti la nécessité d'expliciter sur un plan plus global les tenants et aboutissants de cette stratégie. On est nettement dans une logique de démontage d'une stratégie. C'est ce qu'on fait ! On n'a pas réussi à être une force politique, la force de nos analyses n'est pas suffisamment perçue pour que ça devienne un poids politique ou que ce soit réapproprié par d'autres. Ou que ce soit suffisamment convaincant pour qu'on soit plus nombreux. On touche nos limites, là… On a fait un gros travail, mais il faudrait revenir sur des cas, être capable d'énoncer un discours à la fois plus fondé théoriquement et lisible par tous. Une autre de nos limites, c'est le rapport aux habitants… Majoritairement, nous sommes des technocrates. Les uns ou les autres, à des moments de notre vie, on a été à des endroits où l'on avait du pouvoir et on maniait une technique qu'on était les seuls à posséder. On ne va pas se transformer en autre chose. On n'est pas des politiciens. Je cherche à faire efficacement ce que je sais faire : analyser une situation et la décortiquer, trouver des pistes de solutions partielles dans la mécanique juridico-administrative telle qu'elle est, ce que je sais un peu. Pour le reste, je ne sais pas très bien. Il y en a d'autres qui

savent peut-être le faire… Rue de la République, on a eu cet écho auprès des habitants quand l'ennemi était clairement identifié, on a eu le contact, on a eu quelque chose… Depuis que je suis à Marseille, je n'avais jamais vu ça ! Une mobilisation d'habitants comme ça, je n'ai jamais rien vu d'équivalent ! Pour toutes ces personnes, il y avait un enjeu. Elles l'ont perçu, l'association leur a donné l'occasion de cristalliser ça à un moment donné dans une manif, une résistance. Il y aurait eu quelque chose de passionnant si la Mairie s'était saisie de cet élan, avait énoncé un discours politique dessus et commencé, à ce moment-là, à agir, à peser sur Marseille République, là il y aurait eu quelque chose. Je pense que c'est le rôle des politiques de faire ça. Je ne reproche rien à Euroméditerranée… Ce sont des fonctionnaires, tenus par un système contraignant et des élus qui les contrôlent, ils ne peuvent pas prendre d'initiatives dans ce domaine. La Préfecture, c'est pareil… C'est le politique qui est défaillant. C'est la représentation populaire qui est défaillante. Il n'y a pas ici d'homme politique qui, quelque part, incarne ou porte les problèmes des gens. C'est un système complètement désespérant. Je ne vois pas actuellement comment fonctionne la représentation de la population de la rue de la République. Qu'est-ce qu'ils ont comme relais ? Ils n'en ont pas. Ils sont seuls devant une machine. Nous avons pu incarner un espoir parce qu'on est apparus comme des gens qui avaient l'air d'avoir un certain savoir-faire… Mais on n'a pas de pouvoir. Et s'il y avait eu à la Mairie un élu désigné pour, et qui avait le pouvoir qu'il fallait… mais comme ils sont dans une stratégie qui est l'inverse de ce que demandaient les gens de la rue, quelle raison auraient-ils eu de le faire ? Leur but, c'était que les habitants se découragent. Surtout ne rien faire ! Faire semblant, un peu comme ça, quelques déclarations, mais rien de concret. Il n'y a pas, je ne vois pas, de sortie. La seule sortie, ce serait qu'il y ait un changement politique… Et cet espace de dialogue et de confrontation, ce lieu pour les habitants, ceci pour te ramener à votre recherche-action, ce n'est pas vous qui pouviez le créer… Rappelle-toi, quand tu as eu ce contrat, je pense que je te l'avais dit : d'où parliez-vous ? au nom de qui ? Vous étiez suspendus dans l'air, je veux dire, relié à votre fil du Ministère… L'action, si action il y a, se fait au nom d'un acteur. Ou c'était Centre-Ville Pour Tous deux ans plus tôt, ou c'était au nom de la Municipalité dans le cadre d'une action menée par elle, disant : « Là, il y a un problème, j'ai besoin d'une médiation. Aidez-nous, on assure le portage politique. » Ça aurait eu du sens… Très clairement, les manques me semblent venir du champ politique…

Une histoire amicale ?

Michel Guillon
[18 décembre 2007]
Membre du Bureau de CVPT, retraité depuis 1999. Il a été consultant indépendant en gestion urbaine ; a mené des études pour la Datar, la DDE des Hauts-de-Seine ou le Conseil régional PACA sur une évaluation de la Politique de la Ville ; a travaillé pour la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) et la SONACOTRA (Société Nationale de Construction pour les Travailleurs, devenue Adoma) quand elle était un des acteurs de la rénovation de la Butte des Carmes à Marseille.

Ce que ça nous apporté, à nous, Centre-Ville Pour Tous ? C'est une bonne question, je n'y avais jamais réfléchi… Dans un premier temps, ça nous a apporté des nouveaux adhérents, c'est quelque chose qui a modifié, déplacé le centre de gravité de l'association en tant que rassemblement d'adhérents. Avant, il y avait les membres actifs et les sympathisants, mais pas les gens directement concernés sur le terrain. Les gens de la rue de la République sont venus nous trouver, nous demander de l'aide, on a dit : « Si vous voulez faire quelque chose, on sera avec vous. » Il y a eu un moment de flottement, on ne savait pas s'ils allaient s'organiser en association où s'ils rentraient à Centre-Ville Pour Tous. Finalement, ils sont rentrés… Sur Belsunce, l'essentiel de ceux qu'on a accompagnés sont les plus pauvres des plus pauvres, des gens qui vivent en marge, que la société n'a pas accueillis. Sur la rue de la République, c'était des Marseillais ordinaires, des Monsieur Tout le monde, qu'ils soient d'origine étrangère ou pas, peu importe, c'était des vieux, qui résistaient, ne se laissaient pas faire, ils se sont simplement comportés comme des gens qui avaient l'habitude d'être là, qui voulaient y rester… Ça nous a apporté un type d'action qui était nouveau, c'est sur la rue qu'on a fait notre seule manifestation de « masse ». Et c'est pas demain que ça va se renouveler !

Habituellement, nous sommes plutôt du côté de l'expertise, du montage de dossiers, de la qualification des démarches. Là aussi, on a bien monté le dossier mais on a cherché aussi le nombre… Si on était cent le jour de la manifestation, ça ne marchait pas… Il y a aussi

ce que vous avez fait, vous avez fabriqué sur la rue de la République ce petit noyau qui s'est fortement impliqué, Noureddine, toi, Antoine, Damien… vous et des habitants de la rue, Vincent, Michel, Monique… Vous avez finalement su inventer un rapport à cette rue qu'on ne pouvait pas imaginer. On était dans la perspective d'assister méthodologiquement des gens, mais c'est devenu beaucoup plus riche ! Vous avez ainsi constitué un réseau, une organisation, pour produire de l'analyse, apporter de l'information, la traiter, définir une stratégie, faire une enquête… On n'avait jamais fait cela de cette façon, ça nous a obligés à acquérir des compétences dans bien d'autres domaines.

On pouvait s'en sortir sans la violence, bien sûr. Marseille République, la Mairie, croisement d'idéologies : la solution des problèmes urbains, c'est l'appel au privé, le fonctionnement du marché et puis l'impéritie, il n'y a aucune pensée urbaine, sinon très pauvre, réduite au seul marché, à la valorisation foncière. Optimiser, faire monter le sol sur toute la commune, c'est l'axe dur… Mais maintenant, les voilà devant le mur qu'ils ont monté et qui leur renvoie en pleine figure les Marseillais ! La Mairie aurait pu mettre en œuvre des espaces où les gens puissent se parler… Assumer le débat, permettre le débat politique, qu'on discute de l'avenir de cette ville, ça, à Marseille, ça n'existe pas… Il y a un rapport entre Centre-Ville Pour Tous et cette ville, on n'est pas là par hasard, on n'existerait sans doute pas aillleurs…

La proximité que vous avez vécue et développée, ça a fait monter une qualité relationnelle essentielle. Vous avez plongé humainement dedans. La rue de la République, ce n'était pas un territoire, ce n'est pas un territoire d'appartenance. L'événement a créé un territoire, enfin, pendant un moment en tout cas, c'est ce qu'on a observé… C'est une histoire humaine, peut-être une histoire amicale ?

Je pense qu'Euromediterranée est un bon projet, pour embellir la ville, mais tous ces gens qui vivent dans le quartier de la Joliette, du panier, du centre ville, où va t'on les mettre dans les quartiers nords, vous pensez vous pas que c'est assez la merde la bas il ne faut pas que MARSeille devienne comme paris avec un beau centre ville et une banlieu cramé, ~~ou~~ Il faudrait laisser les Marseillais parler et s'investir au lieu d'ouvrir les bras à toutes ces Parisiens plein de frics et qui s'installe à notre ville et à notre place. Marseille a toujours ete une ville d'ouvrier et ça il ne faut pas l'oublier.

Un marseillais qui aime sa ville.

Habit d'ingénieur, XVIIe siècle

[Bibliothèque nationale de France]

***** La recherche-action est une démarche relevant d'une dialectique de la connaissance et de l'action. Il existe des « familles de recherche-action », qui diffèrent par leur filiation historique ou leur méthodologie. On peut citer, pour ce qui leur est commun, cette définition : « Recherches ayant un double objectif : transformer la réalité et produire des connaissances concernant ces transformations » [Hugon et Seibel, 1988]. Ou : « Démarche méthodologique particulière qui soulève des interrogations de fond internes aux sciences sociales, concernant le positionnement du chercheur à l'égard de son objet d'études, la possibilité pour les sciences sociales de participer à un processus de changement social sans abdiquer leur scientificité et leur objectivité, et enfin la possibilité pour des acteurs sociaux de participer à l'élaboration d'une théorie de leurs pratiques » [http://recherche-action.fr]. Ou encore : « On peut dire que la recherche-action n'est ni de la recherche, ni de l'action, ni l'intersection des deux, ni l'entre-deux, mais la boucle récursive entre recherche et action : se situer dans la complexité, c'est d'abord se situer dans cette boucle et non dans l'un ou l'autre des termes qu'elle boucle » [Bataille,1983].

Ce faisant, il libère, en quelque sorte, une place pour la parole vraie, pour une relation pleine entre les hommes, parole et relations qu'il ne produit jamais lui-même positivement…

[Georges Ravis-Giordani, 1990]

Écrivez-lui aussi que les fous font mieux leurs affaires dans leur propre maison que les sages dans la maison d'autrui…

[Lettre de Pascal Paoli, 1794]

UNE ACTION EN MODE MINEUR

Chacun d'entre les membres de l'équipe avait, rappelons-le, une position impliquée sur la rue, par une activité militante ou des travaux de recherche. Nous suivions les actions des collectifs de locataires et de Centre-Ville Pour Tous. Nous avions éprouvé leur difficulté à s'organiser comme à se faire entendre. Notre projet initial, formulé au tout début de l'année 2005 et au plus fort de la bataille, souhaitait « accompagner » cette mobilisation en élaborant des outils permettant aux habitants de « porter leurs discours et de faire entendre une parole libérée ». Nous n'avions pas la prétention de substituer notre action aux actions en cours, mais souhaitions davantage « fédérer au plus large » et « créer des moments de rencontres, de croisements entre ces différents regards ». Ces « moments d'échange [étaient] également pour nous autant d'occasions de partager nos travaux ». De bonnes intentions[1], certes, une connaissance plus ou moins claire des enjeux, des compétences aussi, mais qui allaient être mises à l'épreuve de la durée et des évolutions de la situation. D'autant que l'une des données délicates de cette recherche-action* était bien d'interroger notre propre légitimité à intervenir. Qu'étions-nous supposés faire ?

Nous souhaitons ici nous donner le temps de revenir sur la recherche que nous avons menée et particulièrement sur son

chapitre 3

Jean-Stéphane Borja

1 Note d'intention du projet en ligne sur le site de CVPT.

volet « action », qui d'une certaine façon, situait l'un des enjeux du projet initial. Comment accrocher, faire tenir ensemble recherche et action ? Comment, sous le prisme de la participation et tels des ingénieurs sociaux de la chose, « libérer la parole citoyenne » ? Car le paradoxe, c'est que l'on parlait déjà beaucoup sur la rue de la République : une parole tantôt monopolisée, tantôt discréditée, tantôt négligée, tantôt dénonciatrice, tantôt revendicative. Et la liste pourrait bien ne pas être close. Pensons par exemple au « non-dit »… Bien entendu, le fait que l'on y parlait tour à tour ou tout à la fois de gentryfication, de vente à la découpe, de bulle immobilière, de procès, de bail, de lois, de réhabilitation, d'insécurité, de rats, de squats, de violences de chantier, de pauvres, de racisme, posait un sérieux problème : cela donnait parfois l'impression, malgré le sérieux des échanges, que l'on pouvait donner part à l'un de ces objets, l'instant d'après à un autre, selon l'air du temps et de manière bien décousue.

L'un des hauts lieux de cette parole, dont nous allons longuement traiter plus loin, c'est la Permanence, où se déploie le « travail » mené par l'association Un Centre-Ville Pour Tous, où les militants et les habitants sont dans « l'action ». Dans ce lieu public, parler en effet revenait de façon quasi exclusive à agir : ce qui s'y disait (à travers des témoignages, des dénonciations, des plaintes des habitants d'un bord, des cas et des situations expertisés de l'autre, tantôt dans des commérages, des rumeurs, tantôt dans des informations fiables et importantes) s'exposait déjà dans l'action : les locataires présents résistaient, l'association conseillait, le sociologue observait, le documentariste filmait, la photographe photographiait… Et le « chercheur-acteur » alors ? Que faisait-il ? Celui-là était en fait bien embarrassé : libérer quoi ? Ou plutôt libérer la parole de quoi ? D'une quelconque emprise ? Quel sens devait-il trouver à « organiser le débat », à monter des dispositifs de participation, à se faire force d'action ?

Un héritage incontournable

Il nous est apparu inévitable d'enrichir notre connaissance de dispositifs plus larges et de reconsidérer notamment ces expérimentations qui avaient laissé des traces jusqu'aux nouvelles corporations professionnelles que sont les ingénieurs et médiateurs sociaux. Ceux-là mêmes qui, sur la rue de la République, étaient aux abonnés absents (ou officieusement présents), ou dont la présence ne faisait peut-être pas sens pour les décideurs politiques et institutionnels. Effet de notoriété, de proximité, de connaissance aussi, une incidence particulière est venue peser sur nous : l'expérimentation emblématique du Petit Séminaire[2] à Marseille. Un point de départ et une base de travail que nous ne pouvions décemment contourner. Pourtant, il nous fallait d'emblée reconnaître que la « donne » était pour nous différente, en ce que, outre les entrées préalables et distinctes de chacun d'entre nous, la place d'intervenant, d'intermédiaire, était déjà occupée. Et occupée notamment par une association en lutte depuis plus de cinq ans pour la défense des droits des locataires et le maintien d'une population populaire en centre-ville de Marseille, qui avait placé l'affaire sur la place publique, gonflant ainsi le dossier brûlant de la réhabilitation et dont les membres étaient pour nombre d'entre eux des anciens professionnels de l'aménagement ou de l'action sociale au sens large.

C'est cette inscription dans une dynamique existante qui a dessiné notre ligne d'intervention. Notre action a davantage relevé d'une logique de support, de suivi et d'accompagnement, voire d'animation d'un processus complexe dont nous ne pouvions revendiquer ni la paternité ni la responsabilité. Et elle était d'autant plus délicate que nous devions faire face à un processus au sein duquel des configurations et reconfigurations n'ont cessé d'être à l'œuvre… En cela, notre posture exigeait une présence continue et quasi quotidienne – ne serait-ce que pour être à l'écoute et s'efforcer d'accueillir le moindre bruissement se faisant sentir. Mais il s'agissait aussi d'une présence conviée à se tenir aux côtés de, à proximité, quand ce n'est pas, pour certains d'entre nous, avec. « Libérer la parole » pouvait alors se comprendre comme une sorte de lutte contre une raréfaction du discours, à éviter qu'un discours convenu ou entendu n'exclue d'autres paroles, à éviter que la dynamique enclenchée – retendre les liens entre le chez-soi, la maison et la place publique – ne se détende ou ne s'épuise. Aussi, cette posture nous a-t-elle écartés du risque de se constituer comme une autorité surplombante, en experts assurant une énième prise en main. En d'autres termes, notre démarche a consisté à ne pas insuffler de nouvelles orientations, mais soutenir, alimenter, encourager les initiatives qui pouvaient apparaître, émerger, se faire sentir, avancer à tâtons… pour parfois se dissiper sans même aboutir. C'est là une expérience singulière que nous relevons : celle que nous désignerons comme la *fragilité du public*[3] et que nous ferons valoir comme un notion de plein droit, nous permettant d'investir une trame de lieux où le sens se produit de concert.

2 « En 1976, dans la cité du Petit Séminaire, ensemble de logements sociaux du 13e arrondissement de Marseille particulièrement dégradé et dans lequel les habitants sont confrontés à l'exclusion sociale, sera menée une expérience fondatrice dans le domaine de la recherche-action. Sous la houlette du sociologue Michel Anselme, le CERFISE, centre d'études et de recherches à Marseille, accompagne la réhabilitation de la cité « avec le souci d'écouter les habitants et de donner droit à leurs revendications, mais aussi de construire des accords entre voisins, et de renouer le lien entre locataires et institutions. Il invente les *permanences de parole* là où régnaient la violence et l'abandon, le non-dit et l'exclusion urbaine. » L'expérience marquera profondément les pratiques de l'intervention sociale et sera fondatrice dans la constitution d'une anthropologie des inter-relations entre habitants, chercheurs et praticiens de la ville. Michel Anselme et ses collègues du Cerfise seront ensuite mandatés par la Ville ou les offices HLM pour assurer des maîtrises d'œuvre dans d'autres cités (Flamands, Busserine…) » [Anselme, 2000].

3 « Publics mouvants qui se font ou se défont au gré des contextes, jamais définitivement associés à une catégorie de programmes et d'usages. » Il s'agit également de remarquer avec Nina Eliasoph que « plus s'élargit la circulation des idées politiques, plus leur portée publique tend à rétrécir. » Parler de fragilité du public instruit plus particulièrement le constat selon lequel « plus le contexte est public, moins le discours semble animé par l'esprit public ».

Des modes mineurs d'intervention

Une fois cette posture dessinée, la question de notre implication pouvait se poser en des termes différents. Il s'agissait de se demander en quoi une recherche-action méritait une structure adaptée, ou de s'inscrire dans tel ou tel cadre imparti, et d'appliquer ce qui se fait généralement dans ce genre de situation, et ce notamment à chaque fois que nous décidions d'entrer dans le « faire », de prendre une initiative. Il en a été ainsi de nos velléités ou tentatives de collaboration, avec le collège du secteur pour un atelier vidéo, avec les associations locales pour organiser une fête de la rue ou mettre en place des promenades urbaines : toutes actions déjà expérimentées ailleurs et dont nous cherchions à répercuter l'écho ici. Cette question trouve sa source au nœud de nos interventions et apparitions, de nos propres rencontres et pratiques avec « le terrain ». N'existait-t-il pas d'autres modes d'action, d'autres manières d'accrocher ensemble recherche et action ?

L'élaboration de dispositifs adaptés ou ajustés pour, à leur suite, les analyser dans une sorte de retour réflexif nous a semblé relever, par ce vis-à-vis même, d'une posture réductrice et difficilement opérationnelle : si nous établissons nous-mêmes des catégories ou des indicateurs et y enfermons les gens que nous rencontrons au gré de nos enquêtes, quelle consistance sociale donner au processus que nous infléchissons et qu'il nous faut restituer ? N'y a-t-il pas place pour un travail plus fin à promouvoir, dès lors que l'on convient que les acteurs eux-mêmes confectionnent et utilisent parfois leurs propres catégories, résistent à celles dans lesquelles on les enferme ? Devons-nous y mettre de l'ordre à partir du moment où nos acteurs passent leur temps à les mettre à l'épreuve au gré de leurs rencontres, dans les dispositifs qu'ils fréquentent, dans ce travail permanent visant à rendre les choses descriptibles, à se saisir de prises, à surmonter des épreuves ? Est-ce que la mémoire, la gentryfication, la citoyenneté ou la parole sont des objets qui flottent aux bons désirs et à l'énonciation des experts ? Sur quoi reposent-t-ils, pour le coup, « concrètement » ? Ne les avalisons-nous pas plus qu'ils ne s'éprouvent, prolifèrent et se disséminent localement ? Ou inversement ? Bref, ne pouvions-nous pas décaler la perspective ? l'assouplir ? Assouplir parce que nous sentions aussi qu'il n'était pas seulement question pour nous de nous constituer en experts, mais aussi en apprentis. N'avions-nous rien à apprendre de ce qui se passait et de comment cela se passait ? Fallait-il seulement être attentif à ce qui nous échappait ? Y perd-on en prestige en adoptant une telle posture, aussi indécise qu'elle puisse paraître ? Que gagne-t-on à ne pas trancher, à ne pas « arrêter » les choses ? Au risque, par exemple, de partir dans tous les sens, en suivant ces acteurs du terrain, qui décidément ne tiennent pas en place. Qui réclament parfois une autre place que celle qu'on leur assigne et ne se privent pas de la prendre. Qui ont cette fâcheuse tendance à résister à nos théories, à ne pas se complaire dans le spectacle qu'on leur propose, qui pourraient ne pas vraiment saisir ce qui se passe ou nous forcer à tomber dans une sorte de charité interprétative. Devions-nous les remettre à leur place ? Et s'ils ne tenaient pas en place tout court, ne louperions-nous pas quelque chose à ne pas les voir s'agiter et à ne pas les suivre ?

Une action qui ne paie pas de « mine »

Donnons alors un exemple de cette « extrémité » que nous appelons un mode mineur d'action, qui témoigne de ces choses auxquelles nous avons non seulement assisté, mais également participé. À l'occasion d'une permanence, une preneuse de son, se présentant à l'ensemble des participants, expliqua qu'elle souhaitait enregistrer la Permanence, précisant qu'elle prendrait soin de ne pas enregistrer ceux qui souhaitaient ne pas l'être. Jusque-là, pas grand-chose à redire, en ce que la précaution d'une telle remarque ne nous sembla pas déplacée. Le problème fut que le coordinateur de la Permanence acquiesça, ajoutant un : « C'est normal ! ». Et là, quelque chose n'allait pas et nous poussa à réagir : « Non, ce n'est pas normal ! » Cette remarque prêta à confusion et la gêne qui suivit s'accompagna d'un regard à la fois surpris et réprobateur du coordinateur, lequel reprit aussitôt la discussion, comme si nous n'avions rien dit. Pourtant, cette relève posait au moins deux questions : d'abord, en quoi une expression en public ne devait-elle contraindre les usages que l'on pouvait en faire qu'aux seuls désirs de la personne se retrouvant au centre de l'attention ? En quoi cette remarque mettait-elle à mal l'injonction de savoir comment on passe d'un rapport privé-privé (locataire/bailleur) à celui de privé-public dans un espace où tout le monde se targue de « n'avoir rien à cacher », livre en public ses doléances, invoquant par exemple un principe de sincérité ou de transparence, voire une forme d'engagement dans l'action collective… Jusqu'à quel point allions-nous, dans la situation elle-même, à l'encontre de l'autorité du coordinateur, perturbant le temps d'une remarque l'ordre des places accoutumées ?

L'enregistrement n'était-il que le privilège du coordinateur ? En cela, dans les travaux menés sur les questions de participation, on relève souvent que l'enjeu du débat est souvent le débat lui-même. Mais ce qui prime ici, ce n'est pas tant l'injonction de la formule que ce qu'elle dit de notre position : nous, porteurs du « projet PUCA » en tant que quiconque parmi le public. Était-ce possible ? Notre idée était que la possibilité d'une telle remarque faisait non seulement que nous, et notre contestation, étions négligeables, mais également négligés. Et sur cette base, nous cherchions simplement à garantir la publicité de l'espace, celle-là même qui lui assurait des extensions sur d'autres scènes à travers l'enregistrement (son, mais aussi cinéma, ou également publication d'un rapport ou d'un livre…). Oui, nous pensions la Permanence comme un espace ouvert, non le lieu d'un entre soi, « réservé », siège de l'intimité, où les choses se cachent à l'inconnu ou à l'étranger. Et aurions-nous en effet été considérés comme experts que cela aurait changé la donne : l'asymétrie de notre pouvoir d'énonciation aurait mis à mal, voire perturbé le bon déroulement des choses, nous amenant par exemple à une contestation. En nous tenant en bordure de ce qui entre ou non en considération, nous donnons part à d'autres modes d'action, comme ici rendre « extensible » un problème privé...

Action et « beau rôle »

C'est là que les choses peuvent apparaître un tant soit peu périlleuses. Relever cette anecdote, c'est la mettre en récit. Et ce faisant, toujours nous donner le « beau rôle » d'une posture qui semble nous doter paradoxalement d'une force de frappe (non) négligeable : celle-ci nous autoriserait à donner à voir le monde différemment, à faire émerger certains des présupposés repérés qui, pour les acteurs engagés dans l'action, ne sont pas questionnés, à glisser des mots, à remiser ce qui reste de côté, à modérer avec le tact nécessaire certains propos dans une position de simple participant parmi le public.

En témoigne cette seconde anecdote : toujours lors d'une permanence, une « habituée » vient témoigner des difficultés qu'elle rencontre. Elle est assignée en justice par son propriétaire, puisqu'au terme du bail, elle n'a pas quitté son logement. Les « médiateurs » du propriétaire l'avaient alors « prise en grippe », assure-t-elle, et cherchaient à négocier un relogement, usant d'une assignation en justice pour la « déstabiliser » et la faire « céder » rapidement. Lors de cette Permanence, la dame faisait le récit à d'autres riverains de « ses » histoires, de ses incompréhensions, et ajouta qu'elle n'était « pas contre l'idée d'un relogement », mais précisa, toujours au juste ton de la Permanence, qu'elle attendait « un relogement sérieux et qui lui convienne », dénonçant les méthodes, visites, intimidations et pressions des médiateurs. Les quelques personnes qui l'écoutaient lui conseillèrent alors de se rapprocher du propriétaire pour se faire proposer des logements susceptibles de lui convenir, et d'ajouter aussi de façon quasi unanime qu'elle ferait mieux de ne penser qu'à elle, que ce qui la concernait, ne concernait qu'elle. Attendant de voir si quelqu'un relevait la chose, nous sommes finalement intervenus. Nous lui avons demandé combien de personnes restaient dans son immeuble, avant de lui dire : « Si vous partez, ce sont vos voisines qui seront embêtées… Si vous restez chez vous, en gagnant votre procès et/ou faisant renouveler votre bail, beaucoup de monde pourra rester dans l'immeuble, ainsi que d'autres personnes sur la rue se trouvant dans le même cas que vous. » Une fois encore, le froid gagna l'assistance, mais la chose fut bien entendue, car finalement n'importe qui aurait pu lui faire une telle remarque, militant, habitant lambda, voisin, membre de sa famille… Le propos fut donc recentré. Pour le fin mot de l'histoire, il s'avérera que le bail de la dame en question fut renouvelé et la plainte retirée par le propriétaire, ce qui fut interprété comme un recul de ce dernier et un exemple à suivre… Car oui, sur la rue de la République, la règle est la même pour tous et peut s'édicter publiquement comme suit : seuls s'en sortiront ceux qui résistent. Même si parfois résister ne se limite qu'à se présenter comme tel devant quelques témoins, même si résister s'est dit depuis 2004 comme rester chez soi, même si résister se dit aussi depuis 2006 comme obtenir une « proposition sérieuse de relogement » dans les nouveaux logements sociaux… On le voit bien, difficile de nous taxer du « beau rôle »…

S.A.F. : Sans Action Fixe

Il y a donc une grande difficulté à fomenter des actions toutes faites pour un espace déjà occupé, thématisé, peuplé de personnages et d'histoires disparates. Il ne suffit pas de composer avec une vision du monde, avec des représentations que nous partagerions « bon gré, mal gré » avec les habitants ou les militants, ou que ceux-ci partagent stratégiquement, péniblement, peu ou trop bien entre eux : il s'agit avant tout de suivre ce qui se passe, de s'aventurer – en s'y engageant – dans le moindre pli où

se noue l'action, qu'elle soit déjà portée par les militants ou non. Bref, il s'agit essentiellement de participer d'une façon ou d'une autre à ce qui se passe, en étant là et en faisant acte de présence. Il nous semble d'ailleurs qu'un tel positionnement a davantage profité aux militants et aux habitants qu'un affichage consommé et plongeant : en nous faufilant dans la moindre faille perceptible, en restant à l'écoute de la moindre confidence, nous relevions ce qui nous semblait relevable, s'agissant d'intervenir, de discuter avec des gens ou de mettre à disposition des billets d'humeur, par exemple sur le site Internet de l'association, libérant la parole là où on ne l'attendait peu, plus, ou pas du tout, faisant valoir des sujets peu ou pas considérés, rassurant parfois ceux qui n'« osaient » pas.

Pointons alors la gêne : ce « pas assez/trop militant », ce « pas assez/trop impliqué dans l'action », ce « pas assez/trop théorique » dont, du simple riverain à certaines associations et jusqu'au PUCA lui-même, nous avons pu avoir retour quant à la façon de mener notre travail, quant à ce que nous étions supposés faire. Avions-nous manqué quelque chose ? Comment se fait-il que ce que nous rapportions ici ou là appararût si dispersé ? Et pourquoi l'évidence de ce lien entre travail de recherche et action, qui pour nous faisait sens, était-il si peu appréhendé ? Avions-nous mal centré le sujet ? Ce rapport est pourtant au cœur de notre travail, et ceci pour autant que l'enjeu retenu fut de cadrer ensemble projet de recherche et problème public. Nous l'avons ici relevé sur la base de deux anecdotes mais il s'agit avant tout d'un travail permanent. Et pour autant que ces actions se disent « engagées », il s'agit aussi d'un travail de proximité avec ce public fragile évoqué plus haut, constitué d'un ensemble de petites questions que nous replacions parfois, tantôt sciemment, tantôt naïvement, d'une vague périphérie au centre, sans être toujours en mesure d'en apprécier la portée au moment de leur énonciation. Et sur ce créneau, fort heureusement, nous n'étions jamais les seuls, pas plus que nous fûmes les plus pertinents, les plus « à même de pressentir », les plus remarqués ou les plus actifs. Loin s'en faut… Alors, c'est peut-être cela que nous dit cet autre rapport à l'action : ne gagnerait-on pas à faire de cette fragilité un objet en soi plutôt qu'un constat d'échec ? un défi adressé au chercheur plutôt qu'une simple question de réflexivité ? un point de départ, plutôt qu'un point d'arrivée ?

Nacera Ben Mohamed dans *La République*,
un film de Denis Gheerbrant.
[© Les Films d'Ici/Les Films du Tambour de Soie/
Éditions Montparnasse]

LA RÉPUBLIQUE MARSEILLE

La République Marseille est une collection de films, un tournage de près de quatre ans, des rencontres et des récits, l'espace entre les hommes arpenté de la rue de la République aux quartiers Nord : « Sept films, sept univers qui composent une ville comme une république, celle des dockers, des militants ouvriers, des femmes d'une cité-jardin ou des habitants d'une énorme cité des quartiers Nord et, dans ses replis, celle de tout un peuple, ancien junkie, boxeur ou toutes jeunes filles devant la vie. Sur la rue de la République, toutes ces histoires viennent se rejouer… »

Denis Gheerbrant

Il y a autour de *La République* : *La totalité du monde*, ***Les quais***, *L'Harmonie*, *Les femmes de la cité Saint-Louis*, *Le centre des Rosiers et Marseille dans ses replis* [durée : 6 h].

La République Marseille a été montrée au Festival International Cinéma du Réel et aux états généraux du film documentaire à Lussas (2009), à l'Alhambra, dans les quartiers Nord, et au Polygone étoilé. Sortie en salle en octobre 2009 et en DVD aux éditions Montparnasse en mars 2010.

Photographies de repérage (2005) et photogrammes : Pages 136-139 :
. Les Rosiers, 14e [1957]
. La Bricarde, 15e [1972]
. La Castellane, 15e [1969]
. Parc Kalliste, 15e [1958]

En 1980, j'ai fait à Marseille l'image d'un très beau, très libre et intime film de René Allio, *L'heure exquise*. D'Allio, j'ai appris

à regarder la forme d'un mur, d'un mur qui raconte l'histoire d'un chemin de campagne.

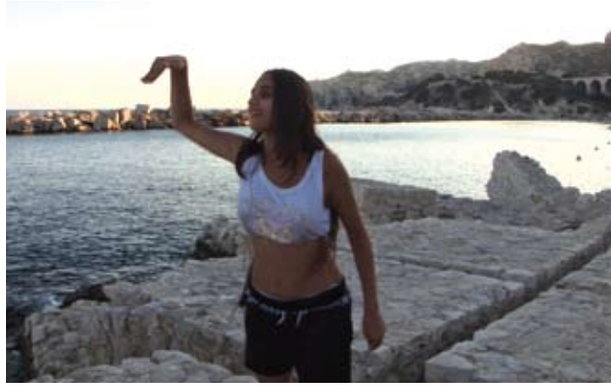

Plus tard, j'y ai tourné régulièrement, je m'y suis fait des amis. Marseille travaillait en moi comme un monde peuplé de récits,

le lieu d'une parole ouverte,

où l'on pouvait avancer l'hypothèse que l'autre soit considéré comme une richesse avant que de représenter une menace.

J'ai abordé Marseille comme un étranger. J'ai repéré pendant un peu plus de six mois. J'ai écrit, puis tourné du début du printemps 2006 à la mi-juillet 2007. Repérer est bien le mot : j'ai cherché d'abord à me repérer dans cette ville, entre ses quartiers villages et ses réseaux sociaux. J'ai cherché à identifier des endroits où se fabriquait du social : clubs, centres de quartiers, syndicats, mouvements de chômeurs.

Au bout de quelques mois, j'étais complètement perdu et désorienté : j'avais rencontré plus de deux cents personnes !

Puis je me suis mis à trier, à organiser toutes ces rencontres dans une forme cinématographique. Je suis retourné vers les personnes avec lesquelles j'avais le plus de liens, d'abord rue de la République mais aussi au centre social des Rosiers, ou ailleurs. Je passais d'un tournage à l'autre, parfois dans la même journée, ils se faisaient écho, nourrissaient mon lent apprentissage de la ville : qu'est-ce qui est en jeu à Marseille ?

Qu'est-ce qui fait culture commune ? mémoire commune ?
J'avais besoin de *L'harmonie* pour travailler la question politique qu'incarne *Les Quais*, développée sur le mode du vivre ensemble par la communauté des *Femmes de la Cité Saint-Louis*, communauté douloureusement éclatée aux Rosiers, tandis que politique et habitat venaient se condenser dans *La République… Marseille dans ses replis* me permettait de remonter dans ce Marseille industriel peuplé de toutes les lignes invisibles par lesquelles l'histoire se conjugue avec le présent d'une ville…
Ce qui peut paraître souvent des enjeux idéologiques ou abstraits se vit ici toujours concrètement, se mêle au quotidien, est objet de débats incessants…

Ce que je filme, c'est l'acte de parler, l'émotion de la pensée qui affleure, c'est la parole qui émerge

d'un corps…

De quelles expériences les mots sont-ils lestés ?

Marie-Thérèse Cary, dans *La République*,
un film de Denis Gheerbrant.
[© Les Films d'Ici/Les Films du Tambour de Soie/
Éditions Montparnasse]

Pensez aux quartiers Nord!!

(paraphe)

P.S: Et pas qu'avec des H.L.M!!!

Démolition du hangar J3, 30 mai 2001. [Photographies : Grand Port Maritime de Marseille]

chapitre 4

Véronique Manry

MÉMOIRE(S) À L'ÉPREUVE

Objets de réappropriations et sujets de controverses, la mémoire et l'histoire sont sans cesse convoquées sur la rue de la République, tant par les opérateurs privés ou publics de la rénovation que par les habitants. À la valorisation de l'histoire de sa percée spectaculaire et de son architecture s'oppose une mémoire des lieux forgée dans des pratiques quotidiennes, des voisinages anciens, des liens familiaux et un imaginaire partagé. Toujours, pourtant, le bâti haussmannien est mis en avant pour justifier, ici l'impérieuse nécessité de la réhabilitation d'un habitat d'exception, là le statut et la légitimité de ses occupants. Sans craindre d'ailleurs les contradictions... Il est en effet pour le moins curieux que Marseille République, dans ses documents de communication, se présente comme le digne successeur des promoteurs privés du XIXe siècle, dont la logique spéculative a pourtant provoqué la faillite. Il n'en est pas moins surprenant d'entendre, souvent, les habitants revendiquer leur appartenance à un Marseille authentique, à une grande ville ouvrière, riche de toutes ses communautés… et se démarquer néanmoins des plus précaires, « sans papiers », mal logés ou squatteurs, comme pour mieux asseoir leur droit à la parole.

La réhabilitation de la rue de la République interroge donc ces deux rapports au passé que sont l'histoire, ensemble de faits retracés de l'extérieur et tendant à l'objectivation, et la mémoire, expérience vécue et recomposée, portée par des groupes, signi-

fiant une appartenance et une transmission. Pourtant nous verrons que les enjeux sociaux et financiers de chacune des parties furent si cruciaux que l'objectivité ne fut jamais, ne put jamais être de mise et que le passé, sans cesse invoqué, fut l'une des armes des processus de légitimation des discours. Il n'y a certes pas lieu de s'en étonner, il s'agit plutôt d'en décrypter les modalités de mise en œuvre pour y apporter quelques éléments de compréhension. Les souvenirs remontent et dessinent des lignes de fracture derrière une apparente communauté de destin. Des « nous » et des « eux » apparaissent : « nouveaux » et « anciens », « étrangers » et « vrais Marseillais », « légitimes » et « illégitimes »…

Ce sont de telles contradictions relevées lors des rassemblements d'habitants, ou d'autres encore, dans les discours politiques et médiatiques (« artère prestigieuse » contre « quartier populaire », « déshérence » et « vie de quartier », « rue délaissée par ses habitants » ou « abandonnée par les propriétaires ») qui ont attiré mon attention. Pour dire toute la vérité, je ne savais pas grand-chose de ce qui se passait là avant que Lone Star ne rachète une partie de la rue et que n'intervienne l'association Centre-Ville Pour Tous, dont j'étais membre. J'y avais visité quelques appartements lors de mon arrivée à Marseille quelques années plus tôt, attirée moi aussi – déjà – par ces vastes appartements plutôt bon marché. J'avais suivi de loin la recherche menée à la fin des années 90 par une équipe de chercheurs (sociologues, ethnologues, historiens) sur les destins et la triple « bizarrerie » de cette rue : « un peuplement manifestement populaire, décalé par rapport à un bâti d'allure bourgeoise », l'existence d'un bailleur unique depuis plus d'un siècle, et enfin, l'échec sans cesse renouvelé de reclassement de cet espace[1]. Je la traversais pour rejoindre le Panier et m'y rendais parfois pour quelques achats dans une papeterie particulièrement bien achalandée, un magasin de jouets renommé, le magasin Tati… En passant, j'avais remarqué les nombreuses agences d'intérim, les snacks égyptiens et la petite concentration de commerces asiatiques vers la Joliette. Enfin, j'avais lu dans la presse les problèmes liés aux squats et savais que la rue était inscrite dans le périmètre d'Euroméditerranée. Maigre bagage !

Produire, trouver place

La réhabilitation annoncée et le pressentiment d'une expulsion possible concouraient à bouleverser un ordre social et urbain déjà profondément touché par les crises économiques des décennies passées. Alors que la mobilisation se structurait, la parole des habitants surgissait, qui en appelaient à l'histoire, réactivaient de vieilles solidarités, en nouaient de nouvelles, ravivant aussi d'anciennes rancœurs. C'est toute une mémoire sociale qui a jailli de la confusion et de l'agitation de ces premiers moments. Alors que certains habitants partaient déjà, convaincus par avance d'une issue inéluctable, d'autres s'indignaient et médiatisaient leurs revendications, leur bon droit. Et ils racontaient, pour contrer les discours stigmatisants et se réunir dans l'adversité : ce qu'est et fut leur vie ici et celle de leurs familles, leur attachement à cette urbanité, leur fierté d'appartenir à une histoire liée aux grandes heures de la ville, leur acharnement à maintenir digne un environnement qu'ils ont vu se dégrader au fil des ans… Ils racontaient, et parfois enjolivaient le passé…

C'est donc à ce moment précis que, arrivée dans l'histoire en militante, j'ai assisté à la mise en œuvre d'un processus de réappropriation et d'exposition de la mémoire, par une mise en récit et une élaboration commune. Comment, dès lors, la sociologue aurait-elle pu ignorer le cadre d'analyse que propose Halbwachs sur la construction de la mémoire collective, de son rapport à l'espace, des usages mémoriels dans l'identification aux lieux, dans l'élaboration d'une conscience collective d'appartenance[2]. S'est imposé ensuite, presque comme une évidence, le désir de suivre ce processus, *in situ*, de ma place, observatrice impliquée si l'on veut bien. Prise dans le flot de paroles et d'émotions qui surgissaient, j'ai voulu chercher, derrière les mots et les récits, la trame de ce qui se jouait sous mon regard. Survenait ainsi la possibilité, une fois n'est pas coutume, de mettre à disposition mes compétences professionnelles « au service » des acteurs de la mobilisation. C'est aussi que je cherchais ma place dans cette mobilisation : soumettre le discours qui s'élaborait dans ces moments collectifs à la grille d'analyse de la mémoire me permettait de concevoir ma participation dans un rapport familier. Coutumière de l'observation participante, du recueil de récits de vie sur d'autres terrains[3], j'ai tenté d'appliquer les mêmes méthodes tout en plaçant ici les positions d'« observateur » et d'« observés » dans une relation de co-production. Il s'agissait bien d'expérimenter un autre rapport au « terrain » et de livrer mon analyse aux acteurs mêmes, de la soumettre à leur critique. Une posture peu confortable, qui exigeait dans le même temps une implication entière et son objectivation, et me demandait d'ajuster sans cesse une position du dedans et du dehors tout à la fois. J'apporte ici une contribution, en toute subjectivité assumée : démêlant l'écheveau inextricable de ces mémoires et de ces histoires qui s'affrontent, je tente de porter

1 Fournier, Mazzella, 2004, p. 9.

2 Halbwachs, 1950 ; 1994.

3 Mes précédentes recherches avaient porté sur : les carrières d'entrepreneurs turcs à Paris et Lyon ; l'organisation sociale et économique du marché aux puces de Marseille ; la place des migrants dans le développement commercial du centre-ville marseillais ; les femmes dans la contrebande en Algérie.

à lisibilité un récit, d'édifier une « mise en intrigue »[4] des jeux et enjeux, des liens et des représentations mis en mouvement sous la poussée de la réhabilitation.

Récits

C'est en croisant récits de vie, observation directe, conversations informelles et consultation d'archives que j'ai appréhendé les processus de construction mémorielle et de légitimation ici à l'œuvre. J'ai privilégié la posture anthropologique : le recueil de ces récits me semblait le plus apte à rendre compte et saisir les pratiques et les représentations parce que, « à travers les pratiques, on peut commencer à comprendre les contextes sociaux au sein desquels elles se sont inscrites et qu'elles contribuent à reproduire ou à transformer[5] », parce qu'elles permettent d'entrer au cœur d'un monde social, de « saisir par quels mécanismes et processus des sujets en sont venus à se trouver dans une situation donnée, et comment ils s'efforcent de gérer cette situation[6] ». J'ai recueilli ces récits, ces souvenirs, comme autant d'expériences vécues « en affinité profonde avec l'action en situation », produits au moment de l'élaboration d'un discours se médiatisant et apparaissant sur la scène publique. Pour autant, rendu public, mon travail à son tour participe de la construction de cette mémoire… Je n'oublie pas cependant que les « témoins restent propriétaires de leur parole[7] », et que le récit que je propose ne peut être que le fruit de la spécialité de ma posture et de mon regard.

CONTRASTES

C'est au printemps 2004 que je découvre, avec d'autres, une réalité contrastée, notamment lors d'une visite marquante de la rue organisée avec les habitants par Centre-Ville Pour Tous[8], puis en assistant aux réunions des collectifs et associations du quartier.

Intérieurs/extérieurs

Premier contraste : celui des parties communes dégradées de nombreux immeubles avec les appartements coquets que nous montrent quelques locataires. Nous rentrons dans des cages d'escaliers manifestement laissées à l'abandon depuis de longues années : installations électriques hors norme, escaliers soutenus sur plusieurs étages par des étaiements prévenant un possible affaissement, vitres cassées et jamais remplacées, boîtes aux lettres antiques, murs suintant de salpêtre… Dans l'entrée d'un immeuble, une banderole rouge, inquiétante : « Installation sous tension. Danger de mort »… Un peu plus loin, un ascenseur en panne depuis des mois et une famille qui raconte sa « galère » pour les déplacements d'un enfant handicapé… Les locataires dénoncent des charges exorbitantes au regard de l'entretien des immeubles, racontent les petites batailles usantes pour obtenir la moindre réparation, qu'ils finissent par réaliser eux-mêmes en désespoir de cause. Un sentiment de désolation s'échappe des lieux : portes murées d'appartements non occupés sur plusieurs étages, locaux commerciaux fermés dans le passage de Lorette dont les devantures estompées laissent pourtant deviner une activité autrefois florissante, cours inaccessibles et jonchées de détritus accumulés au gré des années, portés par le vent et l'indélicatesse de certains habitants qui n'ont fait que passer. Pourtant, la plupart du temps, dès la porte des appartements franchie, un autre monde s'offre au visiteur. Nous pénétrons dans des foyers chaleureux, où les locataires, souvent de longue date, ont accumulé les traces de vies bien remplies, dont témoignent les photos qui couvrent les murs et les meubles, les bibelots qui parsèment les pièces. Des appartements dans lesquels on sent aussi le désir de se démarquer d'un environnement qui se dégrade, à l'aménagement et l'entretien soignés : cuisines aménagées, salles de bains et chauffage installés aux frais des occupants[9], tommettes rutilantes, tapisseries et peintures rafraîchies, couvre-lits, coussins et napperons assortis, rangement impeccable. Je retrouve ici ces intérieurs que je connais bien pour y avoir grandi, ces aménagements qui montrent l'effort d'appropriation et de « distinction » des goûts des classes populaires et des petites classes moyennes que Bourdieu a si bien décrit[10], le cachet de l'ancien en prime : moulures, hauts plafonds, rosaces en stuc… Le contraste est pour le moins saisissant et je comprends, lors de cette visite, le désarroi et l'irritation des habitants obligés à passer chaque jour par des extérieurs laissés à l'abandon pour regagner ces intérieurs qu'ils ont fièrement emplis d'eux-mêmes.

Nord/Sud

Deuxième contraste, qui nuance quelque peu cette brève description sur l'état et l'entretien des immeubles, celui d'une différence marquée entre le nord et le sud de la rue. Pour le rappeler rapidement : alors que la Société Immobilière de Marseille (SIM), propriétaire historique, a conservé la majorité de son patrimoine dans sa moitié sud, elle s'est séparée d'une bonne part des immeubles du nord, de la place Sadi Carnot à celle de la Joliette. Devenue

4 Ricœur, 1991.

5 Bertaux, 1997, p. 8.

6 *Ibid*, p. 15.

7 Frédérique Jacquet, conservateur du patrimoine aux Archives Municipales de la ville de Saint-Denis, in Foret (dir.), 2007, p. 67.

8 Visite du 8 mai 2004.

9 La SIM ne réalisait pas la mise aux normes de ces appartements ne correspondant plus aux critères de confort actuels. Elle offrait quelques mois de loyers en échange de ces aménagements, que les locataires réalisaient ainsi à leur goût.

10 Bourdieu,1979.

[Photographie : Grand Port Maritime de Marseille]

ANF/Eurazeo, elle a assuré un entretien minimal des immeubles et conservé un taux d'occupation du parc relativement normal. Cette société entend rester propriétaire et mise sur l'augmentation du foncier et des loyers pour augmenter ses profits. À l'inverse, les propriétaires successifs de la partie nord destinent leur patrimoine à la vente à la découpe. Inscrits dans la logique spéculative du marché, ils ont privilégié une politique opportuniste de *wait and see* qui a accéléré la dégradation des immeubles (peu ou pas de travaux d'entretien, non-réoccupation des appartements laissés vacants, immobilisme sur la question des squats). Ainsi, en 2004, au moment où émerge la mobilisation, le parc immobilier présente de fortes disparités jouant sur la situation des habitants qui, d'un immeuble à l'autre, n'ont pas à faire face aux mêmes difficultés.

D'un étage à l'autre

Troisième contraste, apparu peu à peu, au gré des rencontres et des discussions : derrière l'uniformité apparente des façades et des appartements se révèle une diversité des habitants et des logements, selon les immeubles et les rues, mais aussi au sein même des immeubles. Une hiérarchie s'y établit selon les étages : tout le monde n'est pas logé à la même enseigne… De haut en bas, on trouve d'abord, au dernier étage, d'anciennes chambres de bonnes réunies entre elles, qui forment de petits appartements, sans les marques qui caractérisent le style haussmannien : ici, point de moulure, de rosaces et de hauts plafonds, les logements sont simples. Souvent l'ascenseur s'arrête à l'étage précédent et l'escalier se rétrécit pour y accéder, pour finir à l'étage supérieur vers les soupentes aménagées en grenier. Puis en descendant, ce sont de spacieux appartements, dépassant souvent la centaine de mètres carrés, qui donnent sur de larges paliers : hautes fenêtres, longs couloirs, vastes salons ornés de cheminées en marbre et cuisines équipées de vasques en pierre de Cassis. Mais là encore, faut-il établir une distinction : alors que les appartements donnant sur la rue s'illuminent de la lumière du jour, laissent entendre la rumeur de la ville et parfois apparaître la mer et le port par-dessus les toits et dans les interstices des carrefours, ceux qui donnent côté Panier ou côté Carmes restent sombres la majeure partie de la journée et offrent à leurs occupants le vis-à-vis des fenêtres d'en face et le bien triste paysage de cours intérieures rarement déblayées. Enfin, en descendant encore, dans les entresols et sous les cages d'escalier, on trouve les anciennes loges des concierges reconverties en logements : là, de minuscules appartements donnant à même les cours, sans confort et réaménagés sommairement.

Un « millefeuille » social

Cette variété dans la morphologie et le caractère des appartements renvoie à une autre hiérarchie, non dite et pourtant bien intériorisée, celle du statut de leurs occupants, fondée sur une ancienneté, une antériorité, sur les modalités d'installation et la densité du réseau relationnel. Quatrième contraste donc, que celui qui distingue socialement les habitants et qui relate l'histoire de l'occupation des logements depuis la construction de la rue. La rue de la République a en effet toujours présenté un peuplement assez hétérogène, que ce soit d'un point de vue social ou démographique. Au fil des années, de nouvelles populations sont venues y habiter aux côtés des premiers locataires. Ces installations successives lui ont donné son caractère particulier, à la fois populaire et cosmopolite, un « décorum » villageois par certains aspects des sociabilités entretenues, mais profondément urbain par son emplacement et sa fréquentation. Cette hétérogénéité mérite que l'on s'y arrête car elle explique en grande partie les enjeux de légitimité et les tensions que la réhabilitation a mis au jour et exacerbés.

En remontant le fil du temps, on constate d'abord la permanence d'une catégorie d'habitants que l'on peut qualifier « d'histo-

rique », issue de l'élite ouvrière, liée aux activités portuaires, qui a accédé aux appartements de la rue de la République dès son percement et jusqu'à la crise des années 70. Souvent originaires des diasporas italiennes et corses, installées dans les quartiers avoisinants et notamment le tout proche quartier du Panier, ces familles ont marqué la rue de leur empreinte[11]. Le passage du Panier à la rue de la République a longtemps signé une promotion sociale à travers les générations et l'espace. C'est ainsi que par des jeux de recommandations familiales auprès de la SIM et de la transmission des baux de 1948, certains logements sont occupés par une même famille depuis trois voire quatre générations. Il n'est pas rare non plus de voir plusieurs ménages d'une même famille établis en différents points de la rue, ayant bénéficié d'un accès préférentiel. Longtemps, le marché de la location y a fonctionné en cercle restreint, bénéficiant à quelques « privilégiés » qui pouvaient jouir de recommandations familiales ou professionnelles, ou de relations avec des intermédiaires qui garantissaient leur moralité. Ainsi, une locataire nous a raconté comment encore, dans les années 60, le prêtre d'une paroisse voisine servait de garant informel et d'intermédiaire dans l'attribution des logements et qu'il fut un temps où la SIM exigeait et se satisfaisait du certificat de baptême de ses futurs locataires comme seule caution ! C'est parmi cette catégorie d'habitants que l'on trouve aujourd'hui encore des bénéficiaires de la loi de 1948, qui marque donc comme une « prime à l'ancienneté ». Satisfaite de disposer d'un marché de locataires solvables et conformes à ses principes moraux, la SIM, bailleur unique jusqu'en 1987, favorisait les transmissions et les recommandations. Ces locataires, parfois nés dans l'appartement qu'ils habitent encore, occupent pour une grande partie les appartements vastes et spacieux les plus convoités, l'ancienneté des familles et leur proximité avec la SIM ayant en effet joué en leur faveur dans la « captation » des appartements les plus prestigieux. Cette présence est pourtant en train de s'épuiser : les dernières générations n'ont pas perpétué cet ancrage dans la rue. La crise de l'activité portuaire des années 70 n'a plus permis la reproduction de dynasties de main-d'œuvre sur le port, les plus jeunes se sont tournés vers d'autres activités, affaiblissant un vecteur d'identification commune à ce secteur professionnel fortement chargé du point de vue symbolique[12]. De ce fait, la proximité de résidence avec le port a perdu sa raison d'être. La rue de la République n'a plus représenté une « adresse, symbole de promotion sociale[13] » comme elle n'a plus fait sens en termes de relations sociales. Cette population « historique » est donc

11 Temime, 1990 ; Attard-Maraninchi, 1997.

12 Dans certaines catégories d'emplois sur le port, comme celle des dockers, préférence était accordée à l'embauche des fils et des proches (neveux, cousins…). Par ces jeux de cooptation, de véritables dynasties familiales se sont constituées, qui perpétuaient un esprit de corporatisme, de solidarités et de partage de savoir-faire, de valeurs, de pratiques et de luttes communes. En outre, la main-d'œuvre portuaire et son histoire ont une forte charge symbolique à Marseille, comme dans d'autres grands ports, parce que cette histoire est intimement liée à celle de la ville et de son identité sociale. Dell'Umbria, 2006 ; Domenichino, Guillon, 2001 ; Temime, 1999.

13 Sirna, 2004, p. 132.

aujourd'hui surtout composée de personnes âgées, de veuves en particulier, relativement isolées malgré leur ancienneté dans le quartier. Avec de petits moyens, des difficultés de déplacement et de sorties, elles ont vu peu à peu disparaître leur entourage familial et social. Quelques voisins continuent de se soucier d'elles et leur rendent de menus services, mais ces appartements, témoins d'une vie passée, restent souvent leur seul repère familier dans un environnement qu'elles ne reconnaissent plus.

À partir des années 70 et tout au long des années 80 et 90, la libération d'un certain nombre de logements, due à une décroissance démographique liée à la crise économique et aux départs des locataires au cours de leurs trajectoires résidentielles, a provoqué une diversification des profils d'habitants[14]. Cette diversification s'est également produite par la multiplication des voies d'accès à la location. D'une part, la SIM a cédé une partie de son patrimoine à d'autres propriétaires : extérieurs au régime d'attribution clientélaire, ils n'ont pas systématiquement perpétué la transmission des appartements par voie de recommandation. D'autre part, elle a peu à peu sous-traité à des agences immobilières privées le soin de « recruter » de nouveaux locataires, externalisant ainsi une partie de son rôle de gestionnaire. Ces agences ont appliqué des procédures de sélection qui s'appuyaient davantage sur des critères ordinaires de solvabilité financière que sur des considérations morales ou partisanes. Ainsi, de nouveaux habitants ont fait leur apparition, petits commerçants ou artisans installés à proximité, eux aussi issus de quartiers populaires et de courants migratoires plus récents (rapatriés d'Afrique du Nord, immigrés maghrébins et africains). Comme leurs prédécesseurs, ils ont fait de leur installation sur la rue un signe de leur ascension sociale et d'appartenance à la ville.

Au fur et à mesure de la dégradation des immeubles et de la perte du prestige social de la rue, la rotation des locataires s'accélère. Dès la fin des années 80, ces vastes appartements attirent une nouvelle clientèle aux profils encore plus diversifiés : étudiants, travailleurs sociaux, enseignants, intermittents du spectacle… Ils participent d'un retour des classes moyennes intellectuelles, des cadres et des employés vers le centre-ville, tendance générale à toutes les métropoles favorisée ici par la modestie des loyers de mise à Marseille jusqu'au début des années 2000[15]. Leur installation s'engage tout autant pour des raisons de proximité avec le lieu de travail et d'écourtement des temps de transports que pour des choix de mode de vie urbain orienté sur les offres de consomma-

14 Cf. chapitre 1.

15 Raulin, 2001 ; Donzelot, 2004 ; Berry-Chikhaoui, Deboulet, Roulleau-Berger (dir.), 2007.

Le hangar J4, construit dans les années 30 et démoli en 2000, où arrivaient passagers et travailleurs venus du Maghreb, d'Afrique et d'Asie.

[Photographie : Grand Port Maritime de Marseille]

tion et de loisirs proposées par l'hypercentre, sans que l'une des motivations exclue l'autre.

Alors que ces nouveaux locataires investissent une partie des appartements et des immeubles les plus agréables, la rue de la République va dans le même temps se constituer en parc social de fait[16] pour des habitants qui n'arrivent pas à accéder au parc social de droit, saturé et insuffisant. Ainsi, des familles à revenus très modestes, monoparentales ou nombreuses, trouvent à se loger dans les appartements des immeubles les plus dégradés[17]. Ces familles, souvent d'origine étrangère ou appartenant aux dernières migrations, arrivées à partir des années 80 (Maghreb, Afrique de l'Ouest, Comores), co-habitent alors avec les habitants plus anciens, qui ne comprennent pas toujours « l'intrusion » de ces nouveaux voisins dans leur environnement familier : leurs propos s'émaillent parfois de commentaires sur « ces parents qui ne savent pas tenir leurs enfants », ces mères qui ne savent même pas lire ou écrire, le manque de respect et de discrétion », ou de questionnements sur l'origine des revenus, de plaintes sur le bruit ou l'hygiène… Il faut cependant souligner que ce n'est pas l'origine de ces nouveaux voisins qui semble fonder l'incompréhension et parfois l'hostilité, mais bien plutôt la condition sociale de ceux-ci et leur non-appartenance à une culture urbaine forgée et partagée depuis plusieurs décennies. Mais la distance et le ressentiment – d'une partie des anciens habitants seulement, il faut bien le préciser – que va provoquer l'installation de ces familles se cristallisent souvent sur ce critère de différenciation. En revanche, l'installation de familles immigrées, la plupart d'origine algérienne, mais aussi marocaine et pied-noir, et qui, au moment de leur arrivée sur la rue, se trouvait dans une phase ascendante de promotion sociale, n'avait pas provoqué la même attitude de défiance. Leur installation s'était réalisée d'une manière diffuse, elles appartenaient aux mêmes mondes (commerçants, artisans, élite ouvrière, employés de la fonction publique) que leurs nouveaux voisins, dont elles partageaient les objectifs de réussite, de vivre-ensemble et nombre de pratiques urbaines et de normes sociales, en termes de relations de voisinage, de consommation et de mode de vie. Ainsi,

leur arrivée sur la rue était passée inaperçue et n'avait provoqué aucune réaction particulièrement hostile, à l'instar de l'arrivée des familles asiatiques, originaires des anciennes colonies du Vietnam et du Cambodge, qui ont, à travers plusieurs générations successives de migrations, toujours imprimé leur présence au nord de la rue, en y déployant une activité à la fois commerciale, associative ou résidentielle[18]. C'est donc bien l'arrivée de familles ou de personnes seules en situation de grande précarité économique qui fait rupture – et d'autant plus marquée qu'elle est suivie dans un temps quasi contigu de l'occupation illégale d'appartements vacants. L'installation des squats va effectivement se développer tout au long des années 90, favorisée par le nombre croissant d'appartements inoccupés. La presse locale relaie abondamment le phénomène à la fin des années 90. Les squats aux alentours du port de la Joliette deviennent en effet le point de chute de jeunes Algériens ou Marocains, parfois mineurs, qui débarquent clandestinement à Marseille. D'autres appartements vides sont également occupés par des familles immigrées, en règle d'un point de vue administratif et disposant d'un emploi, ou par des personnes seules, travailleurs pauvres ou bénéficiaires de minima sociaux. Se logeant ici en l'absence d'autres choix, ces derniers font peu parler d'eux, entretiennent des relations de voisinage des plus banales quand ils ne reçoivent pas l'aide ou la compassion de certains locataires, qui ne les assimilent pas à la figure classique du squatteur. Ainsi, un ancien plombier, locataire en titre, répare les canalisations d'un appartement vacant pour un vieil homme qui avait élu domicile dans le couloir, tout un immeuble se solidarise autour d'une famille en organisant le partage de l'électricité ou un squatteur, voisin de palier du dernier locataire en titre, conserve les clés de l'appartement de ce dernier pendant ses absences[19].

Ce « millefeuille » de trajectoires, de statuts et de conditions d'installation constitue l'épaisseur humaine de la rue de la République au moment où éclôt la menace d'un changement radical. Ce millefeuille social et ses lignes de faille me sautent aux yeux – et aux oreilles – lorsque j'assiste aux premières réunions informelles réunissant des habitants, puis lors des manifestations organisées par les associations. Alors que se constitue une mobilisation qui s'affiche sous l'apparente unité d'un « Nous, les habitants », en *off*, dans le public ou dans les apartés de quelques participants, des propos à caractère raciste sur les « immigrés » ou les « Arabes » et particulièrement hostiles aux occupants illégaux, souvent fondus en une

16 On trouve encore, début 2004, des locations au prix de 4 euros le mètre carré.

17 Au cours des années 1990-2000, le périmètre se distingue par une proportion plus importante de familles nombreuses (17 %) et monoparentales (13 %) (2 fois plus que la moyenne communale). Ces chiffres sont plus élevés pour les habitants plus récemment installés. Le taux d'activité est de 24 % (42 % à Marseille), 31 % de la population active est au chômage (1,5 fois de plus que tout Marseille). Recensement Insee 1990 et enquête Urbanis de 1999 réalisée sur demande de la Ville en vue de l'OPAH Marseille-République.

18 Depuis le début du siècle, à partir de la Première Guerre mondiale, la population asiatique, et tout particulièrement vietnamienne, a maintenu une présence rue de la République. Une vague d'immigration initiale a ouvert ici les premiers commerces asiatiques de Marseille. Il s'agissait d'anciens navigateurs et marins qui travaillaient sur les lignes maritimes d'Extrême-Orient. La rue de la République était également le lieu d'installation de nombreuses associations communautaires, politiques ou religieuses, formant ainsi une centralité fortement symbolique, qui servira de point d'accueil pour les arrivants successifs, et ce jusqu'à la fin des années 80 avec les « boat people ». Guillemin, 2004.

19 Observations de terrain.

même figure, se font entendre. Ces moments deviendront parfois le réceptacle, l'exutoire de la rancœur, de la colère et du désarroi de certains. Dans le même temps, ces rassemblements semblent libérateurs d'une parole et d'une mémoire qui trouvent alors l'espace et l'auditoire propres à se faire entendre. En effet, les réunions, informelles ou non, la Permanence, les manifestations publiques, sont autant d'occasions de se retrouver, de se (re)connaître, de retisser du lien et surtout de le mettre à l'épreuve. À travers les échanges qui se nouent, c'est l'occasion de se raconter, de raconter son histoire ou des anecdotes du passé, de livrer ses souvenirs et de les confronter à ceux des autres. Chaque rassemblement devient une sorte de catharsis. Les manières individuelles de mettre en avant une identité et une appartenance à l'histoire de la rue, de revendiquer la légitimité d'une place et d'un statut, et une mise en scène non concertée, en viennent à former une représentation de ce que sont « les habitants de la rue de la République » et un récit collectif, repris par les associations et les médias, et à même d'affronter le discours des aménageurs…

HISTOIRE CONTRE MÉMOIRES

L'histoire de la rue de la République est particulièrement mobilisée dans sa réhabilitation. Le chantier est certes gigantesque, la transformation de la ville s'y expose et s'y vit, il fait écho au chantier du XIXe siècle, qui répondait aux mutations économiques de son temps. Est-ce à ce titre que l'histoire de la fondation de la rue est convoquée, comme pour servir de référence et mettre en valeur le projet actuel ?

Réécrire l'histoire

Naissance et renaissance de la rue de la République, 1860-2010 : la plaquette éditée par Marseille République en février 2006 à l'occasion de l'inauguration de son espace de vente, qui fut aussi qualifié d'espace d'exposition permanente et brièvement d'espace culturel[20], est particulièrement révélatrice de cet usage de l'histoire comme outil de promotion et d'occultation[21]. Entre les deux dates, aucune évocation de ce que furent les fonctions sociales de la rue ou de son inscription dans un environnement économique, si ce n'est en quelques lignes ou déclarations lapidaires attribuant aux seuls habitants la responsabilité de son abandon : « Oubliée, abandonnée, progressivement délaissée par ses habitants et ses commerçants, la rue de la République était tombée en déshérence depuis une trentaine d'années. » Si l'on ne s'en tenait qu'à ces propos, on pourrait presque penser que la rue n'était qu'un vide au cœur de la ville, que rien ou presque ne s'était passé depuis sa construction. L'histoire convoquée par Marseille République ne met en scène que le gigantisme du chantier originel et le cachet de l'architecture. Une rue, un projet d'aménagement, des bâtiments, mais point d'habitants ni d'activités humaines, une évocation urbaine qui ne s'en tient qu'à l'espace, au paysage, aux façades et aux promoteurs du changement. Entre « une ambition déçue » dans la seconde moitié du XIXe siècle et « une grande artère qui renaît » à l'orée du XXIe, rien sur les raisons de cette « déshérence », sur les motifs et les responsabilités de cet « abandon », rien sur ceux qui n'ont pas abandonné, mais ont investi d'eux-mêmes, ont pris possession des lieux, s'y sont attachés, leur ont donné consistance et vie. Pour le dire brièvement, rien sur ceux qui en ont justement écrit et porté l'histoire, ainsi réécrite au service d'une « renaissance » annoncée. Pourtant, il paraît bien étrange de mettre ses pas dans ceux des promoteurs initiaux de la rue de la République. Car l'histoire nous dit ce que fut le destin de leur projet : faillite des entrepreneurs et des sociétés immobilières, retrait des investisseurs, échec du projet de retour en centre-ville des familles de notables et des activités de prestige… L'échec est ainsi décrit : « Avec les crises économiques et immobilières qui touchent la ville à partir de 1867, les Marseillais ne se laissent pas séduire par cette nouvelle architecture fortement inspirée des réalisations haussmanniennes de la capitale. À leurs yeux, les immeubles haussmanniens représentent une masse importante contrastant fortement avec les constructions et les ruelles étriquées du Vieux Marseille. » Risquons-nous à un bref commentaire de texte : l'échec de la rue de la République serait-il dû à un conservatisme des Marseillais, préférant rester dans de vieilles « ruelles étriquées » plutôt que jouir d'une « nouvelle architecture » haussant leur ville en égale de la capitale ? Peut-on lire ici, entre les lignes, le discours des années 2000 : ne dit-on pas que les Marseillais qui aujourd'hui contestent la mise en œuvre de la réhabilitation sont opposés au moindre changement et font obstruction à la modernisation de la ville[22] ? Et qui sont ces Marseillais qui « ne se laissent pas séduire » ? Les immeubles haussmanniens n'ont pas été construits pour accueillir les habitants des vieux quartiers mais pour faire « revenir » la bourgeoisie commerçante et industrielle dans le centre-ville. Cette dernière avait entamé dès le XVIIIe siècle son déplacement vers les quartiers Sud de la ville et organisé là ses sociabilités et ses ancrages dans un entre-soi qu'elle ne souhai-

20 *La Provence*, 10/02/2006.

21 Toutes les citations qui suivent sont extraites de ce document.

22 « Coucou les revoilà, ceux qui ont essayé de nous empêcher de réhabiliter le Panier et Belsunce et qui manifestent à nouveau sur la rue de la République » : Danielle Servant, adjointe au maire chargée du logement, à propos de Centre-Ville Pour Tous, citée dans *La Marseillaise*, 12/10/2004.

La destruction des vieux quartiers.

[DR. 1944]

tait pas voir remis en cause. Les classes aisées de l'époque n'ont donc pas trouvé leur intérêt à quitter leurs villas ou leurs hôtels particuliers avec jardins, la mer ou la nature toute proche, pour une artère encore en chantier dont la conformation ne correspondait ni à ses attentes ni à ses besoins, et dont la proximité avec le port et la main-d'œuvre ouvrière n'améliorait sans doute pas, à ses yeux, l'attractivité. Si crise il y eut, elle fut plus sûrement due à l'inadéquation de l'offre et de la demande. Pour le dire très prosaïquement, les promoteurs de la rue de la République ont pensé des logements pour des populations qui n'en demandaient pas, sans répondre totalement à la demande de ceux qui en avaient besoin[23]. Là encore, quel écho avec la problématique actuelle d'une ville qui peine à offrir des logements décents et abordables à la majeure partie de sa population, qui ne dispose que de revenus modestes !

Poursuivant la lecture de l'histoire de la rue réécrite par Marseille République, nous apprenons donc qu'elle « restera cantonnée à un rôle d'avenue d'affaires en rapport avec le négoce et les activités portuaires » et que « les particuliers qui décideront de s'y installer seront principalement des gens de mer, des dockers et des commerçants ». Au final, « la rue de la République restera un quartier populaire » : on y lit comme une pointe de regret. À peine plus loin, on apprend encore que « cette partie de la ville [ne] trouvera sa cohésion [qu'] après les destructions des Allemands lors de la Seconde Guerre mondiale ». On ne peut voir là qu'un raccourci brutal dans l'évocation du rôle d'une armée d'occupation, mais quelle maladresse… « Positiver » la destruction d'un quartier populaire, précédée de l'expulsion de milliers d'habitants et de la déportation de centaines de Juifs ! Voilà qui fit frémir certains des habitants du quartier, dont les familles chassées en quelques heures de leur logement, gardent encore une profonde blessure des événements de 1943[24]. « L'ambition déçue » qui nous est ainsi contée renvoie à l'ambition des investisseurs et des pouvoirs publics actuels : il s'agit bien aujourd'hui d'inscrire la rue « dans [une] nouvelle dynamique économique », avec la « vocation [de lui voir] remplir le rôle d'axe majeur de Marseille, en reliant le centre historique du Vieux Port au nouveau quartier d'affaires de la Joliette », mais en réussissant là où d'autres avaient échoué un siècle et demi plus tôt. Il faut maintenant réaliser « la jonction entre un passé prestigieux et un futur ambitieux ».

Ainsi, d'un projet à l'autre, on retrouve une forme d'utopie à décréter qu'une ville se construit par « accumulation de capitaux et concentration administrative[25] », à penser que les transformations physiques et fonctionnelles de sa morphologie spatiale entraînent dans un mouvement quasi mécanique la mue des usages de ceux qui la pratiquent. La rationalité qui pense la ville en autant d'espaces aux fonctions définies (quartiers d'affaires, espaces résidentiels, quartiers de loisirs ou de tourisme, administratifs), qu'il suffirait de relier entre eux pour créer de la circulation et du lien, ne rencontre-t-elle pas la résistance d'autres logiques, d'autres rationalités, qui se nourrissent de l'expérience quotidienne, de la transmission générationnelle, de l'appropriation des espaces et du détournement des fonctions, de représentations collectives, de concurrence et de juxtaposition entre les usages, d'identifications différenciées aux lieux ? La manière dont l'histoire est ici convoquée à la « rescousse » du renouvellement urbain actuel pose d'emblée question. On voit bien ici que des pans entiers en ont disparu, qu'une certaine histoire est mobilisée, sélective. Les choix opérés gomment, sans toutefois les effacer entièrement, l'émergence d'une élite ouvrière et les luttes syndicales, un rapport au politique largement fondé sur le clientélisme, une activité marchande et industrielle tout entière tournée vers le port jusque dans les années 60 et sa difficile reconversion, une incapacité certaine de ses élites à l'innovation et à l'adaptation aux mutations économiques, on y devine seulement l'empreinte des migrations successives et le rapport de la ville à l'empire colonial. De l'activité portuaire notamment, on ne retient ici que l'âge d'or des compagnies maritimes et des industries locales. Et quelques lignes signalent simplement la rupture des années 60-70 et le « naufrage des sociétés locales d'armement ». De ce brillant passé ne subsisterait donc que le patrimoine. Marseille a longtemps été une ville où celui-ci comptait peu et qui n'attirait pas les touristes. La lecture de nombreux guides de voyage est à cet égard fort instructive, qui n'invitent pas à l'admiration et à la visite de quelques monuments et musées prestigieux, mais à la découverte des quartiers, d'un peuple et de son mode de vie. On ne peut être dupe de l'effet « provençalo-pagnolesque » de l'invitation, mais en creux, elle désigne la négligence dont a fait preuve la ville à l'égard de son patrimoine. Aussi, la valorisation de la rue de

23 Des immeubles destinés aux classes populaires furent cependant construits en périphérie pour les habitants déplacés. Musées de Marseille, 1997.

24 Largement appuyée par les autorités municipales et nationales. Il s'agit de la destruction du quartier Saint-Jean, au Panier, situé en lisière du Vieux Port Il faut d'ailleurs rappeler que des projets de destruction, antérieurs à l'Occupation, avaient été proposés par des promoteurs locaux qui prévoyaient déjà de déloger les habitants d'origine modeste et d'y construire des immeubles haut de gamme, ce qui fut réalisé après la guerre. Attard-Maranchini, 1997 ; Dell'Umbria, 2006.

25 *Carnets de voyage de Taine*, cité par Jasmin et Jasmin, 1994.

la République confirme-t-elle un changement de perception[26]. Cette rue révèle soudain des joyaux qu'il s'agit de mettre en lumière, il faut maintenant lui « redonner le prestige qu'elle mérite » pour attirer ceux qui pourraient être en mesure de les apprécier à leur juste valeur. Car, me semble-t-il, c'est bien de cela dont il s'agit, (re)donner de la valeur, au sens le plus financier du terme, faire du patrimoine un produit financier, une valeur qui peut s'échanger au plus haut sur le court terme. Les façades vont être rénovées « des pierres à la moindre sculpture » et soudain laisser apparaître ce qui fait la valeur de cette « architecture exceptionnelle », comme si elle avait disparu du temps de ses anciens habitants, insensibles à son charme et n'ayant pas même su la voir.

Terminons-en avec notre exercice d'exégèse... Sur ces quelque vingt pages publiées par Marseille République afin, ne l'oublions pas, d'attirer les futurs acheteurs des appartements réhabilités[27], à peine quelques lignes sur l'engagement du promoteur lui-même dans cette réhabilitation. Il faut en arriver à la toute fin pour y lire que « Marseille République possède près du tiers du patrimoine de la rue », qu'elle « entreprend une restructuration complète de ses immeubles et une mise en conformité avec les réglementations de sécurité et les exigences contemporaines de confort » et que « 400 logements sociaux seront par ailleurs créés dans le patrimoine de la société ». On peut toujours s'interroger sur la pertinence d'une stratégie marketing qui ne parle ni du produit ni de la société qui le commercialise, mais je n'en ai pas les compétences. Ce que l'on peut relever en revanche, c'est la quantité d'informations concernant les opérations publiques connexes à la réhabilitation : multiples mentions d'Euroméditerranée et de l'impulsion que l'établissement public donne en termes d'emploi et de logement, de l'intervention de la Communauté Urbaine et de la Ville dans la réhabilitation des espaces publics, de la desserte de la rue ou de la mise en service du tramway… La présence et le signalement de leurs interventions semblent bien apporter ici une caution d'intérêt public à l'opération menée par Marseille République.

« Fiers de participer à la renaissance de la rue de la République », nous dit-on pour conclure, en paraphrase du célèbre « Fiers d'être Marseillais » des clubs de supporters de l'Olympique de Marseille… Les promoteurs de la naissance de la rue de la République avaient fait table rase des collines sur lesquelles s'étendaient les quartiers populaires. Les promoteurs de sa « renaissance » s'arrangent du passé, l'intègrent à leur stratégie, se posent en acteur légitime de

26 Une sensibilité au patrimoine s'est certes développée depuis la fin du XIXe siècle, mais qui n'a pas empêché par exemple et pour le territoire que nous arpentons ici, la destruction de l'église Saint-Martin lors du percement de la rue Colbert approuvée en 1886, sans égard pour ses chapiteaux, rares témoignages du gothique flamboyant local. La dernière opération de démolition de la vieille ville a eu lieu en 1981 (Butte des Carmes). Musées de Marseille, 1997.

27 Ce n'est jamais explicitement dit dans cette plaquette. Pour peu que l'on y ait accès hors de l'espace de vente, comment savoir qu'il s'agit d'une publicité ?

Archives familales, Vincent Abad (vacances en Espagne). Page suivante : carte de FFI et de travailleur étranger et de Vincente Abad, père de Vincent.

la dynamique de renouveau urbain. S'agirait-il, en convoquant ainsi l'histoire et la généalogie des lieux, d'estomper l'effet désastreux qu'avait provoqué l'intrusion d'une société à capitaux étrangers, et en particulier américains[28], dans le rachat du patrimoine immobilier marseillais, et de s'inscrire dans une continuité historique, quitte à en occulter des pans entiers ?

Le passé (re)composé ou les mémoires de la légitimité

Ce sont ces dénis, ces oublis que les habitants qui participent à l'action collective ont entrepris de combler par leurs récits. Dans ces récits, les souvenirs et les histoires singulières croisent l'histoire nationale et celle de la ville : l'évocation des fumeries d'opium ou plus tard l'installation des Pieds-Noirs renvoient aux grandes heures et au déclin de l'empire colonial, l'arrivée des réfugiés antifranquistes ou l'expulsion des familles du Panier font à nouveau entendre le fracas de la guerre d'Espagne et de la Seconde Guerre mondiale… Les récits des habitants content alors une histoire de la rue bien différente, son autre versant : des lieux familiers, des liens sociaux forts et imbriqués, des hiérarchies et des antagonismes, des pratiques de l'espace… La rue s'anime d'une vie riche et intense, de mouvement et d'activités commerciales et si le patrimoine architectural est évoqué, c'est pour mieux souligner la fierté d'avoir contribué à l'entretenir. C'est aussi parce qu'il fut le support, le témoin, de cette vie sociale et de cette identité collective constituée à travers les générations. L'espace et les configurations physiques portent l'empreinte d'une histoire partagée dont ils sont le cadre de référence. Les habitants s'identifient aux lieux qui les ont vus vivre. En les nommant, ils tissent la trame de leur légitimité et de leur appartenance. La « puissance du matériel[29] » fait que la morphologie des lieux, la topographie, les formes de l'architecture et les espaces publics sont autant de repères qui symbolisent l'appropriation et matérialisent les souvenirs. Telle façade, tel coin de rue, tel commerce porte alors en lui la mémoire de tout un groupe. Il ne faudrait cependant pas idéaliser l'objectivité du récit des habitants, ce qu'ils nous livrent là n'est pas la mise en forme d'un vécu, mais la « reconstruction rationnelle du passé faite à partir des éléments et des mécanismes actuellement présents »[30],

28 Lone Star est un fonds d'investissement rassemblant des capitaux américains, saoudiens, canadiens… et français. C'est cependant l'origine américaine de Lone Star qui a frappé les esprits, origine qui sera parfois utile aux habitants pour « fabriquer » ou désigner un ennemi clairement identifiable et sans aucun doute consensuel.

29 Halbwachs, 1950.

30 Halbwachs, 1994, p. 317.

une production mémorielle et une reconstruction du passé « partant des cadres sociaux »[31], et moraux pourrions-nous ajouter, et qui ne peut être partagée que par ceux qui partagent déjà en ce lieu une communauté d'expérience, une histoire et une identité collectives. La légitimité de cette mémoire s'inscrit dans une identification qui procède également d'un travail de réécriture d'une histoire commune et en écarte les intrus. La question n'est pas tant celle de la subjectivité ou de la véracité de ce qui nous est conté, mais plutôt les raisons de la mise en forme de tel ou tel récit. Comme dans l'analyse du discours de Marseille République, ce qui importe peut-être davantage que ce qui est énoncé, c'est ce qui est occulté, transformé, et les raisons de ces réagencements. Car, enfin, qui a la légitimité pour dire ? Qui sont les habitants porteurs d'une mémoire de la rue à même de symboliser une expérience et un capital qui feraient sens pour être portés à la connaissance d'un public ? Comment et par qui se fait ce travail de mémoire ?

Les récits livrés par les habitants laissent apparaître des absences, des lignes de ruptures, des fragmentations sociales qui révèlent les modalités du processus mémoriel et ses points d'achoppement. Il y a des habitants « légitimes » à porter la parole et d'autres dont le témoignage est jugé « illégitime ». Cette sanction se fait au sein même des habitants et des associations par un jeu de filtres sur les positions et les statuts des uns et des autres. L'anthropologue que je suis relève alors une des premières manifestations de ce filtrage du discours pouvant être porté « au nom de » lors d'une réunion publique rassemblant les habitants et Un Centre-Ville Pour Tous en juin 2005. Les membres de l'association font une brève présentation des actions en cours et évoquent l'affaire de l'hôtel meublé Sainte-Claire dont les locataires furent sommés de quitter les lieux du jour au lendemain en contrepartie de maigres indemnités en liquide. Certains, habitant l'hôtel depuis des dizaines d'années, refusent de partir et veulent faire valoir en justice leur droit au relogement. Présents dans la salle, ils sont invités à témoigner des pressions qu'ils subissent. De ma place, je sens un léger remous dans l'assistance. Mes voisines s'impatientent et commentent :

> — Quand est-ce qu'on va parler de nous ? C'est pas notre problème ça ! Nous, on est là pour parler des problèmes des locataires ! On n'est pas dans un hôtel, nous ! Ça n'a rien à voir…

31 *Ibid*, p. 321.

Alors qu'elles tentent de m'inclure dans la discussion, cherchant mon approbation, je leur explique, sans parvenir à les convaincre, que les personnes qui vivent à l'année dans cet hôtel sont également considérées par la loi comme des locataires. Elles discutent longuement entre elles, se retournent pour saluer des connaissances et évoquent avec colère leurs problèmes, notamment l'hygiène de leur cage d'escalier et l'incurie du propriétaire qui laisse manifestement la situation se dégrader. La réunion se poursuit, et après un rappel détaillé des droits des locataires de meublés, d'autres habitants sont invités à témoigner des difficultés et des pressions auxquelles ils doivent faire face. Un homme prend la parole. Il vit depuis plusieurs années dans un appartement qu'il occupe illégalement. Il explique n'avoir pas eu d'autre choix pour loger sa famille, qu'il serait prêt à payer un loyer au propriétaire si celui-ci voulait bien le lui louer, qu'il entretient de bonnes relations avec son voisinage, qui lui a d'ailleurs donné l'information de la réunion du jour, et qu'il est extrêmement inquiet du devenir de sa famille dans la réhabilitation en cours. Il s'interroge sur ses droits éventuels à être relogé ou pris en charge… Je sens mes voisines bouillir :

> — Mais pourquoi ils laissent parler les squatteurs, c'est pas des locataires, eux ! Les locataires, c'est nous ! Nous, on paye un loyer ! Y en a marre des squatteurs !

Elles s'agitent, parlent de plus en plus fort. Comme je me retourne vers elles, elles m'expliquent que pendant des mois elles ont eu à subir un squat dans leur immeuble, où vivait plus d'une dizaine de personnes. Elles sont à bout, devant affronter seules les désordres causés par les squatteurs : tapage et va-et-vient incessants de jour et de nuit, bagarres, piratage et coupures d'électricité, jets d'ordures et d'objets dans la cour de l'immeuble, dégradations des parties communes, et même, incendie et inondation. Elles ont alerté systématiquement le propriétaire et la police, les pompiers sont intervenus à plusieurs reprises, mais rien ne se passe et elles ne comprennent pas l'inertie des pouvoirs publics. J'essaie encore une fois de temporiser et compatis à leur situation qui paraît effectivement insupportable. Mais la distinction que je pointe entre ce monsieur soutenu par des voisins, qui semble mener une vie tranquille et les squatteurs qui leur « pourrissent la vie », ne fait pas mouche, ni ma remarque sur le fait qu'il n'est pas normal que le propriétaire qu'elles ont saisi par courrier ne donne pas suite… Ailleurs dans la salle, je sens la même incompréhension et mes voisines parlent

maintenant tout haut. Les orateurs, assis à la tribune, mettent un petit moment à percevoir l'agitation. Ils répondent aux questions du témoin et lui conseillent de s'adresser aux services sociaux puisqu'il ne peut évidemment pas exiger un relogement au vu de cette occupation illégale. Le tour de la salle se poursuit et mes voisines pourront enfin prendre longuement la parole…

Cette scène est à mes yeux révélatrice des batailles de légitimité que j'essaie de cerner, des lignes de séparation que tracent entre eux les habitants : locataires de longue date, familles immigrées d'installation plus récente, locataires aux statuts précaires et squatteurs. Si la question des squats disparaîtra peu à peu des discours par la force du fait qu'ils seront évacués quand les travaux de réhabilitation commenceront[32], nous entendrons régulièrement parler de ces « familles qui ne respectent rien », sans d'ailleurs que ces propos soient toujours virulents, concernant le plus souvent le cas d'une famille de voisins, que l'on contrebalance d'ailleurs en vantant les mérites d'une autre famille qui, elle, est « charmante ». La place qu'accordent néanmoins les locataires plus anciens aux derniers arrivés et a fortiori aux squatteurs n'est pas celle d'habitants s'inscrivant dans la longue histoire du peuplement de la rue et participant de l'élaboration d'une identité commune, mais d'un facteur de désordre, ou tout du moins, d'un signe manifeste de déclin. Ces familles d'installation plus récente sont d'ailleurs peu présentes dans la mobilisation et leur participation à la vie de la rue est invisibilisée. Faisant peu appel aux associations, car sans doute elles-mêmes peu assurées de leur légitimité, elles quittent leurs appartements sans que l'on sache où et comment elles ont trouvé à se reloger[33].

Une ligne de partage essentielle, qui marque la légitimité de se dire habitant de la rue de la République, tient donc au temps et à la durée. Une dichotomie entre « anciens » et « nouveaux » s'établit selon le moment de l'installation et notamment d'une installation familiale transgénérationelle. Nous avons évoqué plus haut l'arrivée sur la rue, dès la fin du XIXe siècle, d'une partie de l'élite ouvrière liée aux activités portuaires. La prégnance de ce groupe d'habitants et de leurs descendants est encore relativement forte, non pas quantitativement, mais comme élément fondateur d'une mémoire et d'une identité collectives que ne peuvent monopoliser et investir d'autres habitants, arrivés plus récemment et n'appartenant pas directement, ou par filiation, à cette histoire.

Une habitante installée à l'angle du boulevard des Dames et de la rue de la République depuis les années 60 m'a raconté sa découverte d'un univers encore très marqué par cette main-d'œuvre et par l'activité portuaire qui animait la vie du quartier. Originaire d'Endoume, autre quartier populaire de la ville[34], elle arrive dans le quartier après son mariage avec un habitant de la rue. Sa belle-famille, corse, possède une longue tradition de navigateurs et y réside depuis plusieurs générations :

> — Tout le monde se connaissait, tu sortais et tu croisais la cousine, la sœur, la tante. On te demandait des nouvelles d'Untel. Tu ne pouvais pas sortir et faire un pas sans tomber sur quelqu'un qui te connaissait et connaissait la famille. Ils étaient tous là !

Elle se remémore les habitants de son immeuble, de son arrivée à la fin des années 70 :

> — Un inspecteur des douanes, dont le fils est médecin, deux capitaines, un juge du Tribunal de commerce du port, une pianiste, un navigateur, des retraités, un marchand de meubles, un marbrier, les bureaux d'un transitaire, une boulangerie…

L'importance du nombre d'habitants ayant une relation avec l'activité portuaire est encore notable et ne s'amenuisera qu'au tournant des années 70-80. Le mari de cette dernière sera d'ailleurs le premier homme de sa famille à ne pas exercer une profession liée à l'activité maritime, rompant ainsi la tradition établie depuis plusieurs générations. Un autre habitant raconte comment, enfant, il se hissait sur la pointe des pieds pour apercevoir par une vitre l'intérieur de la fumerie d'opium qui se trouvait à l'étage en dessous de l'appartement familial. Âgé de plus de 90 ans, il est l'un des rares et derniers descendants des familles installées rue de la République à la fin du XIXe siècle et tire une fierté toute particulière de montrer le bail de son appartement, établi dans les années 1880 par la SIM à ses grands-parents. D'autres racontent les retours des navigateurs et le passage des marins lors des escales. Les photographies de la rue et des alentours du début du siècle confirment bien qu'une partie des boutiques était destinée à ces clientèles :

> — Épicerie, Grand' Rue : Prizzo fisso. Provvisioni per i capitani. Grocery… Magasin de confection, Grand'Rue : Maison du peuple. Spécialité d'articles de travail… Magasin d'articles pour fumeurs, place Sadi Carnot : Seul dépositaire du papier à cigarette « Le Nil »… Quincaillerie, rue de la République : Spécialités pour la Marine et la Bâtisse. Fournitures

32 Ce seront d'ailleurs les seules expulsions accordées par la Préfecture.

33 Des témoignages recueillis par Martine Derain en juin 2004 évoquent la honte vécue lors de la réception des lettres de non-renouvellement de baux apportées par huissiers et la mobilisation de réseaux communautaires et amicaux pour retrouver un logement

34 Caractérisé par une tout autre morphologie urbaine, Endoume se situe du côté sud du Vieux Port, sur les collines qui surplombent la côte. Constitué d'un habitat majoritairement individuel, de maisons modestes et basses autour de petites rues et d'impasses, il n'a pas la morphologie d'un quartier de centre-ville, mais plutôt de celui d'un village, organisé autour d'un noyau commercial et social (église, écoles, commerces).

pour les bateaux à vapeur… Confiserie, rue de la République : Maison fondée en 1876. Fournisseur des Grandes Compagnies Maritimes. Tea-room[35]…

Ainsi, le lien au port se manifeste jusque tard dans l'histoire de la rue, il marque les imaginaires et donne le rythme. Le rapport au quartier s'entretient par un « passage quotidien qui donne aux lieux leur charge symbolique[36] » et le « travail du temps et du partage d'une condition à travers les magasins, les marchés, […], les places, les bistrots, les cinémas, les extensions du logis [comme le linge qui pend sur les fils reliant les immeubles dans les cours], les murs et les images sur les murs ». Les familles qui s'installent progressivement à partir des années 70 et qui ne sont pas directement rattachées à cette mémoire portuaire vont pourtant en perpétuer le souvenir. Issues elles aussi de milieux modestes, elles trouvent parmi les anciens habitants un même mode de vie, des normes et des valeurs communes, elles intègrent et perpétuent ce patrimoine social lié à l'histoire de la rue :

— Pour bien saisir ce genre d'influence qu'exercent les divers emplacements d'une ville sur les groupes qui s'y sont lentement adaptés, il faudrait, dans une grande ville moderne, observer surtout les quartiers anciens, […] et qui forment comme de petits mondes fermés, ou encore dans les parties neuves de la cité, les rues et les boulevards peuplés surtout d'ouvriers et où ceux-ci se retrouvent chez eux, parce qu'entre le logement et la rue il y a de perpétuels échanges, et que les relations de voisinage s'y multiplient.[37]

D'autres éléments de l'histoire sont consacrés par les habitants, qui évoquent souvent le parcours des familles réfugiées espagnoles fuyant l'Espagne franquiste des années 30 et la destruction du Vieux Port pendant la Seconde Guerre mondiale. Nombre de familles installées rue de la République sont issues du Panier, où elles entretiennent des relations familiales et communautaires soutenues, quartier très marqué jusque dans les années 80 par la présence italo-corse[38]. Aussi, le traumatisme de la destruction d'une partie du quartier et l'expulsion de ses habitants sont encore très présents dans les récits, qui parfois établissent un parallèle avec la volonté de Marseille République de leur faire quitter leurs appartements. Une locataire, qui refusera de partir alors que son immeuble était en réhabilitation, subissant toutes les avanies du chantier (plusieurs mois sans eau courante, nuisances sonores, dégradations…) et les pressions de son bailleur, évoque avec colère le souvenir de sa famille chassée du Panier par les gendarmes français et relogée après-guerre rue de la République :

— Cette fois-ci, nous ne partirons pas !

De ce passé ne subsistent aujourd'hui que des traces fragiles, matérielles et immatérielles : quelques commerces, des itinéraires, des inscriptions gravées sur la pierre… Pourtant, particulièrement présent dans les mémoires, il fonde un sentiment d'appartenance à un monde et son mode de vie populaire, à un territoire avec ses habitudes, ses pratiques et ses repères. Cette conscience de soi en tant que groupe partageant une même « compréhension et évaluation du monde social[39] » basées sur une mémoire de faits, de personnes, de réseaux de sociabilités et de valeurs communes se reconstruit aujourd'hui à l'aune des événements présents. C'est une mémoire de laquelle se réclament nombre d'habitants, quand bien même ils n'ont pas vécu cette période. Cependant, arrimée aux grandes heures de la rue, elle entraîne l'exclusion de ceux « qui ne rentrent pas dans le cadre », qui ne partagent ni ces pratiques, ni ce tissu relationnel et qui sont arrivés bien trop tard et au mauvais moment, celui où une partie des anciens habitants voyaient dans le même temps se dégrader leur environnement et leur situation économique. Squatteurs et familles immigrées récentes signaient et consommaient par leur présence la rupture avec les promesses de promotion sociale qu'avait marquée l'accession à la rue de la République. L'arrivée de nouveaux locataires dans les années 90, issus de catégories sociales supérieures, ne compensa pas le sentiment de déclassement de ces habitants qui voyaient un monde disparaître. En effet, les nouveaux locataires ne partagent pas cette conscience collective et ce mode de vie populaire. Les relations entretenues sont celles d'un voisinage cordial, mais ne sont ni sous-tendues, ni entretenues par des liens familiaux, des solidarités professionnelles ou le partage d'événements festifs. Pour ces nouveaux habitants, le passage par la rue de la République représente souvent une étape transitoire dans une trajectoire résidentielle qui les porte ailleurs, vers des espaces plus valorisants ou l'accession à la propriété. On retrouve ici, dans un autre contexte urbain, les processus d'évitement, de ruptures dans les carrières résidentielles, du « classement des uns qui fait le déclassement des autres » décrits par Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire dans les quartiers d'habitat social[40] et qui nous disent que

35 CCI, 1994.

36 Noschis, 1984, p. 74.

37 Halbwachs, 1950, p. 136.

38 Il en restera le quartier d'accueil tout au long de la première moitié du XXe. Attard-Maraninchi, 1997.

39 Halbwachs, 1994, p. 309.

40 Chamboredon, Lemaire, 1970.

la proximité spatiale, le fait de partager un même espace, loin de favoriser le partage et une adhésion à un mode de vie, peuvent au contraire en radicaliser les extrêmes et inciter à l'accentuation de la mise à distance sociale.

L'ESPACE DE LA MÉMOIRE

La rue de la République s'étire sur plus d'un kilomètre et traverse successivement du sud au nord (et pour s'en tenir aux désignations autochtones) le Vieux Port, Colbert, les Carmes et la Joliette. Elle étend son aire d'influence sur les quartiers adjacents, comme le Panier, Belsunce ou la Bourse, auxquels mènent les rues perpendiculaires. Administrativement, elle est découpée par l'INSEE en plusieurs divisions qui ne lui correspondent que partiellement et recouvrent d'autres espaces (Joliette, Évêché, Docks, Albrand-Pontevès, Forbin, Mazenod-République, Buttes des Carmes). La partition de Marseille en arrondissements pose la rue de la République comme ligne-frontière entre le 1er et le 2e[41]. Mais elle occupe également une fonction de passage et d'approvisionnement pour l'ensemble du territoire de la commune et il est nécessaire de la replacer dans un cadre plus large que celui du regard porté par ses seuls habitants. J'ai demandé à chacun de désigner le quartier dont ils se déclaraient, dont ils se sentaient appartenir… jamais la rue de la République n'a été citée ! La rue est une adresse, mais ne forme pas quartier. Des frontières invisibles apparaissent quand les interrogations portent sur les lieux fréquentés. Les sociabilités internes à la rue, concernant les courses, les loisirs, les relations de voisinage, la fréquentation des équipements publics comme les écoles, des cafés, des coiffeurs… tracent des micro-territoires formant autant de micro-communautés de proximité. Lorsque nous avions tenté, dans le cadre de cette recherche-action, d'organiser avec la Coordination des associations et collectifs une « fête de la rue », qui devait représenter un moment d'échanges et de visibilisation de la mobilisation, l'essentiel de la discussion avait porté sur l'emplacement où pouvait et devait se tenir cette manifestation. Il paraissait impensable – et cela l'était certainement – que des « gens du bas » se déplacent jusqu'à la place de la Joliette, et vice-versa que « ceux du haut » descendent jusque vers le Vieux Port. Nous étions finalement tombés d'accord pour un compromis sur le milieu de la rue ou sur une fête itinérante dans laquelle chacun pourrait se retrouver. Cette artère juxtapose des aires différenciées que chacun évoque et identifie à l'aune de ses habitudes et de ses souvenirs ;

41 Marseille est administrativement et électoralement partagée en 16 arrondissements, regroupés en 8 mairies de secteur. Le 1er arrondissement est regroupé avec le 7e pour former le 1er secteur, dont la mairie se trouve en haut de La Canebière ; et le 2e arrondissement forme, avec le 3e, le 2e secteur dont la mairie est située sur le côté ouest du Panier, face à la mer et à la gare maritime.

Station sanitaire de Fernand Pouillon. Construite sur le port en 1948, les immigrants y étaient examinés et « désinfectés », par crainte notamment qu'ils soient porteurs de la peste. Ci-dessus, les étuves.

[Photographie : Martine Derain, décembre 2009]

et qui, selon les échelles auxquelles on la saisit, déploie des usages et des fonctionnalités multiples : il n'y aurait donc pas une, mais des rues de la République qui résisteraient aux lieux communs et à l'uniformisation de l'urbanisation haussmannienne.

Artère commerciale et vie de village

La rue de la République est habitée, mais aussi traversée : c'est l'une des artères principales de la ville, qui permet l'accès aux gares maritimes de voyageurs et de commerce[42] et l'accès vers le réseau autoroutier et l'aéroport de Marignane. Des années 1880 jusqu'aux années 1990, elle fut une artère particulièrement bien achalandée, qui formait avec les autres rues commerçantes du centre-ville un espace marchand actif et attractif, ouvert à toute la ville et au delà. Nous avons cité plus haut quelques enseignes dont l'activité était directement reliée à l'activité portuaire, mais de nombreux commerces s'adressaient à l'ensemble de la population, et notamment à la bourgeoisie marseillaise. Les personnes âgées de la rue se souviennent encore de la Samaritaine, l'un des magasins de nouveautés les plus courus de la ville (un café en porte encore le nom aujourd'hui), de la Grande Chemiserie Lainé et du Roi du Bon Marché dont les étals débordaient jusque sur les trottoirs, des fourreurs, des confiseurs, des hôtels ou du Grand Bar de la Belle Époque, dont la marquise est encore visible, qui assuraient la renommée de la rue. Ce négoce, qui étendait son aire d'achalandise par-dessus les mers avec la fréquentation des marins, navigateurs et passagers des grandes compagnies maritimes, coexistait avec une offre de proximité. Les habitants, s'ils se remémorent avec gourmandise ce passé prestigieux, parlent surtout des petits commerçants avec qui ils entretenaient des relations de voisinage et qui pouvaient se trouver d'ailleurs être aussi des parents. Ce sont principalement les commerces d'alimentation et les nombreux cafés qui sont cités le plus souvent. Nous avons pu constater combien encore les bars sont particulièrement, sur la rue de la République, des espaces de sociabilités intenses : on s'y rendait ou s'y réunissait, malgré les difficultés d'accès dues au chantier du tramway ! L'activité commerciale de la rue paraît encore florissante en 1996 avec l'installation d'un magasin Tati, poursuivant l'extension dans le centre-ville d'une vaste zone dédiée au commerce populaire : bazars, boutiques de prêt-à-porter, discount alimentaire et snacks ouvrent leurs portes et perpétuent le rôle primordial des migrants dans le dynamisme commercial de la ville[43].

42 Algérie, Tunisie, Corse et au terminal croisiériste.

43 Manry, 2006.

Centre de rétention administrative d'Arenc, démoli en 2006. Un nouveau centre a été construit dans le quartier du Canet.

[Photographie : Laure Chaminas]

Autres passants, les travailleurs… La rue fut, de longue date, un lieu d'embauche pour la main-d'œuvre précaire et de nombreux syndicats et associations y ont tenu leurs bureaux. La place de la Joliette fut le point de recrutement quotidien des dockers journaliers, se présentant à l'embauche tous les matins à l'aube, espérant être retenus pour le débarquement des navires[44]. Sur et autour de la rue se trouvaient la Société des Gens de mer, le Club international des marins, le Syndicat unitaire des marins CGTU… Jusqu'aux travaux de réhabilitation, elle était également « la rue de l'intérim ouvrier » : s'y concentraient quinze agences de travail intérimaire, soit 1/5e du marché de la ville. Aux côtés de deux ou trois agences franchisées de grandes enseignes nationales, des agences locales de moindre importance, parfois réduites à un simple bureau avec vitrine, proposaient au passant des offres d'emplois souvent peu qualifiés dans le bâtiment, l'industrie et la manutention, secteurs pour lesquels ces agences fonctionnaient comme des « sous-traitants » des grosses entreprises locales[45]. La fermeture des locaux commerciaux et leur reprise par les bailleurs afin d'attirer les grandes enseignes de la distribution ont cependant mis à mal cette tradition de centralité de l'emploi ouvrier, désormais plus dispersée dans la ville. Ainsi, la rue de la République présente toutes les caractéristiques d'une contiguïté de quartiers populaires : s'y s'articulent les sociabilités, les pratiques et les appropriations spatiales, les circulations et les usages des habitants de ses différentes divisions. Ce caractère populaire, décrit par Anne Raulin comme un espace dans lequel se conjuguent « densité et fidélité commerciales », « importance de la vie publique au sens littéral de vie sur la voie publique » et attachement à un « leader politique », proche des habitants et de son terrain électoral[46], renvoie aussi à l'image du « village dans la ville », que l'on trouve d'ailleurs souvent convoquée par les habitants :

> — Ici, c'était comme un village… Tout le monde se connaissait, on s'entraidait…
> — Le soir, c'était pas pareil que maintenant, c'était un autre monde, une autre ambiance… On sortait les chaises dans la rue, devant les portes… Les vieux surveillaient les enfants…

44 Domenichino, Guillon, 2001.

45 Faure-Guichard, Fournier, 2004, p. 202.

46 Raulin, 2001, p. 100.

Alors, comme l'écrit Cesare Mattina à propos des présidents des Comités d'Intérêt de Quartiers avoisinant la rue de la République, c'est bien « la représentation d'un passé mythique [qui] prévaut constamment par opposition à un présent ou à un passé récent qui seraient caractérisés par l'insécurité et le délabrement ». Cette nostalgie qui s'exprime de manière récurrente dans les récits des habitants est aussi « constructrice d'identités[47] », dans le sens où elle participe d'une réélaboration de l'histoire et de la mémoire collective autour d'une communauté réinventée. Cette identité reposerait sur des appartenances communes, une convivialité entre les familles, une vie de village que les mobilités et migrations qui ont nourri le peuplement de la ville rend pourtant bien mythique.

Lieu(x) de mémoire

Les lieux sont porteurs de mémoire. Halbwachs, encore, le rappelle : « La mémoire collective prend son point d'appui sur des images spatiales » et « il n'est pas facile de modifier les rapports qui se sont établis entre les pierres et les hommes ». Il ne suffit pas de supprimer, de modifier « dans leur direction, leur orientation, leur forme, leur aspect, ces maisons, ces rues, ces passages, ou changer seulement la place qu'ils occupent l'un par rapport à l'autre », car si les pierres et les matériaux ne résistent pas, « les groupes résisteront, et, en eux, c'est à la résistance même sinon des pierres, du moins de leurs arrangements anciens que vous vous heurterez[48] ». Baudelaire, quand il évoque la transformation de Paris au XIXe siècle, le dit ainsi :

> — La forme d'une ville
> Change plus vite, hélas ! Que le cœur d'un mortel […]
> Paris change ! mais rien dans ma mélancolie
> N'a bougé ! palais neufs, échafaudages, blocs,
> Vieux faubourgs, tout pour moi devient allégorie,
> Et mes chers souvenirs sont plus lourds que des rocs[49].

Les groupes sociaux « adhèrent » à leur place et à l'espace. Malgré les changements et les transformations urbaines, on ne modifie pas du jour au lendemain le paysage, qui prend son « sens de tout un réseau de relations qui appartiennent aux pratiques urbaines et unissent matérialité urbaine et conduites sociales[50] ». La « mémoire des pierres », et des lieux, objective, supporte la mémoire subjective des hommes, des sens, des pratiques. La réhabilitation a beau avoir transformé la rue pendant près de deux ans en un immense

47 Mattina, 2004, p. 83.

48 Halbwachs, 1950, p. 136-137.

49 *Le Cygne*, « Les Fleurs du Mal ».

50 Roncayolo, 2002, p. 187.

chantier de poussière, de bruits assourdissants, en un labyrinthe d'échafaudages… Elle peut bien maintenant présenter une image « reliftée » et le tramway tracer son chemin sur un parcours débarrassé des voitures et parsemé d'arbres… Les vitrines vieillottes des commerces ont beau être remplacées par les devantures standardisées de la grande distribution et les façades éblouir le passant de leur blancheur retrouvée… les habitants n'en changent que bien peu leurs habitudes. Les repères restent ceux d'autrefois, quand bien même ledit repère a disparu : on continue par exemple à se donner rendez-vous devant le commerce de Monsieur Untel alors que celui-ci est fermé depuis « des lustres », on continue à fréquenter les mêmes cafés, et une fois les échafaudages enlevés, les mêmes circuits dans la rue sont repris, que seuls le chantier et l'impossibilité totale de pratiquer certains trottoirs et fragments de rue avaient interrompus.

Les usages de la ville montrent les frontières et les limites qui marquent et quadrillent l'espace. Ces limites sont celles de groupes qui les ont forgées à force de pratiques et ne recoupent que partiellement celles des groupes voisins et encore plus rarement celles des passants, acheteurs, employés du quartier de la Joliette qui ne partagent pas cet attachement et cette identification à la morphologie spatiale et sociale de la rue. Pour ces passants ou nouveaux venus, le Bar de la Belle Époque n'est rien de plus qu'un vieux café de quartier. Savent-ils que le Perroquet Bleu, épicerie fine aujourd'hui, était autrefois la propriété d'un des caïds de la pègre marseillaise et l'un des hauts lieux des nuits phocéennes ? Certes, on pourrait croire ici à une nostalgie excessive. Mais ces lieux constituent autant de points de repère et d'évocation que partagent « ceux qui en sont » et les différencient justement d'autres, qui ne s'inscrivent pas dans ce lignage social. De nombreux habitants disent souvent que changer une vieille dame, ne serait-ce que d'immeuble, la conduirait à une mort certaine… Et ils ont peut-être raison : elle y perdrait des voisins attentionnés, une habitude des lieux, des bruits et des repères, plongée tout à coup à quelques centaines de mètres de son ancien domicile dans un monde inconnu. On a vu à plusieurs reprises des locataires demander un relogement collectif dans un même immeuble afin de perpétuer une organisation de voisinage qui a fait ses preuves et qui rassure. C'était d'ailleurs, en 2007, l'une des propositions de Marseille République à ses locataires récalcitrants afin de les décider à « libérer » leur logement…

LA MOBILISATION : L'ÉMERGENCE D'UN « NOUS » ?

C'est la réhabilitation, *le problème de la rue de la République*, qui, malgré conflits et dissensions, a uni et créé un lien entre des habitants qui jusque-là ne fondaient pas leurs rapports sur une appartenance à cet espace partagé et ne se connaissaient pas. Les menaces d'exclusion, le sentiment de partager malgré tout un même destin, les échanges autour des pressions et des négociations avec Marseille République ont contribué à façonner une forme d'identité collective et de revendication d'appartenance. Certains ont tenté de l'exprimer en se nommant : « les Républicains ». Cette dénomination, en même temps qu'elle montre l'absence antérieure d'une désignation particulière, en appelle à quelque forme sociale constituée à partir d'une expérience commune, qui est celle de la résistance aux pressions, de l'apprentissage de ses droits, de la prise de parole. « Les Républicains » sont ceux qui habitent la rue de la République et ses alentours, et qui sont menacés d'éviction par les bailleurs. L'appellation, certes peu utilisée, mais qui a fonctionné un temps comme un slogan, renvoie aux fondements de la République et à l'égalité des citoyens, de laquelle se réclament les habitants. Cette expérience collective de résistance, exprimée lors des temps forts de la mobilisation (manifestation de novembre 2004, « Pétition des 222 », réunions publiques…) ou par la participation régulière à la Permanence, trace-t-elle les prémisses de l'émergence d'un « Nous » qui pourrait transcender les clivages ou a-t-elle seulement permis d'asseoir la légitimité de quelques-uns ? Le discours « sur soi » produit lors de ces rencontres, même très « cadré » lors des Permanences ou des réunions publiques, et qui se porte aux yeux du public à travers la médiatisation, fut l'une des armes des habitants et des associations.

Les « Indésirables », comme certains habitants en colère se sont également désignés, ont éprouvé le besoin de laisser éclater leur inquiétude devant l'absence de relais politique, puis leur rancune de se trouver méprisés et « abandonnés » dans l'angoisse d'un avenir incertain et de menaces très concrètes. Ils ont fait appel aux associations locales et particulièrement à Centre-Ville Pour Tous, dont l'une des premières actions a été d'utiliser les médias pour porter l'affaire sur la place publique et sortir les habitants du face-à-face privé et individuel entre logeur et logés. Pour répondre aux nécessités de la mise en forme et du récit journalistique, cette publicisation est passée par l'utilisation de cas qui avaient valeur d'exemple[51]. La diversité des habitants de la rue, longuement évoquée au début de ce texte, a permis à l'association de ne pas jouer

51 Comme celui de Mme Ben Mohamed dont les huissiers avaient forcé la porte en son absence et « terrorisé » ses enfants et qui a pu obtenir réparation devant le tribunal.

le jeu du clientélisme, pourtant particulièrement vivace dans cette partie de la ville, dans la « sélection » des cas à défendre, comme elle lui a permis de se tenir relativement à l'écart des stratégies de pouvoir et de légitimation de groupes institués. Pour de nombreux habitants, l'action collective fut l'occasion de sortir de l'isolement dans lequel les avaient plongés les déménagements des voisins, l'affaiblissement des sociabilités, le veuvage ou l'éloignement des enfants… Et parfois de prendre un peu de bon temps, de dédramatiser leur situation en ironisant sur le bailleur et ses mésaventures… L'enthousiasme avec lequel certains participent aux réunions bimensuelles, parcourent la rue malgré leurs problèmes de santé pour afficher des tracts, prennent soin de leurs voisins ou de certains inconnus plus menacés qu'eux, dit tout ce qu'ils retrouvent de dignité et de plaisir à se battre ensemble. L'énergie constante, le soutien mutuel, la fidélité, l'humour aussi dont ils firent souvent preuve, furent un rempart efficace à l'abattement et à l'angoisse de l'avenir… et une arme redoutable pour continuer à résister aux pressions ! Ces rassemblements, ces rencontres étaient l'espace où le droit allait pouvoir les rétablir dans leur légitimité et où ils allaient pouvoir s'exprimer et se dire pour exister, se visibiliser hors des réseaux politiques et clientélaires qui n'avaient pas su les protéger. Ils ont tenté de se constituer comme acteur collectif pour défendre une légitimité contestée. Le processus d'élaboration et de réélaboration d'une mémoire collective par l'idéalisation d'un mode de vie et la sélection de ceux qui pouvaient s'en réclamer s'inscrit donc dans cette tentative, peut-être utopique, de se poser comme acteur essentiel de la réhabilitation.

EN GUISE DE CONCLUSION

J'ai appréhendé ce travail de mémoire au moment même où il se déroulait, j'ai tenté d'en démêler les fils en respectant au plus près la parole des habitants, croisés ou entendus dans les manifestations publiques, lors d'une enquête réalisée en porte-à-porte pour Centre-Ville pour Tous ou dans les cafés, et de ceux qui, mobilisés et au cœur de l'action, ont bien voulu se prêter au jeu de l'entretien et du récit… Et si j'ai principalement déroulé le fil rouge de mon analyse à partir de quelques acteurs, médiatisés et visibles, j'ai sans cesse pensé à ceux qui n'ont pas pu ou pas su résister, déjà partis quand nous avons commencé notre recherche et dont la présence est perceptible – je l'espère – au travers de ces lignes et dans les plis des paroles des uns et des autres. J'ai porté un regard critique sur les stratégies de requalification sociale que ces habitants, dans un élan de dignité et de révolte, mettaient en œuvre et sur la manière dont ils procédaient pour se re-légitimer. Un rôle parfois un peu ingrat, un regard parfois cru, mais indispensable pour dire l'épaisseur sociale de la rue de la République, sa complexité, auxquels s'est adjointe l'écoute sensible de la documentariste Caroline Galmot. Le travail mené par elle fait partie intégrante de cet ouvrage. Les entretiens qu'elle a menés pour former la matière musicale d'un portrait sonore de la rue m'ont également servi de sources d'information, et ont permis à l'une et à l'autre de porter un regard et une écoute doubles, déplacés, sur les récits.

Retracer et donner à lire une mémoire sociale en cours de reconstruction et de réappropriation n'est en effet pas chose aisée. Les choses glissent, fuient, évoluent, reviennent ailleurs et autrement… Depuis la fin de la recherche, il y a maintenant près de deux ans, la situation a évolué. La réhabilitation est au milieu du gué, les difficultés rencontrées par les habitants ne sont plus tout à fait les mêmes, certains problèmes se résolvent, d'autres apparaissent : les locataires relogés chez certains bailleurs sociaux doivent aujourd'hui faire face à des charges prohibitives, qui mettent en danger leur maintien sur la rue, des augmentations de loyers exorbitantes menacent les locataires d'ANF/Eurazeo… Certains habitants sont retournés à « l'anonymat », ont repris le cours de leur vie, happés par le flot des préoccupations quotidiennes ou d'autres engagements. L'action collective se reconfigure, de nouveaux habitants et de nouveaux militants apparaissent et la mobilisation adopte d'autres formes, sans doute plus « discrètes », qu'il faudrait pouvoir suivre… Au cœur de l'incertain et de l'insu, je ne doute pas cependant d'avoir assisté à un moment qui a mis au jour les enjeux qui attendent la ville et les fractures qui la traversent. Comment reconstruire de la ville sans faire table rase ni de l'urbanité préexistante, ni de l'enchevêtrement des relations sociales et des pratiques, ni de l'épaisseur sociale et historique qui fonde l'identité d'un territoire et d'une ville ? Comment remailler le tissu social après des opérations de réhabilitation de grande envergure ?

Ici, pendant cinq ans, des habitants se sont mobilisés, bon gré, mal gré. Ils ont fait entendre leur discours dans un espace politique qui ne les attendait pas et sont apparus à la fois porteurs d'une histoire de la ville que nul ne peut effacer et d'une place que nul ne peut contester. Ils se sont investis, se sont écoutés, confrontés, affrontés, sans que soient pourtant gommées les différences de statuts et de légitimités. En quoi le discours élaboré par les habi-

tants et leurs associations pourrait-il constituer le ferment d'une nouvelle mémoire collective, qui ne se réfèrerait plus cette fois à un passé recomposé, mais se fondrait dans une communauté d'expérience, propice au partage ? Chacun reprendra-t-il ses marques et sa place après la mobilisation ? L'âpreté de la lutte, l'inégalité des forces en présence, la réversibilité des alliances objectives entre locataires ne pouvaient que rendre instables le sentiment d'appartenance et la solidarité qui avaient émergé un temps, au plus fort du conflit. Pourtant, quelque chose s'est passé : peut-on avancer que les liens qui tissaient la trame des configurations sociales de la rue de la République, que le partage, « le découpage des temps et des espaces, du visible et de l'invisible, de la parole et du bruit[52] » en ont été nécessairement transformés ? Car il ne faudrait pas sous-estimer ici ni la valeur des succès obtenus, très réels d'abord quant aux relogements et aux indemnisations, ni la portée symbolique et imaginaire de l'expérience collective sur chacun. Peut-on imaginer, du côté des aménageurs et des édiles locaux, que leur perception de la participation des citoyens en ait été elle aussi affectée ?

52 Rancière, 2000.

Votre projet est génial mais j'aurais préférer
que vous laissiez tout comme c'était
comme sa aurais fait pensée au passé

Fabritus
Sonia

La nouvelle entrée de Marseille : de gauche à droite : les immeubles Kaufman and Broad (logements) et Le Sextant (bureaux), de l'autre côté de la passerelle en démolition, les immeubles Constructa Cœur Méditerranée (hôtels), les Docks et les silos du quai d'Arenc (transformation en bureaux, salle de spectacle et restaurant panoramique. Maîtrise d'ouvrage : Sogima. Maîtrise d'œuvre : Eric Castaldi.)

[Vues depuis la Bibliothèque départementale, décembre 2007]

Îlot M5, entre les rues d'Hozier, de Ponteves, de Forbin et Chevalier Paul. Maîtrise d'ouvrage : Georges V et Apollonia. Maîtrise d'œuvre : Roland Castro, Yves Lyon et Sophie Denissof, 330 logements (dont 72 en loyers conventionnés) [Avril 2007]

Îlot M1, entre le boulevard de Paris, le boulevard de Dunkerque, la rue Melchior Guinot et la rue Mirès. Maîtrise d'ouvrage : Kaufman and Broad. Maîtrise d'œuvre : Cabinet MAX (Marceau Lauricella, Annie Gulian et Xavier Babikian). À l'arrière-plan, immeuble Sogima (logements) [Mai 2008 - février 2009]

Entre vaguer et chercher – dans le sens le plus noble du terme – y a-t-il vraiment une différence de « niveau » ?

[Fernand Deligny, 1981-1982]

DANS TOUS LES SENS

C'était au début de l'année 2004 dans le calme apparent d'une réhabilitation annoncée, qui ne commençait pas : un choc. Violence des lieux : immeubles à l'abandon, ordures, appartements murés, acier, béton. Cette découverte, je l'ai faite dans l'action avec Centre-Ville Pour Tous, lorsque l'association fut alertée par des habitants qui affrontaient l'inertie du propriétaire d'alors et craignaient leur éviction à l'arrivée du suivant. Un peu plus tard, quand leurs craintes se confirmèrent, j'ai grimpé chaque immeuble, des dizaines d'immeubles, presque vides. Fait du porte-à-porte, dit à chacun, non vous n'êtes pas seuls, non ce n'est pas une affaire privée de propriétaire-locataire, de propriété-droit sacré, il s'agit de la ville en son entier, de l'affaire de tous.

Violence des mots, les fonctions terribles de la parole : le politique, c'est aussi cette forme particulière de l'emploi du langage, l'institution de la parole et sa répartition dans la société – son pouvoir de séparation et d'assignation à chacun d'une place, d'une capacité : « Je ne souhaite pas voir les habitants relogés sur place… remplacer la moitié des habitants… un centre qui mérite autre chose… », disent des élus locaux. « Des pauvres, qui vivent dans des taudis, avec des rats… », dit le nouveau propriétaire. « Vous irez dans les quartiers Nord, c'est votre place ! Vous n'aurez pas le choix et n'en demandez pas trop ! », en concluent ses « médiateurs », s'adressant à ceux qui n'y seraient donc pas, à leur place…

Martine Derain

Alors vint une immense colère : des femmes seules, des ouvriers, des chômeurs, des personnes âgées, à qui sont déniés les droits élémentaires et une protection à l'égal de tous, tout simplement ! (Je me souviens de cette phrase de Mallarmé : « Je sais que je ne m'inquiète ou ne m'indigne sinon quand je vois au nom de l'esprit individuel ou collectif molester du pauvre monde, *où je me place*[1]… ») J'ai alors cherché les espaces dans lesquels la parole des anonymes s'était énoncée, glissée, l'ailleurs d'un langage du pouvoir assourdissant. « Des mots pas dominants », dit une artiste amie. Où pouvait-on les écouter ? Je les ai trouvés sur les murs de la rue, au fil de mes rencontres ou dans le Livre d'or d'Euroméditerranée – réutilisés ici. Humour et justesse, en contrepoint réjouissant ! désespoir souvent, disant l'impossibilité d'un prendre part à la transformation de la ville, le sentiment du mépris, une douleur – une adresse à ceux qui en « notre » nom dessinent les villes où nous vivons. De cette période datent les premières images de la rue, plans serrés, des centaines de portes murées, numérotées, images un peu sales, faites dans l'urgence, pour compter, se compter, et m'inventer un « territoire » en marchant.

Un territoire fait toujours appel à d'autres que lui. J'ai choisi dès le début de mon activité l'espace public comme lieu de travail et de création (non pas contre le musée ou la galerie, mais comme un autre espace de l'art – dans le mouvement de la ville). Ce choix exige l'inscription de ma pratique dans de multiples désirs : le mien, celui du commanditaire ou celui du passant. Comment en effet faire vivre un objet artistique dans un tel espace, appartenant à tous, à personne et lieu paradoxal d'une hospitalité sans hôte[2], sans l'invitation au dialogue ? sans « réserver » tout au long de la création (des premières recherches à la réalisation) une place pour l'autre, quel qu'il soit, connaisseur en art ou non ? Et sans craindre le conflit qui advient, parfois ?

J'ai poursuivi cette implication pendant trois ans depuis un atelier/espace d'exposition, La Compagnie, à Belsunce, inscrit dans le programme de réhabilitation du quartier sous le mandat de Robert Vigouroux – pour « *diversifier* la population », écrivait *Le Méridional* lors de son inauguration[3]. Interrogeant ce qui les voulait ici, les artistes fondateurs du lieu avaient articulé leurs propositions autour des transformations urbaines et humaines provoquées par la réhabilitation, les croisant avec celles de chercheurs et d'habitants du quartier. J'ai repris à mon compte l'interrogation et proposé une installation pérenne sur le seuil

1 Question posée par les rédacteurs de la célèbre revue à de nombreux artistes, qui n'est pas sans résonner avec les propos de ce livre : « Quelle est la meilleure condition du bien social, une organisation spontanée et libre ou bien une organisation disciplinée et méthodique ? » *L'Ermitage*, 1893.

2 Derrida, 1997.

3 *Le Méridional*, 13/04/92.

du tout dernier foyer Sonacotra[4] construit à Belsunce – une histoire de portes déjà, qui s'ouvrent ou se referment. Portes qui s'ouvrent : celles d'un logement minimum et temporaire octroyé d'abord aux travailleurs venus d'Algérie et aujourd'hui à tous, à tous ceux que l'on qualifie de « plus démunis » ou d'« exclus » ; portes qui se referment ou ne s'ouvrent jamais : celles d'un « chez soi », anonyme, égal. Je reprends donc ici le fil d'un travail, sur ce qui lie la maison et la chose publique, et d'une expérience, cette fois rendue plus complexe encore par le compagnonnage des militants de Centre-Ville Pour Tous (dont je suis depuis cette première histoire de portes), de deux chercheurs et d'une institution de l'État, tous producteurs de discours…

Je me suis résolument placée aux côtés des habitants, j'ai partagé et documenté leur lutte – une belle bataille et quelques victoires. La recherche-action, arrivée après l'engagement premier, m'a permis d'imaginer un nouvel agencement de mes « préoccupations d'espaces ». C'est en allant sans cesse de l'un à l'autre de ceux que j'arpentais là, politique, scientifique, artistique, accumulant de la matière, sans certitude (mais ne me résignant pas à l'ordre du monde), qu'un chemin s'est dessiné. Il a fallu d'abord transformer la colère, mon aiguillon toujours pour commencer un travail, et la dépasser pour ne pas en rester à la simple dénonciation ou au constat. Agir et proposer images ou gestes ancrés dans mon expérience, mais qui ne serviraient aucune idéologie (pas même une contre-idéologie) – ne tenteraient pas d'expliquer ou d'illustrer un quelconque problème social ou politique[5]. Sans doute ai-je choisi, pour commencer, de photographier, exercice silencieux du regard et de l'écoute, entre activité et passivité, pour échapper à tout discours fonctionnaliste ?

Dans l'action peuplée et bruyante, il y avait comme en creux l'absence, les absents : ceux qui partaient discrètement, comme soustraits à la rue (à la vue ?), ou ceux que nous n'avions pas pu compter, partis avant le début de la mobilisation. Mais ces absents manquaient-ils ? Et à qui ? Sont alors arrivées les images des appartements haussmanniens tout récemment quittés par leurs habitants ou ruinés par leurs propriétaires – « dévitalisés », tel est le mot, rendus inhabitables – et inhabités parfois depuis plus de vingt ans. Au sol, un fin voile de poussière, qu'aucune empreinte de pas ne déchire. Et en regard de ces images, de ces demeures où les habitants n'étaient plus, celles où ils ne pouvaient être, qui se construisent autour, dans cette « zone de prospérité partagée »

4 *D'un seuil à l'autre [Perspective sur une chambre avec ses habitants]* : installation conçue avec Dalila Mahdjoub pour la résidence sociale du 35 rue Francis de Pressensé et réalisée par l'association commune, 2003-2007. http://www.la-compagnie.org

5 Dan Graham, 1992.

que dit être Euroméditerranée, mais dépeuplées aussi, prévues pour les « classes moyennes et supérieures », tant attendues, tant espérées. Entre Haussmann et Kaufman, des images sans action, sans événements, presque vides, d'un vide qui me rendait visible le lent processus de transformation de la ville, sinon d'éviction de certains de ses citoyens et les failles, sinon la faillite, d'un « projet » rêvant d'un centre-ville qui ne serait pas le centre de Marseille[6]…

Tout au long de ces années, j'ai également porté une grande attention aux images des autres et aux autres images*, appuyant quand je le pouvais leur réalisation. Multiples regards d'habitants ou de militants, de journalistes, d'artistes et de cinéastes, participant tous de la construction des représentations symboliques et imaginaires de la ville, dont on sait l'importance qu'elles prennent dans la mise en œuvre du « réel ». La collecte de ces images et la constitution d'un fonds documentaire – nécessairement incomplet – sur la rue et ses habitants m'ont semblé essentielles : le différent, le divers, voir avec les yeux des autres, pour concevoir autre ? le fragmentaire, le discontinu, pour laisser place à l'insu ? Et puis, après la production ou la collecte, trouver des manières de les restituer, de les agencer, de leur donner ou de les inscrire dans un cadre public, pour les rendre disponibles à quiconque : projections des films réalisés sur la rue[7], publications de mes images dans des revues d'art ou militantes[8], communications lors de séminaires de recherche[9]… Enfin, comme pour clore cette expérience, effectuer le versement de mes photographies aux Archives départementales, avec celui des archives de Centre-Ville Pour Tous[10].

Je vois cette pluralité de formes et d'actions, jusqu'à la conception et la publication de ce livre, comme une interrogation sur la puissance des images. Que peut une image ? Peut-elle inquiéter, troubler le « réel » ? Et quelle est sa valeur d'usage, d'échange : à qui appartient-elle ? Sans doute, n'aurai-je rien fait d'autre ici que ce que les habitants eux-mêmes ont fait : résister aux enfermements, déplacer une question privée et participer à sa mise en commun, ouvrir un espace critique et faire ainsi qu'il y ait du jeu. Jeu, dans tous les sens : à la fois amusement libre et activité réglée (de la compétition sportive à la scène de théâtre…) ou instruments et objets à utiliser ensemble, ou encore : espace ouvert pour le mouvement et le déplacement.

6 Ascaride, Condro, 2001.

7 À Marseille, les premiers montages et les films achevés ont notamment été projetés, et discutés, au Polygone étoilé. Liste des films en bibliographie.

8 Dans le champ de l'art : *Urban Makers, Parallel narratives of grassroots practices and tensions*, edited by Emanuele Guidi, b_books, Berlin (Cities on the edge, Liverpool 2008). Dans le champ militant : site internet et publications CVPT.

9 Séminaire PUCA, « Renouvellement urbain, observateurs et observations », juin 2008, Paris.

10 Toutes les images publiées dans ce livre (qui ne sont pas toujours créditées), et une partie des séries dont elles sont extraites. Leur utilisation sera possible à la condition de ne pas faire l'objet d'une quelconque protection de droits d'auteur. Le versement CVPT est en cours, qui comprend tous les documents relatifs à l'action menée sur la rue et certains des films qui y ont été tournés. Seront également versés les images, pièces et documents juridiques et administratifs concernant les actions menées au Panier, à Belsunce et à Noailles depuis 2000.

11 Jean-Stéphane Borja, dans *Les empressés*, article du rapport de recherche consultable sur le site de CVPT.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE
des BOUCHES-du-RHÔNE

* Attention étendue aux images consultables dans les archives publiques. Je parle bien d'archives accessibles à tous et je ne prétends pas les avoir toutes trouvées. Côté archives privées, des photographies ont été collectées au cours de l'Atelier Mémoire de l'association Solidarité Mieux Vivre (dont quelques unes sont montrées dans le chapitre *Mémoire(s) à l'épreuve*). Une amie artiste m'a fait connaître *Le spleen de Marseille*, court-métrage de l'écrivain Emmanuel Loi, tourné sur la rue en 1992, où le spectateur arpente ce plus d'un kilomètre de façades dans les pas des passants et la belle énergie d'une rue peuplée. Il faudrait aller chercher dans les archives des deux grands propriétaires, ce qu'il m'était difficile de faire. Le percement de la rue, ses qualités architecturales, son inscription dans l'histoire urbaine du XIXe siècle ont été amplement étudiés et documentés, comme ses usages et ses fonctions. Mais comment ses habitants ont-ils été représentés ? La rue de la République ne fait pas quartier : chacun s'y dit des Carmes ou du Panier, du Vieux Port ou de la Joliette. Son découpage administratif s'en fait l'écho comme sans doute l'absence de fonds réunissant des images sous cette seule indexation. Contrairement à d'autres quartiers de la ville, j'ai trouvé peu d'images. Images éparses au détour d'une information télévisée, à l'INA : l'anniversaire du centenaire de la rue en 1964, avec empereur et impératrice rejoués, ou quelques « sujets » ici et là, où l'on aperçoit façades et passants, intérieurs de magasins et clients (Michèle Morgan venue vendre des tapis signés par elle en 1971, les fraudes électorales en 1982, une manifestation de dockers en 1991 qui conspuent le siège du Front National, place Sadi Carnot, l'ouverture du magasin Tati en 1996 dont on espère qu'il « redonnera vie » au quartier). Au musée d'Histoire de la ville : une publication de la SIM éditée à l'occasion de l'Exposition coloniale de 1922, qui y expose ses actions envers les travailleurs en y montrant *L'abri de l'ouvrier*, destiné à ses employés habitant loin du centre (au mur, une petite pancarte avertit des dangers de l'alcoolisme). Chez les Amis du Vieux Marseille, où les « 111 villages » qui forment la ville et les « petits métiers » des Marseillais sont tous illustrés : « Non, nous n'avons rien, il n'y avait pas matière à. », et à la Chambre de Commerce : « Non, personne n'a sans doute eu envie de documenter ce qui fut d'abord un échec. » Enfin dans la presse, quelques articles « 'reliables' et – parfois seulement – 'reliés' avec l'affaire telle que nous la connaissons actuellement », notamment sur la question de ces habitants aussi que sont les squatteurs. Une période « muette », d'avant l'émergence d'un problème public, disent les sociologues[11]…

Extension du siège social de l'armateur CMA-CGM, quai d'Arenc. Maîtrise d'œuvre : Zaha Hadid Studios.
[Vue depuis les Archives et Bibliothèque départementales Gaston Defferre, mars 2009]

Et il faudrait aussi parler de tous ces dispositifs sociaux organisés autour d'un unique point de parole, mais où ce qui se passe n'est ni un événement scénique avec son auditoire, ni une conversation avec ses participants, mais plutôt quelque chose qui est de l'ordre du lien. Bien qu'admettant le plus souvent des participants entièrement pris dans leur rôle d'auditeur, les événements de cette sorte comportent aussi nécessairement une autre classe d'auditeurs, plus concernés par ce qui se dit et qui ont plus de droits à se faire entendre qu'ils n'en auraient face à une scène de spectacle.

[Erving Goffman, 1987]

LA PERMANENCE, ou comment faire place au problème de la rue de la République

Pour commencer, il faudrait déjà dire que le destin de la rue de la République ne s'écrit pas qu'à Wall Street, pas plus qu'il ne se laisse réduire aux seules procédures publiques d'aménagement. Pour part, ce destin est aussi associé à l'émergence d'**un problème public qui se confectionne très concrètement** – il n'existe pas *par nature* ou *en nature* animé par les intentions, intérêts ou plans des uns et des autres. Afin de comprendre et saisir ce qui se passe, il semble alors raisonnable de repartir et de se rapprocher de l'action collective qui façonne et porte ce problème, des activités qui en assurent le déploiement et le maintien, de ce que font les acteurs et de ce à quoi ils œuvrent. Dans ce raisonnable, certaines versions peuvent alors aller de soi, « ar-raisonner » davantage que d'autres, cristalliser les attentions et réaliser la cause là où d'autres, concurrentes ou alternatives, échouent. Parler du problème de la rue de la République situe en cela un processus émergeant et dynamique, porteur de définitions, d'attributions de responsabilités et de configurations dont le maintien peut se décrypter comme un enjeu de lutte pour un ensemble d'acteurs investis au sein d'une arène publique.

chapitre 5

Jean-Stéphane Borja

La rue de la République constitue alors un intervalle où s'observe une telle ressaisie collective. La meilleure preuve réside peut-être dans le cas exemplaire de gentryfication qu'elle constitue pour bon nombre. Et pour « cause », il y est question d'une expulsion massive des habitants, d'une population « fragile » résidant dans du logement social de fait. Pour autant, notre objet n'est pas ici de faire l'histoire ou le récit de cette gentryfication, ni de la mobilisation qui y a pris place, d'attester ou de soutenir la lutte engagée par certains et la réalité « mise en plis », d'en retracer avènement et trajectoire. Ne pas retracer ou déplier ne constitue pas un renoncement, une facilité ou l'expression d'un doute. Sans prétendre l'épuiser en ces quelques pages, notre ambition s'inscrit davantage dans la perspective de **saisir comment une cause en vient à gagner en consistance**, à aller de soi, quelles activités et dispositifs viennent la soutenir, comment s'installent des pratiques, et ce qui peut surgir et les bousculer.

Comment s'engagent des visions du monde ? Comment s'entrouvrent des portées à chaque instant ? Comment se modalisent des engagements embrassant ces portées ? À chacun de ces instants, ce sont des devenirs ou des futurs qui se jouent, se profilent et s'engagent, des précédents et des passés qui se convoquent ou se réécrivent, des responsabilités et des intentions qui s'attribuent, des « univers de possibles » qui s'affrontent, s'éprouvent ou se dissipent. Un ensemble d'éléments composés par les acteurs, avec lesquels ils composent. Ou non. Mais à chaque instant veut également dire que ces choses se jouent quelque part, et rarement de façon désordonnée. Leur mise à l'épreuve se passe sur une multitude de micro-arènes, avec d'autres, face à d'autres, parmi d'autres, connus ou non, et s'inscrit pleinement dans le processus d'un social en train de faire.

L'intuition est en effet que du public jaillit du social, se forgent des relations nouvelles, s'éprouvent de plus anciennes, s'ouvrent des formes d'hybridation[1]. Ce public trouve alors sa source dans la préexistence de formes de *privaties*[2] empiétées par les débordements d'une activité privée. Un premier niveau de difficultés réside alors dans le fait d'y porter attention, d'en prendre conscience ou non. Certaines choses peuvent en effet rester en gestation ou inapparentes tant qu'elles ne sont pas remarquées, tant qu'elles n'ont pas été portées à attention, tant qu'une alerte n'est pas donnée et que, une fois donnée, elle ne « prend » pas[3]. De cela, on fait l'expérience tous les jours. Et pour cela, Dewey évoque, à côté de l'affectation occasionnée par ces empiétements, leur durabilité et leur

1 Dewey, 2003 ; Park, 2007.

2 Par l'usage de l'anglicisme *privatie*, nous nous référons à des sortes de bordures flottantes entre ce qui relève du privé et du public. Ce travail de partage est ici pris depuis le prisme de l'émergence d'un problème public et d'une culture publique à l'œuvre.

3 Chateauraynaud, Torny, 1999.

persistance, assurant leur prise en compte dans des configurations qui viennent les porter. Des mises en forme accompagnent donc ces prises de conscience, pouvant se traduire par des formes positives d'éducation, d'apprentissage ou de sensibilisation, comme convoquer et stabiliser des formes d'expertises ou rafraîchir la vocation de certaines institutions. Elles ménagent alors **des expérimentations** pouvant participer de l'émergence d'un problème public et des formes de son installation, pour autant qu'une action publique soit visée et initiée par l'action collective[4]. Sur la rue de la République, cette activité collective sera considérée depuis la création de jurisprudences visant à lutter contre la gentryfication.

Cependant, cette offre d'affectations interroge aussi la préexistence de cadres publiquement disponibles, parfois produits, qui permettent de saisir ces empiétements, d'éveiller ces privaties affectées et d'aller au-devant d'une régulation publique. En cela, un cadrage de ce qui fait problème semble nécessaire de sorte à crédibiliser son expression publique, à sensibiliser, à responsabiliser, à déployer une arène publique, à assurer une publicisation, sous cette enquête sociale qui peut très bien être tâtonnante, expérimenter, mais qui n'échappe jamais à la nécessité de s'enquérir de la réceptivité de *tout un chacun* ni d'une *restitution* (rendre) *publique*. C'est donc à l'épreuve d'une certaine justesse et d'une certaine mesure que le problème public prend forme, se cadre, donne au public « conscience de lui-même », entrouvre un processus politique et l'installe à la genèse et au portage d'éventuels dispositifs de régulation. Le dispositif ici observé, la Permanence de la rue de la République, sera considéré depuis ces vues, sans jamais occulter sa relation avec le public avec lequel il interagit.

Entrant dans la Permanence, il se peut alors que la terminologie employée puisse restituer un monde bien froid, prêter à confusions ou appeler à commentaires. En effet, en lieu et place d'un collectif luttant contre les exactions des propriétaires, il sera question d'agent, de client, de service, de résistance… Tels que nous les concevons (et qu'ils sont peut-être conçus), ce ne sont là que des répertoires de rôles et de formes typiques dans lesquels se glissent les acteurs, qu'ils mobilisent et avec lesquels ils composent sitôt qu'ils s'engagent dans des situations où ils sont amenés à solliciter une réparation relevant de quelque expertise.

Il se peut donc que les lecteurs, pour les plus concernés ou affectés d'entre eux, ne s'y retrouvent pas, s'exaspèrent, se lancent dans des « précis » intentionnels ou tentent de « réchauffer le

4 Gusfield, 1981.

monde » en prônant pour eux comme pour les autres, de donner figure plus humaine aux « marionnettes » présentées. Des revendications légitimes. Et d'autant plus légitimes qu'elles ne nous ont pas attendus pour se manifester. Étudiant un dispositif et ses propres tendances à « congeler » les choses, à prélever l'expérience, à la hiérarchiser, à expérimenter, à dé-montrer, à mobiliser, ce sont donc bien ce réchauffement et ce travail de considération qui entrent en considération dans la nôtre comme dans celle des acteurs eux-mêmes. Et cela, de façon très concrète.

Aussi, l'outillage conceptuel n'a pour prétention que d'aider à rendre descriptible ce qui est observable et, bien souvent, observé par les acteurs eux-mêmes. C'est peut-être, par ce seul aspect, s'autoriser la prétention à entrer dans une description qui réponde d'une discipline sociologique, repartant « des moments et de leurs hommes » plutôt que « des hommes et de leur moment[5] ». Et ce, quitte à parler depuis une place où, par ailleurs, et de tous bords, beaucoup y sont allés de leurs commentaires ou critiques. *Mais ceci – et comme fond d'analyse – en ne s'y risquant qu'à de rares occasions en public…*

5 Joseph, 1998

1 • INTERMÉDIATION JURIDIQUE

L'affaire de la rue de la République trouve son origine dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat initiée en 2001 pour rénover le bâti vétuste et peu entretenu de cette artère haussmannienne du centre-ville marseillais. Une convention encadre alors la réhabilitation du patrimoine de deux grands opérateurs privés détenant chacun plus de 1300 logements sur le périmètre délimité. Le problème de la rue de la République émerge, quant à lui, en 2004, face à la menace d'expulsion des habitants qui surgit avec l'arrivée d'un nouveau propriétaire. L'association Un Centre-Ville Pour Tous est alors saisie par des habitants et intervient depuis pour faire respecter le droit des locataires…

L'alerte

À la source de cette intervention, l'alerte d'une habitante, célébrée à plusieurs reprises pour sa « clairvoyance[6] ». Depuis 2001, cette dame se trouve en effet aux prises avec des squats. Bruits tardifs, odeurs d'urine, chahuts, départs d'incendies, shuntages de compteurs électriques et d'eau : voilà de quoi dépeindre une situation intenable. Notre dame se lance alors dans une série de démarches prospectrices. Elle écrit à plusieurs reprises à son propriétaire et assiste à diverses réunions publiques dans le quartier. Pour attirer l'attention sur ses difficultés, elle organise une pétition et sollicite tour à tour les forces de l'ordre, les services d'hygiène, des élus du quartier et les pouvoirs publics. Seulement, « on s'est rendu compte que personne n'intervenait[7] ». Ses démarches l'aiguillent alors sur une procédure juridique permettant d'opérer une expulsion des squatteurs par la force publique. Mais cette procédure, seul le propriétaire est en mesure de l'engager…

Les squats sont alors répandus dans le quartier et de nombreux locataires engagent, eux aussi, une myriade de démarches isolées. Certains écrivent aux élus, au préfet ou au ministre de l'Intérieur. D'autres arrivent parfois à attirer l'attention d'un journaliste désireux de faire un papier sur la question de l'immigration clandestine. Plus rares sont ceux qui se portent en justice[8]. De leur côté, les acteurs collectifs du quartier, affairés sur les questions d'insécurité, finissent par se saisir du problème. Apparaissant à l'agenda de ces collectifs, les squats intègrent alors une variante particulière d'insécurité[9] : une insécurité dans les immeubles, dont l'effet le plus conséquent serait qu'elle contraindrait les habitants à partir.

6 Chateauraynaud, Torny, 1999.

7 Sauf contre-indication, les citations de cette partie sont tirées d'un entretien mené avec Mme M.

8 L'un des squats de la rue de la République a été longtemps le plus grand squat de Marseille. Abritant pour l'essentiel des « sans-papiers », celui-ci paraissait connu jusqu'en Algérie. Depuis 2001, deux des locataires de l'immeuble avaient intenté un procès au propriétaire d'alors, P2C.

9 Cette insécurité s'y diagnostique autour d'une « cassure intergénérationnelle » liée à la dernière « vague » de peuplement de la rue de la République, notoirement maghrébine (Mazzella, Fournier, 2005). Il s'agit alors de retisser les liens entre les « anciens » et les « jeunes », et de renouer avec un passé villageois du « quartier ».

Apprenant en 2002 que son îlot d'immeubles s'inscrit dans le secteur du Comité d'Intérêt de Quartier du Panier, notre dame se rapproche de son président et de ses thématiques sécuritaires[10]. Pour ainsi dire, la réclamation suit un chemin habituel, empruntant les coursives clientélaires du quartier. Or, à l'époque, ce président – et en sa personne, celui de la Fédération des CIQ du deuxième arrondissement – « gardait un œil » sur l'opération en cours menée dans le cadre d'Euroméditerranée. Cette attention concernait alors autant l'absence de structure où verser les loyers suite à l'arrivée de P2C, que le retard lié au lancement des travaux[11]. Un retard significatif en ce qu'il laisse craindre le pire : sous le pronostic d'une spéculation immobilière dopée par les subventions publiques de l'OPAH, se profile une expulsion camouflée et massive des habitants. Dès 2003, l'intrigue se dessine ainsi à l'horizon d'une opération immobilière : des squats pour chasser les habitants avant la réhabilitation ?

« Bien placé », le notable prend les choses en main, cible le projet de réhabilitation et interpelle en personne le maire, Jean-Claude Gaudin, avec l'ambition d'amener les responsables de cette situation[12] autour d'une table. Une vaste campagne d'affichage prend alors forme autour des problèmes d'insécurité et d'hygiène dans les immeubles. Et, saisie, la presse locale relaie de premiers éléments de réflexion, ciblant autant l'inertie de certains propriétaires qui laissent « pourrir » la situation, que l'entretien d'une vacance offrant une aire « prestigieuse » d'implantation aux squatters. Au plus bref, les immeubles ne se vident pas, mais sont vidés par un propriétaire qui abandonne son bien dans l'attente de la réhabilitation et ne reloue plus les appartements vides. Beaucoup témoignent alors de voisins ayant quitté leur logement, de la progression de ces volets fermés, visible depuis la rue, de ces commerces de proximité qui, « en première ligne », baissent le rideau suite à ce dépeuplement, et décrivent un patrimoine laissé à l'abandon dans l'attente de la réhabilitation, les squats en constituant alors le signe le plus tangible.

Organisée au printemps 2003, une réunion publique fait alors place à des débats houleux, exclusivement centrés sur les projets des deux grands propriétaires engagés dans la réhabilitation. Or, si une prochaine réunion est programmée avec l'intention de leur laisser le temps de faire leurs preuves et de parachever leurs études de préfiguration, cette réunion laisse pourtant comme un vide. N'ayant solution qu'à l'horizon des aménagements futurs, les « problèmes qu'on vivait dans le quotidien, c'est-à-dire les squatters, l'abandon de tous les services qu'on pouvait avoir, de l'entretien » ne trouvent pas la résonance espérée : « s'il n'était pas question à l'époque de virer les gens », aucune réponse « concrète » n'est apportée en dehors du murage des appartements libérés par le départ des locataires.

La menace de formation de squats, la difficulté à s'en débarrasser comme à obtenir de rassurants murages, semblent alors telles que certains locataires n'hésitent pas à confectionner des blocages de fortune, à simuler une infraction pour obtenir le murage d'un appartement vide, voire encore à s'enquérir de policiers et se tenir prêts à désigner du doigt les squatters, pour la plupart « sans-papiers », à la sortie des immeubles pour que des contrôles d'identité soient effectués. Il reste que ces premiers soubresauts s'estompent peu après la réunion, notamment suite à la démission « surprise » du président du CIQ. La situation retombe alors au point mort : « J'avais plus de soutien après, je me suis retrouvée toute seule », le président du CIQ demeurant « le seul à avoir fait quelque chose »… C'est alors par la presse que notre dame découvre Centre-Ville Pour Tous et son action dans les quartiers centraux de Marseille. Créée en 2001, l'association intervient dans les quartiers touchés par les Périmètres de Restauration Immobilière[13] du vaste plan de « reconquête » du centre-ville mis en œuvre par la Mairie. Son action se centre sur la défense des droits des locataires, enchâssée d'une lutte contre les marchands de sommeil, l'habitat indigne et la disparition d'un centre-ville populaire. Notre dame assiste alors à plusieurs réunions et finit par solliciter de l'aide. Mais l'association assortit son intervention d'une condition : « Elle était prête à nous aider si on montait une association, si on se réunissait, s'il y avait plusieurs habitants qui les interpellaient. » Cet élan jaillit dans une laverie du quartier, au hasard d'une machine à laver en panne : une nouvelle connaissance venait d'assigner en justice P2C pour un congé délivré sans proposition de relogement… « Ça se précise, ils virent les gens. Maintenant on sait où on va, quoi ! » Le Collectif des habitants de la rue de la République voit ainsi le jour fin 2003, rapidement rejoint par les membres actifs d'une association de quartier, Solidarité Mieux Vivre.

Composé de quatre personnes, le collectif se rapproche de Centre-Ville Pour Tous. L'association prend alors ses premières dispositions en vue de « défricher » le terrain et coordonner les toutes premières actions. Activant son réseau universitaire, des étudiantes du DESS Développement urbain et local sont dépêchées sur la rue dans le cadre de leur mémoire. Au mois de mai, une visite d'immeubles est organisée avec le Collectif et quelques habitants, des tracts sont distribués aux passants et la presse est une nouvelle fois

10 « Les CIQ sont des associations à but non-lucratif régies par la loi 1901 ayant comme finalité celle de défendre et promouvoir les prérogatives de leur quartier. » Mattina, 2001.

11 Entretien avec l'ancien vice-président de la Fédération du 2e arrondissement.

12 Tract de la réunion CIQ du 19 mars 2003.

13 Procédures d'aménagement ayant pour objet la restauration et la remise en état d'habitabilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles.

sollicitée. Le même mois, Euroméditerranée Association, partenaire éphémère, met à la disposition du collectif son local proche de la rue de la République. Des tracts sont diffusés dans les boîtes aux lettres, conviant les locataires rencontrant des difficultés à se manifester et à les ramener annotés d'éventuels témoignages, remarques et plaintes[14]. Ces toutes premières permanences sont l'occasion d'organiser une première ligne de défense, d'informer sur le devenir « habitant », de rassurer les locataires ayant reçu des lettres alarmantes d'intransmissibilité de leur bail 48 à leurs descendants[15], de recenser les locataires, mais aussi de laisser éclore en ces premières semaines d'ébullition des dissensions entre les acteurs collectifs.

« Un Centre-Ville Pour Tous s'ouvre [ainsi] à la République », titre *La Marseillaise* du 7 avril 2004 : si au départ « le problème principal est celui du squat », celui-ci fait néanmoins l'objet d'un déplacement au profit d'une pleine focalisation sur l'opération immobilière. S'il y a des squatters, c'est *désormais* parce que les appartements ne sont pas reloués, les squatters se trouvant réintégrés en victimes du propriétaire au même titre que les locataires. Cette opération critique accompagne alors la prise d'*ownership*[16] de l'association depuis un constat qui cristallise les enjeux autour de la réhabilitation : « Deux gros propriétaires se partagent la moitié du patrimoine. C'est un avantage quand le partenaire joue le jeu de la réhabilitation. Cela peut devenir un inconvénient quand il s'y refuse ou quand il est soumis à la pression des actionnaires. Comme cela semble se profiler avec P2C. » Circulant dès 2003, des rumeurs de revente liées aux modalités d'achat de P2C finissent en effet par se décanter au cours de l'été 2004. Seulement, cette revente aux « fonds de pensions américains » est précédée de quelques jours par une série de non-renouvellement de baux, notoirement marqués par l'absence de proposition de relogement. Les pires prévisions se réalisent et, les derniers doutes dissipés, l'évidence d'une spéculation retentit avec la menace d'une expulsion massive des habitants. Cet événement précipite alors l'implication de l'association et scelle l'émergence du problème de la rue de la République. Une implication confortée au mois de septembre suite à l'apparition d'une cellule de « médiateurs » engagés par le propriétaire et chargés de rencontrer l'ensemble des locataires pour négocier des départs. Ces visites, à l'origine de l'apparition d'un nouveau collectif d'habitants, le Collectif des lois 48, feront l'objet de nombreux témoignages[17] de locataires, étayant des menaces et des intimidations soigneusement consignées dans un recueil délivré au préfet. L'occasion de dénoncer « des médiateurs intéressés au départ des gens » et de revendiquer la nécessité pour un propriétaire d'écrire à ses locataires plutôt que de procéder par l'oral. De son côté, la presse nationale, alerte sur les questions de vente à la découpe, se saisit de l'affaire et offre un retentissement national à la manifestation de novembre 2004 depuis les mots d'ordre « Réhabilitation, oui ! Expulsions, non ! » et « J'y suis, j'y reste ! »

À l'orée de la bataille juridique qui se dessine, le décor est planté : par cette implication, l'action de Centre-Ville Pour Tous se déploie désormais dans le quartier et dans les sollicitations dont elle est désormais l'objet, en vue de défendre le droit des locataires face aux injonctions du propriétaire à faire place nette…

14 Verso du tract.

15 « Nous avons l'honneur de vous informer que nous vous donnons congés pour le 29 septembre 2004 à midi de l'appartement que vous occupez à Marseille. Nous vous précisons en outre que la présente ne comporte pas en elle-même l'obligation d'avoir à quitter effectivement les lieux. » Lettre d'ANF/Eurazeo à ses locataires.

16 L'*ownership* (propriété) d'un problème public renvoie, sur une arène publique, à des « parties luttant pour définir ou prévenir la définition d'un problème comme nécessitant une action publique à son sujet ». Gusfield, 1981, p.10.

17 « On va enlever les escaliers et ascenseurs », « Vous vous retrouverez tout seul, les voisins vont partir », « On va tout casser, du sol au plafond », « Les lois 48, on va les mettre dans les HLM »…

Les voies de l'intermédiation

Centre-Ville Pour Tous assoit ainsi son intervention sur la sollicitation d'habitants « en lutte ». L'ambition est dès le départ de bâtir un « rapport de forces » et de déployer une **arène publique** par un large répertoire d'actions (pétitions, lettres, manifestations, articles, procès). L'association est aguerrie aux rouages administrativo-législatifs, l'un des axes de son intervention vise alors à mettre le problème à l'agenda des collectivités parties prenantes et pourvoyeuses de fonds de l'OPAH. Divers rapprochements sont ainsi engagés afin d'assurer les engagements pris par les propriétaires dans la contrepartie des subventions publiques. Mais c'est début 2005, suite à la convergence, autour de Centre-Ville Pour Tous de divers acteurs collectifs du quartier[18], que se dégage une perspective d'intermédiation. La création de la Coordination des associations de la rue de la République répond en effet aux ambitions de sortir de sa léthargie le comité de pilotage de l'OPAH et d'impulser, par son poids légitimant, un comité annexe sous tutelle préfectorale dédié au « traitement des dossiers urgents et problématiques[19] ».

Seulement, la relance du comité de pilotage de l'OPAH est déjà inscrite à l'agenda préfectoral. Cette relance s'accompagne également de l'instauration d'un comité de suivi, associant à échéances resserrées les financeurs, les grands propriétaires et les futurs bailleurs sociaux[20]. L'objectif est alors pour la Préfecture « d'organiser les conditions de suivi de cette opération[21] », en se dotant d'un outil de travail – des tableaux – « permettant de suivre où sont les gens, de travailler au cas par cas » et d'éviter des « bunkerisations » autour de positions de principe, suite au retentissement médiatique des toutes premières procédures juridiques. En prévision des dispositifs, la Coordination se repositionne alors, de sorte à faciliter la « concertation » avec les pouvoirs publics.

18 CIQ, associations de propriétaires, commerçants, collectifs d'habitants.

19 Document « Mission de la Coordination ».

20 Par la convention, une partie du patrimoine du propriétaire doit être rétrocédée à des bailleurs sociaux.

21 Lettre de la Préfecture à la Coordination, 19 avril 2005.

Cependant, s'il amène les propriétaires autour d'une table, le préfet refuse l'intégration de la Coordination aux comités. Avec celle-ci, il engage une logique de coopération autour de rencontres chevauchant le comité de suivi. Le préfet à la Cohésion sociale est alors chargé d'opérationnaliser cette veille conjointe et la Coordination s'installe dans la voie de l'intermédiation. En dépit du refus préfectoral (un refus qualifié d'« éthique ») de délivrer les listes nominatives des relogements prévus par les propriétaires, elle relaie ce qui se passe « concrètement » sur le terrain, hissant urgences, problèmes et méthodes du propriétaire le plus virulent. Disposant de cet autre « son de cloche », la Préfecture se garantit d'un partage d'informations et d'éventuelles intercessions, prête à éventuellement « taper du poing sur la table ». Elle s'engage également à ne pas prêter le concours de la force publique au cas où le propriétaire obtiendrait du Tribunal l'expulsion de locataires dont le bail a été résilié.

Il reste que cette collaboration fait rapidement apparaître ses limites. D'une part, parce que la régularité des rencontres est « sapée » par l'incessant « jeu de chaises musicales » à la Préfecture, plusieurs mois pouvant espacer deux réunions, le temps que le nouveau préfet se mette en place. D'autre part, parce que si le préfet entend « n'apporter des réponses que sur les cas personnels [dont il sera saisi] à l'exclusion de tout autre[22] », la Préfecture semble peu disposée, voire dans l'impossibilité de délivrer les informations sollicitées par la Coordination : le propriétaire principalement incriminé ne se prête pas vraiment au jeu, limitant ses demandes de subventions, relogeant de son propre chef dans le futur parc social et finissant même par assigner en justice des locataires dont le bail a été résilié !

Cette intermédiation finit alors par soulever de vives critiques, ciblant, outre l'uni-directionnalité de la circulation de l'information et le risque de se limiter à une intermédiation préfectorale, la faible portée du relais préfectoral lui-même. En effet, celui-ci fonctionne davantage autour d'urgences concrètes et précises, qu'autour des « pratiques douteuses du propriétaire » qui ne cessent de remonter à travers les plaintes des locataires. Ces critiques finissent alors par retomber sur la Coordination elle-même, relevant tantôt l'implication purement « figurative » de certains partenaires, peu actifs sur le terrain, tantôt l'hégémonie ou les libéralités de ceux qui s'engagent dans leurs propres opérations collectives, voire prônent la négociation avec le propriétaire. En dépit de ce manque de débouché et de portée, Centre-Ville Pour Tous amplifie son travail d'organisation sur le terrain.

22 Lettre du 17 octobre 2005.

L'émergence d'un dispositif

En juin 2005 émerge sous la bannière de la Coordination un dispositif, la Permanence de la rue de la République. Sous l'impulsion de Centre-Ville Pour Tous, celle-ci s'organise initialement dans un bar de la rue, chaque semaine, avec l'ambition de maintenir une veille pour parer d'éventuelles manœuvres estivales du propriétaire. L'été est en effet auguré comme une période propice aux « grandes manœuvres », notamment suite à la mauvaise expérience des résiliations de 2004[23].

En recevant les locataires et leurs problèmes, ce dispositif draine alors un flux diffus de réclamations qui sollicitent l'intervention de l'association. La Permanence canalise rapidement ces réclamations et supplée des suivis (parfois estimés trop) personnalisés, minimisant le risque souvent entrevu d'apparition de notabilités et de clientèles, allégeant et relayant l'activité militante sur le terrain, tout en palliant la pénurie de « bonnes volontés ». Qui plus est, elle s'aligne sur l'activité de médiation, permettant « de recueillir des faits qui pourront être utilisés dans les actions en cours (actions en justice, réunion avec la Préfecture, etc.)[24] ». Le travail d'organisation trouve ainsi une série de justifications plaidant en faveur du maintien du dispositif au terme de l'été.

Objet d'une fréquentation régulière, la Permanence s'impose rapidement comme le lieu où s'expose ce qui se passe sur la rue de la République. Elle entrouvre alors une **fenêtre de visibilité** à ce qui relevait jusque-là de la discrétion domiciliée des face-à-face avec les militants et d'une publicisation serrée des problèmes des locataires sur l'arène publique. Elle constitue également un canal fiable d'informations[25], stabilisant, au plus près du terrain, une sorte d'hebdomadaire suivi par une poignée d'habitants assidus venant aux nouvelles. Loin d'y faire écran, elle fait enfin poindre une nouvelle variété de problèmes, des petits bobos réintégrés en pressions visant à chasser les locataires : ascenseurs et sonnettes en panne, départs d'incendie, non-entretien des parties communes, vol de fusibles, non-délivrement des quittances…

Pourtant, au bout de quelques mois de fonctionnement, et atteignant leur paroxysme en octobre 2005, des critiques surgissent et ciblent le dispositif, relayant l'insatisfaction de quelques habitants, au motif d'un éloignement des horizons de régulation juridique. Ces critiques pointent en effet les conditions peu favorables d'accueil et de travail (personnes mal reçues, à l'écart, bruits, pratiques dilettantes, discussions annexes) ou la difficile accessibilité du bar pour certaines « catégories » de populations (personnes âgées,

23 Réunion publique du 9 juin 2005.

24 Première affiche de la Permanence.

25 Par exemple : « Il y a quelqu'un qui a dit, je sais pas si c'est vrai : paraît-il qu'ils vont chercher des ouvriers pour faire les travaux à la va-vite à l'asile de nuit. Le matin, ils les attendent. Alors est-ce que c'est vrai ? Est-ce que c'est faux ? » Cf. Shibutani, 1966

à mobilité réduite, femmes d'origine maghrébine). Et dans l'élan d'un recul stratégique, une remise en cause d'une telle exposition de l'association, déplorant la formation d'un « bureau des pleurs » et d'un « guichet des lamentations » et prônant un retour à des rencontres plus discrètes avec les locataires et à une guérilla juridique sous le signe d'un « pas vu, pas pris ».

L'option retenue est finalement le transfert de la Permanence vers un lieu permettant de toucher une clientèle élargie, le local de la Cimade[26]. Opéré en janvier 2006, ce transfert s'accompagne d'une reprise en main du dispositif, visant à y recentrer l'activité et « mieux travailler ». Cette reprise passe notamment par une formalisation en trois temps : une période de trente minutes, laissant le temps aux participants d'arriver et de faire connaissance ; un tour de table pour que chacun puisse se présenter, expliquer les raisons de sa présence à l'ensemble des participants et remplir une fiche de présence ; enfin, le traitement à tour de rôle et en public de chaque cas identifié, objet d'un compte-rendu pour le bureau de l'association. Avec cette relocalisation, les rencontres se bi-mensualisent et un affichage systématique assure une plus large visibilité au dispositif. Cette relocalisation participe alors de l'ancrage du dispositif dans le quartier : on ne passe plus à la Permanence (passer au bar, dire bonjour, faire un détour, un arrêt...), on y vient et on y assiste[27].

Cet ancrage passe alors par une série de petites évolutions. Suspendre un cours d'action pour venir est parfois présenté comme un signe fort d'engagement (ne pas aller ici ou là pour venir, annuler un rendez-vous, partir plus tôt de quelque part, venir malade...). Rares sont aussi les personnes qui viennent désormais en rentrant des courses, arrivent en retard (ce qu'il faut excuser ou dont il faut minimiser la portée), en compagnie de leurs enfants... Par exemple, venir en compagnie de son chien nécessite à l'occasion de réparer cette présence : « Il est petit, il ne fait pas de bruit, il sait se tenir tranquille… » De même, lorsque son absence est remarquée : « Il est malade... il tousse... au moins, il ne dérangera pas la réunion... » Il est enfin remarquable que certaines de nos rencontres anodines dans la rue se soldent souvent par des excuses justifiant une absence : « Je ne suis pas venue, je gardais mes petits-enfants… » ou l'annonce d'une venue prochaine : « On se verra vendredi à la Permanence ! »

Aussi, le simple fait de venir se présente désormais comme un signe fort d'engagement. Il configure en cela un **déplacement**, concomitant à l'apparition de ce noyau local de réclamations.

26 Association de soutien juridique aux migrants et demandeurs d'asile. Son local se situe dans une transversale de la rue.

27 Durant plusieurs mois, un groupe d'assidus maintient les semaines en creux des permanences « informelles » dont CVPT, « officiellement », se désengagea : « Pour les permanences, c'est tous les 15 jours, dans ce local, où l'on travaille collectivement. Et pour les cas un peu urgents, le passage de papiers… [Les membres du public : "C'est au bar !"] Voilà ! »

2 • LA PERMANENCE DE LA RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Se dé-placer

La Permanence s'affirme ainsi comme un espace nodal dans le quartier. Prendre ces a-jointements de mobilités comme relevant de déplacements, c'est envisager cette mobilité comme un engagement minimal animé par une quête d'assistance – se déplace-t-on sans engagement ? Cette forme de mobilité s'appuie autant sur une polarisation des attentions – d'improbables habitants peu alertes sur « ce qui se trame » ont à l'occasion été qualifiés « d'extraterrestres » – que sur des repères pratiques qui vont de l'affichage au co-fléchage de rabatteurs (voisin, barman, militant…). En cela, le dispositif repose sur une offre d'ouverture : « Les Permanences sont destinées à accompagner et conseiller les habitants de la rue de la République concernant leurs problèmes de logement (fin de bail, propositions de relogement, réhabilitation, chantiers…)[28]. »

Cette offre d'assistance peut dès lors se décrypter à l'aune d'une **relation de service** : trouver au cas par cas des solutions aux problèmes rencontrés par les locataires. Répondre d'un idéal de service revient à s'engager dans une relation qui n'est personnelle que pour autant qu'elle aide à traiter le problème de *celui qui vient* et où n'entre pas en considération *qui vient*, mais *ce qui le mobilise*. C'est là le sens d'une réclamation, cette première (pire) interprétation que se fait le client de ce qui lui arrive : placer sa confiance dans la compétence et l'expertise d'un agent à même de traiter et de solutionner le problème qui l'amène. N'exonérant pas de considérer la personne avec les rites et égards appropriés, la relation de service concerne ainsi « une simple collection d'individus et non une collectivité[29] », au présupposé que ceux-ci n'entrent pas en communication.

L'aide recherchée relevant d'un spécialiste, deux lignes de difficultés peuvent alors surgir face à ce noyau local de réclamations. La première insiste sur l'affiliation de l'agent à un organisme pouvant lui imposer de répondre à certaines exigences. Elle peut alors profiler un réseau collusoire vis-à-vis de sa clientèle, comme participer du rappel à l'ordre d'un agent zélé ou peu performant. Cette injonction fournit ainsi l'occasion de prises de recul quant aux modes d'intervention de l'association, aux soins portés à sa réputation, à son action et à son ownership. Des éléments par exemple liés à la reprise en main du dispositif, au recentrage de l'activité et du « travail » que, désormais, celle-ci constitue. Néanmoins, dans ces nouveaux contextes, l'agent travaille non seulement face au client,

28 Goffman, 1968.

28 Affiche de la Permanence.

29 Joseph, 1988, p. 52.

mais également face à un public qui accède à son lieu d'activité. Diluant la discrétion du face-à-face, cette seconde offre d'ouverture constitue alors la Permanence comme un espace de parole où se traitent en public les réclamations de chacun, **dans des moments où les affaires de l'un se présentent comme celles de tous**.

Ce qui soulève le second ordre de difficultés. Selon qu'elle se rapporte à des critères professionnels ou à la défense des « canons de la communauté », l'activité spécialisée de l'agent peut se heurter aux intérêts d'un client et exposer celui-ci à diverses sortes d'épreuves et de sanctions (souscription, déconvenue…). Cette spécialité profile donc une autorité arbitrale régissant un centre filtrant, n'élevant que sa propre (dé)saisie, fondant son propre diagnostic et pouvant à l'occasion réorienter le client vers d'autres praticiens (Confédération Nationale du Logement, UFC Que Choisir ?…). Mais pour autant que le travail de l'agent s'évertue à défendre les droits de tout locataire qui se dé-place, son activité doit composer avec la publicité qui désormais la sous-tend. Et ceci, par-delà le fait même de savoir si le client sonne à la bonne porte ou à quel type de problèmes répond la spécialité ou l'expertise de l'agent. Aussi, si traiter d'une simple collection d'individus et non d'une collectivité n'est que présumer que ceux-ci ne n'entrent pas en communication, la légitimité de l'activité de l'agent (son « travail »), quant à son droit d'intrusion dans les cours d'action qui le sollicitent, ne saurait par conséquent s'extraire de la contrainte de défendre les droits de tout locataire qui se dé-place.

Publicité

En tant que relation qui commence un peu avant (un dé-placement), le simple accès au lieu est déjà empreint d'engagement. À côté de l'agencement spatial de la pièce[30], celui-ci se voit confirmé par un petit rituel d'identification qui, à l'ouverture de séance, fait devoir de motiver cette présence au moment où l'agent « profite de ce que les conversations sont terminées pour commencer ». Dès lors, « chacun présente un petit peu pourquoi il est là, s'il y a un problème particulier ou s'il y a des évolutions dans la situation qu'il avait déjà exposée avant. »

Un rite d'accueil prépare ainsi les clients à leur statut de membre du public, identifiant les problèmes, non les personnes. Venant sans problème particulier, certaines personnes situent un minimum d'orientation commune pour ratifier leur participation : « R.A.S. », « Ça va venir ! » Mais parfois, l'agent ou un membre du public s'en assurent. Ainsi, lors d'un tour de table, une dame de déclarer : « C'est calme ! » La personne suivante de poursuivre : « Calme plat ! » Et finalement, une personne du public de surenchérir, comme pour assurer la ratification : « Avant la tempête ! »

Les personnes extérieures (étudiants, chercheurs, journalistes…) se voient, elles, imposées, et comme « la moindre des choses », de demander à l'ensemble des participants la permission de déployer leur activité, de sorte que celle-ci n'annexe pas les attentions de l'activité à venir. À l'inverse, cette phase est aussi celle où certains se précipitent sur l'agent avec « juste une question à poser », justifiant généralement d'un passage remarqué, souvent réprouvé de certains regards et sanctionné par des messes basses. Aussi, ce qui peut être pris comme un refus de s'engager constitue une ligne sérieuse d'inquiétude : « être déplacé » dans ces contextes, c'est ne pas s'y dé-placer[31].

De son côté, l'agent[32] s'extériorise de la rencontre : « Je… On ne comprend pas », « Ce que nous rapporte madame, moi, je, nous [insisté] avons eu tous, peut-être, des coups de téléphone où des gens nous disent… » En assurant un foyer d'attention unique, il se voit déjà garant du bon déroulement de la séance. Ainsi, lorsqu'il distribue les tours de parole, il s'adresse au client au nom de tous : « tout le monde » s'interroge. Il lui arrive aussi de résumer ou faire la lecture des divers documents qu'il a en main, et parfois, de le faire faire au client. Ceci, « pour que tout le monde soit au courant ».

Si un bruit de fond se manifeste et perturbe l'activité, l'agent opère un rappel à l'ordre. Ainsi, lorsqu'il a la parole, il tend à se répéter en haussant le ton. Mais une interruption est parfois nécessaire :

> — S'il vous plaît, on n'arrive pas à travailler collectivement. Si vous avez besoin de discuter, vous pouvez très bien discuter dehors ! Sinon c'est difficile pour les gens qui parlent et les gens qui écoutent. Merci.

Si ce type d'intervention relève l'inconvenance de l'expression d'une relation privée parmi le public, elle en appelle parfois à une équité de parole. Ainsi, « Chut ! On écoute tout le monde ! » peut se dire comme quiconque a le droit d'être entendu à son tour. Il s'agit là du minimum de considération auquel quiconque a droit : quel que soit le motif, il n'est pas convenable de ne pas « voir ce qui peut être fait ».

Il arrive néanmoins que le public s'indigne ou réagisse à ce qu'il entend : « Tu te rends compte toi ? », « Mais comment c'est possible ? » L'agent essaie alors de contenir le débordement : « S'il

30 Le placement des chaises incombe souvent aux premiers arrivés, déployant un surcroît de « bonne volonté ».

31 Bordreuil, 1988.

32 Un seul agent sera ici considéré.

vous plaît, un peu de silence, il faut qu'on poursuive… » Quant aux membres du public, ils s'excusent de solliciter la parole, s'efforçant de minimiser irruption et portée : « Excusez-moi ! Je vais peut-être poser une question stupide, mais… » ou attendent la fin du traitement pour se manifester. En effet, toute demande survenant au cours d'un traitement et n'étant pas liée à l'activité en cours (obtention d'un éclaircissement, une difficulté à entendre…), est rejetée. La prise de parole est enfin l'objet d'une certaine correction. Lorsqu'un mot grossier se glisse dans le propos, qu'il s'agisse d'un rapport mot pour mot ou qu'il échappe à la personne, une parenthèse est utile pour prier l'assistance d'en être pardonné. Et ce, même si, parfois, seule une reprise est opérée : « À faire les cons comme ils font, à faire ce qu'ils font […] »

Ces prérogatives intègrent ainsi l'activité dont l'agent s'emploie à assurer la félicité. Il s'agit en cela de soutenir la publicité de l'activité qu'il encadre pour pouvoir entrer **dans ce service qui s'adresse à quiconque**. Cependant, elles proviennent parfois du public, pouvant à l'occasion contraindre l'agent à excuser une mégarde ou un oubli avant de s'exécuter. Ainsi, s'agissant de faire lire une lettre à un client réticent :

— AGENT : Maintenant, on fait le tour de table concernant les situations nouvelles. Eh bien, par exemple [s'orientant vers le client]…
— CLIENT : Alors voilà, on la fera passer, la lettre que j'ai écrite au gestionnaire. Parce qu'il y a les sonnettes qui ne marchent plus depuis deux mois. Les squatters nous ont cassé les mansardes, ils nous ont volé sans doute des trucs. Et voilà, cela représente un danger. Vous la lirez, je la ferai passer.
— AGENT : Tu peux dire un mot ? Parce que les gens n'ont peut-être pas tous le temps de la lire. Je crois que c'est clair. Ou alors…
— PUBLIC 1 [en fond] : Tu peux la lire…
— CLIENT : Ouais ! C'est bien clair. Je peux la lire.
— PUBLIC 2 : Si je sais pas lire, moi, comment je fais ? [rires]
— AGENT : Voilà. Bon…
— CLIENT 1 [à l'agent] : Je la lis, la lettre ?
— PUBLIC 3 : En plus, elle n'est pas très longue !
— PUBLIC 2 : Comme ça, si tu la lis, tout le monde, on en profite !
— CLIENT 1 : Alors voilà...

Pour autant qu'elles participent du renfort de l'activité en cours, les initiatives des membres du public ne sont pas sujettes à sanction. En période de pleine chaleur par exemple, se lever pour mettre en route un ventilateur ou pour aller ouvrir la porte d'entrée est souvent remarqué. En dépit de l'effort d'attention consenti envers l'activité en cours sous une chaleur étouffante, une telle initiative est bien accueillie, valant de brèves approbations du regard ou l'expression d'un soulagement entre voisins de circonstance. Ce fond de soulagement semble alors bien moins lié au peu d'air qu'à la petite dévotion dont fait preuve la personne qui s'autodésigne pour le faire. Un exemple semblable consiste à se lever pour fermer la porte afin que les bruits de l'extérieur (chantier ou circulation) ne perturbent pas l'activité en cours. Et ce, même lorsqu'il fait très chaud…

Toutefois, il arrive que l'activité soit perturbée. C'est le cas par exemple d'un retard ou d'un départ impromptu, notamment lorsque le contrevenant ne gagne ou ne quitte pas en silence ou rapidement sa place. L'agent peut alors faire mine de rester indifférent à ces perturbations, poursuivant comme si de rien n'était : « Le 18 novembre, j'ai téléphoné à la Mairie du deuxième… (Une personne entre : "Bonjour !") Et nous allons avoir une réponse parce que nous avons écrit pour avoir une salle. » Mais, s'il lui arrive également de hausser le ton en se répétant, il s'interrompt parfois pour diriger la personne, lui indiquant où trouver une chaise ou le chemin à emprunter :

— CLIENT : Messieurs bonjour !
— AGENT : Bonsoir Monsieur ! Prenez ces deux chaises ! Là !
— CLIENT : Merci.
— AGENT : Alors bon…
— AGENT : C'est quand même un peu toujours les mêmes choses… Ah ! [s'interrompant] Je crois que X veut partir. Laissez-le passer, voilà. Fais le tour par là-bas. [Reprenant] Et on va justement voir ce qui est…
— CLIENT : Bon, au revoir Messieurs-Dames !
— COLLECTIF : Au revoir !
— AGENT [poursuivant] : Peut-être juste vous, vous avez peut-être vos… Mais c'est votre cas particulier pour l'instant…

L'agent peut également s'employer à « pacifier » certains échanges par un rappel à l'ordre : « Oui, Mme/M. X a raison », suite aux sommations d'un client qui a la parole et qui s'estime un peu trop interrompu par un membre du public. Cette tempérance peut aussi concerner les tensions personnelles affleurant dans des marques d'hostilité ou des remarques disproportionnées sanctionnant une infraction bénigne, parfois saisie pour régler quelques arriérés. La Permanence n'est ainsi ni l'endroit, ni le moment pour manifester

ou régler ces différends d'ordre privé. Si ces éléments interviennent lors de la Permanence, c'est précisément dans la mesure où elle est un lieu public. Hormis cela, tout le reste échoit à l'agent : identifier les cas, décider de vérifications subsidiaires ou de la suffisance de celles-ci pour « conclure sur ce cas, passer à un autre problème » et passer la parole à Madame ou Monsieur. Ceci, en s'assurant machinalement que le client a bien saisi et se tenant prêt à réitérer ses explications. Ce qui se limite souvent au simple acquiescement du client :

> — Il est arrivé qu'une cliente se présente pour se plaindre d'une double augmentation de loyer, n'ayant pas remarqué la date anniversaire du bail sur sa quittance trimestrielle. L'agent, peu avenant, s'empresse alors de lancer un « Où c'est écrit sur le document ? » sanctionnant une lecture rapide, avant d'expliquer la « prétendue » double augmentation. Ce face à quoi la cliente fait mine de suivre avec attention et de saisir les explications par des marques d'attention. Ceci avant de demander discrètement à son voisin de les lui réitérer, aussitôt l'attention de l'agent et de l'assistance détournée.

Son passe-droit lui octroie enfin le privilège de pouvoir lever séance : « Il est sept heures, c'est l'heure de la soupe ! », mais une fois assuré que « le tour des problèmes » a été fait. Assurance à laquelle le public contribue encore régulièrement.

Cristalliser

Afin que soit assurée l'aide qu'il vient chercher, le client est convié, son tour venu, à libérer un droit de regard sur « ce qui nous regarde tous », à livrer un témoignage et divers documents apportés avec lui. Ce faire-part est généralement lié à la réception d'un courrier (non-renouvellement d'un bail, augmentation de loyer, visite pour un entretien, constat d'huissier…), à une interpellation dans la rue ou une visite commanditée (médiateurs, géomètres, personnel de maintenance, ouvriers…), aux problèmes de gestion locative, d'entretien ou autres (charges, quittances, squat, chantier, départs d'incendie, pannes en tout genre, dévitalisation des appartements inoccupés…), voire à une simple informée : « À quelle sauce on va être mangé ? »

Parfois, l'agent en explicite la règle : « Pour vous aider, il faut qu'on ait tous les éléments en main. » Souvent, les clients prennent la précaution dans leur déplacement de photocopier les documents qu'ils entendent soumettre : si l'agent estime utile d'en garder copie (pour la transmettre à un avocat par exemple), il s'en assure par une requête : « Laissez-m'en une copie. » Mais lorsqu'il n'est pas compétent ou qu'une vérification plus poussée s'avère nécessaire, sa demande se fait plus prévenante : « Est-ce que je peux en garder copie ? » et se lie généralement à la promesse de se renseigner. Cependant, si l'agent estime que le cas identifié n'entre pas dans ses compétences, il formule alors un conseil de sorte à ne pas laisser un client en plan, comme dans ce cas d'expropriation d'un petit propriétaire : « Votre cas est un cas particulier dont l'importance technique et juridique mérite que vous ayez un avocat. » En revanche, lorsque le client omet d'apporter un document important, il peut sanctionner cet oubli : « Il faut l'amener, Madame ! », l'invitant à le faire à la prochaine permanence ou se proposant de passer chercher la copie.

Seul le traitement participe donc de la construction d'un territoire commun à la rencontre et sa confirmation comme public, écartant tout ce qui n'est pas utile et/ou préservant le client d'une intrusion indiscrète et de l'imputation d'intentions malveillantes. Ce n'est donc que pour autant que la compétence de l'agent le permet que « l'objet à traiter fait partie d'un autre monde » et se trouve « dégagé de toute contingence rituelle[33] ». De cela dépend la possibilité de formuler une prescription, *ce que le cas impose de faire*. Pour autant, ce dégagement demeure soumis à une surveillance serrée. Il n'exempte pas l'agent de faire preuve de prévenance dans l'accès aux réserves qu'il se voit offert, même s'il est parfois obligé d'y inviter le client. Ce qu'il doit néanmoins opérer avec tact, au risque d'être inconvenant :

> — Vous avez raconté à X que ça ne vous embête pas de témoigner, pour que tout le monde sache ce qui lui est arrivé. Parce que ça intéresse tout le monde de savoir. Après, les gens peuvent en parler autour d'eux. Si ça ne vous pose pas de problèmes, ça peut être bien d'en parler ! Ou encore : On passe à un autre cas. Monsieur, oui ? Vous pouvez faire passer votre lettre… Si vous voulez…

Lors de l'identification du cas, l'agent enregistre alors la plainte et soutient son travail par des marqueurs d'attention ou des relances encourageant la personne à poursuivre ou à éclairer son propos. Les membres du public peuvent eux aussi intervenir dans l'activité en cours et aider une personne rencontrant des difficultés à trouver ses mots ou à se souvenir du nom de quelqu'un ou d'un document. Ces interventions se présentent de façon plus prononcée lorsque

33 Goffman, 1968, p. 384.

la personne ne sait pas lire ou écrire ou lorsque son élocution en français rend difficile l'échange en public. Il arrive ainsi que, en l'absence d'accompagnateur et face à des difficultés manifestes, une personne d'origine maghrébine (agent ou membre du public) prenne l'initiative d'échanger en arabe, avant de traduire et rapporter l'ensemble du propos à l'assistance. Parfois, un proche (ami, famille ou voisinage) accompagne le client et parle à sa place, mais en s'assurant régulièrement de la justesse de son rapport. Le client peut néanmoins l'interrompre ou être sollicité pour apporter une précision ou un complément d'informations, comme dans l'exemple suivant, où l'agent s'assure – au passage – de la ratification du client :

> — AGENT [donnant la parole] : Madame ?
> — ACCOMPAGNATRICE : C'est Mme X. Je suis sa sœur. Elle habite au X rue de l'Évêché. Pour le moment, elle n'a aucun problème. On la laisse tranquille.
> — AGENT : D'accord. Elle vient pour l'information ?
> — ACCOMPAGNATRICE : Oui.
> — CLIENTE : Sauf qu'ils nous ont coupé l'eau lundi. Après, on a eu des surprises...
> — AGENT : D'accord. Mais sinon, elle est concernée par le propriétaire aussi ? L'immeuble ? Oui ?
> — ACCOMPAGNATRICE : Oui, oui, oui ! On est dans le même immeuble...
> — AGENT : D'accord. Ça viendra au moment où ça s'approchera. L'immeuble sera concerné. D'accord.

Que met alors en œuvre le traitement ? L'agent œuvre à la cristallisation d'un état de fait, un cas, passant par une formalisation des réclamations et situations de chacun. Saisissant notoirement **le registre du mépris**, cette démonstration est attenante à la relève d'un rapport locataire-propriétaire défaillant et résulte d'une mise « en relation [de] l'infraction au droit avec un défaut de droiture morale » du propriétaire[34]. Le cadrage opéré mobilise alors diverses catégories juridiques par lesquelles l'agent isole le problème et assure son ownership, en orientant l'attention sur le fait que le non-respect du droit par le propriétaire est la cause de ce qui arrive.

Saisis de la sorte, les cas entrent alors en régime de dénonciation et, libérant un potentiel d'intermédiation, peuvent circuler sur les scènes dégagées de l'arène publique. Ils se retrouvent ainsi agencés pour former et dénoncer les pratiques répréhensibles ou les pressions du propriétaire, dans des plis remis au préfet,

34 Cefaï, Lafaye, 2001, p. 211.

à une institution ou dans un article de presse. Néanmoins, cette production s'inscrit essentiellement dans le projet de transport, « prêt à l'emploi », vers la scène judiciaire. Cet horizon induit alors une temporalité de constitution reposant sur des plans d'action balisés depuis la consistance de cet autre monde juridique (recourir à l'écrit, dater les événements…). Ainsi, chaque cas est corrélatif d'une casuistique dont il s'agira, dans sa mise en visibilité, de défricher la teneur morale, pour autant que, tirant vers le procès, il entrouvre une portée jurisprudentielle. Participer de la création de modes d'application du droit revient alors à lutter contre l'expulsion massive des habitants.

Le personnage de réserve

Le contour de la Permanence prend ainsi forme autour d'une figure centrale, le guichetier ou l'agent. Cette figure s'apparente à celle du personnage de réserve qui hante tout lieu public :

> — Lorsqu'il s'oriente dans les lieux publics, le sujet accorde un statut particulier à ceux dont le métier est de maintenir les approvisionnements disponibles, la circulation en mouvement et toute chose en état de marche. Ces personnes […] ont l'autorisation de commencer des contacts et d'introduire des définitions de situations. Dûment revêtu de ses uniformes et de ses certificats, ce personnel a le droit de couper les activités réglées des gens ordinaires et, en échange de cette sorte de traitement de non-personnes qu'ils acceptent, on leur accorde un libre accès à des lieux par ailleurs privés.[35]

La Permanence peut alors être pensée comme un dispositif pris dans un processus d'institutionnalisation et porté par un public. Se prévalant d'une compétence, seul l'agent est habilité à opérer le traitement, à manipuler les réserves personnelles mises à disposition, à opérer diagnostics, prélèvements et traitements, à établir des prescriptions soutenant le déploiement de l'action collective. Il a également, seul, la possibilité d'éconduire un client lorsqu'il estime ne pas disposer des compétences requises, le redirigeant vers un autre praticien ou promettant de se renseigner, lorsque son travail de réparation ne peut être mené, qu'il soit trop tard suite à la signature d'un nouveau bail ou qu'il ne dispose pas momentanément de « tous les éléments en main ». Il détient enfin la délicate possibilité d'opérer un retour moral, lorsque certaines précautions élémentaires (venir à la Permanence…) ou prescriptions (recourir à l'écrit…) ne sont pas respectées.

35 Goffman, 1973, p. 288-289.

La contrainte de publicité, sur laquelle se fonde le dispositif, porte une série d'incises notables. Malvenue, l'expression de toute forme de privaties ou de familiarités peut être remarquée et exposer à sanction. Un membre du public ne peut ainsi prendre ses aises, s'épancher, discuter à part ou faire part de « ses commentaires personnels » qui, ici plus qu'ailleurs, « n'engagent que lui ». De même que l'agent ne peut assister et accompagner le client que dans les limites de la privatie libérée par la relation. Ce dernier se doit ainsi de veiller à effacer toute manifestation d'une relation attestant de quelques formes d'intimité avec un client, qu'il s'agisse de réchauffer une vieille amitié, de prendre soin de masquer un billet d'argent glissé à une connaissance dans le besoin, ou d'user de savoirs préalables ou renseignés dont il dispose par ailleurs sur la personne qu'il a face à lui. La relation qu'il noue ne s'établit donc que dans le cadre « engagé » du service et depuis les seules réserves personnelles convoquées à cette occasion.

Par ailleurs, soutenir la publicité de son activité contraint l'agent à se défendre d'engager une relation avec une clientèle (les locataires 89, les lois 48, etc.) qui serait de quelconque façon la « sienne », une de privilégiée, sujette à traitement de faveur ou amical ; soit à opérer des manipulations à des fins personnelles autour des symptomatiques notabilisations ou instrumentations politiques d'arrière-plan… L'agent n'opère en effet plus sous l'unique surveillance du client, ni devant de simples témoins, mais face à un public qui, ratifié, assiste à la scène et peut à tout moment intervenir par rapport à (et difficilement sur) ce qui se passe. Garantir une pleine publicité à son activité amène ainsi l'agent à se prémunir ou à effacer régulièrement toute forme collusoire dans la relation qu'il établit avec un client. Ainsi, il s'emploie souvent à faire des comptes-rendus de son activité extra permanence, à donner lesdites nouvelles de la semaine. Prise dans des contraintes de publicité, cette relation l'oblige également à faire preuve de toutes sortes de qualités personnelles, dont il peut être tenu responsable. Il doit ainsi veiller à se rendre disponible, à « traiter quiconque de façon équitable[36] », à voir ce qui peut être fait, quelle que soit la mise en commun et pour autant (ou en dépit du fait) que constituer un cas soit au cœur de son activité. Ce que **quiconque** est toujours à temps de réclamer, de monter en exigence, **pour soi, pour d'autre(s) ou pour tous**.

Cependant, l'agent étant dépourvu d'uniforme ou de certificat (par exemple, être membre de l'association, militant…), le conseil et l'accompagnement à la base de son activité reposent sur une connaissance personnelle. Ces sollicitations à répétition font en effet apparaître des personnes « en vue », semblant incarner ou, du moins, porter le problème. Connues ou reconnues de la plupart sur la rue, elles sont celles qui assurent le travail d'intermédiation. Elles apparaissent ainsi régulièrement dans les médias – à l'image de ce « M. à la moustache », assurent la prise en charge des problèmes, se rendent chez les gens, recueillent, regroupent, recoupent des informations, accompagnent les journalistes chez certains habitants, des habitants chez l'avocat ou chez le propriétaire, contactent les élus, représentent les habitants ou la cause dans des réunions publiques ou des rencontres organisées avec les institutions… Autant d'activités face auxquelles elles sont tenues d'être à la hauteur, pour autant qu'elles soient sollicitées, interpellées dans la rue, contactées pour une urgence ou toute autre démarche.

Ces activités mobilisent donc régulièrement un ensemble de grandeurs répondant d'une disponibilité et d'une assistance effacée. Orientés vers et par l'horizon de régulation, ces grandissements se manifestent par exemple lorsqu'une personne traverse la rue pour nouer contact ou remercier l'agent suite à une quelconque aide qui a porté ses fruits, le contraignant soit à minimiser cette assistance : « Il n'y a pas de quoi ! C'est la moindre des choses ! », soit à l'effacer sous un prendre part à l'action collective : « C'est tous ensemble qu'on va s'en sortir. » Cette disponibilité effacée les conduit également à laisser « traîner » un certain nombre de traces personnelles. Il peut s'agir d'apposer leur numéro de téléphone de façon anonyme sur un tract, ou d'écrire sur une carte de visite personnelle, justifiant d'une fonction purement pratique sans toutefois omettre de répondre d'un effacement derrière un collectif résistant : « Nous avons la loi avec nous. Et nous la ferons respecter. »

Néanmoins, même sous couvert d'anonymat, un numéro de téléphone demeure une offre de disponibilité personnelle. Et il arrive que ces grandissements se nuancent dans ces moments plus retirés où, à côté d'éventuels succès personnels, se confient plaintes et poids de la tâche. Ces plaintes flèchent alors en direction de revendications latentes et confidentes, autant difficiles à mettre à jour qu'en agenda par l'engagement volontaire, responsable et, pour certains, exemplaire, qui y préside. Elles ciblent par exemple les coups de téléphone : « Le téléphone sonne toute la journée ! », « Des personnes appellent après 11 heures du soir… », les visites quotidiennes, les incessantes interpellations dans la rue, certaines injonctions associatives (faire des comptes-rendus), voire l'investissement du foyer par tant d'éléments étrangers, ébranlant parfois la vie et l'organisation familiale : « Ma femme me mène la vie dure »,

36 Bordreuil, 2001, p. 148.

« Je dois partir… car je suis également père de trois enfants »… Ces plaintes répondent donc d'une exposition publique de l'agent. Néanmoins, cette exposition offre des prises susceptibles de cristalliser des retours critiques, qui ne parviennent que rarement à s'extraire de la forme du reproche personnel :

> — Un jour, il me dit (il était saoûl) : « Oui mais toi, tu fais ça, pour te gaver, parce que tu demandes des sous aux gens et puis tu fais du chantage [au propriétaire], qui te paye. Parce que je le sais ! Ils me l'ont dit ! Ils te payent à toi ! » Entendre cela après tout ce que j'ai fait ! Je n'aurais jamais pensé prendre autant de coups !

L'ensemble de ces prises ne sauraient cependant caractériser un différend d'ordre privé, qui ne regarderait personne et qui n'aurait pas à apparaître en public. Proliférant en coulisse, ces critiques sanctionnent déjà « l'hypocrisie » d'Untel, la préméditation de celui qui « veut récupérer de l'argent », discréditent parfois un « ivrogne » ou une « folle », et se sanctionnent souvent par des évitements entre connaissances. Toutefois, rapportées lors des permanences, elles sont tenues d'être anonymisées[37] et, en saisissant son cadre engagé, sanctionnent alors une défaillance liée à un prendre part à l'action collective.

Ce genre de sanctions reste cependant de l'ordre de l'exception. Ces défaillances font l'objet de rationalisations qui placent systématiquement l'agent face à des « victimes » du propriétaire, qu'il s'agisse de « manipulations » de celui-ci (« Ils sont malins », « C'est un mensonge ») ou d'une « fragilité » des locataires face aux pressions qui les « poussent au départ ». L'agent ne peut alors déployer pleinement sa compétence et n'opérer qu'avec difficulté un retour moral face à un client. Parce qu'il ne saurait finalement être question que de prescriptions valables pour quiconque, ces rationalisations participent de la neutralisation de toute affectation des coordonnées du problème, ainsi que d'une *déresponsabilisation* « publique » des locataires, par exemple lorsqu'un départ contrevient à ces objectifs que quiconque est paradoxalement tenu de respecter.

Ces rationalisations recentrent alors l'attention autour de l'ownership du problème et interrogent quant aux formes de résistance et aux possibilités à entrer dans le service. Car depuis la série d'épreuves qu'elles profilent se joue une question éminemment politique à travers l'« universalité » des objectifs fixés. Cette question nécessite par conséquent d'affiner la tension entre l'activité à laquelle se livre ce personnage de réserve et ce public au pouvoir

37 Même lorsqu'un individu règle un différend personnel lors de la Permanence, il prend soin d'anonymiser son attaque. Malgré de tels effacements, l'insinuation ne rate que rarement sa cible, introduisant un malaise interactionnel sitôt que le règlement de ce différend privé s'opère en présence d'un public peu (ou, malgré lui, par trop) concerné.

instituant. Ceci, depuis une mise en tension émanant de coursives où l'on n'est pas plus résistant, militant que locataire, mais qui, interagissant avec le dispositif, est en mesure de **ré-ouvrir les partages et de rafraîchir les vues quant à ce qui fait problème**.

Les chemins de l'institutionnalisation

Un glissement survient sitôt qu'il s'agit de venir à la Permanence : celui qui se dé-place *vient* à la Permanence. S'il arrive intempestivement qu'elle soit présentée comme destinée à « ceux qui cherchent à rencontrer Centre-Ville Pour Tous pas très loin du lieu où elles habitent », les militants ne se contentent pourtant que de l'assurer[38]. C'est là une précaution liée à l'effacement de notre personnage de réserve : point d'hôte en vue. Personne n'est ainsi tenu d'apprêter l'espace pour ses visiteurs. La Permanence constituant un espace public, cette assurance est réduite à des attributs personnels, lorsque l'agent se présente en ouvrant la séance :

> — Donc, moi, je m'appelle M. X et je suis bénévole à Centre-Ville Pour Tous. Je ne suis pas concerné par les problèmes de logement. Mais je contribue à tenir la Permanence pour qu'on travaille ensemble, pour défendre les gens qui ont des difficultés.

Néanmoins, certains militants oublient régulièrement de décliner leur statut. Statut que l'agent éclaire aussi régulièrement :

> — UNE DAME : Madame X, Y boulevard des Dames. Voilà. Moi, j'ai été une des premières à être un petit peu menacée. Puis, ils se sont calmés. Mais bon… Ça va venir, hein ? Hein ? [en s'adressant à AGENT 2]
> — AGENT 2 : Ça viendra…
> — AGENT 1 : Madame est aussi au conseil d'administration de CVPT…
> — DAME : Et je suis sous la loi 48. C'est peut-être pour ça qu'ils me laissent un peu tranquille pour l'instant.
> — AGENT 1 : Pour l'instant… Alors avant de commencer…

Ces attributs personnels ne semblent alors rappelés que pour savoir face à qui l'on parle, s'agissant primordialement d'attester d'une orientation résistante. Il arrive ainsi souvent qu'un nouveau client précise avoir été là depuis le début ou qu'un client se prête au jeu de la présentation malgré le fait qu'il soit connu de tous les participants. Aussi, si tenir la Permanence est la tâche du personnage de réserve, l'exposition de l'association ne procède que par une *responsabilisation* quant à ce qu'elle fait et au « travail » qu'elle mène,

38 Affiche de la Permanence.

39 Un membre de la Coordination a par exemple relevé la mention prédominante de CVPT sur l'affiche de la Permanence. Ce membre s'efforça de faire figurer en bonne place la Coordination, bien que le dispositif soit essentiellement assuré par des militants de l'association.

saisie parfois par des critiques[39]. Cette responsabilisation imprègne par exemple les « réclames publicitaires » diffusées à l'ouverture de séance, informations générales qui engagent de nouvelles façons de voir (rendu d'un procès…), ou qui visent à l'organisation d'une réunion publique ou d'une enquête de porte-à-porte. Ces éléments étant généralement décidés par ailleurs, l'assistance n'est alors qu'invitée à y prendre connaissance ou à y prendre part :

> — Mais demain – c'est une des questions que je vais voir avec vous – ce serait bien qu'on flèche un peu le lieu. Donc qu'il y ait des volontaires qui fassent des petits panneaux et qu'on flèche à partir du boulevard des Dames pour un truc qui pourrait être du genre : ''CVPT, réunion des gens secteur rue de la République, 14h30 salle des Carmes''. Et puis, on en met sur les panneaux pour que ça dirige vers les Carmes. Mais chacun peut l'inventer. Simplement, il faut qu'on sache qui le fait.

Ce prendre part s'apparente donc moins à un travail de recrues qu'à la création et l'organisation d'actions ou d'événements, dont l'opportunité est en général moins discutée que les éparses propositions de certains membres de l'assistance, à l'occasion partisans de lancer une souscription, de « faire faire un article » ou d'organiser une manifestation (AGENT 1 : « Je ne suis pas sûr que l'on puisse aujourd'hui mobiliser 500 personnes »). Il reste que ce prendre part ne saurait se présenter autrement que sous la forme d'une proposition, d'un appel à volontaires ou à de bonnes volontés, avec le tact nécessaire pour ne pas constituer une contrainte, même à s'adresser à un ensemble de résistants engagés dans l'action collective.

Le recrutement semble ainsi d'autant plus sensible que la présence parle de soi. À l'occasion d'aucune Permanence il n'a été question d'être à jour de ses cotisations. De même que « s'il n'y a pas de honte à militer », il n'est pas nécessaire d'adhérer à l'association pour accéder au service, un tel honoraire pouvant toujours paraître comme une main forcée, ou, dans sa spontanéité résistante, comme une manière de s'assurer les services de l'agent ou de l'association. Et quoique déductible des impôts, cette part reste souvent livrée à la discrétion du locataire, mais n'y trouve aucune place en propre, repoussée aux marges du dispositif comme transaction privée, sous couvert d'un choix personnel. L'engagement se donne donc par une proximité qui ne fait que peu cas du fait de se placer sous le joug de l'association. Ce « placement » s'en trouve indifféremment justifié par les uns et les autres, lors des permanences, des rencontres anodines, dans des articles de presse, dans certaines prescriptions, dans certaines confidences de locataires, voire lors de leurs rencontres avec les médiateurs. Tout comme il arrive qu'il se cadre comme une mesure de précaution, s'agissant « d'aller voir l'association » en venant à la Permanence.

Aussi, cette assurance convoque un plan relatif à un mode d'être, à un engagement : celui qui se déplace est dans l'action, « résiste » en veillant au respect de ses droits. Or, même si une présence « parle de soi », la résistance et son corollaire, le suivi des prescriptions, n'en demeurent pas moins objets d'une certaine réserve dans les face-à-face occasionnés : le cas impose de faire, mais « si vous voulez qu'il y ait des suites ». C'est ici garantir une séparation entre l'objet concerné par le traitement (le cas) et la personne, à considérer avec les rites et les égards appropriés et pour qui il ne saurait être question que de conseils et d'un accompagnement.

> — AGENT 1 : Mais encore une fois, si vous voulez avoir une démarche avec votre propre avocat, c'est vraiment dans votre…
> — DU PUBLIC : C'est quand même mieux de faire quelque chose en groupe.
> — AGENT 1 : Si possible, si les gens le veulent !
> — AU PUBLIC : L'union fait la force !
> — AGENT 1 : Si les gens le veulent !
> — AGENT 2 : C'est ce qu'on propose. Maintenant, chacun est libre…

Mobilité et accès livrent alors leur importance, s'agissant de venir à la Permanence par un dé-placement délibéré, intentionnel, cadré comme résistant. Pourvu de son personnage de réserve, le public reçoit celui qui, de toute évidence, n'est plus visité, mais visiteur d'un espace sans hôte. Ses protagonistes n'en sont dès lors pas moins redevables de l'expression d'une certaine réserve, s'agissant moins d'un îlot de « sociabilité, d'un ''nous'' déjà constitué[40] » par exemple sur le seul principe d'une convocation, que d'un espace où une coopération tenaille l'un de rendre public ses affaires « personnelles », et son vis-à-vis de ne pas pouvoir décemment considérer celui qui se présente à lui.

L'ambiguïté liée à l'évitement de toutes sortes d'embarras y est ainsi une ressource des plus courantes et le prendre part se « prive » dans la possibilité de l'être ou non à l'avenir[41]. Cette ambiguïté témoigne alors du soin porté à la neutralité du lieu, au traitement et à l'effacement de toute entrave ou contingence en mesure de filtrer son accès. Bien que cette neutralité soit souvent adossée au présupposé de la qualité du travail mené, à la confiance pla-

40 Joseph, 2003, p. 336.

41 Goffman, 1974, p. 99.

cée dans la compétence de l'agent, voire à la crédibilité de l'action collective, elle n'en reste pas moins attenante à l'accessibilité de quiconque à la Permanence. À la garantie donc de la pleine publicité du lieu et de l'activité qui s'y déploie, lesquelles peuvent toujours faire l'objet de retours critiques. Ainsi, en dépit du fait que cette accessibilité procède par un dé-placement et par la confirmation d'une orientation commune, le client ratifié demeure en droit d'être traité comme quiconque. Tout déplacement ne répond donc que de modalisations résistantes et d'orientations communes « de rigueur » et, par la publicité qui la sous-tend, est à même d'évoluer. Ceci parce que l'agent reste tenu d'être toujours disposé à voir ce qui peut être fait et, au même titre que quiconque, de veiller à ce que la personne ne soit pas exposée à une éventuelle déconvenue publique.

Sous cette accessibilité élargie, un dé-placement s'assimile donc à un « sens de prendre part à un public[42] » et participe de la mise en place d'un travail d'assistance et de médiation irréductible à des formes de manipulations collusoires. Pour autant qu'un public (s')accomplit (à travers) la publicité du lieu, ce prendre part à un public profile la question d'une ressaisie collective, d'un « nous » notoirement résistant :

> — On ressent dans les permanences poindre et se renforcer une ambiance de solidarité face aux pratiques d'agression et d'intimidation dont sont victimes les locataires. En même temps, on sent aussi des gens qui vivent dans la crainte de ce qui les menace au jour le jour. La présence de nombreuses personnes qui n'ont rien de précis ou de nouveau à présenter témoigne de ce double sentiment.[43]

Si la Permanence constitue un dispositif qui assure le déploiement de l'action collective, s'appuyant sur un grand nombre d'individus investis sur diverses scènes de l'arène publique[44], elle ne se limite pas à la relève et à l'inscription de cas au cœur du problème, voire encore au seul maintien des attentions. Sa publicité influe également sur le fait que tout un chacun puisse s'y présenter et, dans l'intervalle qu'elle constitue, y faire valoir le droit d'un prendre part par des mises en commun, toujours à temps d'éprouver la stabilité de quelques lieux communs et d'asseoir de nouvelles façons de voir. Ces mises en commun autorisent alors la libération de certaines prérogatives germées dans une vie souterraine, bien qu'elles soient amenées à se confronter à un ensemble de rationalisations et aux objectifs que l'action collective se propose d'atteindre :

42 Cefaï, Pasquier, 2003, p. 49.

43 Compte-rendu de permanence.

44 Du colleur d'affiche jusqu'aux avocats, en passant par les militants, sympathisants, habitants, artistes, documentaristes, photographes, journalistes, chercheurs-acteurs.

> — C'est pour cela qu'il faut que vous disiez aux gens, que s'il y a n'importe quoi qu'ils ont envie de dire, il faut qu'ils viennent ici présenter leur problème et qu'ils voient qu'ils ne sont pas seuls. Et qu'ils voient qu'ensemble, on peut essayer de s'en sortir, hein ?

Si seul l'étranger est en mesure de « formuler des exigences embarrassantes[45] », la question de la ressaisie collective trouve une incidence non négligeable. Pour autant que la communauté idéale soit composée d'étrangers[46], la rareté de ces épreuves et des éventuelles remontées critiques questionne. Élargir l'accès de la Permanence pourrait donc bien mobiliser **la figure de l'étranger,** et, à ce titre, n'engager que les configurations et reconfigurations qui s'étirent dans le temps, la difficulté à asseoir une définition stable du problème au profit d'une vigilance diffuse et collective portant à l'attention ce qui auparavant n'entrait pas dans la nécessité d'un processus de régulation publique, mais restait cantonné à une régulation privée. C'est donc, outre ne pas sélectionner une clientèle autour de formes de médiations collectives ou de foyers d'attentions spécifiques, convenir du fait que ces entraves suscitent des critiques qui ne ressortent qu'affectant la qualité du service d'accompagnement, les compétences de l'agent, voire les coordonnées du problème :

> — Il a été voir l'association et il n'a pas eu d'aide ?
> — Non, ils ont dit : "Vous n'êtes pas sous la loi de 48."

Tenir et assurer la Permanence réintègre alors le fait que le public porte ses propres institutions de régulation :

> — Au lieu de penser que nos dispositions et nos habitudes sont adaptées à certaines institutions, nous devons apprendre à concevoir ces institutions comme des expressions, des projections, des prolongements d'attitudes individuelles généralement dominantes[47].

Aussi, à l'entremise d'une ressaisie collective, il ne s'agira plus seulement de s'arrêter sur des attentes ou les apparents devoirs de convivialité et de sympathie qui s'y manifestent. Il s'agira également de réintroduire les manières dont des mises en attention travaillent ces attentes, dont le dispositif interagit avec ce public et dont se réorientent les horizons de régulations. Ceci en ne perdant pas de vue que la définition du problème s'inscrit dans un processus dynamique de définition collective[48].

45 Goffman, 1968, p. 152.

46 Zask, 2003.

47 Dewey, 2006, p. 252.

48 Blumer, 1971.

Absence et disparition

Si la Permanence s'affiche comme un lieu de résistance, tous les locataires ne s'y sont pourtant pas déplacés. En dépit du fait que nombre d'entre eux y sont venus et revenus, ce qui est à l'occasion remarqué et provoque parfois indignation, ce n'est pas tant le nombre ou la présence de locataires que celui qu'on n'a jamais vu – une « nouvelle tête » – ou qu'on ne voit plus, disparaissant de la « circulation » et ne venant plus donner de nouvelles :

> — On se présente notamment quand on est une personne nouvelle. Il y a peut-être Monsieur qui est là. C'est la première fois ? Voilà, c'est Monsieur qui est nouveau. Parce que pour l'instant, les autres personnes sont toutes connues. On se présente très rapidement. Parce qu'il est normal que vous sachiez qui nous sommes. Et ensuite, on écoutera les personnes qui ont des cas ou des problèmes à poser… [Ou encore :] Ce que vous faites dans un premier temps, et puis vous revenez nous voir : vous écrivez une lettre recommandée accusé réception en signalant la chose. Et nous verrons s'ils ont répondu…

Du point de vue de l'action collective, il s'agit de se mesurer à l'apparition et la disparition du témoin et du témoignage, aux bases de la production de preuves matérielles tirant vers l'horizon judiciaire[48]. La Permanence constitue à cet égard un lieu d'action et d'engagement où s'étaye la résistance de celui qui œuvre au respect de ses droits. Par l'assurance qu'il octroie, le déplacement s'y livre tout autant comme prendre part à l'action collective, responsabilisation citoyenne, apprentissage[49], que mise en bordure d'un réseau convoquant une pluralité d'acteurs déployés sur les diverses scènes de l'arène publique. Venir ou revenir donner des nouvelles offre donc une traçabilité, à l'encontre de ces « éléments d'un monde qui, n'étant jamais sous la main, se soustrait sans arrêt à l'épreuve[50] » et bloquent toute possibilité de clôture jurisprudentielle. Prolongeant cette traçabilité « publique », il est ainsi d'usage de rappeler « avoir été là depuis le début » lors de sa première venue à la Permanence, même toute nouvelle tête que l'on soit.

Comme l'indique alors cette attention particulière portée à une nouvelle tête, la publicité sous-jacente entrouvre la Permanence non seulement comme un espace d'échange, mais également comme un espace de rencontres : ceux qui viennent et se présentent partagent *désormais* une certaine connaissance d'autrui, laquelle résonne/raisonne avec une autre scène de l'arène publique, la rue. Au gré de leurs rondes quotidiennes, les personnes se croisent et actualisent leur relation en honorant leur connaissance d'un Bonjour, en prenant parfois, outre le temps de discuter, des nouvelles les uns des autres. Cette connaissance est alors moins redevable d'une relation ancrée que d'un mode d'existence public de l'individu (agent ou résistant prenant part à l'action collective). Elle opère en effet depuis une sortie de l'anonymat (on ne salue que rarement un parfait inconnu dans la rue), et la prise de nouvelles constitue une ressource sûre pour engager une rencontre avec une simple connaissance.

Ces rondes quotidiennes autorisent alors des prises de nouvelles sur la base de ces quelques bribes de savoir et affaires personnelles, de soi ou d'autres, qui, publicisées, se rapportent ici et là et regardent « tout le monde ». Outre de pouvoir en passer par une présentation à un tiers inconnu par l'intermédiaire d'une connaissance commune, elles favorisent par exemple l'entrée en scène d'un tiers « connu », pouvant prendre part au groupe de discussion improvisé (« Tu tombes bien ! On parlait justement de… », « Tu es au courant de… »). Elles offrent également à celui qui se joint à la rencontre la possibilité de réclamer un *débriefing* et le devoir pour les participants d'y consentir. Ces nouvelles peuvent alors ne concerner aucun des protagonistes et participer de la dénonciation de certaines pratiques ou de la circulation de cas de tiers, comme par exemple « le cas d'une vieille dame de 91 ans qu'ils ont déménagée » et qui, « déboussolée suite au relogement, ne sait plus s'orienter la nuit dans son appartement » et « finit par faire une mauvaise chute, restant une nuit entière sur le sol avant d'être découverte par un voisin qui l'a entendue appeler au secours à travers la porte ». Elles peuvent enfin s'inviter dans des discussions « saisonnières » entre connaissances, justifiant par exemple le fait de ne pas partir en vacances par la peur d'une « désagréable surprise » plutôt que par d'autres considérations.

Néanmoins, aller plus avant dans la relation avec la personne, sauf à partager une intimité préalable, nécessite de « faire une brèche[51] », souvent par l'entremise d'une enquête biographique plus poussée. Celle-ci s'étaye parfois autour de connaissances communes dans le quartier (« Je vous connais, je vous ai vu avec… ») ou d'éléments biographiques plus personnels (« Mais vous faites quoi, déjà, vous ? », « Vous êtes du quartier ? Parce que vous n'avez pas l'accent ! »). Il s'agit alors de savoir face à qui l'on parle et à qui l'on a affaire. Donnant souvent lieu à un passage au tutoiement ou à l'apparition de « vannes », ces brèches sont alors supportées par d'autres modes d'engagement et d'autres activités. Il peut s'agir de

48 Dulong, 1998.

49 « J'ai envoyé un courrier avec accusé réception, comme ça au moins, il y aura une preuve... »

50 Boltanski, 1990, p. 135.

51 Davis, 1959.

prendre le temps d'un café au hasard d'une rencontre qui accroche, de faire le chemin ensemble, de rentrer en compagnie à la fin d'une réunion, de répondre à une invitation à dîner, de donner suite à un service fortuit, de rester au-delà d'une réunion pour boire un verre, d'aller au restaurant ou de discuter lors d'un événement (vide-grenier, fêtes de quartier, soirées...). Autant d'activités qui convoquent d'autres formes relationnelles et d'autres réserves personnelles.

Ces occasions libèrent alors, tout en les abritant, de surprenants commentaires et autres critiques animés par un « esprit public[52] ». Ceux-ci peuvent alors pourfendre certaines orientations de l'action collective, déployer des tentatives de décryptages des stratégies des uns et des autres, poser ou résorber des incompréhensions, critiquer les modalités d'organisation d'une action juridique, commenter les écarts ou les propos d'Untel, d'éventuels conflits personnels surgis en public, voire leur règlement. Ces occasions déploient à cet égard des « coursives » critiques, se stabilisant autour de relations ancrées et de confiance (« Cela reste entre nous ? », « Je te le dis à toi, hein ? »). Et comme telles, elles participent parfois de la gestation d'autres agendas collectifs et génèrent des débats, le tout campant au seuil de la Permanence et se répandant pour, à l'occasion, surgir de leur « souterraineté » par l'entremise de rapporteurs « bien » renseignés.

Il reste que ces rencontres ne brisent pas toujours la glace et font parfois place à la marque d'une légère distance, au prétexte d'un rendez-vous, d'une hanche douloureuse, de devoir prendre le métro parce qu'il fait froid ou nuit, pour se tenir en retrait, ne pas venir ou rentrer avec… Ici comme ailleurs, ces éléments participent de l'interruption d'une rencontre. Coupant délibérément court ou non, l'expression de ces motifs importe bien davantage que leur appréciation. Seulement, ces trajectoires en viennent parfois à indiquer une trame sociale. Une marche en retrait et solitaire pour cause de fatigue peut ainsi être l'occasion de confidences acerbes sur certaines personnes du groupe qui précède et à qui il n'est « pas fait confiance ». Une fatigue peut donc couvrir un maintien à distance. Cette trame sociale peut également indiquer, pour qui la remarque, un conflit entre des voisins qui ne viennent plus et ne s'installent plus ensemble à la Permanence, se boudant, confidences prises, au prétexte que l'un a appris que l'autre négocie en secret avec un médiateur tout en venant à la Permanence. Mais même à cacher davantage à des personnes connues qu'à des étrangers[53], cette « hypocrisie » renseignée n'est pas pour autant dévoilée en public, en tout cas en présence de la personne.

52 Eliasoph, 2003.

53 Goffman, 1968.

Cette trame sociale gagne cependant en gravité lorsqu'elle se traduit par des évitements entre connaissances à l'occasion d'une rencontre anodine. Ces évitements sont alors source d'anecdotes, relevant ces « têtes qui se tournent », ces « regards qui fuient ou se baissent », ces « changements de trottoirs » et cette « indifférence » de ces personnes qui ne disent même pas bonjour. Bien que prises par ailleurs dans des engagements (aller chez un médecin, aux courses…), celles-ci n'honorent plus leurs connaissances, ne s'excusent pas de ne pas prendre le temps de le faire, ne donnent plus de nouvelles et parfois signe de vie. Ces évitements indiquent alors une trame sociale, en ce qu'elle laisse suspecter « quelque chose à (se) reprocher » ou à « cacher ». Du point de vue de l'action collective, la relève de ce genre de « symptômes » se diagnostique alors davantage auprès des sortis d'affaire, même si ceux-ci ne vont que rarement jusqu'à réclamer l'effacement de leur nom d'une pétition signée quelques années auparavant. Le *retour à l'anonymat* qu'ils caractérisent est alors vécu comme la *disparition* de ceux qui ne donnent plus de (leurs) nouvelles. Et ce, même s'il arrive aussi que ces disparus soient parfois eux-mêmes « victimes » de cet évitement.

Ceux qui s'engagent dans des prises de nouvelles se connaissent donc. Mais sauf à préexister, et pour autant qu'elles se forment, les relations ancrées ne sont pas l'œuvre de la relation de service, mais se développent depuis l'exposition publique qui la sous-tend. C'est souvent cette publicité qu'explorent et exploitent dans le cadre de leur activité les « extérieurs » en multipliant leurs passages à la Permanence pour sympathiser avec des locataires et se faire ouvrir quelques espaces privés[54]. Or, non seulement les principaux concernés savent s'extraire de ces relations et, loin de s'asseoir dans des formes d'installation, opérer un retour à l'anonymat. Mais également, s'il est toujours possible de prendre les devants envers une connaissance, celle-ci peut très bien, volontairement ou non, « ne pas l'avoir vue », « avoir la tête ailleurs », manifester quelques difficultés de mémoire, rechercher où l'on s'est déjà vus, s'excusant du peu, surenchérissant de signes de reconnaissance personnelle, et parfois réclamer le « bénéfice du doute » ou une méprise. Ce à quoi celui qui prend les devants est tenu de consentir malgré tout.

Il reste que le fait de venir donner des nouvelles est bien l'attribut de la Permanence. C'est alors moins l'injonction d'être connu que de donner des nouvelles qui compte. *Ceci parce que l'on s'attend à se voir donner des nouvelles, pas à avoir l'inconvenance*

54 Nombreux sont ceux qui ont ainsi pu avoir accès à certains domaines privés dans le cadre de leur activité. Mais toute restitution publique nécessite un maniement particulier de ces *privaties*. Il est ainsi arrivé qu'à l'occasion d'une restitution publique d'un documentaire, certaines *privaties* d'un spectateur pour le moins embarrassantes aient été révélées. La projection terminée, la personne affectée a donc aussitôt pris la parole pour signifier la confiance trahie dans le cadre de son activité, rajoutant dans son emportement qu'il ne lui restait plus qu'à « aller voir le médiateur pour être relogé ».

d'aller en prendre. Mais pour autant qu'elles ne s'en trouvent pas reportées à une efficacité de l'action collective, qu'il s'agisse d'une absence de problèmes suite à une campagne d'information (« Pas de nouvelles, bonnes nouvelles ! ») et/ou d'un « changement d'attitude » du propriétaire, tout non-retour et, dans les extensions opérées, toute non-venue peuvent être taxés, en « connaissance de cause » et sur la base anecdotique de ces gens qui ne se déplacent plus, comme une tombée en désuétude du lien, un manque d'engagement, un repli sur soi ou une trahison. Ces disparitions libèrent donc des discours souvent renseignés sur « ce que sont les gens », qui rapportent des cas de désistement ne manquant pas d'arguments sonnants et trébuchants, et de commentaires sanctionnant d'individualisme aussi bien l'opportuniste qui va attendre et ne pas trop en faire[55] que celui qui ne se livre, dans une « apparente hypocrisie », que trop dans l'action collective.

Si cet ensemble paraît finalement peu conciliable avec l'action collective, il n'en répond pas moins d'un *cadrage* de cette action : les traces indisponibles pour constituer des preuves ou des faits, ne restent alors que des témoins qui peuvent, à leur tour, avoir été bien relogés et disparaître. Ces disparitions dessinent donc une « nouvelle catégorie d'étrangers » à la collectivité[56]. Mais des étrangers dont, de la prise en compte, dépend paradoxalement l'émergence de conditions d'une communauté possible[57], quand elle n'engage pas – toute prétention normative gardée – la crédibilité publique de l'action collective[58].

En filigrane s'étire ainsi le motif du concernement : qu'est-ce qui concerne les gens et focalise les attentions ? Que faire du fait de plutôt *venir* à la Permanence qu'*être aidé* par l'association ? Que font les gens de leurs droits ? La relève et les efforts pour lutter contre une désuétude du lien pourraient ne pointer que la perte de formes de médiations, par l'alternative d'une régulation marchande et une négociation entre parties privées. Ceci, à l'écart de toute publicité, mais – peut-on d'ores et déjà annoncer – **pour faire d'un délogement un relogement**.

Suspendue à la mise à l'épreuve d'un collectif en lutte, d'un « nous » libre, volontairement engagé dans l'action et orienté vers un bien commun, cette désuétude peut se dire comme un long et minutieux travail de découpage entre privé et public, de ce qui, du point de vue du service, peut, voire doit – ou non – rester entre les mains du client. Seulement, « pas de citoyenneté sans co-citoyenneté[59] », d'espace orienté et lesté par la positivité d'un bien commun (porté ou affecté), d'une thématisation (assurée ou hissée), d'un concernement, voire d'un prisme collectif comme support d'un éventuel alignement identitaire[60], de bout en bout redevable d'une épreuve de publicisation et d'un processus de désingularisation[61].

Par l'absence, par la disparition, c'est ainsi insidieusement la question du **dépassement du commun** qui surgit, l'élargissement du cercle de concernement, de ce qui peut se dire comme la mise à l'épreuve d'un commun émergeant et de son liant. Ceci pour autant que le cas remplisse l'espace, trouve résonance sur les scènes de l'arène publique, donne prise au problème, suscite discussions, provoque indignation ou se retrouve « saisi à l'objection de ». Bref, sans que finalement celui-ci puisse s'extraire de son présupposé de mobilité et de sa part d'engagement, attenants au *déplacement* qu'il constitue. Car, *à l'assurance d'une résistance active, se déplacer, ce n'est pas être déplacé…*

55 Olson, 1979.

56 Hirschman, 1982.

57 Becker, 1985, p. 178.

58 Rancière, 1998.

59 Bordreuil, 2001, p. 144.

60 Snow, 2001.

61 Boltanski, 1990.

3 • RÉSISTANCE : CADRAGE[62], CAS ET PLANS D'ACTION

Le propos va à présent se recentrer sur la question politique ou, mieux, sur le **travail politique inhérent à une reconfiguration du problème** : ce qui monte en attention, entre ou non en considération, questionne, et ce qui viendrait à varier. Jusque-là, la focale a été centrée sur une série de contingences liées au dispositif, confrontée à la possibilité d'un déplacement, quelles que puissent être la mise (en commun) et la donne initiale. Cependant, aborder la question politique interroge la production du commun et les éventuelles restrictions pesant sur l'éventail des mises en commun. Il en va notoirement de l'interaction du dispositif avec le milieu pour lequel il est destiné, dans sa capacité à accueillir le moindre surgissement pouvant se manifester au vis-à-vis d'une situation organisée autour d'une vigilance collective et polarisée par les relèves qui peuvent s'y occasionner. Ne pas négliger ces surgissements revient alors à être attentif au moindre élément pouvant participer d'une reconfiguration du problème. Concrètement, il peut s'agir d'une nouvelle variété de cas, d'une revente, d'un procès gagné ou perdu, d'une rumeur qui enfle… Avec une ampleur variable, ces surgissements paraissent alors à même de bousculer ce qui coulait sous le sens, de redistribuer la donne, de stimuler de nouvelles vues… L'activité collective tempère ainsi un recentrage autour de ce qui monte en attention et fait problème, de ces problèmes que rencontrent les locataires et auxquels ils sont amenés à faire face. Aussi, cette reconfiguration sera étayée depuis un ensemble d'activités participant d'un partage entre ce qui relève d'une dimension privée et ce qui relève d'une dimension publique, toute démarcation *a priori* ou allant de soi n'étant pas acquise. Et plutôt que de céder à la relève de formes d'hypocrisie ou de polémiques entre ce que disent et font les gens, il s'agira ici de se rapprocher de ce travail politique et des reconfigurations dans et par lesquels cet être résistant « évolue ».

« Gentilhommisation »

La notion de gentryfication situe un point de départ pour saisir « ce qui se passe » : une opération immobilière bat son plein et bouleverse la physionomie du quartier. Elle répond du diagnostic selon lequel « on chasse les pauvres pour faire venir des riches », des « classes moyennes supérieures » ou autres foyers imposables. Des « pauvres » présents par des loyers exceptionnellement bas, captifs d'un logement social de fait et désormais chassés du quartier « République » en destination, « intuitive[63] », de zones de relégation, faisant ainsi place à une *gentry* en devenir[64].

Ici, il ne s'agit pas de se livrer à une déconstruction conceptuelle ou d'établir l'heuristicité des usages ou pertinences d'une telle notion. En se déprenant de l'effet d'écran de son éclairage, l'enjeu réside davantage dans la perspective de saisir si et comment les acteurs s'en emparent au tranchant de leurs critiques et relèves ; et quelle en est la part territorialisante au cœur du processus de définition collective du problème à l'œuvre[65]. De sa façon, donc, « d'accrocher social et spatial[66] ». Une telle notion déploie en effet son propre *casting* et profile des gentryfiants et autres francs-tireurs du capital, successivement « Maghrébins, squatters, étudiants » ou nouveaux locataires/propriétaires « friqués », qui s'installent ou vont s'installer dans ce qui s'apparente à un quartier et que l'on retrouve fréquemment incriminés dans certains discours de certains de ses habitants.

Seulement, la rue de la Rue de la République a notoirement été caractérisée par sa fonction urbaine, celle d'une « accession à une urbanité » autour de « vagues successives d'implantation[67] ». De cela, la vacance initiale[68] et l'abandon des immeubles peuvent apparaître moins unilatéralement redevables de préparatifs stratégiques, « savamment » orchestrés (ou décryptés) d'une opération immobilière, que de l'essoufflement d'une dynamique « incubatrice » de classes moyennes en devenir. Une mécanique semble-t-il (si bien) rouillée dès la fin des années 90 qu'elle aurait conduit « à envisager sérieusement la possibilité d'un départ vers un autre quartier » et laissé éclore des dénonciations concernant « la machination de spéculateurs » et l'inaction des propriétaires, incriminant l'installation de « familles à problème » pour chasser des habitants « légitimes[69] ». Quelque peu encombrants, ces discours résonnent alors avec certaines plaintes, comme la suivante remise au Collectif des habitants de la rue de la République en mai 2004 :

> — Que nos propriétaires s'occupent davantage des locaux pour le respect de locataires : 1) caves pourries 2) cages d'escalier, etc. Qu'ils nous débarrassent des squatters… Qu'ils réhabilitent tous ces appartements vides, sans luxe, mais correctement et qu'ils louent à des prix raisonnables et pas à n'importe qui.

Plutôt que de verser dans cette gentryfication (ou dans sa critique), il s'agit d'accueillir **la question de l'étranger dans sa propension à créer de la mobilité** et à analyser – et parfois créer – du lien social[70].

62 « Les opérations de cadrage consistent à mettre en œuvre des "schèmes interprétatifs" pour "localiser, percevoir, identifier et étiqueter" des événements et des situations, en vue d'organiser l'expérience et d'orienter l'action. » Cefaï, 2001, p. 52.

63 Bourdin, 2008.

64 Donzelot, 2004.

65 Si la notion est passée dans le sens commun, jusqu'à quel point n'influence-t-elle pas la relève que le chercheur opère des problèmes sociaux qu'il étudie ? Blumer, 1971

66 Bordreuil, 2001.

67 Fournier, Mazella, 2005.

68 40% de vacances en 1999 selon les auteurs.

69 Fournier, Mazella, 2004, p, 114-115.

70 Grafmeyer, Joseph, 2004.

Dès lors, une coulée hâtive dans le moule « territorialité » ne restitue pas toute sa lisibilité à des questions discernant la façon dont deux groupes peuvent, au débouché d'une vague d'implantations, se partager ou coexister sur un même espace. Voire encore, se le partager en s'y laissant présager.

L'apparition des squatters au début des années 2000 est ici révélatrice : une clandestinité discrète et peu visible, publicisée en 2003 en franc-tireur du capital, signe désormais tangible d'abandon du patrimoine de par l'inaction du propriétaire, avant de finalement disparaître, remisée à d'autres causes publiques (immigration clandestine, pénurie de logements sociaux...) et à l'agenda d'autres acteurs collectifs (Cimade, CGT Chômeurs, DAL…). Une « révélation » semblable concerne les relents racistes liés à la vague d'implantation maghrébine, laquelle polariserait par exemple des aires de garnis proches du Vieux Port ou de zones de relégation-concentration – dans la métaphore parfois d'usage d'« antennes paraboliques », visibles depuis la rue ou ses contre-allées. Elle peut enfin revêtir d'autres formes de ségrégations, autour des remarques et autres moqueries déplaisantes infligées à ces premiers nouveaux venus pour qui le « ménage » serait en train d'être fait. Aussi, à y tendre l'oreille, le pieux murmure d'une prise d'assaut d'un village dans la ville peut se faire entendre, déployant son prisme territorial et saisissant tour à tour la co-présence « d'anciens et de nouveaux, de légitimes et de prétendants » à cette légitimité, d'un « nous » et d'un « eux ».

Pourtant, se saisir d'une telle vue pourrait toutefois soulever une strate territoriale sans guère plus de consistance que sa propre relève. Pour autant que cette « arrivée gentryfiante » se fasse encore attendre, il s'agit de composer avec une riveraineté qui, déjà, ne va pas de soi. Ou, du moins, qui questionne (en) sa propre part riveraine[71]. Si tant est que le public soit une forme « servant à faire passer les individus des *relations* anciennes à des nouvelles[72] », la figure de l'étranger immunise alors contre le seul repérage de certaines formes de classement/déclassement, de captivités territoriales, du diagnostic d'une crise ou d'une désorganisation sociale qui viendrait les sous-tendre ou les implémenter. En effet, encore faut-il que territoire il y ait (eu) et qu'il puisse servir d'assise à quelques sédiments susceptibles de s'ancrer, de devenir enjeu ou doper une « concurrence » autour de formes d'appropriation ou d'appartenance. De la façon, donc, dont deux groupes, et quitte à leur prêter consistance, peuvent coexister ou se partager un territoire.

Seulement, et par-delà la profondeur historique de tels processus, comment comprendre l'éclairage public de ce « partage »

71 Bordreuil, 2001.

72 Park, 2007, p. 117.

davantage sous la forme d'un relent raciste plutôt que sous celle d'un conflit communautaire ? Voire à celui d'une arrivée menaçante plutôt qu'à un centre-ville pour tous ? Si accéder à cette urbanité se pose au présupposé de ces vagues d'implantation pressenties comme ascensionnelles, il est remarquable que cette accession en soit déjà une de peu qualifiante ou, du moins, de surchargée en latence. Une surcharge que l'on est souvent tenu de laisser derrière soi, sitôt qu'il s'agit d'accéder à un espace public où gagner en anonymat, le tout au sortir d'une trajectoire résidentielle déstigmatisante, plutôt que déjà valorisante ou liée à un sentiment d'éligibilité « réservée », qu'il s'agisse d'un accès aux logements par recommandation, d'un effet d'adresse ou d'une promotion sociale par un bâti bourgeois. (Projeter d')Habiter sur la rue, c'est peut-être, pour quiconque, être en quête de respectabilité, même à être plus récemment considéré comme une population « pauvre » ou résidant dans du logement social de fait. Aussi, il ne pourrait bien s'agir que d'une culture publique à l'œuvre et d'un social en train de se (dé/re)faire.

En cela, l'action collective engagée dans cette lutte contre la gentryfication étire la question du public et du drame qui l'exalte. Un drame qui convoque la figure du résistant à la croisée d'une urgence démocratique, de la libération d'une arène publique où les considérations précédentes n'ont plus – ou difficilement – lieu d'être. Publiquement, on peut toujours déplorer la disparition de commerces de proximité. Plus difficilement la fermeture d'un Petit Casino qui « livre les habitants à des épiciers arabes » ou à des produits de moindre qualité. Les choses se compliquent donc sitôt qu'il s'agit de saisir comment les choses sont cadrées dans cette trame de lieux où « se crée un contexte discursif[73] », où la possibilité de produire sens de concert s'étaye par le dépassement ou la mise à l'écart de formes de déclassement/reclassement, d'exclusion, de captivité ou de captation territoriale. Ainsi, lors d'une Permanence :

> — AGENT : Bien sûr, je peux dire devant le juge que je refuse un 6e étage sans ascenseur. Mais je ne peux pas dire devant le juge : « Je refuse un endroit où il y a des Arabes. »
> — CLIENTE : Mais il y en a beaucoup qui le disent !
> — AGENT : Alors, ceux-là, ils sont mal barrés ! Parce qu'il va falloir qu'ils trouvent d'autres raisons, d'accord ?[74]

Bien avant de parler de désorganisation ou de territoire, lesquels accréditent souvent la captivité d'anciens menacés ou attestent de

73 Eliasoph, 2003, p. 226.

74 Il arrive ainsi que d'« anciens » Maghrébins refusent un relogement parmi de « nouveaux » Maghrébins, étayant cette fonction urbaine que joue la rue de la République.

l'existence d'un « résidu » captif ayant raté le coche d'une trajectoire ascensionnelle, il s'agit de présager depuis cette part a-territoriale[75] des formes territorialisantes et d'autres déterritorialisantes. Des formes venant ainsi soutenir la production d'un commun, asseoir un « nous » et « d'autres », et des « étrangers » assurant le dépassement de ce commun. Repartant de ce jeu, il s'agit donc bien de s'accommoder d'un social en train de se faire, plutôt que déjà se limiter à un processus d'exclusion d'anciens par des nouveaux. Tout contre un processus réactif, il s'agira donc de faire place à un processus créatif.

Au vu de cette ressaisie collective et sur la période ici concernée, l'enjeu est donc de pister l'apparition « d'autres » et cette tendance à « créer des catégories de personnes extérieures à la collectivité[76] » : ceux qui déménagent en direction des futurs logements sociaux et qui, « délogés », ne font pas respecter leur droit. Dans ce périple, aucune posture critique ne sera adoptée, soulignant au renfort bienveillant ou malveillant de cas l'exemplarité d'une situation problématique, ou stabilisant le problème de la rue de République comme une emblématique gentryfication. Notre propos ne s'inscrit que dans la perspective de pister comment se fomentent public, problème public et teneur dramatique, comment s'opèrent des attributions de responsabilité, quels accomplissements pratiques soutiennent cet état de fait et quels « êtres » font face. Ce qui, dans sa part publicitaire, se dit comme être dans l'action et celui que l'on s'y figure, le « résistant ». Ceci, en tenant compte du fait que l'être résistant ne se saisit pas dans sa part publicitaire d'une forme stable ou installée de riveraineté. Du moins, peut-on présumer, pas sans quelques difficultés, à la garantie d'une pleine publicité.

Casuistique

Énoncer une gentryfication convoque un devenir ou un passé, des lignes de fuite axées sur des visées communes ou un passé en péril, menacé en devenir, voire inexorablement révolu. Précédemment, il a été question d'alertes introduisant à cette sorte de médiation temporelle. Répondre d'une lutte contre la gentryfication passe alors pour constituer le droit comme une ressource à l'action (« Il y a tout ce qu'il faut dans la loi »). Toutefois, à l'horizon juridique, seul le non-respect du droit des locataires est démontré :

> — Depuis le premier jour que les propriétaires sont arrivés, avec les médiateurs et les choses, ils ont commencé à ne pas respecter la loi. Alors nous, qu'est-ce qu'on fait ? On dit : il y a la loi et on essaie de la faire respecter.

Qualifié s'il en est, et qualifiant par ses relèves, le travail militant fait en effet prévaloir des cas concrets de non-respect des droits des locataires, des faits produits par une activité collective et portés à l'attention publique. Le traitement d'une réclamation relève donc d'une casuistique et **entrouvre une portée jurisprudentielle**. Chaque cas constitue alors une démonstration, convoquant régimes d'injustice et de dénonciation, standardisant des opérations critiques tirant vers la scène juridique. Il s'agit alors de créer des modes d'application de la loi.

Seulement, comment une panne d'ascenseur étaye-t-elle les projets du propriétaire et de ses actionnaires ? Comment constitue-t-elle une pression visant à faire partir les locataires, un abandon délibéré de « tout » entretien du patrimoine ? Que le propriétaire l'ait délibérément mis en panne traverse quelquefois les esprits. Mais l'injustice qui victimise les locataires n'est pas tant qualifiée par une responsabilité causale (« Il l'a cassé »), source de diffamation, bien difficile à prouver matériellement, que par une responsabilité politique (« Il ne l'a toujours pas réparé[77] »). De sa première livraison publique à un éventuel procès, toute remontée vers la cause de la panne est écartée : pas plus l'ancienneté que la fréquence des pannes, une malveillance, une mauvaise maintenance, un mauvais usage ou quelques autres précédents ne se rapportent dans sa formulation publique. Ces éléments y sont remisés, souvent réinscrits dans l'ordre du hasard ou de l'accidentel.

C'est donc autour de la catégorie du *mépris* dont peuvent faire l'objet les locataires que s'entrouvre la portée juridique. Elle situe à cet égard une lutte contre les pressions qui les font céder et partir. Ainsi en est-il pour une famille habitant un cinquième étage avec un enfant paraplégique qui, signalant une panne d'ascenseur au propriétaire, se serait vu rétorquer que, à défaut de consentir à son délogement, il faudra continuer de porter l'enfant handicapé dans les escaliers ! Bien que poignant, ce témoignage, à lui seul, ne saurait suffire. Il nécessite la production de traces en mesure d'étayer la bonne foi du locataire. En constituant des cas, il s'agit donc de répondre d'une contrainte de publicisation tenaillant une incapacité à minimiser davantage les choses et une production de preuves matérielles (une lettre accusé-réception signalant et datant la panne), « [orientant] l'attention vers le monde des objets et [fondant] l'accusation en réalité[78] ».

75 Bordreuil, 2001.

76 Becker, 1985, p. 185.

77 Gusfield, 1981.

78 Boltanski, 2007, p. 131.

Seulement, plus qu'une ressource pour l'action, le droit mobilisé reste toutefois une source d'équivoques. Une absence d'entretien peut très bien ne pas être redevable d'une gentryfication, mais d'un propriétaire négligent ou désargenté. À ce titre, elle peut convoquer d'autres modes d'interventions et d'autres acteurs. Dans sa portée jurisprudentielle, cette absence peut également trouver une plus large amplitude et être actionnée en d'autres lieux et occasions sans participer d'un problème public. C'est alors croiser une instabilité écartant tout principe de clôture par un « à toutes fins utiles[79] ». Cette instabilité peut ainsi supporter des compromis peu explicites, s'imprégner de latences pré-publiques (racisme…), s'exposer à des retours critiques selon un principe de réversibilité de la plainte, comme s'inscrire dans d'autres agendas collectifs. La création de jurisprudences interroge alors sur ce dont « on » se félicite à l'orée d'un procès gagné pour un non-entretien des parties communes, sur la réinterprétation dont elle fait l'objet du point de vue de l'action collective.

Cette création ne vaut alors pas tant pour ses effets que pour l'acte de résistance qu'elle constitue. Elle stabilise un succès sitôt qu'elle répond du plan d'action prescrit dans lequel *un* locataire est convié à *s'engager.* À toutes fins utiles, elle profite aux cas similaires, standardise des solutions aux problèmes rencontrés et sanctionne publiquement certaines pratiques du propriétaire. Il s'agit donc moins de « montrer que [les] efforts pour faire appliquer [la loi] sont efficaces et valables[80] » que de montrer que l'action collective ne peut « aboutir » qu'à la condition que *quiconque* s'inscrive dans un horizon juridique et soutienne une définition commune du bien public affecté, tel le cas suivant :

Cas de non-délivrement de quittance, mars-avril 2006, période des déclarations de ressource CAF

Pour obtenir les allocations logement, un document doit attester de la qualité de locataire. Il peut s'agir soit d'une attestation du propriétaire (dont tout retard, suspecte-t-on, mettra en faute le locataire dans le règlement de son loyer), soit d'une copie des trois dernières quittances de loyer (pratique usuelle). Ayant pris contact avec le propriétaire, une dame rapporte qu'un médiateur lui a fait un chantage, ne délivrant la quittance que si elle signait un « papier de départ ». Face à la multiplication des plaintes de non-délivrement de quittances, un agent a finalement rédigé une lettre type, diffusée début mars, en ne s'en tenant qu'à l'obligation légale de délivrer les quittances. Cependant, le bruit court que les ordinateurs, contenant le listing des locataires, ont été volés, ne permettant plus l'impression des quittances. Le dénouement survient lors d'une Permanence de mars 2006, lors du tour de table :

— CLIENTE 1 : On m'a donné les reçus de loyers.

— AGENT 2 : Ah oui ? C'est vrai ?

— CLIENTE 1 : Même le mois de décembre : tout, tout, tout !

— AGENT 1 : Madame vient faire état de son reçu de loyers, est-ce que vous êtes nombreux à avoir envoyé une lettre pour l'obtenir ?

— CLIENTE 2 : On l'avait envoyée.

— AGENT 1 : Et vous avez reçu la notice d'état.

— CLIENTE 2 : On a reçu le courrier et après…

— CLIENT [qui s'immisce dans la discussion] : Non ! Moi, je n'ai rien envoyé du tout ! Ils m'ont fait le reçu [l'AGENT 1 essaie de l'interrompre : « Ça va… »] sur place même. Mais ils les font à la main, hein ?

— AGENT 1 : Ah ben oui, ils les font à la main. On nous avait dit qu'ils avaient des problèmes informatiques.

— CLIENT [poursuivant] : Moi, je m'en fous !

— AGENT 1 : Ils ont le droit d'avoir des problèmes, hein ?

— AGENT 2 : Ils ont reçu une vingtaine de lettres. Donc, après, ils font à tout le monde des reçus de loyers.

— CLIENT : Ils avaient un bloc comme ça et ils distribuaient à tout le monde.

— AGENT 1 : Donc… Alors…

— AGENT 3 [empêchant la reprise du tour de table] : Donc, c'est important les reçus de loyers, cela veut dire que ça a marché ! Donc ça veut dire…

— AGENT 2 : Que l'opération « lettre » a marché !

— AGENT 3 : Voilà. C'est important de le dire pour la suite, de noter que chaque fois qu'on dit qu'il faut faire des écrits, quand même visiblement ça marche. C'est-à-dire que si l'on demande collectivement, ils peuvent de temps en temps…

Résister, ou la nécessité de faire respecter ses droits

Au vu de cette casuistique et de son équivoque, il est alors important de resserrer l'attention autour de cette résistance. Celle-ci saisit de front la question du lien autour d'une destinée commune convoquant un collectif d'habitants « responsabilisés et solidaires ». Pourtant, depuis la publicité qu'elle sollicite, ce collectif pourrait bien paradoxalement rester *en dette* de faire corps. Au départ, en effet, la résistance s'aligne sur un horizon de régulation juridique, profile des plans d'action, décante des prescriptions pour faire face à l'expulsion programmée qui affecte cette « communauté de destin ». Seulement, l'être résistant répond moins de l'organisation

79 Joseph, 1988.

80 Becker, 1985, p. 180.

d'une vigilance collective que de la nécessité de créer des agencements pour l'action, s'agissant en cela de « trouver des solutions aux problèmes que rencontrent les locataires ». Au sein de l'action collective, résister en appelle alors à un prendre part aiguillé par une portée jurisprudentielle :

> — Quand on a des écrits, on doit avoir des doubles… Et puis éventuellement par accusé de réception. […] devant le tribunal, il n'y a que les écrits qui comptent.

Faire respecter ses droits profile donc l'être résistant du locataire, lui imposant de répondre d'un ensemble de prescriptions valables pour quiconque : ne pas s'adresser verbalement au propriétaire, ne rien signer précipitamment, dater les événements, être en mesure de prouver qu'il a bien pris connaissance du problème…

Pourtant, bien que reposant sur une métrologie juridique permettant de prendre la « juste » mesure des choses, le cas n'en reste pas moins attenant à une grammaire de la vie publique[81]. Une grammaire depuis laquelle s'occasionne la relève de ces injustices et qui donne lieu à expérimentation « pour que certaines pratiques cessent ». Aussi, le cas doit non seulement se présenter, mais une prise de parole en public doit avoir lieu. Or, au vu de cette publicité, si les actes de miser et la nécessité de voir ce qui peut être fait comptent autant – sinon plus – que la mise elle-même, l'élargissement des possibilités de mise en commun pourrait bien vulnérabiliser un tel profil résistant et, de ce fait, libérer une double *discrétion*. Il s'agit alors de tenir compte du fait que quiconque n'est pas en mesure de s'y présenter résistant.

Un premier niveau situe alors la discrétion de l'agent face à d'éventuels agendas cachés se glissant derrière la plainte du client, et à l'attention qu'il porte aux agendas susceptibles de porter atteinte à « d'autres ». L'agent est alors tendu entre un devoir de discrétion vis-à-vis des affaires privées et de la situation personnelle du client, et l'assurance que son travail n'occasionne pas des dommages supplémentaires ou collatéraux. Il est ainsi tenu de veiller à ce que la présence de déchets dans les parties communes ne soit pas saisie pour liquider un squat, que d'éventuelles difficultés financières ne viennent pas compromettre le travail d'assistance, que l'accompagnement auquel il s'emploie ne serve pas en réalité la négociation à couvert d'un relogement qui « désolidarise » le voisinage d'un immeuble donné. Dans le cadre de son activité, il s'agit alors « d'avoir tous les éléments en main pour dispenser l'aide recherchée », bien qu'il ne puisse s'en assurer qu'avec difficulté, la contrainte de faire preuve de tact pesant sur son activité.

Cette discrétion peut également surgir au niveau du suivi des prescriptions, au-delà de la simple informée qu'elle constitue. Ce suivi engage la nécessité d'un prendre part à l'action collective dès lors qu'il s'agit de pousser un client à répondre d'une exigence de participation et de faire respecter ses droits. L'enjeu est ainsi de veiller au respect des prescriptions, qu'il s'agisse de demander un écrit, de revenir donner des nouvelles ou d'aller au tribunal à l'approche d'un procès. Dans ce cas, la libération d'un droit de regard sur « ce que font les gens de leurs droits » contrevient à la liberté individuelle d'un client en particulier. Un relogement ne répond ainsi pas d'une forme de résistance, résister visant – pour quiconque – à faire respecter ses droits. Il constitue alors un délogement, qu'une personne âgée cherche à se rapprocher de sa famille, qu'un « Rmiste » cherche l'appui de l'association pour l'obtention d'un logement social, ou autre. Ceci souligne donc une difficulté à voir les choses autrement que depuis une pleine responsabilité du propriétaire ou une fragilité de certains locataires.

Ce qui questionne alors, c'est la *rare* expression de cette double discrétion. Dans sa positivité, cette rareté peut toujours attester d'une mobilisation ou d'un engagement résistant de locataires solidaires, ceux-ci ayant non seulement conscience du danger qui les menace, mais également de la nécessité d'agir. Pour autant, elle peut aussi être redevable d'une contrainte de publicité, la Permanence ne fonctionnant pas exclusivement parce que les gens rencontrent des problèmes, mais également parce que les locataires s'y déplacent. Il s'agit donc de remarquer que ce n'est que depuis cette contrainte que l'on peut s'attendre à ce qu'il ne soit pas plus aisé de s'assurer de l'existence d'agendas cachés, que de contraindre au respect des prescriptions ou des précautions élémentaires.

Par exemple, venir à la Permanence renvoie parfois à une précaution élémentaire, qui se manifeste généralement lorsqu'un « délogé » se présente *la première fois* pour se plaindre du « mauvais tour » d'un médiateur. Dans leur déplacement, les personnes se dédouanent couramment d'une duperie, d'une peur, d'une « bêtise grossière » (ne pas être allé chercher un recommandé), de la vérification d'une erreur ou d'un mauvais choix suite à un relogement. La qualité du service (manque d'information, de soutien…) ou les objectifs communs ne sont alors que rarement mis en cause par un client qui se déplace. Et s'employant à vérifier systématiquement ce qui peut être fait, l'agent ne reconduit qu'à de rares occasion le

81 Cefaï, Lafaye, 2001.

client (« On ne peut plus rien faire, vous avez signé »)[82]. Placé face à des personnes fragiles, il s'évertue souvent à trouver de nouveaux recours pour « récupérer une situation difficile », pouvant s'agir de revenir sur le motif de résiliation d'un bail si la revente d'un immeuble est opérée sans l'engagement de travaux, ou de récupérer la situation d'une dame qui, suite à un relogement insatisfaisant dans un quartier « sensible », est revenue squatter son ancien appartement. Il lui arrive également de faire valoir, à l'occasion, la « nécessité » de lancer une campagne d'information, ou une enquête de porte-à-porte – objet d'un rapport rendu public et anonymisé derrière des pratiques – afin de savoir ce que sont devenus les gens, de couper court à d'insistantes « rumeurs lancées par le propriétaire », ou de renouer contact avec le terrain lorsque la Permanence ne constitue plus un canal fiable d'information.

Pour autant qu'il soit donc rare que s'y questionne ou se fasse valoir un « relogement résistant », la confirmation d'une orientation commune prime donc, s'agissant par exemple de justifier d'une absence peu précautionneuse. Seulement, il arrive que des messes basses ou des discussions hors Permanence soulignent des incompréhensions parmi le public (« Mais pourquoi elle n'est pas venue avant ? »). Une attention plus fine nous en dit alors davantage concernant la précarité de cette orientation commune. Parfois, elles ciblent la paranoïa de celui qui, par exemple, « recherche la petite bête » en s'interrogeant sur une éventuelle sortie du régime protecteur de la loi 48, s'il signale au propriétaire payer des charges pour un ramonage non réalisé. Et ce, même si cette orientation commune, pour certains « paranoïaques », reste publiquement gratifiée par l'agent. Inversement, ces messes basses peuvent questionner la « démence » de celui qui garde la primeur d'un courrier du matin pour la Permanence du soir, pour découvrir collectivement ce que lui « réserve encore le propriétaire ». Et si un locataire ironise parfois sur le fait de se jouer d'un médiateur, il arrive enfin que certaines connaissances, de collusion parmi l'assistance, informent discrètement leur voisinage confident d'une hypocrisie manifeste et d'un agenda concurrent :

> — Il dit ça, mais il a été voir le médiateur qui lui a proposé quelque chose. Je le sais, il me l'a dit.

Si une présence atteste d'une orientation commune, ces messes basses interrogent alors ce commun et ce quelque chose de l'ordre du lien. Pour part, elles attestent déjà d'une relation entre ceux qui

82 Par exemple, une personne « délogée » a été reconduite suite à une sollicitation visant à savoir comment obtenir « des étagères promises » à l'occasion de son relogement par un médiateur « sans parole ».

sont assis à proximité. Une relation, comme nous l'avons vu, tenue d'être minimisée au risque d'être sanctionnée, mais à même de supporter des commentaires en tout genre et, parfois, de renfermer une critique. Toutefois, elles signalent également le fait que le client et ses affaires sont désormais et/ou par ailleurs connus. Cette connaissance trouve alors une incidence notoire, sitôt qu'un désistement se manifeste. Pour autant que les affaires de l'un soient celles de tous, tout désistement d'une connaissance constitue en effet une « trahison » et répond d'une pesanteur morale qui, diffuse, profile *des étrangers à cette collectivité* émergente.

Néanmoins, « un traître » ne pourrait bien que s'employer à protéger certaines privaties, ne pouvant être question en public de trahison sans affirmer un « nous » collectif. Et en effet, le problème ne réside pas tant dans une trahison que dans le fait qu'une personne ait caché des choses, joué un double jeu (tenant en bonne grâce des médiateurs en leur offrant des gâteaux lors des fêtes de fin d'année, « se pomponnant » à l'occasion d'une de leurs visites, leur payant un verre au bistrot…), ou se livre à des négociations à couvert. Bref qu'elle n'ait pas libéré un complet regard sur ces affaires personnelles. Aussi, entre ne pas libérer un droit de regard sur ces affaires personnelles et se jouer d'une collusion, la pellicule est mince. L'inconvenance de ce regard ne réside donc pas dans le fait que ces affaires personnelles concernent *quiconque*, mais dans celui qu'elles ne puissent concerner personne *en particulier*.

Par exemple, ce droit de regard laisse parfois place à des prises de nouvelles ou à des rapports de certaines connaissances. Ces rapports peuvent être spontanés, ou survenir suite aux demandes de nouvelles formulées par l'agent à ceux qui connaissent celui qui ne vient pas en donner. Ils peuvent enfin être le fait de l'agent, lorsqu'il livre les nouvelles de la semaine :

> — Il m'a fait venir chez lui un soir, en me disant : « Voilà, Monsieur : combien je peux leur tirer ? » Je lui ai dit : « Mais pourquoi ? Vous voulez partir ? » Il m'a dit : « Oui. Moi, tu comprends, je leur dois 60 000 balles. » Il n'avait pas payé depuis deux ans et quelque le loyer. Il voulait des sous. Alors je lui ai dit : « Écoutez, vous êtes sous la loi de 48, si vous voulez rester, vous pouvez rester. Maintenant, si vous voulez négocier, on négociera votre départ ». Mais ils n'ont pas l'air de vouloir le faire. L'avocat a dit : « Les gens de 48 resteront », voilà ce que je lui ai dit.

Néanmoins, lors des Permanences, ces rapports n'abritent pas leurs éventuels porteurs de l'inconvenance de « ne pas se mêler

de leurs affaires ». Ceux qui sont dans la collusion (agent ou non) sont alors soit tenus de garder le silence, soit de prendre le soin d'anonymiser leurs rapports (« Il y a le cas d'une dame qui… »), au risque d'être repris par un membre de l'assistance (« Mais vous en savez des choses, Monsieur ! »). Ne s'y pliant pas, ils peuvent alors paraître rompre cette sorte de promesse de silence que renferment les confidences qui lui ont été faites par ailleurs. Mais également ne pas respecter ce qui s'apparente parfois à une solidarité « traîtresse » autour d'autres agendas collectifs et concurrents (« Mais vous en connaissez qui… ? »). Lors des permanences, ces rapports ne sauraient par conséquent concerner personne en particulier sans soulever, d'une façon ou d'une autre, l'inconvenance de ce droit de regard. Ceci, parce qu'il revient aux gens la liberté de venir donner de leurs propres nouvelles.

Seulement, dès que la collusion d'une connaissance est d'une façon ou d'une autre percée à jour, le désistement qu'il caractérise ne peut alors plus être reporté à sa fragilité face à d'éventuelles pressions. Il est alors exclusivement mesuré en regard de ce que font les locataires de leurs droits. Et être acteur d'un relogement revient en effet à se constituer en étranger à la collectivité naissante, et paradoxalement remplir l'attendu de publicité qui enjoint la Permanence. Le service qui s'y restitue s'adressant à quiconque, s'entrouvre alors le volet discrétionnaire de la prescription, qui s'adresse à quelqu'un en particulier et expose à l'inconvenance d'un droit de regard, par ailleurs et de quelque façon, renseigné.

Depuis la publicité de la Permanence, cette inconvenance profile alors un autre réseau collusoire. Et face à la moindre de ses inconvenantes expressions, les principaux concernés n'hésitent pas à opérer un rappel à l'ordre et à s'insurger pour convier un agent qui ne s'en tiendrait plus à la consensuelle fragilité des locataires à se mettre à la place des gens. Et parfois, quiconque ne s'y tiendrait pas, à la leur. Par conséquent, les prescriptions ne sauraient s'adresser à personne en particulier sans se confronter au surgissement d'autres agendas collectifs et éprouver ces affaires de tous et son commun. Il s'agit en cela de solliciter un avoir part résistant élargi, participant de la redistribution des modes d'intervention et des issues au problème. C'est bien là la revendication d'être sujet de ses propres droits.

Plus que réintégrer de nouveaux champs d'intervention, cette contrainte de publicité permet ainsi d'asseoir une réouverture de « l'univers des possibles ». Elle met à l'épreuve des lieux communs, les soumet à cette critique diffuse s'ébauchant et se répandant à l'abri des coulisses. C'est déjà voir à l'œuvre comment se travaille le partage entre ce qui relève du privé et du public, de ces affaires personnelles qui concernent quiconque et personne à la fois. C'est également toucher de près l'idée de fragilité du public[83]. Provoquant de vives démangeaisons, un potentiel critique a ainsi tendance à prévaloir dans les confidences qui se propagent de proche en proche, à s'afficher dans certaines messes basses lors des Permanences, etc. Bref, à chaque instant où s'affiche du lien entre proches, mais sans jamais se manifester publiquement.

Pour autant, si se raréfie l'expression de critiques et les nouvelles, aucun déficit de concernement en vue. Lors des Permanences, les acteurs travaillent dur à se dé-placer, à soutenir cette publicité, à préserver certaines de leurs privaties (problèmes familiaux ou de santé, chômage…), à s'efforcer d'être à la hauteur, à ne pas se faire porteur d'une critique en public. Et ce, quitte à parfois à faire valoir une maladie ou un problème familial pour cacher momentanément la décision d'un relogement ou taire tout autre « changement de fusil d'épaule ». Dans sa pleine positivité, l'être résistant ne répond que des cas les plus en vue et locomotives. Mais dans le même élan, il esquisse son lot de désistés, victimes des pressions du propriétaire qu'il s'agit d'aider d'une façon ou d'une autre, plus rarement délogés qui ne font pas respecter leur droit. Et c'est bien autour de ce rapport à l'étranger que se noue le travail politique à l'œuvre et la centralité de la Permanence. Moins effondrement que public fragile, c'est à son nœud que tend ainsi à s'effacer le « qui » porteur d'une critique ou sujet d'éventuels rapports (« Mais il y en a qui… »), même si le « qui » se retrouve au centre de messes basses ou de petits comités débattant en marge de la Permanence. C'est également à son nœud que s'opèrent des retours moraux sanctionnant à l'occasion les désistements de ceux qui ne respectent pas ces prescriptions et autres précautions valables pour *quiconque* et ne font pas respecter leur droit. Le travail politique à l'œuvre interroge montée et maintien des attentions au regard de mises en commun surgissant depuis ces espaces où s'étaye une critique et où l'on n'est pas plus résistants que désistés, mais qui éprouve également toute apparition d'un commun pour embrayer sur son dépassement. Un travail politique qui, finalement, tout en s'efforçant de répondre aux exigences et objectifs fixés, est tenu de veiller à **ne pas en être un, et pour quiconque, d'exclusif**, « le temps de contrôle [n'occupant] aucune plage en propre[84] ».

La voie vers la reconfiguration est à présent ouverte. Partie de l'abandon du patrimoine (squats, vacances…), le problème est

83 Eliasoph, 2003.

84 Joseph, 1995, p. 79.

dès 2004 cadré autour de repères juridiques et vise au maintien sur place des locataires. Seulement, le délogement dans les futurs logements sociaux se répand en 2006 et la lutte contre l'exclusion cède vite place au relogement. Re-déployés, maintien et relogement coexistent désormais, réintégrés, au cas par cas, sur la question de la liberté individuelle : entre obtenir une proposition « sérieuse » de relogement, contrôlée en sa bonne et due forme, et être maintenu sur place, en luttant contre les pressions exercées. Ceci à une nuance près : si le procès constituait en amont la seule issue au problème, celui-ci apparaît en aval comme l'indésirable issue par laquelle « on ne peut pas tomber plus bas ».

4 • RECONFIGURATION

Liée à l'opération immobilière, la première configuration est attenante au motif de l'expulsion. Cette saisie est concomitante à l'émergence du problème autour des premiers diagnostics (menace d'expulsion) et pronostics (opération place nette). Sous ses mots d'ordre, cette période se polarise autour du *maintien sur place des locataires*. Le bail constitue à cet effet une pièce maîtresse et trois types sont exhibés sur la rue de la République : les lois 89, progressivement résiliées ; les lois 48, contestées dans leur légitimité ; et enfin les baux précaires des locataires des hôtels meublés, qui ne relèvent pas directement du propriétaire, mais de marchands de sommeil détenant des baux commerciaux auprès de celui-ci.

Chaque réclamation est reformulée en fonction de ce qui est supposé être tenu pour acquis dans la relation contractuelle locataire-propriétaire, des devoirs respectifs et attentes réciproques, par exemple être à jour de ses loyers ou maintenir son appartement en état. Le motif de l'expulsion trouve alors un écho particulier dans la relève du *mépris* des locataires, pour autant que les locataires ne sont pas respectés en leur droit et qu'ils subissent des pressions visant à les faire céder.

Au détour d'un récit, il s'agira ici de pister et suivre la portée d'un cas locomotive orienté vers le procès – le plus en vue en son temps, insistant sur l'émergence du rôle moral de l'agent et du public. Ce cas, premier du genre, nous permettra ensuite d'entrer pleinement dans la reconfiguration.

Cas et reconfiguration

Depuis l'automne 2004, un procès entre le propriétaire et un locataire en loi 48 se fait attendre. Deux éléments sont en jeu. D'un côté, les baux régis sous la loi 48, les plus protecteurs vis-à-vis du maintien sur place, ne sont pas reconnus par le propriétaire, lequel « s'empresse » de nier leur validité dans ses irruptions médiatiques ou lors de rencontres avec les locataires. De l'autre, il s'agit bien d'attendre que « quelqu'un se sente d'y aller » pour établir et faire jouer une jurisprudence :

— Faut y aller putain ! Il faut une épidémie de procès !

En effet, si l'occasion se présente de faire reconnaître une loi 48 par le Tribunal de Grande Instance de Marseille, les autres détenteurs pourront bénéficier de cette portée jurisprudentielle[85] et de nom-

85 Exception faite des immeubles ayant bénéficié de dommages de guerre, permettant d'opérer une sortie de la loi 48 : « Ce dont le propriétaire doit néanmoins faire preuve devant un tribunal. »

breux immeubles seront ainsi concernés. Seulement, apparaissant, le relogement bouscule les façons de voir et sape le rôle statutaire de l'agent…

Au début du mois d'octobre 2005, une dame se présente pour la première fois à la Permanence du bar. Arrivée en retard, elle s'installe un peu à l'écart du cercle que le barman a pris l'habitude de prédisposer avec quelques tables. Assistant un moment à ce qui se dit, elle s'engage dans une discussion avec la dame installée à ses côtés. Ce que l'on observe ici, c'est une rencontre : « Vous habitez au combien ? Qu'est-ce qui vous arrive ? » Notre dame ne comprend pas pourquoi payer autant de charges, son immeuble n'étant plus entretenu. Mieux, elle pressent recevoir une « désagréable surprise », étant l'un des derniers locataires de l'immeuble. Et pour cause : les signes avant-coureurs se multiplient. Dernièrement, l'électricité a été coupée. Elle s'est donc rapprochée du propriétaire. Mais après plus de huit jours d'attente, elle s'est décidée à contacter EDF. Intervenant le jour même, l'électricien aurait alors constaté que non seulement un fusible manquait, mais une barrette avait également disparu. Celui-ci se serait étonné : « On peut comprendre pour le fusible. Cela peut servir quand on ouvre un squat. Mais la broche, ça ne sert à rien de la prendre. » Son interlocutrice s'interroge : « Pourquoi l'ont-ils prise alors ? » La dame lui rétorque « Je n'en sais rien… Va savoir si c'est [le propriétaire]… » Son interlocutrice s'étend alors sur les problèmes qu'elle rencontre, notamment sur des coupures d'eau à répétition. Notre dame rebondit aussitôt. Une fois, il y avait de l'humidité dans le couloir. Elle ne comprenait pas d'où cela pouvait venir. Elle est allée voir en haut : les fenêtres de l'escalier avaient été ouvertes, laissant entrer l'eau de pluie. Son interlocutrice surenchérit alors sur les incessants coups de sonnette. D'ailleurs, elle ne répond plus si l'on ne sonne pas trois fois. Une fois, on a directement toqué à sa porte. Sans faire de bruit, elle se serait approchée, faisant semblant d'être absente. Et voyant que personne ne répondait, « ils » auraient tenté de forcer la porte en frappant à grands coups. Affolée, elle aurait fait mine de se réveiller d'une sieste, annonçant à travers la porte un fébrile « Qui c'est ? », ce sur quoi les importuns auraient aussitôt pris la fuite, détalant dans l'escalier. Mais bien souvent, précise-t-elle, c'est le personnel du propriétaire qui sonne pour venir faire elle ne sait trop quoi... Notre dame poursuit :

> — Moi, j'ai été correcte. J'ai reçu [le médiateur]. Au départ, il était gentil. On a été bien reçu. D'ailleurs, je me souviens, quand il était jeune, il jouait de la batterie lors des fêtes de quartier […]. Il m'a proposé un 50 m². Mais moi, je vis avec ma fille et mon petit-fils à ma charge. On ne pouvait pas vivre dans cet appartement. Une seule grande pièce à trois dedans, ce n'était pas possible. Le mien fait 102 m². Alors j'ai refusé. Et là, il s'est énervé. Il a commencé à me dire que, d'une manière ou d'une autre, il me mettrait dehors, que je n'avais qu'à laisser ma fille se débrouiller et prendre l'appartement avec mon petit-fils, le seul dans mes moyens, que de toute façon ils avaient prévu de vendre l'immeuble et que je ne pourrais pas acheter à 2 200 euros le mètre carré. Mais qui va venir à ce prix ? Et puis, il m'a dit que j'étais un cas social. Ce fut la douche froide. Or, je ne suis pas un cas social. […] Et puis, il m'a dit qu'un accident pouvait vite arriver. Il a été totalement incorrect. Ma fille m'a reproché de n'avoir rien dit et de n'avoir pas réagi. Mais, moi, comme je suis flegmatique, je n'ai rien dit…

Le propos « déborde » alors sur un récit biographique, son interlocutrice se contentant de la relancer. Durant toute la Permanence, la dame n'intervient pas, s'entretenant à l'écart avec sa voisine et faisant connaissance autour d'un verre. C'est séance levée seulement qu'elle ira saluer un agent pour le moins rassurant : « Ne vous en faites pas ! L'avocat a votre dossier. Ils ne vont pas s'en tirer comme ça ! »

Le 3 novembre de la même année, toujours lors d'une Permanence, l'agent rapporte aux personnes présentes les nouvelles de la semaine :

> — Une dame a appelé [le propriétaire] pour une fuite d'eau. Elle a reçu un courrier : "On va vous reloger." En gros, ils profitent de l'occasion. On a fait une réponse : "Non, mais, moi, j'ai écrit pour une fuite d'eau. Je ne veux rien entendre."

Notre dame se présente alors quelques minutes plus tard. Aussitôt entrée dans le bar, l'agent annonce : « La voilà justement… » Ne traitant momentanément aucun cas, il l'invite à s'installer en lui annonçant : « Il ne faut pas vous inquiéter. » La dame rebondit : « Chez moi, c'est comme un palace[86] ! Si vous aviez vu ce qu'ils m'ont proposé : un taudis ! » Apparaissant au fait de sa visite d'un logement, encouragé en ce temps pour ne pas se mettre en faute vis-à-vis du propriétaire lors d'un procès, l'agent lui dit alors : « Vous ne bougerez pas. » Mais la dame réajuste : « Je ne veux pas quitter mon appartement pour un taudis. » L'agent surenchérit d'assurance : « Le médiateur vous l'a dit : vous ne bougerez pas. Ils disent

86 Louant des taudis, les détenteurs de baux en loi 48 ont eu à charge les travaux d'aménagements intérieurs. Beaucoup ont donc engagé des crédits à cet effet.

parfois la vérité. Vous bénéficiez de l'article 3 alinéa 1er de la loi 48. » C'est alors avec conviction qu'un autre militant, assistant jusque-là à la scène, s'en mêle : « Vous n'avez pas à répondre sur ça. Votre immeuble est en péril ? Non ! Ce courrier n'existe pas ! Ne rentrez pas dans leur jeu. Le 56 ne vous convient pas ? Ils vont vous proposer autre chose. Ne parlez que de l'eau dans la lettre. Le reste, vous ne l'avez pas vu. » Et l'agent de ré-insister : « Rappelez-vous ce que vous a dit le médiateur : "Vous ne bougerez pas." » Mais la dame ne s'en laisse pas conter : « Mais il y a des choses qui se passent. Chez moi, ils arrachent les fils. Au voisin, on a enlevé le fusible. » L'agent modère alors le propos : « Attention, c'est peut-être ou eux, ou des cambrioleurs. On ne les a pas encore attrapés. » Et le militant d'ajouter : « C'est pour impressionner ! Ne vous en faites pas. S'ils n'ont pas été au tribunal [pour vous mettre dehors en contestant votre bail 48], c'est qu'ils ne sont pas sûrs d'eux ! » La dame poursuit : « Ce qu'ils ont à nous proposer, c'est honteux ! » De façon désinvolte et informée, le militant fait finalement remarquer : « C'est où ? Au 56 ? Ils proposent à tout le monde le 56 ! », avant que l'agent close la séquence d'un ton rassurant : « Ne vous en faites pas, on va s'en occuper. » La dame remercie l'agent et profite de l'arrivée d'un groupe de locataires pour se retirer.

En janvier 2006, les choses s'accélèrent. En effet, le président de Solidarité Mieux Vivre rapproche la dame de l'avocate de Centre-Ville Pour Tous. Une source d'incompréhension dans la mesure où elle double l'agent qui l'avait prise en charge, transmettant son cas à l'avocat spécialiste des lois 48. Mais quoique ré-interprété comme une vérification auprès d'un autre avocat, ce qui retient fortement l'attention, c'est que la dame ait reçu lors de cette rencontre le conseil de quitter son logement. Un conseil improbable et d'autant plus intrigant qu'il sape le travail de réparation de l'agent qui tire au procès. Ce qu'elle finit par rapporter lors d'une Permanence et qui, du coup, ne peut être aussi facilement réfuté sans l'exposer publiquement à l'indélicate relève d'une erreur d'interprétation de sa part, ou d'un manque d'engagement. D'autant que, lors de la Permanence, elle s'y oppose fermement. Ce n'est que dans le compte-rendu de cette Permanence rafraîchie que quelques doutes réapparaissent, octroyant sursis et bénéfice du doute à la surprenante interprétation dont se prévaut la dame :

> — Le cas de Madame X est évoqué à nouveau ; maître B. lui aurait conseillé de quitter son logement (avec loyer de 48) en demandant un autre logement. Madame X s'oppose à cette suggestion ; elle est appuyée en ce sens par l'agent qui lui propose de voir maître R. qui suit plusieurs dossiers de loyers de 48.

Une telle annonce provoque une confusion certaine, l'agent se prévalant opportunément de la spécialité de son avocat pour reprendre le cas en main. Cependant, à l'issue de la Permanence, les discussions abondent pour relever « quelque chose qui ne va pas ». De leur côté, les militants, intrigués, vérifient auprès de l'avocate dont la spécialité ferait défaut. Laquelle dément… Mais cet improbable conseil retient tant l'attention qu'une proposition du président de Solidarité Mieux Vivre passe totalement inaperçue. Lors du traitement du cas de la dame, celui-ci confie en messe basse à son voisinage son intention de lancer une souscription pour ceux qui ne peuvent pas aller au procès…

L'entrée en chantier de l'immeuble précipite alors les choses. Le dernier voisin en loi 89 « délogé » dans les futurs logements sociaux (encouragé par notre dame), les permis de démolition-construction sont délivrés par la mairie. Ce tout premier chantier constitue alors un événement de taille. Les permis sont rapidement récupérés et l'éventualité d'une invalidation entrevue. Mais cette invalidation, outre de devoir saisir le Tribunal Administratif, ne rentre pas dans la visée du maintien par la reconnaissance des lois 48. Pire, elle pourrait apparaître comme une lutte contre la réhabilitation et décrédibiliser l'action collective. La piste suivie reste alors la mise en place d'une opération tiroir, un relogement durant les travaux avant réintégration. Mais si les appartements vides ne manquent pas, celle-ci ne peut être contrainte légalement, relevant de la seule volonté du propriétaire. Et l'absence ou, mieux, le refus d'une opération tiroir constitue un argument étayant une mauvaise foi dans l'éventualité du procès. Seulement, renseignements pris, une opération tiroir fait perdre le bénéfice de la loi 48 : tout départ est définitif. Aussi, « on est favorable à un relogement dans le cas insalubre ou en péril ». Mais pour autant que le propriétaire laisse pourrir la situation, « s'il y a du danger, vétusté, insalubrité, ça se voit devant un juge ».

De son côté, le propriétaire resserre progressivement l'étau. Il lui « fait une lettre avec accusé de réception pour (lui) dire qu'(elle) gardai(t) la loi 48 » si elle accepte un relogement, l'appelle « pour lui dire qu'elle est en danger » et dépose dans sa boite aux lettres les copies de son futur bail et d'une délibération du Conseil municipal attestant que son relogement s'opérera dans un immeuble amené à être racheté par un bailleur social… « Le propriétaire s'acharne sur

elle » à un point tel que notre dame change même de numéro de téléphone pour ne plus recevoir d'appels. Rapportées à la Permanence, ces pratiques se décryptent alors de façon stratégique. D'une part, dans la mesure où les travaux peuvent être menés sans mise en danger, la rénovation des parties communes de certains immeubles opérée par l'ancien propriétaire P2C n'ayant pas nécessité le déplacement des locataires le temps des travaux[87]. Systématiquement mis en avant, le motif d'imminence de travaux lourds ne constitue pas un motif « légitime et sérieux » de résiliation. Du moins apparaît-il contestable devant un juge, puisque « c'est de leur faute, car c'est eux qui ont lancé les travaux ». Quant au maintien du bail sous la loi 48, c'est désormais un « mensonge » puisque sitôt l'appartement quitté, le bénéfice en est perdu par le locataire. Seul le changement de propriétaire constitue une véritable issue : « S'il vend, c'est votre chance », ouvrant, selon la modalité de la vente, un droit de préemption ou la possibilité qu'arrive un propriétaire plus conciliant ou contrôlé, tel un bailleur social.

Bref, si en ce temps-là, « tout est fait pour que les locataires craquent et partent d'eux-mêmes », la confiance sollicitée dans les prescriptions et décodages stratégiques de l'agent donne le change aux quelques doutes de la dame :

> — Tenez bon ! Bientôt, on boira le champagne. La loi est avec nous ! Pas avec eux !

Cette confiance n'empêche pas cependant notre dame de s'inscrire parallèlement sur la liste des demandeurs de logement social, s'efforçant de jouer de ses réseaux pour précipiter le processus d'attribution. Une initiative qu'elle prend aussitôt le soin de rapporter à la Permanence, se justifiant de l'insécurité et de l'urgence de sa situation, mais que l'agent reporte à la nécessité de tenir bon face aux pressions dont elle est l'objet et à l'assurance qu'octroie son bail...

Ceci, jusqu'au mois de février 2006, où notre dame vient faire état de la disparition de sa mansarde, rasée lors du chantier de son immeuble, avec le vol de tout ce qu'elle contenait. L'occasion tant attendue de porter un coup sérieux au propriétaire se présente enfin. Le dossier est en effet chargé : une loi 48 en bonne et due forme, « menaces » de délogement et d'accidents, production de traces autour des échanges de courriers avec accusé de réception, coupures d'eau et de courant à répétition, premier immeuble en chantier destiné à être vendu à la découpe, permis de démolition délivré avec un occupant en loi 48, déclaration de vol concernant la mansarde et, enfin, bail rompu par le propriétaire suite à la disparition de la mansarde. Par ce dernier élément, la portée juridique du cas trouve alors une valeur ajoutée : ce n'est plus le Tribunal de Grande Instance qui est saisissable, mais le Tribunal Correctionnel au motif d'une rupture de contrat. La possibilité de la saisie par ce motif aggravé constitue alors une véritable aubaine pour l'action collective puisque une opportunité sérieuse de faire reconnaître une loi 48 se présente enfin : constater la rupture de contrat nécessite préalablement de statuer sur la nature du bail.

La dame est donc invitée par l'agent à s'engager dans la procédure. Celui-ci resserre son suivi, regroupe toutes les pièces du dossier, se déplace régulièrement pour la rassurer, l'emmène au cabinet de l'avocat spécialiste et l'éclaire au possible sur la procédure à venir. Tant et si bien qu'au seuil du procès, une seule pièce reste en souffrance : un simple constat d'huissier attestant de la disparition de la mansarde. Face aux « faibles dispositions financières » mobilisables par la dame et autant convaincu de l'opportunité exceptionnelle de faire reconnaître une loi 48 que de l'issue du procès, l'agent prend sur lui d'en faire l'avance. Mais le jour du rendez-vous, une « urgence » force la dame à décommander. Une nouvelle incompréhension… C'est finalement par l'avocat que l'agent apprend qu'elle entend tout laisser tomber pour accepter une proposition de relogement dans ce qui constitue alors les futurs logements sociaux. Un relogement qui se révèle vite avoir été accompagné du plus substantiel dédommagement financier d'alors, couvrant notoirement les préjudices subis…

Ce désistement passe alors pour un sérieux revers : cette occasion perdue fait le jeu du propriétaire dans la mesure où, la dernière locataire partie, celui-ci récupère un immeuble et se « tire » d'affaire. Mais ce désistement constitue également une véritable trahison personnelle pour l'agent qui, outre s'être financièrement impliqué, se trouve éconduit de son rôle réparateur d'une façon estimée peu convenable. D'autant qu'ébranlant cette fragile confiance, dans le paradoxe de ces cas stratégiquement gardés « au chaud », il sape toute portée jurisprudentielle à l'horizon de son travail d'assistance. En bref, là où l'agent pensait être de la combine, accompagnant une personne fragilisée par les pressions, il se retrouve doublé et ses plans ruinés. Et de cela l'action collective pâtit. Dès lors, plus que d'avoir cédé aux pressions, la dame a agi de façon collusoire avec le propriétaire, négociant de privé à privé, loin de l'horizon de régulation public vers lequel ses performances l'avaient, à l'évidence pour certains, engagée.

87 Travaux qui n'ont concerné que les parties communes de quelques immeubles.

La sanction finit alors par tomber lors d'une Permanence, durant laquelle l'agent s'emporte, soutenu par des habitants affirmant avoir toujours su qu'elle n'était pas « fiable », qu'il y avait quelque chose de « pas très clair ». Ceci, quand son attitude n'illustre pas un parfait exemple d'individualisme. Diverses raisons surgissent alors et viennent éclairer ce revirement : « la psychologie instable de cette dame, une nature de l'homme ainsi faite, une stratégie finement élaborée visant à se servir de l'association pour arriver à ses fins », et enfin, pour les mieux renseignés, à apurer des endettements familiaux. Bref, « l'exemple à ne pas suivre »…

Seulement, en deçà des conséquences dramatiques de ce désistement, surgissent plusieurs traits de la relation de service. D'une part, le respect de prescriptions auquel notre dame n'est plus seulement invitée, mais tenue, étoffant le retour moral qu'endossent à l'occasion l'agent et, parfois avec lui, la collectivité qui l'assiste. Car, outre ce retour moral et l'expérience d'un pouvoir de contrôle limité, ce regard pesant se fait sentir jusque dans les rencontres anodines sur la rue, où le désistement se double d'un « élément de visibilité qui accuse[88] ». L'une des conséquences les plus visibles de ce désistement réside en effet dans une disparition qui ne rend pas paradoxalement *inaperçue* notre dame, mais la constitue comme *étrangère* à la collectivité. Ainsi, lors d'une rencontre, elle nous confie l'épreuve que constitue cette décharge collective qui la cerne, de ces regards obliques et autres évitements d'anciennes connaissances, dont elle se sent désormais l'objet, s'empressant aussitôt de nous livrer – à nous « connaissance » – les raisons de ce qui vaut alors comme désistement, en nous priant de se mettre à sa place, se justifiant sans même que la demande en soit formulée : ne plus en pouvoir de cette situation, être fatiguée, usée et ne penser en priorité qu'à sa famille…

Ce par quoi surgit également pour la première fois, à mi-teinte, la revendication **d'être sujet de son propre droit**. Une revendication formulée lors d'une réapparition à la Permanence en vue d'y exposer les raisons de son désistement : ne plus pouvoir vivre dans un chantier, une situation difficile entre bruit, poussière et un plafond affaibli menaçant à tout instant de s'écrouler. Sa requête constitue alors non seulement un appel lancé à l'agent, mais également à quiconque : celui de se mettre à sa place. Ce qu'elle est non seulement en droit d'attendre, mais également de faire valoir[89], à travers des considérations misées depuis le premier jour, mais plaidant désormais en faveur d'un relogement. Et d'ajouter finalement, au ton juste de la Permanence, vouloir poursuivre la lutte, être prête à

88 Bordreuil, 2007.

89 Joseph, 1999, p. 113.

continuer le combat, à aider autour d'elle, face à un auditoire surattentif à ce qui se joue derrière cette livraison personnelle et *cette portée inattendue du cas*. Car la nouveauté portée à la visibilité, ce n'est plus que le propriétaire réussisse à déstabiliser et faire céder les locataires fragiles, mais également que ceux-ci puissent accepter un relogement. En cela, ce cas de désistement, premier du genre, profile une épreuve majeure : **en quoi être relogé, ce n'est pas faire acte de résistance ?**

Du délogement au relogement

Un tel désistement laisse alors éclore un certain nombre de questions lors des Permanences. Peu après le retour de notre dame, une première épreuve resurgit au vis-à-vis de l'horizon juridique. L'avocat spécialiste des lois 48 ne prend pas l'aide juridictionnelle permettant aux foyers modestes d'engager des procédures juridiques. Cette relève insiste alors sur une contrainte majeure venant peser sur l'horizon juridique : quiconque ne semble pas en mesure d'y accéder. Une question pressentie dès juin 2005 : cet avocat avait plaidé, lors d'une réunion publique, en faveur de la constitution d'une épargne personnelle ou collective pour financer d'inéluctables procès. Ce dont se prévaut notre agent, suite à une prise à partie qu'il rapporte lors d'une Permanence (« C'est quoi cet avocat qui ne prend pas l'aide juridictionnelle ? »), rappelant que les résistants doivent assurer leur propre prise en charge. Ceci, au moment où la nécessité de procès se fait d'autant plus pressante que les chantiers se multiplient et que les médiateurs accentuent leur pression pour « vider les immeubles ». Un moment saisi par le président de Solidarité Mieux Vivre pour prospecter en faveur de sa souscription collective qui, cependant, ne verra jamais jour. Seulement, depuis ces considérations qui ne se livrent pas forcément en public, il s'agit toujours de privilégier l'horizon juridique.

Il reste que la brèche ouverte draine la figure du « pauvre », au sens qu'en donne Simmel[90]. En effet, sur la rue de la République, il y a des « pauvres » qui, s'ils résistent bel et bien, n'entrent pas dans la visée unificatrice du maintien, « vivant dans une société où seuls les "riches" peuvent se défendre ». Et tout aussi fatalement, leur devenir se dessine en direction du relogement dans les futurs logements sociaux. Car longtemps, si le propriétaire a fait « des demandes de logement social à la place des locataires pour les faire partir », à présent, il reloge. Mais il reloge « n'importe comment », y plaçant des personnes qui n'entrent pas dans les critères du logement social « en utilisant des moyens douteux » :

90 Le pauvre est celui qui n'a droit à l'assistance qu'à partir du moment où il renonce à la possibilité de disposer de ses droits. Simmel, 1998.

— Ils ont des dossiers vierges de logement social. Mais il n'y a pas de priorité pour une société privée. C'est pas la loi. On vous fait miroiter… Il y aura 376 logements à loyer modéré. Ceux qui résistent auront des avantages. Les autres qui s'affolent se feront avoir. C'est pas illégitime, ni illégal. Il y en a qui vont regretter le passage de loi 48 en loi 89 modifiée : au bout de six ans, ils passeront en loyer libre. Il reste 200 locataires. Le préfet ne peut pas employer la force pour déloger des locataires qui paient leur loyer. L'argument de « vider les immeubles » tombe à l'eau à cause de la loi 48. Car les gens sont indéplaçables.

Tant que prévaut l'horizon juridique, le relogement concerne ainsi les « vrais pauvres » de rue de la République, les délogés, et non les résistants qui, eux, se bagarrent pour leur maintien. Or, à l'aune de ces nouveaux éclairages, les personnes « fragiles » ou « fragilisées » par des pressions qui les font céder laissent vite place à ceux qui renoncent à leurs droits et se soustraient de l'horizon juridique[91] pour être passivement relogés. Ne faisant plus acte de résistance, ils disparaissent. Et apparaissant, le phénomène semble prendre de l'ampleur :

— Ça fait un moment qu'on le sait puisqu'il y a des personnes qui ont subi des pressions. Quand on leur a donné rendez-vous chez l'avocate pour porter plainte, elles ne sont pas venues. Les pressions, elles ont été étalées dans la presse, à la télé, un peu partout. Ce n'est pas quelque chose qu'on découvre.

Cette première épreuve laisse alors ressurgir la distinction juridique entre loi 48 et loi 89, autour de la « moins bonne protection » des lois 89. Que faire en effet de toutes les personnes dont le bail en loi 89 est résilié sous un motif jugé contestable, mais qui résistent en se maintenant « sans droit ni titre » dans leur logement ? Bien que moins protégées juridiquement, les lois 89 disposent de l'assurance qu'aucune expulsion préfectorale ne sera opérée. Et même si aucune jurisprudence ne permet de baliser les démarches à venir (le TGI de Marseille ne s'étant jamais prononcé sur le motif d'une résiliation), il s'agit d'attendre et d'amener le propriétaire à saisir la justice pour obtenir une procédure d'expulsion :

— Celui qui doit aller au tribunal, c'est le propriétaire. Ce ne sont pas les locataires. À partir du moment où les locataires se maintiennent sur les lieux, il est acculé à aller au Tribunal. Le juge se prononcera alors sur l'illégalité ou sur la validité du motif de résiliation des baux…

91 Se soustraire de l'horizon juridique ne concerne pas seulement les « délogements ». Ainsi, de nombreuses caves ont été vidées et murées par le propriétaire, récupérées pour reconfigurer les locaux commerciaux. Une nouvelle possibilité de saisir la justice et de faire reconnaître des ruptures de contrat. Mais tous les locataires optèrent pour un abaissement de loyer et un avenant au bail.

Seulement, ce dernier ne se porte pas immédiatement en justice et, négociant des relogements en privé, de nombreux locataires « cèdent aux pressions », parmi lesquels figurait notre lanceuse d'alerte et résistante de la première heure. Aussi, et en lien avec les prescriptions orientées vers la régulation judiciaire, ces départs n'apparaissent plus seulement redevables de ce que fait le propriétaire, mais de ce que font les locataires, les « délogés » apparaissant comme des contrevenants, ne se portant pas en justice au « profit » d'un dédommagement financier. Un phénomène que s'approprie le propriétaire à l'autre extrême de l'arène publique, chiffrant à la moindre apparition médiatique les avancées de ses relogements et insistant sur son respect de la convention prévoyant la rétrocession du tiers social. Là où sont donc relogés la plupart des délogés.

C'est à travers les difficultés rencontrées par des locataires d'un hôtel meublé qu'est saisie l'occasion d'établir par voie juridique l'obligation de relogement des plus fragiles. Le gérant de cet hôtel a en effet résilié les baux précaires des locataires, suite à la résiliation de son propre bail commercial par le propriétaire. Outre relever le non-respect des délais de résiliation et les pressions subies, contraindre légalement le relogement dans le cadre d'une OPAH nécessite d'établir le propriétaire en tant qu'opérateur d'aménagement public. Si le rendu de la première instance est favorable, le propriétaire fait néanmoins appel et met à profit les délais de procédure pour « acheter » le départ de la quasi-totalité des locataires. Ainsi, dans le compte-rendu d'une permanence :

— Mauvaise nouvelle : les locataires de l'hôtel X ont cédé au chantage à l'argent. Depuis plusieurs mois, ils étaient l'objet de pressions quotidiennes de la part du gérant. Alors qu'ils étaient dans leurs droits, et sans attendre la fin de la procédure d'appel engagée contre le jugement qui avait condamné le propriétaire, ils ont accepté de signer pour partir en échange de 2 500 euros. Trois d'entre eux sont aujourd'hui SDF… Et les autres sont dans des conditions précaires [dans un autre hôtel meublé]. (La valise à billets a gagné face à la vulnérabilité des locataires !)

Regroupés tout de même pour se porter en appel autour d'une subtilité procédurale (les locataires partis n'ayant signé aucun renoncement à leur bail), le rendu est toutefois défavorable en ce qu'il ne permet pas de créer une jurisprudence relative au relogement :

— La Cour d'Appel a démontré que l'action du propriétaire n'a rien à voir avec les opérations d'aménagement telles que répertoriées dans le Code

de l'Urbanisme. Par conséquent, il n'y a pas d'obligation de relogement. C'est un éclairage nouveau, qui chamboule un peu notre façon de voir les choses. On a évoqué la convention d'OPAH et le machin Euromed. Le juge a dit que ça ne comptait pas dans la mesure où le propriétaire n'a rien signé de tout ça. C'est quand même différent de ce qu'on pensait, ça ne veut pas dire qu'on va boire la tasse. Ça veut dire simplement qu'on prend acte d'une autre façon de voir les choses sur la rue de la République. Les conséquences, c'est que si jamais, par exemple, je suis locataire comme ces messieurs-dames, et que j'ai un procès, je ne peux plus invoquer les arguments désavoués par la Cour. C'est-à-dire, il ne faut plus que je dise : « Nous sommes dans une opération d'aménagement alors j'ai droit à un relogement. » Il faut se battre sur le fait que le motif qu'on me donne n'est pas assez explicite. Et si j'arrive à contester le motif, alors, j'ai des chances de mettre en difficulté le propriétaire.

Néanmoins, parmi l'ensemble de ces locataires, « il y en a un seul qui a été relogé. Le seul qui a résisté, qui n'a pas rendu les clés et qui est venu à la permanence plusieurs fois ». Profilant insidieusement l'être résistant des « pauvres », se maintenir sur place permet alors d'obtenir un relogement :

— La plus grande leçon, c'est que quelqu'un qui rend les clés se met dans une position où il prend le risque d'être désavoué, y compris par le tribunal.

Mais dans l'élan de cette procédure, le propriétaire finit par assigner une dizaine de locataires en loi 89, « occupants sans droit ni titre » qui, n'ayant toujours pas été délogés, résistaient en se maintenant sur place. Le contact est alors établi avec l'ensemble des assignés, qui pour la plupart ne s'étaient jamais présentés à la Permanence. La menace la plus sérieuse réside dans la production, par le propriétaire, de propositions écrites de relogement à même d'étayer sa bonne foi lors du procès. Mais, plutôt que relever de la logique d'une production de preuves par le propriétaire, il apparaît vite que l'arme juridique n'apparaît avoir été brandie que pour accélérer les relogements. Cependant, si le propriétaire accentue les pressions, cherchant une nouvelle fois « par tous les moyens » à déloger, pesant de l'assignation pour déstabiliser et « faire céder » ces locataires fragilisés, tous les assignés se soustraient de la portée juridique, la plupart optant pour un relogement. De telle sorte que les relogements finissent par former une faveur accordée par le propriétaire, donnant le change à une « intelligence » des délogés *se distançant de l'action collective*. C'est alors l'idée même de résistance qui en pâtit : si quiconque peut désormais accepter, accepter suppose de se distancier de l'action collective et ne pas faire respecter ses droits. Ainsi, se développant dans les rapports des locataires, les immeubles « se vident » (et ne sont plus vidés), les voisins « disparaissent », déménagent « du jour au lendemain, sans dire au revoir », parfois même « après 30 ans de voisinage ». La suspicion s'étend alors à « l'hypocrisie de ceux qui viennent à la Permanence et négocient un relogement à couvert. » Certains rapportent même que les relogements s'opèrent avec la promesse de quitter l'association ou que certains auraient été achetés pour convaincre leurs voisins de partir :

— Mais, ce qu'il y a, je soupçonne qu'il y ait des gens qui, comment on dit, je ne sais pas, ont pu obtenir un logement en venant là et moucharder. Parce que quand on répète mot à mot ce qui a été dit… Donc je me dis : qui est quoi là-dedans ?

Lors des Permanences, les nouvelles têtes se font désormais plus rares. Il est alors envisagé de s'appuyer sur les réseaux de voisinage et d'interconnaissance de ceux qui finissent par apparaître comme des habituels pour « renforcer les relais dans les immeubles ». Seulement, ce relais ne suscite que peu d'enthousiasme, s'apparentant dans certaines confidences à une forme de surveillance des locataires qui, par ailleurs, ne viennent pas donner des nouvelles de leur propre chef. De la sorte, le collectif n'apparaît plus seulement friable : c'est bien la mobilisation qui semble perdue. Cette tentative de relais constitue alors une sérieuse mise à l'épreuve. Une perte qui n'est alors plus seulement redevable des pressions exercées par le propriétaire qui « prend les gens un par un, sème la zizanie dans un voisinage solidaire », voire « achète et recrute » des locataires pour convaincre les autres au départ. Elle relève de la disparition des délogés, de ceux qui ne donnent plus de leurs nouvelles.

— CLIENTE 1 : Mais comment se fait-il que les gens qui sont relogés ne viennent plus ici alors ? Qu'ils aient le courage de le dire au moins !
— AGENT 1 : C'est une vraie question ! [Bruit de fond]
— AGENT 2 : On va les retrouver… Un peu plus tard… [c.-à-d. ils vont avoir des problèmes].
— CLIENTE 1 [poursuivant] : Ils pourraient venir au moins !
— AGENT 1 [essayant de reprendre le dessus] : Ce sont des questions…
— CLIENTE 1 : Qu'ils aient le courage de…

— AGENT 1 : Vous avez raison. Mais ce sont des questions qu'on rencontre souvent [d'un ton mielleux] dans l'action associative et autres. C'est-à-dire qu'il y a des gens qui ont des problèmes, quand ils sont résolus, ils considèrent que c'est fini. [CLIENTE 1 : « Ha ! Ben non ! »] Mais pour l'association, ce n'est pas fini parce que d'autres ont aussi ces problèmes. Et l'apport de ces témoignages serait intéressant.
— AGENT 3 : Mais il y en a beaucoup ? Vous en connaissez beaucoup des gens relogés ?
[Bruit de fond qui « libère » plusieurs discussions simultanées : « Ah oui ! Il y en a beaucoup hein ! », « Il y en a dont j'ai eu écho. Et maintenant on en entend plus parler… »]
— CLIENTE 2 : Il y en a beaucoup qui ont été relogés. Et à moi ils ont même critiqué un CVPT. On m'a dit qu'à [AGENT 2], ils auront sa tête…
— CLIENT [en parallèle] : Il est relogé et il vient plus… Et il y en a d'autres, hein ?
— CLIENTE 2 : « Moi je fais ce qui me plaît et, et c'est tout », hein ? Il y en a même qui disent qu'on ne reloge pas chez vous ! Ils ne disent rien, alors… [rires]
— AGENT 3 : Une dame a été relogée ! Alors…
— CLIENTE 1 : Mais alors pourquoi ils ne viennent pas dire : « Ben voilà, je voudrais être recasé, alors, on vient plus chez vous ». Mais non, hein ? Ils n'ont qu'à le dire ! Hein ?
— AGENT 2 : Ils baissent la tête quand ils vous croisent dans la rue. C'est tous les jours que je le vois, ça !
— CLIENTE 1 : Ha ben oui ! Mais ce n'est pas normal !
— AGENT 2 : Mais je leur en veux pas. Il faut pas leur en vouloir. Nous, on se bat pour les aider. S'ils sont bien relogés…
— CLIENTE 1 : Mais je peux pas leur en vouloir. Mais cela ne devrait pas les empêcher de venir !
— AGENT 2 : Bon, c'est la nature humaine. Si tous ont été relogés… C'est pour ça qu'on se bat, hein ? S'ils sont bien relogés, tant mieux ! Même s'ils ne nous disent plus bonjour. Même s'ils disent que Centre-Ville Pour Tous est subventionné par la LCR. Vous le savez tous d'ailleurs, hein ? que c'est la LCR qui nous subventionne. Un médiateur l'a encore dit… Les gens, il faut les comprendre aussi. Il y en a, quand ils sont contents, ils ne viennent plus nous voir. C'est fini, ils n'ont plus de problèmes.

Où est donc passé le collectif ? Comment lutter contre cette démobilisation ? Que sont devenus les locataires solidaires ?

— C'est vrai qu'il y a une certaine solidarité morale. Ça, c'est très important. Des personnes m'ont aidé moralement. Parce que ça a été une sale période. Alors quand vous demandez à ceux qui ont été relogés : « Est-ce que vous écririez une attestation ? » « Ah oui ! Mais machin, truc, chouette…» Vous savez, vous voyez qu'il n'y a aucune solidarité. Alors qu'ils n'ont rien à craindre.… Je leur dis : « N'ayez crainte, il ne vous arrivera rien ». Et on me dit : « Ah et bien, ce soir, je vous appelle ». Je n'en demande pas tant ! Mais la personne se défilait quand je la rencontrais rue de la République. Ça, malheureusement…

Outre de souligner l'idée d'essoufflement de la mobilisation, ces questions se retrouvent à l'origine, mi-2006, d'une vaste enquête de porte-à-porte visant à « retrouver » les 222 signataires de la pétition de l'automne 2004. Une enquête destinée à renouer le contact avec les délogés, à savoir ce que sont devenus les signataires et rétablir une vue d'ensemble de la situation. Si l'enquête stabilise des types de cas, situe les vertus de l'information dans « l'être résistant » et pointe l'existence de rumeurs lancées « par » le propriétaire, la résistance s'y jalonne néanmoins à la connaissance du droit par les locataires. Et dans cet élan pour renouer le contact avec le terrain, l'arrêt de la Permanence est pressenti, n'assurant plus à l'évidence sa fonction. Elle ferait en effet perdre de vue le terrain, occultant (ou considérant trop bien) l'une des spécificités du service qui s'y restitue : celui-ci ne s'adresse pas à un collectif, mais à une collection d'individus…

L'horizon juridique toujours maintenu, s'engage alors une « bataille contre la démobilisation[92] ». À travers elle, il ne s'agit plus seulement de rapprocher les locataires de leur droit, mais de voir ce qu'ils font de leur droit, de leur respect des prescriptions. Mais l'ensemble des délogés apparaissant comme des désistés, c'est alors le rôle moral de l'agent qui se généralise vis-à-vis de ces « autres ». Et ce notamment lorsque l'association reçoit du propriétaire une liste d'assignés précisant que certains habituels mènent eux aussi des négociations à couvert. Car *désormais*, visiter un appartement n'entre plus dans le cadre de la construction d'une « bonne intention » en vue d'un éventuel procès : elle manifeste un réseau collusoire autour de négociations à couvert avec le propriétaire. Un « camouflé » qui, à l'approche d'un procès, n'est pas sans poser quelques accros interactionnels, sitôt que l'agent, « bien renseigné », se saisit d'un pouvoir discrétionnaire quant au respect des prescriptions et au fait d'aller au tribunal :

— CLIENTE : Ils jouent avec les gens, avec les nerfs des gens. Ça a été vraiment une dure période !

92 Cefaï, Lafaye, 2001, p. 201.

— AGENT : Oui, mais une fois que vous l'avez compris, ça n'a plus d'effet pour vous. C'est comme certaines bestioles dans la maison, vous mettez toujours la même bombe, au bout d'un moment elle n'agit plus.
— CLIENTE : La preuve, il m'a dit : « Venez, on va s'arranger. » Mais je n'y vais pas.
— AGENT : Ah non, non, non, dans la mesure où vous n'avez tué personne… Vous n'êtes pas dans le pénal ! Vous n'avez pas à avoir peur ! Ni honte ! C'est une bagarre, c'est tout.
— CLIENTE : Je me bats pour ma dignité avant tout. À chaque fois, ils proposent ça, après c'est ça… Tous les jours un truc nouveau !
— AGENT : Vous savez bien que… Maintenant, il faut comprendre un peu, mais il ne faut vraiment plus les débouter, puisque chaque fois…
— CLIENTE : Mais je ne les déboute pas ! Vous êtes marrant de dire ça ! Vous êtes à votre place, pas à la mienne ! C'est facile de le dire !
— AGENT : Mais je ne dis pas ça du tout pour être…
— CLIENTE : Je ne les écoute pas !
— AGENT : Non, mais je suis surpris qu'à chaque fois, ils viennent vous…
— CLIENTE : Non, ils ne viennent pas, Monsieur ! Ils ne sont jamais venus chez moi ! C'est entre deux portes, c'est dans la rue. Voilà. Je n'ai eu aucun écrit, c'est ce qui fait ma force.
— AGENT : Je ne dis pas…
— CLIENTE : Quant à dire ceci ou cela, il faut être à ma place avant de parler.
— AGENT : Non, mais moi, je ne dis pas, ce n'était pas du tout pour être déplaisant.
— CLIENTE : Non, mais il faut comprendre la situation : de A à Z ! Je suis passée par plusieurs étapes, moi !
— AGENT : Vous êtes là depuis le début, et justement, c'est ce qui est bien.
— CLIENTE : Oui, je suis à peu près l'une des seules qui justement résiste. Alors je crois que là-dessus.... Si j'avais voulu, j'aurais couru derrière le médiateur quand il m'a dit : « Venez avec moi, on va s'arranger ». Mais ça ne m'intéresse pas maintenant. Oh attendez ! Jouer avec les gens, il ne faut pas exagérer ! Il faut y être pour comprendre !

Le surgissement de cette contestation rend cet extrait exceptionnel. Elle est l'unique en son genre sur la période présentée et reste la seule où, en ce temps, l'agent endosse son rôle moral face à un client, s'appuyant implicitement sur le désistement des autres assignés et les renseignements dont il dispose à son sujet. La seule aussi où le client s'insurge, sommant l'agent de se mettre à la place des gens, se prévalant d'être un des seuls à résister. Introduisant un malaise interactionnel[93], pousser à aller au tribunal outrepasse le tact nécessaire et contrevient à cette présence résistante qui parle de soi. Ce surgissement libère une tension longtemps contenue. Face à cette manifestation, la lutte contre la démobilisation ne peut donc plus que laisser place à une reconstruction de l'action collective et de cet improbable collectif résistant convoqué à la Permanence. Cette reconstruction s'appuie alors, et pour l'essentiel, sur la résistance agie du locataire qui se maintient sur place, bail résilié et en attente d'une solution de la part du propriétaire. Elle libère alors du « coûte que coûte » de l'intermédiation juridique visant jusque-là au seul maintien sur place du locataire :

— Moi, quand je les vois relogés, ça me donne plus d'énergie. Car je me dis, nous y avons tous été pour quelque chose, d'accord ? Si je considère que les 150 ou 200 qui ont été relogés l'ont été parce qu'ils ont été plus malins, je vais broyer du noir. Ils ont été relogés grâce à tous ceux qui sont ici, à tous ceux qui leur ont donné la main. Il faut que les gens viennent dire devant les journalistes, devant je ne sais qui : « J'ai été relogé grâce à une bagarre », pour donner envie de continuer cette bagarre. Parce que si jamais on est moins nombreux, les quelques personnes qui ne sont pas relogées ou qui veulent résister, eh bien, on amoindrit la solidarité autour d'elles.

Surgissant, de telles formulations mettent ainsi à mal l'appréhension en termes de délogement : place est désormais faite au relogement à côté du maintien sur place et un équilibre est réintroduit entre détenteurs de lois 48 et de lois 89. En conséquence, le « passif » de l'action collective est redéployé : la résistance a contraint le propriétaire à ne pas expulser et le relogement constitue désormais le résultat significatif de l'action collective. Rebâtir le collectif relève alors d'un élargissement du cercle de concernement et s'opère depuis une remise à distance des modalités du prendre part, au profit d'un avoir part élargi. Autrement dit, réhabiliter les délogés en résistants, en faire des relogés et introniser une nouvelle voie de régulation qui ne s'offre plus aux habitants, mais situe, en causalité, un des résultats significatifs de l'action collective : *désormais*, la résistance a permis d'éviter que les gens « ne se retrouvent à la rue ».

— AGENT : On va renverser la vapeur. C'est-à-dire : on va fêter le fait que ces gens ont été relogés et on va mettre sur des pancartes les propos qui ont été dits avant. Et on va montrer aux gens, en rappelant les dires

93 Joseph, 1998, p. 143.

de chacun que, finalement, les personnes qui ont été relogées, l'ont été contre le gré du propriétaire.

— PRÉSIDENT D'UNE ASSOCIATION DE QUARTIER : Ils ont été délogés au départ...

— CLIENTE : Mais il y en a qui sont contents puisqu'ils ont été bien relogés.

— AGENT : Je te parle entre… euh, les désirs du propriétaire à un moment donné, c'était déloger tout court, d'accord ? Le désir de la Mairie, c'était déloger tout court, il y a des articles, des interviews à la télé, il y a des citations, des faits précis, d'accord ? Ce à quoi on est arrivé aujourd'hui, c'est à ce que des personnes considèrent que le logement qu'on leur propose est un progrès pour elles. Comment veux-tu que moi je leur dise que : « Non, ce n'est pas un progrès pour vous » ?

— PRÉSIDENT… : Si on dit ça, on va dans le sens du propriétaire. On peut faire une carte pour leur dire : « Merci d'avoir relogé ! »

— AGENT : Non, non, excuse-moi ! pas merci, pas merci, non ! Alors, quand des personnes obtiennent quelque chose qu'elles considèrent elles-mêmes comme un progrès, alors que ce qu'elles ont obtenu…

— PRÉSIDENT… : Ils se sont battus pour rester chez eux, on les reloge ailleurs et puis c'est un progrès ?

— AGENT : Ils se sont battus pour rester chez eux, quand on dit chez eux, c'est aussi dans le secteur, d'accord ? Et dans la mesure où l'on reste dans le secteur et qu'on nous propose un appartement soit plus grand, soit plus lumineux, on n'est pas des bornés. Mais, en tout cas, je suis de ceux qui n'ont jamais influencé une personne en disant « Reste » ou bien « Pars ». Nous, à l'association, on a une histoire, c'est la liberté individuelle. C'est la personne qui décide. Les habitants n'y sont pas pour rien dans les relogements. Ce n'était pas le désir du propriétaire au début. On donne l'impression maintenant que ce sont des gens qui se sont débrouillés par eux-mêmes. Ce n'est pas vrai. On y a été pour quelque chose. Je ne dis pas pour tout. Ce qui peut être considéré comme une victoire sur le propriétaire par rapport à ses projets de départ. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, j'ai entendu parler de déplacement de population. Est-ce qu'on a déplacé des gens hors du secteur ? Très peu. Si aujourd'hui, on dit : c'est la cata' ! Ceux qui ont été relogés, en fait, ce ne sont pas des relogés, ce sont des délogés… les autres, eh bien, ils vont aller au précipice. Ça veut dire qu'on boit la tasse. Et si on boit la tasse, on va dans le sens du propriétaire. Là, ils cherchent un peu à nous coincer, pour les personnes qui n'ont rien… Nous, on va dire : « Moi, si on me propose quelque chose sur le secteur et qui me convient, je suis prêt à prendre. » S'il y a des personnes qui veulent dire : « Moi, mordicus, je ne sors pas de chez moi », elles en ont le droit. Et nous, on les soutiendra, d'accord ? Parce que nous, on n'influence personne : la liberté individuelle, d'accord ? Et ceux qui veulent aller au procès, parce que finalement, on ne peut pas tomber plus bas, d'accord ? Donc, nous, on est prêts à aider les personnes qui acceptent le relogement et les personnes qui acceptent de rester sur place. Et, en aucun cas, on décide à leur place. C'est la liberté individuelle.

Pointer en direction de la liberté individuelle boucle ainsi la reconfiguration. Clôturant la séquence, elle libère publiquement la tension jusque-là contenue entre relogement et délogement. Le pire évité (« ne pas être à la rue »), le relogement se naturalise comme une issue au problème, à travers la recherche d'une « proposition sérieuse de relogement » et les prescriptions qui vont désormais les soutenir (négocier un bon pécule, s'informer sur le futur loyer, faire contrôler le nouveau bail et la convention de relogement, ne rien signer précipitamment…). Le relogement est ainsi réintégré comme le résultat le plus significatif de l'action collective, réouvrant les horizons de régulation, redéployant les compétences et réassurant l'ownership de l'association quant à la définition de la situation problématique :

— Bonne(s) nouvelle(s) : une dame vient d'être relogée dans de bonnes conditions. La résistance a payé, exemple à suivre[94].

Cette reconfiguration donne ainsi à voir comment des opérations critiques re-déploient prises, façons de voir et répertoires d'évidence. De ce qui, notoirement, relevait de la clandestinité d'un rapport privé-privé vers un rapport privé-public, de ce qui entrait en tension avec ce « quelque chose qui est de l'ordre du lien ». Le sens de cet être résistant évolue ainsi côte à côte d'une bordure par-delà laquelle apparaissent les « délogés », un temps « fragiles » ou « fragilisés », le temps d'après étrangers à une collectivité et agissant de façon collusoire avec les propriétaires. Un temps où la prescription fait saillir son caractère impératif, pressant les locataires à renoncer à disposer de leur droit pour paradoxalement les faire valoir.

Seulement, la remise à distance qui en résulte éprouve « ces plans d'assemblages qui généralisent à partir du particulier, donnant du coup à celui-ci une amplitude qui vaut corset ou exclusion pour les autres qui n'entrent pas dans le moule[95] ». Ceux qui résistent peuvent désormais tout autant se maintenir qu'obtenir un relogement, redevenant sujets de leur propre droit et résistants. Le relogement se naturalise, alors, et définitivement, comme une

94 Compte-rendu de Permanence.

95 Bordreuil, 2007.

victoire de l'action collective, restant toutefois assujetti à un contrôle du changement de bail et redevable d'une **méfiance** des locataires face au propriétaire plutôt qu'à son **mépris**. Mais ceci, au rappel d'un trait essentiel : l'agent est tenu de s'assurer que son intervention n'en soit pas une *d'exclusive*, au regard de la publicité qui préside à son activité.

5 • « ON NOUS PROPOSE UN LOGEMENT… ET PEUT-ÊTRE QU'ON VA ACCEPTER… »

Si l'intervention de Centre-Ville Pour Tous s'aligne sur un remaniement et une connexion des circulations dans le quartier, l'intermédiation fait quant à elle problème. Plutôt que faire passer ou se positionner en médiateur, l'association s'emploie à organiser une parole collective et à s'en constituer comme porteur. Autrement dit, et pour l'essentiel, cristalliser et donner corps au problème, en projetant à terme le transport de cas sur la scène judiciaire. En cela, l'apparition d'un noyau de réclamations sur ces nouveaux circuits de parole ne fait pas l'économie de l'hypothèse de mobilité, construite comme un déplacement libre et volontaire. Qui plus est, ce noyau s'ancre, *soutirant* un espace d'exposition du quartier dans le quartier, où la rue de la République se retrouve en présence d'elle-même[96].

La Permanence induit ainsi un espace de circulation de parole, où les affaires de l'un s'exposent comme celles de tous, situant une orientation « particulière » vers le bien commun : au cas par cas, sous l'intervention experte de l'agent et stabilisant un devoir d'engagement dans une action collective jaugée au regard de ce que font les gens de leur droit. Seulement, le faible attrait pour l'horizon juridique éclaire souvent le double jeu « dissimulé » de certains clients et les sorties d'affaires vers lesquelles ils s'engagent, cheminant par des voies clientélaires ou/et marchandes. Mais ne passant pas inaperçues, ces disparitions participent du jaillissement d'une vie souterraine, remontant par ses bords pour s'inscrire au centre du processus à l'œuvre, l'éprouvant et élargissant l'horizon de régulation et des formes d'inter-venir. Pour autant qu'il n'en épuise pas le sens, qu'il n'en cerne pas les (a)bords, le dispositif devient ce réceptacle où se réactualisent et s'actent de « nouvelles façons de voir sur la rue », et se traite ce qui y est amené à faire problème.

La Permanence fait ainsi place au problème de la rue de la République. Mais dans le pli d'une action collective se déployant, se travaillant, expérimentant, ressassant ses propres plans de fragilité, bousculant ses répertoires d'évidence et réouvrant quelquefois ses horizons. Bref, une portée toute politique pour autant que l'on voit poindre, dans le sillage de ces nouveaux circuits de paroles, un « "système de critique profane", [exerçant] sur le praticien une autorité imprévue[97] » et dont celui-ci est avisé de tenir compte dans cet élan sans cesse repris d'identification à son œuvre.

96 Bordreuil, 2001.

97 Goffman, 1968, p. 393.

***Divers gens*, un film de Marc Ball, 2008.**
[Les deux images sont prises dans les quartiers Sud.
© Master 2 Image et Société, Université d'Evry]

UN "NOUS" QUI SE CHERCHE ?

Hiver 2010… Plus de cinq ans ont passé depuis l'apparition tonitruante de l'affaire sur la scène publique.

Du Vieux Port à la place Sadi Carnot, la rue affiche ses façades restaurées et ses nouvelles enseignes. Plus discret, son propriétaire n'est pourtant pas en reste : ANF/Eurazeo n'expulse pas et propose toujours le renouvellement du bail… mais avec des augmentations de loyers allant jusqu'à 300 % ! L'investisseur argumente : tout cela est justifié, le quartier s'est embelli, les appartements sont mis aux normes. Rappelons que ces améliorations sont le fait d'un financement public, qu'il concerne la rue et ses aménagements, ou son propre patrimoine, pour la rénovation duquel il a perçu près de cinq millions d'euros[1]. Les locataires ont jusqu'à présent combattu avec succès ces augmentations devant la Commission Départementale de Conciliation[2].

De la place Sadi Carnot à la Joliette, des îlots entiers sont restés vides, toutes fenêtres fermées. Quelques échafaudages fraîchement installés annoncent des travaux ici ou là. Près de soixante familles attendent encore des propositions satisfaisantes. Le tramway traverse une rue déserte et l'on croise à nouveau des squatteurs, à défaut des « nouveaux arrivants » attendus… La faillite spectaculaire de la banque américaine Lehman Brothers, dernier propriétaire en date, et la crise

conclusion

Jean-Stéphane Borja
Martine Derain
Véronique Manry

1 Bilan succinct donné par la Maison d'Euroméditerranée en mars 2008, à Antoine Richard, membre du bureau de CVPT. Il faut préciser ici que P2C et à sa suite Marseille République n'ont pas demandé ces subventions.

2 Cette commission propose une médiation gratuite afin d'éviter la saisine des tribunaux d'instance. Les locataires peuvent se faire assister des représentants des syndicats de locataires.

immobilière de la fin 2008 ont redistribué les cartes : la banque et son associé ATEMI ont lancé à leur tour un programme de commercialisation, qui n'a pas reçu le succès escompté… et un second appel d'offres à destination des bailleurs sociaux. Appel d'offres peu goûté de la Municipalité : ce sont cette fois certains de ses élus qui en ont appelé au strict respect des protocoles signés en 2001 : un tiers de logement social, pas plus[3] ! De leur côté, les locataires relogés chez l'un des bailleurs sociaux en place se mobilisent à nouveau pour faire face à des rappels de charges exorbitants[4]. Rien ne semble donc véritablement assuré : pas plus le maintien durable des habitants actuels, qui, résistant, ont franchi tant d'épreuves, que l'installation souhaitée de nouveaux résidents ou le redémarrage commercial espéré. Dès lors, plutôt que de conclure, nous allons nous essayer à une double ouverture, tenaillant et le devenir de la rue de la République et celui de ses habitants.

S'il est d'abord un événement d'ampleur à relever, c'est certainement que les habitants du centre de la ville se sont pour la première fois manifestés, ressaisis collectivement, sans en passer par l'intermédiaire de porte-paroles, quels qu'ils soient, militants associatifs, acteurs économiques ou politiques. Cédons à la formule : s'éveillant à sa propre conscience, la rue de la République s'est par elle-même affichée peuplée, multiple et concernée par sa destinée. Cette parole a trouvé à *redire*, pour parfois bousculer les vues la cantonnant à un simple lieu de passage au cours d'un parcours résidentiel ou à des procédures d'aménagement public.

Alors, quel devenir entrevoir au moment où des « anciens » réservent parfois un accueil « chaleureux » aux nouveaux habitants, en leur rappelant que c'est pour eux que le « ménage » a été fait ? Cette opposition-là peut-elle représenter un véritable enjeu collectif pour les temps à venir ? Car, inéluctablement, le destin de la rue de la République, c'est d'être repeuplée, de retrouver vie et activité. C'est peut-être davantage de l'histoire d'une ville qu'il pourrait ici être question : enjeux territoriaux, coprésence sur un même espace, multiplicité des usages, voire encore réaffectation et évolution des fonctions urbaines. Et à ce prisme, une seule chose est aujourd'hui certaine : les capitaux et ses « sbires » peuvent revenir, ils seront sereinement attendus au tournant, d'où qu'ils viennent ! Une sérénité dont le récit qui vient pourrait alors donner quelque clé…

3 *La Marseillaise*, 4/11/2008. L'appel d'offre est resté infructueux. Les prix de vente semblent trop élevés pour les bailleurs sociaux ; seul l'Opac Sud, Conseil général des Bouches-du-Rhône, a confirmé ses achats. En ce début d'année 2010, Euroméditerranée n'arrive pas à connaître les projets de l'investisseur. De son côté, Buildinvest a engagé une concertation directe avec les derniers locataires de l'îlot 12 et proposé des relogements.

4 Les charges des appartements réhabilités sont élevées, mais normales. Les relogements chez les bailleurs sociaux ont été faits sans prendre en compte le montant de ces charges (aucune simulation n'a été effectuée) que leurs revenus ne permettent pas de supporter.

Sur les ondes d'une grande radio nationale, un musicien marseillais se trouvait interrogé, en 2007, sur les problèmes du centre de la ville. Acculé par l'« engagement » de ses textes, sa réponse fut alors aussi concise que directe : « Les Américains et Euroméditerranée voulaient chasser les pauvres du centre-ville vers les quartiers Nord. » Ce disant, quand bien même n'en savait-il pas davantage sur la question – un manque de mesure pouvant toujours lui être reproché –, il portait à l'attention des auditeurs, non sans conviction, le « drame » du centre-ville marseillais et à travers lui, les invitait à prendre la mesure de l'autre construction qui se glissait dans ses propos, celle des quartiers Nord comme zone de relégation. On entend alors : expulsion des pauvres vers le nord, mixité sociale « par le haut » dans le centre et consolidation des enclaves riches au sud. Mais alors que certains politiques, militants et experts, essaient de tirer quelque profit d'une telle vision, communément admise, ou tentent de surfer sur les remous suscités par l'affaire, d'autres, montrant la complexité des transformations en cours, en ajustent la pertinence, voire en dénoncent le simplisme.

Dans sa brève réponse, notre artiste évoque donc tout à la fois la question du centre-ville et la situation des dizaines de milliers d'habitants des quartiers Nord, dont lui-même est issu : elle englobe en effet autant le rôle joué par les fonds d'investissements internationaux dans les reconfigurations socio-urbaines que l'abandon de l'État et des pouvoirs publics qui, parfois, encouragent ces processus et trouvent là des alliés souvent difficiles à gérer[5]… Voilà donc ce que notre chanteur « concerné » nous apprend et qui, pour certains, constitue un enjeu d'engagement politique, de dénonciation, de protestation et parfois de lutte.

Au cœur de cet enjeu, apparaît alors cette pièce incertaine et insaisissable, le centre-ville. Et avec elle ou dans son sillage, cette image policée d'un Marseille populaire, qui coule désormais sous le sens et pousse parfois jusqu'à la caricature ce « peuple marseillais » frondeur, « grande gueule » ou pagnolesque, que l'on croise dans quelque bistrot de quartier, sur le marché aux poissons du Vieux Port, dans l'arène sportive et jusque dans l'univers politique. On dit souvent : « Marseille est la dernière grande ville de France à disposer d'un centre-ville populaire », comme la dure révélation d'un deuil qu'elle porterait déjà. Seulement, c'est bien arrimée à ce lieu commun qu'une autre perte paraît s'ajouter : celle de la ville-monde, que l'on croise

5 Hibou, 1999

au détour des espaces marchands et des grandes artères du centre-ville. Nous ne parlons pas ici de cette image fort répandue d'une cité multiculturelle ou cosmopolite, traduisant souvent l'unilatéralité d'une exemplaire « intégration à la marseillaise ». Il s'agit davantage de quelque chose qui relève de la figure de l'étranger décrite par Georg Simmel[6], de ce qu'elle peut exprimer du vivre ensemble, et qui se joue dans un savant dosage de proximité et de distance dans la relation à l'autre, celui que l'on ne connaît pas forcément.

Prenons pour illustration Noailles, quartier « hypercentral » tout proche de la rue de la République, souvent décrit comme le ventre de Marseille par l'abondance de son marché journalier : c'est aussi un quartier en pleine mutation qui retient l'attention des aménageurs depuis une dizaine d'années et attire une nouvelle population. La mixité à Noailles, ce n'est pas – ou plus, nous dit-on – son marché mondial où l'on côtoie l'étranger. Tout au contraire, on n'en voit plus aujourd'hui que les couleurs, les parfums, et dans une sorte d'éblouissement, on fait de ce « voir » (et de quelques avantages fiscaux) un mode de vie. Celui-ci ne saurait plus être perçu autrement que comme le marché d'un quartier populaire, haut en couleur et notoirement dépaysant, pas plus ethnique en sa clientèle que réservé aux habitants du quartier ou à une classe sociale particulière : depuis toute la ville, sinon de plus loin, on vient y faire ses emplettes, les touristes y prennent même leurs habitudes. Et pour ceux qui s'y rendent, voient et s'y côtoient, ce n'est peut-être pas – ou plus – cette expérience de l'étranger qui prime.

L'implantation des uns esquisse pourtant l'expulsion d'autres, conséquence de la présence de ces « bourgeois bohèmes », du « retour » de ces classes moyennes intellectuelles supérieures. Il est ainsi courant de dire que la Mairie rêvait d'un tel retour en centre-ville. Mais fraîchement installées, celles-ci côtoient les mondes populaires, migrants ou autres, s'engagent sur la scène publique et se retournent finalement contre cette municipalité dont les politiques auraient favorisé l'implantation[7]. Stratégie électorale derrière le déploiement des politiques publiques ? Du franc-tireur du capital à la mutinerie ? Il est alors remarquable, et remarqué, que ces nouveaux arrivants prennent connaissance, se saisissent des divers problèmes touchant le quartier, implantent leurs lieux culturels, regroupent autour d'eux, s'engagent dans la défense des plus « fragiles », (se) mobilisent autour de préoccupations quotidiennes qui faisaient jusque-là peu sens (propreté, insécurité,

6 Simmel, 1984.

7 Peraldi, Samson, 2006.

habitat, équipements publics…). Pourrait-on dire que la centralité ainsi portée à visibilité par ce regard affranchi des traditionnelles relations clientélistes se pare alors de « sa » popularité[8] comme pour porter une contre-mesure légitimante à la marchandisation de la ville ? Il reste pourtant que cette contre-mesure ne fait que bien peu cas de l'expérience des classes populaires ou des migrants eux-mêmes, puisque portée par ces classes moyennes qui essaient de s'y faire une place, de reprendre en main les affaires du quartier, d'y résoudre les problèmes qu'elles rencontrent et d'y faire passer leurs valeurs d'urbanité. Et ce, parfois aux limites de la bienveillance d'un *nous* s'occupant d'un *eux*[9], qui, n'en doutons pas, ne manquera pas d'y trouver à redire…

L'installation de ces classes moyennes ou aisées – de nouveaux étrangers ? – laisse également place à des formes d'hybridations plus complexes, à des nouvelles configurations sociales qui bouleversent les repères jusque-là établis. Car l'étranger est d'abord celui qui introduit la mobilité au sein d'un groupe replié sur lui-même. Mais il est également décrit par Simmel comme celui qui fait parfois preuve, depuis l'écart de sa posture, de « l'attitude spécifique de l'objectivité[10] ». Et de cette objectivité, nous pouvons faire un socle citoyen, pour autant qu'elle participe de la formulation de critiques qui ne tiennent plus compte de *qui* l'énonce. Depuis donc des espaces où l'on est *quiconque*. Nul doute alors qu'à Noailles, à Belsunce, ou rue de la République, il faut désormais composer avec un « univers d'étrangers[11] ».

Les modalités du vivre ensemble mises en jeu répondent alors de l'élaboration d'une description commune d'un bien public porté ou affecté, qu'il s'agisse de coexistence sur une même aire résidentielle, habitants actuels ou nouveaux arrivants, ou de coprésence avec des visiteurs, touristes ou clients, description dont un « nous » ne saurait sans difficultés être l'hôte. Elles posent donc à ce titre pour enjeu la possibilité de penser une communauté avec celui que l'on ne connaît pas. Le bouleversement de cette pièce centrale de la ville pourrait alors passer par ce paradoxe : plus les habitants et leurs quartiers s'affichent comme « populaires », moins ces habitants s'« y » retrouvent, au milieu de ceux qui n'en sont pas, qui en sont autrement, ou pas du tout. Car, certes, cette nouvelle parole monte, s'ajuste, se décale jusqu'au point de bousculer les discours qui prévalaient, de ressortir différenciée, d'emprunter d'autres sentiers, de saisir d'autres objets,

8 Dans une « quasi fétichisation de cette culture [?] » Simon, 1995.

9 Bordreuil, 2001.

10 Simmel, 1984. p 55.

11 Joseph, 2003, p. 339.

d'appréhender les choses différemment et de faire valoir cette différence. Mais c'est là aussi, de fil en aiguille, tout l'ajustement d'une multiplicité d'objets de concernement à la confection de problèmes portés par des collectifs à l'attention publique. Des problèmes qui, comme tels, ne concernent plus seulement Noailles et ses habitants, mais *quiconque*. Nous pouvons donc concevoir que sous l'auto-désignation et l'appartenance revendiquée par l'adjectif populaire, sous la mise en visibilité de ce label enlacé à cette marchandisation de la ville, est peut-être en train de se profiler une sorte d'eldorado citoyen. Mais également que depuis l'avènement de cet espace public urbain, les problèmes relevés en viennent à être portés à l'attention publique parce qu'ils sont désormais visibles et, donc, vus. Cette visibilité situe alors « paradoxalement une conquête de la démocratie, un aiguillon moral, la fabrique quotidienne de la compassion ou de la sympathie, mais aussi de la solidarité comme ressort civil[12] ».

Ainsi, c'est peut-être depuis ce fragile support que se constituent et s'éprouvent une pluralité de « nous », que surgissent des revendications multiples et variées, que s'élaborent ou se réécrivent histoire et mémoires collectives, entrouvrant des devenirs. Il semble donc qu'à Marseille, l'arrivée de nouvelles générations d'habitants et leurs diverses relèves de problèmes sociaux ou publics participent du renouvellement des modalités du lien social. Il s'agit bien pour *tout un chacun* d'une invitation à entrer et à se maintenir dans une société plus large[13].

Pour en revenir alors à la rue de la République, que peut-on retenir en définitive ? Ce qu'il en restera durablement pour bon nombre, c'est à coup sûr le souvenir de la violence et du mépris dont les habitants ont fait l'objet, malmenés par les gentryficateurs et leurs « complices ». Mais par la mobilisation collective, c'est également une nouvelle attache au centre-ville qui s'est opérée et se poursuit, une attache citoyenne dans son vis-à-vis avec le marchand. La cohésion sociale et les légitimités relevant de multiples attachements au territoire ont ainsi laissé place à d'autres points d'accroche, à des configurations inédites débordant et redistribuant ce qui jusque-là relevait de l'ordre du convenu. Certainement posent-ils davantage comme un enjeu que comme une évidence l'avènement d'une concitoyenneté, cette saisie à plusieurs des affaires de plusieurs, ce « *nous* qui s'occupe d'un *nôtre*, plutôt que d'un *eux*[14] ». C'est bien cette vision d'un nouvel « être ensemble urbain » que l'on pourrait alors voir,

12 Joseph, 2003, p. 340.

13 Mead, 2006, p. 428.

14 Bordreuil, 2001, p. 144.

sur la rue de la République, comme l'œuvre de ses habitants, celle-là même que nous rapporte notre chanteur marseillais. Et certainement s'en trouvera-t-il conforté par cette décision de justice, attendue depuis le début de la mobilisation, mais toute récente, puisque rendue le 28 octobre 2009 : le congé donné par le propriétaire à l'une de ses locataires, pour « motif légitime et sérieux en raison de l'imminence d'une vaste opération de réhabilitation » vient d'être invalidé par le juge et son expulsion définitivement refusée[15]. Nacera Ben Mohamed, résistante de la première heure, vient de voir reconnaître son droit à vivre là où elle le désire. La bataille d'une seule, soutenue, encouragée, appuyée par les habitants et les militants, fait désormais jurisprudence : chacun sur la rue, et plus loin, sur le territoire national, pourra désormais s'en revendiquer… les affaires de l'une sont bien les affaires de tous !

15 Nacera avait déjà gagné un premier procès contre Marseille République. Un second habitant vient d'utiliser cette jurisprudence et son expulsion a également été refusée. Jugement en ligne sur le site de CVPT.

Jardin de lecture des Archives et Bibliothèque départementales Gaston Defferre, rue Mirès. [Août 2007]

SOURCES

Sources imprimées

Michel Anselme, *Du bruit à la parole, La scène politique des cités*, Éditions de l'Aube, 2000.

Gilles Ascaride, Salvator Condro, *La ville précaire, Les « isolés » du centre-ville de Marseille*, L'Harmattan, 2001.

Marie-Françoise Attard-Maraninchi, *Le Panier, village corse à Marseille*, Autrement, 1997.

Michel Bataille, « Méthodologie de la complexité », in *POUR*, n° 90, juin-juillet 1983 [p. 33].

Charles Baudelaire, *Les Fleurs du mal*, Gallimard, 1975.

Howard Becker, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Metailié, 1985.

Isabelle Berry-Chikhaoui, Agnès Deboulet, Laurence Roulleau-Berger (dir.), *Villes internationales, Entre tensions et réactions des habitants*, La Découverte, 2007.

Brigitte Bertoncello, Rachel Rodrigues Malta, « Euroméditerranée : les échelles d'un grand projet de régénération urbaine », in *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise*, A. Donzel (dir.), Maisonneuve et Larose, 2001 [p. 405-420].

Herbert Blumer, «Social problems as collective behaviour», in *Social problems*, Vol. 18, n° 3, 1971 [p. 298-306].

Jean Boissieu, *Quand Marseille tenait les clés de l'Orient*, Éditions Jeanne Laffitte, 1986.

Luc Boltanski,
L'amour et la justice comme compétences, Métailié, 1990.
La souffrance à distance, Gallimard Folio Essais, 2007.

Luc Boltanski, Laurent Thévenot, *De la justification, Les économies de la grandeur*, Gallimard, 1991.

Jean-Luc Bonillo (dir.), *Marseille ville et port*, Parenthèses, 1991.

Jean-Samuel Bordreuil,
« Isaac Joseph : la politique depuis Goffman », in *Isaac Joseph : itinéraire d'un pragmatiste* [p. 101-134], D. Cefaï, C. Saturno (dir.), Economica, 2007.
« La rue sociable : formes élémentaires et paradoxes », in *La rue*, Jeanne Brody (dir.), Presses Universitaires du Mirail, 2005 [p. 237-250].
« L'érosion des identités locales : problème ou solution ? À propos de l'agglomération marseillaise », in *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise*, A. Donzel (dir.), Maisonneuve et Larose, 2001 [p. 141-150].
« Micro-sociabilité et mobilité dans la ville », in *Les territoires de la mobilité*, M. Bonnet et D. Desieux (dir.), PUF, 1998.

Florence Bouillon, « Des escales dans la nuit : les snacks égyptiens à Marseille », in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 87, 2000 [p. 43-51].

Alain Bourdin, « Gentrification : un "concept" à déconstruire », in *Espaces et sociétés,* n° 132, L'Harmattan, 2008 [p. 23-37].

Jean-Yves Boursier, « La mémoire comme trace des possibles », *Socio-Anthropologie*, n° 12, 2002.

Joël Candau, *Mémoire et identité*, PUF, 1998.

Daniel Cefaï,
« Qu'est-ce qu'une arène publique ? Quelques pistes pour une approche pragmatiste », in *L'héritage du pragmatisme*, *Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, D. Cefaï, I. Joseph, Éditions de l'Aube, 2002.
« La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, n° 75, 1999 [p. 43-66].

Daniel Cefaï, Claudette Lafaye,
« Le cadrage d'un conflit urbain à Paris, Les répertoires d'argumentation et de motivation dans l'action collective », in *L'héritage du pragmatisme, Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, D. Cefaï, I. Joseph, Éditions de l'Aube, 2002.
« Lieux et moments d'une mobilisation collective, Le cas d'une association de quartier », in *Les formes de l'action collective, Mobilisations dans les arènes publiques*, D. Cefaï, D. Trom (dir.), *Raisons pratiques*, n° 12, Éditions de l'EHESS, 2001 [p. 194-228].

Daniel Cefaï, Dominique Pasquier, « Introduction », in *Les sens du public, Publics politiques, publics médiatiques*, PUF, 2003 [p. 8-57].

Jean-Claude Chamboredon, Madeleine Lemaire, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue Française de Sociologie*, Vol. XI, 1970, [p. 3-33].

Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, *Au cœur de Marseille, Commerces 1900*, 1994.

Francis Chateaureynaud, Didier Torny, *Les sombres précurseurs, Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Éditions de l'EHESS, 1999.

Léa Chaumont Hamida, Eugénie D'Aguanno, Laurence Gervais, Patricia Guibert, Emma Preziosi, *La rue de la République, entre logiques publiques et intérêts privés : quelle place pour les habitants ?* mémoire de DESS, Faculté des sciences économiques et de gestion, Université de la Méditerranée Aix-Marseille II, 2004.

Jean-François Chevrier, Philippe Roussin (dir.), *Le parti pris du document, Littérature, photographie, cinéma et architecture au XXe siècle*, Communications n° 71, EHESS-Seuil, 2001.

Patrick Cingolani, « L'étranger comme catégorie d'action et d'expérience », Socio-anthropologie [En ligne], N°14, 2004. Mis en ligne le 15 mai 2005, consulté le 2 novembre 2009. http://socio-anthropologie.revues.org/index377.html

Courrier du CNRS, « La ville », n° 81, CNRS, Pir-Villes, Descartes et Cie, 1994.

Fred Davis, «The Cabdriver ans his fare: Facets of a fleeting relationship», in *The American Journal of Sociology*, Vol. 65, n° 2, 1959 [p.158-165].

Deligny Fernand, *L'arachnéen et autres textes*, L'arachnéen, 2008.

Alèssi Dell'Umbria, *Histoire universelle de Marseille : de l'an mil à l'an deux mille*, Agone, 2006.

Jacques Derrida, *De l'hospitalité*, Calmann-Lévy, 1997.

John Dewey,
Le public et ses problèmes, traduction par Joëlle Zask, PUP/Farrago-Leo Scheer, 2003.
« La démocratie créatrice, La tâche qui nous attend », in *Revue de MAUSS*, n° 28, La Découverte, 2006.

Jean Domenichino, Jean-Marie Guillon, *Le Port Autonome de Marseille - Histoire des Hommes, Les Dockers*, Éditions Jeanne Laffitte, 2001.

Jacques Donzelot, « La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation », *Esprit*, n° 303, 2004 [p.14-39].

Georges Duby (dir.), *Histoire de la France urbaine, tome 4 : La ville de l'âge industriel*, Seuil, 1983.

Renaud Dulong, *Le Témoin oculaire, Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Éditions de l'EHESS, 1998.

Nina Eliasoph,
« Publics fragiles, Une ethnographie de la citoyenneté dans la vie associative », in *Les sens du public, Publics politiques, publics médiatiques*, D. Cefaï, D. Pasquier (dir.), PUF, 2003 [p. 225-268].
« Ville, action 'citoyenne' et débat public », *Espaces et Sociétés*, n° 123, 2005.
Villes, sciences sociales, professions, n° 84/85, 1996.

Catherine Foret (coord.), *Travail de mémoire et requalification urbaine, Repère pour l'action*, Éditions de la DIV, 2007.

Pierre Fournier, Sylvie Mazzella,
Marseille entre ville et ports. Les destins de la rue de la République, La Découverte, 2004 (dir.).
« L'haussmannisation de la rue de la République à Marseille : l'échec d'une spéculation foncière », in *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise*, A. Donzel (dir.), Maisonneuve et Larose, 2001 [p. 387-403].

Auguste Gassend, *La rue Impériale de Marseille*, *Étude historique et archéologique*, Barlatier-Feissat et Demonchy, 1867.

Erving Goffman,
Façon de parler, Éditions de Minuit, 1987.
Les rites d'interaction, Éditions de Minuit, 1974.
La mise en scène de la vie quotidienne, Les relations en public, Éditions de Minuit, 1973.
Asiles, Études sur la condition sociale des malades mentaux, Éditions de Minuit, 1968.

Dan Graham, *Ma position, écrits sur mes œuvres*, Nouveau Musée/Institut, Presses du Réel, 1992.

Alain Guillemin, « Les Vietnamiens à Marseille, au miroir du Panam », in *Marseille, entre ville et ports*, P. Fournier, S. Mazzella (dir.), La Découverte, 2004 [p. 258-272].

Yves Grafmeyer, Isaac Joseph, *L'École de Chicago, Naissance de l'écologie urbaine*, Flammarion, 2004.

Joseph Gusfield, *The culture of public problems: Drinking-driving and the symbolic order*, University of Chicago Press, 1981.

Jurgen Habermas, *L'espace public*, Payot, 1978.

Maurice Halbwachs,
Les cadres sociaux de la mémoire, Albin Michel, 1994.
La mémoire collective, PUF, 1950.

Chris Hamnet, « Les aveugles et les éléphants : l'explication de la gentrification », *Strates*, n° 9, 1997.

Ulf Hannerz, *Explorer la ville*, Éditions de Minuit, 1983.

Albert-Otto Hirschman, *Bonheur privé, action publique*, Fayard, 1983.

Everett C. Hughes, *Le Regard sociologique, Essais choisis*, Éditions de l'EHESS, 1996.

Marie-Anne Hugon, Claude Seibel, *Recherches impliquées, Recherches action : le cas de l'éducation*, Belgique, De Boeck Université, 1988.

Jacques Ion, Spyros Franguiadakis, Pascal Viot, *Militer aujourd'hui*, Autrement, 2005.

Claude Jasmin, Denise Jasmin, « Marseille : la rue Impériale », *Revue de l'Art*, n° 106, 1994 [p. 11-22].

Isaac Joseph,
« La notion de public : Simmel, l'écologie urbaine et Goffman », in *Les Sens du public, Publics politiques, publics médiatiques*, D. Cefaï, D. Pasquier (dir.), PUF, 2003.
Erving Goffman et la microsociologie, PUF, 1998.
« Le temps partagé : le travail du machiniste-receveur », in *Les Métiers du public, Les compétences de l'agent et l'espace de l'usager,* I. Joseph, G. Jeannot (dir.), CNRS Éditions, 1995.
« La relation de service, les interactions entre agents et voyageurs », *Annales de la recherche urbaine*, n° 39, 1988 [p. 43-55].

Michael Lipsky, *Street-Level bureaucracy, Dilemmas of the individual in public services*, Russell Sage foundation, 1980.

Véronique Manry,
Marseille discount, P'tits Papiers, 2006.
« Belsunce 2001 : chronique d'un cosmopolitisme annoncé ? », *Méditerranéennes/Mediterraneans*, n° 13, 2002 [p. 136-145].

Cesare Mattina, « Des médiateurs locaux : les présidents des comités d'intérêt de quartier autour de la rue de la République », in *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise*, A. Donzel (dir.), 2001 [p. 269-292].

George Herbert Mead, « Genèse du soi et contrôle social », in *L'esprit, le soi et la société*, 2006.

Dominique Mehl, « Le témoin, figure emblématique de l'espace public/privé », in *Les sens du public, Publics politiques, publics médiatiques*, D. Cefaï, D. Pasquier (dir.), PUF, 2003 [p. 489-501].

Marseille 1860-1914, Photographes et mutations urbaines, Musées de Marseille, 1997.

Kaj Noschis, *Signification affective du quartier*, Méridiens-Klincksieck, 1984.

Ruwen Ogien, « Philosophie des sciences sociales », in *Épistémologie des sciences sociales*, J-M. Berthelot (dir.), PUF, 2001 [p. 521-576].

Mancur Olson, *La logique de l'action collective*, PUF, 1978.

Robert Ezra Park, *La foule et le public*, Parangon/Vs, 2007.

Michel Peraldi (dir.),
Cabas et containers, Activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers, Maisonneuve et Larose, 2001.
« Le sens du vide », actes du colloque *Nouvelles centralités, nouvelles périphéries à l'ère des métropoles*, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône, Ville de Villeurbanne, Université Lyon 2, 1989 [p. 59-63].

Michel Peraldi, Michel Samson, *Gouverner Marseille, Enquête sur les mondes politiques marseillais*, La Découverte, 2006.

Jacques Rancière,
Le maître ignorant, Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle, 10/18 Fayard, 2008.
Le spectateur émancipé, La Fabrique, 2008.
Le partage du sensible, La Fabrique, 2000.
Aux bords du politique, La Fabrique, 1998.

Anne Raulin, *Anthropologie urbaine*, Armand Colin, 2001.

Georges Ravis-Giordani, « La « casa » et la « piazza », ou la leçon de Grossu Minutu », *Terrain*, n° 15, 1990 [p. 41-48].

« Renouvellements urbains », *Annales de la recherche urbaine*, n° 97, 2004.

Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Seuil, 2000.

Marcel Roncayolo,
Lectures de villes, Formes et temps, Parenthèses, 2002.
Les grammaires d'une ville : essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille, Éditions de l'EHESS, 1996.
« Le modèle haussmannien », in *Histoire de la France urbaine, tome 4 : La ville de l'âge industriel*, G. Duby (dir.), Seuil, 1983 [p. 73-118].

Muriel Rosemberg, *Le marketing urbain en question : production d'espace et de discours de quatre projets de ville*, Anthropos, 2000.

Tamotau Shibutani, *Improvised news: A sociological study of rumor*, Bobbs-Merrill, 1966.

Georg Simmel,
Les Pauvres, PUF, 1998.
« Digressions sur l'étranger », in *L'école de Chicago, Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier, Res Champ urbain, 1984 [p. 53-60].

Francesca Sirna, « Quand le classement des uns fait le déclassement des autres », in *Marseille, entre ville et port. Les destins de la rue de la République*, P. Fournier, S. Mazzella (dir.), La Découverte, 2004 [p. 120-135].

David Snow, « Analyse de cadres et mouvements sociaux », in *Les formes de l'action collective, Mobilisations dans les arènes publiques*, Raisons pratiques, n° 12, 2001 [p. 27-49].

Conjuguer stratégies et territoires ? Strates, n° 5, mise en ligne le 16/03/2007, 1990.

Gabriel Tarde, *L'opinion et la foule*, PUF, 1989.

Alain Tarrius, *Arabes de France dans l'économie mondiale souterraine*, Éditions de l'Aube, 1995.

Émile Temime (dir.),
Marseille transit, Les passagers de Belsunce, Autrement, 1995
Migrance, Histoire des migrations à Marseille, 4 volumes, Edisud, 1990.

Octave Tessier, *Marseille et ses monuments*, Hachette, 1871.

Un Centre Ville Pour Tous,
Memorandum sur les concessions d'aménagement des PRI du centre-ville de Marseille, photocopie, 2009.
Enquête pour une évaluation du PRI Noailles, photocopie, 2009.
Numéro spécial rue de la République, auto-édition, 2008.
Petite histoire et grandes batailles, auto-édition, 2007.

Jean-Marc Weller, « Abuse-t-on de la notion de relation de service ? », *Éducation permanente*, n°137, 1998 [p. 9-21].

Pierre-Paul Zalio, 1999, *Grandes familles de Marseille au XXe siècle, Enquête sur l'identité économique d'un territoire portuaire*, Belin, 1999.

Joëlle Zask, « La politique comme expérimentation », in John Dewey, *Le public et ses problèmes*, PUP/Farrago-Leo Scheer, 2003.

Sources figurées et sonores

Olivier Apprill, Mehdi Ahoudig, Anouk Batard, *Qui a vendu la République ?* 40', Arteradio/Radio Grenouille, 2009.

Marc Ball, *Divers gens : 1-Les nouveaux arrivants, 2- La rue de la République*, 2x20', Master 2 Image et Société, Université d'Evry Val d'Essonne, Département de sociologie, 2008.

Hui-Ling Chen, *La Porte*, 5'30", Ateliers de l'Université de Provence, secteur cinéma, 2006.

Ciné Joliette, super 8 et 16 mm, réalisation collective et anonyme des enfants et habitants de la Joliette, Film flamme-Le Polygone étoilé, Marseille, 2007-2009.

Antoine D'Agata, Bruno Le Dantec, *Psychogéographies*, Le Point du Jour Éditeur, 2005.

Caroline Galmot,
Bienvenue aux riches 1 et 2, documentaires sonores, 50' et 53'20, Radio Grenouille, 2007.
Les Républicains, documentaire sonore 50', Radio Grenouille, 2005.

Auguste Gassend (Archives Départementales), *Atlas de plans*, 1 Fi 520/1 et 520/2.

Denis Gheerbrant, *La République Marseille*, 6 heures. Production : Les Films d'Ici/Les Films du Tambour de Soie, 2009.

Florence Lloret, *Le jour se lève et sur moi la nuit tombe*, 74'. Production : Les Films du Tambour de Soie, 2006.

Emmanuel Loi, *Le spleen de Marseille*, 16', Groupe de recherche et d'essais cinématographiques, 1992.

Sygrind Palis, *J'y suis, j'y reste*, 30', Ateliers Varan, 2004.

Till Roeskens, *Plan de situation : Joliette (un film en chantier)*, long métrage, Fonds Régional d'Art Contemporain Provence-Alpes Côte d'Azur, 2009.

Serge Le Squer, *Les Habitants*, 27 novembre 2004, 8'40", vidéo, muet.

Patrick Taliercio,
Les indésirables de la rue de la République, 73', 2006.
Petite histoire de la rue de la République, court-métrage de commande pour Renaissance République/Marseille République, 2006.

Fonds Adolphe Terris (Archives Municipales de Marseille)
Album *Rénovation de la vieille ville de Marseille*, 1862 (14 Fi).
Album *Ouverture, mise en viabilité et construction de la Rue Impériale de Marseille*, 1863-1866 (12 Fi)

Je voudrais revenir à Marseille
un jour… Avec la smala.

(anonyme)

Remerciements

Aux habitants de la rue de la République et tout particulièrement à Vincent Abad, Nacera Ben Mohamed, Andrée Bianchi, Marie-Thérèse Cary, Bernard Rilfaud, Monique Roussel, Jules Spano et Monique Le Quentrec.

Aux membres de Centre-Ville Pour Tous : Noureddine Abouakil, Jean-Philippe Beau, Damien Brochier, Daniel Carrière, Lionel de Coninck, Christian de Leusse, Michel Guillon, Patrick Lacoste et Antoine Richard.

À François Ménard, Évelyne Perrin et Katya Labidi (Plan Urbanisme Construction Architecture – Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement et de l'Aménagement Durables).

À Gilles Suzanne (association Transverscité).

À l'équipe du Polygone étoilé.

À Claire Poilroux (éditions P'tits Papiers) et à Radio Grenouille.

Jean-Stéphane Borja remercie tout particulièrement « Jean-Samuel Bordreuil, mon directeur de thèse, pour sa confiance ; Aurélien, Mathieu, Tobias, Ingrid, Stephan, Pierrick, Vincent, Franck, Mathieu, Jean-Michel, Francis, pour leur soutien bienveillant… » et Martin Derain : « Marc Ball, Hui-Ling Chen, Thierry Durousseau, Denis Gheerbrant, Florence Lloret, Emmanuel Loi, Muriel Modr, Jean-François Neplaz, Sygrind Palis, Till Roeskens, Serge Le Squer et Hendrik Sturm pour m'avoir offert leurs regards précieux tout au long de ces années ».

Nous remercions chaleureusement les cinéastes et les artistes qui nous ont confié leurs images, ainsi que Laure Chaminas, Michel Cuadra, Michel Guillon, Antoine Richard et Alexandre Wantz ; les Films du Tambour de Soie, pour la reproduction des images du film de Florence Lloret *Le jour se lève et sur moi la nuit tombe* ; le Grand Port Maritime de Marseille, pour la reproduction des photographies d'archives des pages 144, 150 et 154 ; et pour la reproduction des images du film de Denis Gheerbrant (*La République Marseille)* les Films d'Ici, les Films du Tambour de Soie et les Éditions Montparnasse.

Conception éditoriale, iconographie et graphisme
Martine Derain

Relecture
La Compagnie des mots

Documentaire sonore de création
Réalisation : Caroline Galmot
Création sonore, mixage : Eric Massua
Mastering : William Lucas

Couverture
D'après une image créée par Dalila Mahdjoub pour Centre-Ville Pour Tous (affiche *Exigeons du logement social !,* 2004)

La recherche-action, portée par l'association Transverscité, a reçu le soutien du Plan Urbanisme Construction Architecture (Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement et de l'Aménagement Durables) et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, service foncier et urbanisme.

Attention à la fermeture des portes ! mis en œuvre et réalisé par l'association commune a été soutenu par *Identités, Parcours & Mémoire,* protocole commun à la Drac Paca et à l'Acsé Paca, dans le cadre de *2008, année européenne du dialogue interculturel* (pour le livre, l'édition du CD, les projections/rencontres publiques) et par la Ville de Marseille (pour la photographie).

Achevé d'imprimer sur les presses de CCI Marseille
Février 201 -
ISBN 978-2-9534899-0-3
www.editionscommune.org

Ceux qui s'intéressent à la ville sont-il condamnés, partout, à constater la gentryfication des quartiers populaires au cœur des métropoles ? Et l'éviction ou l'expulsion de leurs habitants d'origine ? C'est le sentiment que l'on a parfois à la lecture des travaux qui analysent les mécanismes économiques, sociaux et culturels qui affectent les centres urbains anciens en tous points du monde. Les ressorts en sont tellement puissants qu'ils ruinent par avance les velléités de s'y opposer.

D'où l'intérêt d'une observation et d'une analyse qui, renonçant à l'examen académique des faits et à ses conclusions par avance désenchantées, se mettent au service des habitants. Certes, on connaît le risque de cette pratique militante de la sociologie de terrain : celui de transformer le chercheur en porte-parole, oublieux de sa position singulière et des exigences de sa discipline. Mais point de cela dans la recherche-action rendue publique ici. Avec pugnacité et modestie, l'équipe, associant sociologues et artistes, a trouvé une place au sein même de l'arène publique naissante de la rue de la République, apportant aux acteurs du quartier (habitants plus ou moins engagés, militants politiques et associatifs, représentants des institutions…) un regard autre sur les transformations urbaines à l'œuvre et à la communauté des chercheurs, le bénéfice d'une expérience réflexive. C'est là que ce travail est sans doute le plus significatif : alors que la brutalité peu commune de l'opération immobilière pouvait conduire, par effet de symétrie, à une sociologie guerrière, dénonciatrice à juste titre des procédés employés et de leurs conséquences sociales, les chercheurs ont eu la sagesse d'éviter de se placer dans la dépendance d'un objet « ennemi » pour s'intéresser à ceux qui tentaient d'y faire face, se plaçant à leurs côtés et non au-dessus…

Cela change-t-il quelque chose à l'issue finale de l'opération ? Oui, car en faisant place – par la parole, l'image et l'écrit – aux histoires singulières de chacun et à l'action de tous, la recherche aura contribué à rendre visible ceci : les habitants de la rue de la République sont bien les sujets de leur histoire, ceux qui y sont restés comme ceux qui en sont partis.

François Ménard
Responsable scientifique de programmes de recherche
au Plan Urbanisme Construction Architecture

éditions commune | 63 rue Ferrari | F 13005 Marseille | editionscommune@free.fr | 18 €